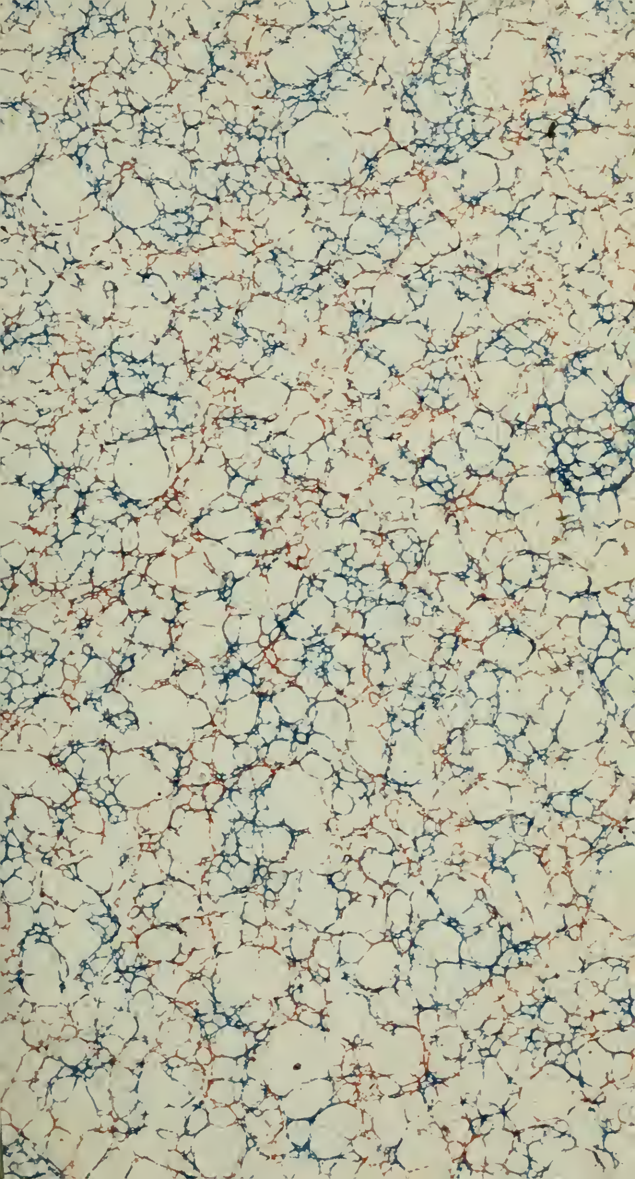




L'ESPION ANGLOIS,

OU

CORRESPONDANCE SECRETE

ENTRE

MILORD ALL'EYE

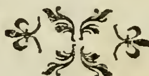
ET

MILORD ALL'EAR.

Singula quæque notando. HOR.

Nouvelle Edition, revue, corrigée & considérablement augmentée.

TOME NEUVIEME.



A LONDRES,

Chez JOHN ADAMSON.

M. DCC. LXXXVI.



LETTRES

Contenues dans ce neuvieme Volume.

Fin de la Table.

L'ESPION



L'ESPION ANGLOIS.

LETTRE PREMIERE.

Sur la querelle de Mlle. d'Eon avec le ſieur de Beaumarchais. Ecrits de part & d'autre. Anecdote plaiſante.

LA certitude, Milord, du départ du comte d'Eſtaing à la tête de ſon eſcadre ne me laiſſe plus aucun lieu de douter qu'il n'y ait des projets hoſtiles ſur le tapis, de la part de la France. En conſéquence, j'ai cru ne pouvoir trop me preſſer de faire ma tournée dans les deux autres ports principaux de la marine royale, pour voir tout par moi-même, pour vous rendre compte de leur ſituation & y établir mes correſpondances. J'ai pris avant ce voyage les précautions convenables; &, par le ſecours de mon ami

Genet (1), j'ai eu un passeport, qui m'a donné la liberté de voyager dans toute la partie méridionale de la France & d'aller partout où bon me semblera, comme malade du spleen (2). Je profite de mon inaction dans ma *dormeuse* (3), pour ne point perdre de temps & rédiger de nouveaux matériaux que j'ai ramassés sur la chevaliere d'*Eon* & ses aventures récentes ici, dont ma premiere lettre vous a donné l'envie d'avoir la suite.

Le sieur de Beaumarchais, qui s'embarrasse peu d'avoir toujours tort au fond dans ses querelles, parce qu'il a l'art de mettre toujours la forme de son côté, de maniere à paroître innocent aux yeux de ceux qui n'approfondissent pas les choses, n'a manqué de se prévaloir de l'indiscrétion de Mlle. d'Eon & de l'éclat qu'elle donnoit à une de ces affaires ministérieles

(1) Premier commis des affaires étrangeres, dont il a été parlé déjà plusieurs fois.

(2) Maladie de rate, état vaporeux qui oblige souvent les Anglois de venir en France & d'aller s'établir dans la Provence ou le Languedoc ; on en voit beaucoup sur-tout à Montpellier. (*Note des éditeurs.*)

(3) C'est une sorte de chaise de poste dont on attribue l'invention au maréchal de Richelieu. On y voyage couché comme dans son lit, si l'on veut.

que le gouvernement aime beaucoup à voiler des ombres du myftere, pour s'en plaindre au comte de Vergennes. Il a fait appuyer fa lettre, qui n'auroit pas obtenu grande créance, de toute la recommandation du comte de Maurepas; & il a eu ainfi le fecret d'en recevoir une réponfe affez fatisfaifante en apparence.

N'entendant que trop bien fur quoi portoient les plaintes du chevalier femelle, il fuppofa une abfurdité, favoir que Mlle. d'Eon voyant que tout le mal qu'elle écrivoit ou faifoit dire contre lui au miniftre des affaires étrangeres ne réuffiffoit pas; que l'accufé ne répondoit même à cette ingratitude de la part de celle dont il avoit plaidé la caufe, époufé les intérêts, agrandi la fortune, diffimulé les fautes avec une douce compaffion (1), que par un filence noble & généreux; elle avoit pouffé la noirceur & la démence jufqu'à l'accufer d'avoir retenu à fon profit une fomme confidérable (2), des fonds qu'il étoit chargé de lui remettre: & ce n'eft plus de loin, par écrit, fuivant le fieur Caron, qu'elle effaie de

(1) Propres expreffions de la lettre du fieur de Beaumarchais, datée du 3 janvier 1778.

(2) 60,000 livres.

lui nuire ; c'eſt à Paris, dans les plus grandes maiſons ; c'eſt à table, devant les valets ; c'eſt publiquement qu'elle le calomnie (1). Il ajoute : « Quoiqu'en cette » affaire, *M. le comte*, je n'euſſe à juſ- » tifier ma conduite qu'au roi & à vous ; » & quoique l'atteſtation du déſintéreſ- » ſement, du zele & de la capacité que » S. M. vous a autoriſé à me donner » de ſa part à ce ſujet, ait dû me ſuffire ; » vous ſavez mieux que perſonne, com- » bien elles ſont accueillies par les oiſifs, » comme elles s'accréditent par le défaut » de contradiction ; & que c'eſt du ſi- » lence même de ceux qui les mépriſent, » que naiſſent les fâcheuſes préventions » qui empoiſonnent toute la vie d'un » homme innoncent. Je vous ſupplie » donc, *Monſieur le comte*, de vouloir » bien mettre aux pieds du roi mes juſtes » plaintes : il m'eſt affreux d'en avoir à » porter contre un être à qui j'ai fait & » voulu tant de bien ; mais je ne puis me » taire ſans déshonneur. Les perſonnes » les plus qualifiées ont eu la bonté de » m'en avertir. Je ne demande point que » la Dlle. d'Eon ſoit punie ; je lui par-

---

(1) Propres expreſſions de la lettre du ſieur de Beaumarchais.

» donne : mais je vous supplie de permet» tre au moins que ma justification soit » aussi publique que l'offense qui m'est » faite ; puisqu'il est enfin prouvé qu'on » n'a jamais pu faire un peu de bien à » cette femme, sans qu'il en soit tou» jours résulté beaucoup de mal pour » ceux qui s'y sont intéressés. »

Le sieur de Beaumarchais avoit préféré cette tournure, d'autant mieux qu'il sentoit qu'elle mettoit le comte de Vergennes fort à l'aise, pour se conformer au désir du premier ministre & faire à son protégé une réponse ostensible dont il pût se prévaloir.

En effet, elle ne tarda pas à venir, un peu entortillée, il est vrai (1); mais en

(1) J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 3 de ce mois, & je n'ai pu y voir qu'avec bien de la surprise qu'il vous est revenu que la demoiselle d'Eon vous imputoit de vous être approprié à son préjudice, des fonds qu'elle supposoit lui être destinés. J'ai peine à croire, Monsieur, que cette demoiselle se soit portée à une accusation aussi calomnieuse; mais si elle l'a fait, vous ne devez en aucune maniere en être inquiet & affecté ; vous avez le gage & le garant de votre innocence dans le compte que vous avez rendu de votre gestion dans la forme la plus probante, fondée sur des titres authentiques, & dans la décharge que je vous ai donnée, de l'aveu du roi. Loin que votre

en mot, elle le déchargeoit authentiquement de l'accuſation ſuppoſée ; elle exaltoit même ſon déſintéreſſement : c'étoit tout ce qu'il demandoit. Il ne manqua pas de l'adreſſer à Mlle. d'Eon (1), comme une juſtification complette, qui devoit lui fermer la bouche. Il y joignoit le *pathos*, il fit valoir ſa modération : « Qu'un mé-
» nagement ſi peu mérité, lui dit-il, vous
» faſſe rentrer en vous-même, & vous
» rende au moins plus modérée, puiſ-
» que mes ſervices accumulés n'ont pu
» vous inſpirer, ni juſtice, ni reconnoiſ-
» ſance ; cela eſt eſſentiel pour votre re-
» pos ; croyez-en celui qui vous par-
» donne ; mais qui regretteroit infini-
» ment de vous avoir connue, ſi l'on
» pouvoit ſe repentir d'avoir obligé l'in-
» gratitude même. »

La Dlle. d'Eon fut quelque temps dans le ſilence ; ce qui produiſoit un mauvais effet auprès des gens ſuperficiels tou-

---

déſintéreſſement puiſſe être ſoupçonné, je n'oublie pas, Monſieur, que vous n'avez formé aucune répétition pour vos frais perſonnels, & que vous n'avez jamais laiſſé appercevoir d'autre intérêt que celui de faciliter à mademoiſelle d'Eon les moyens de rentrer dans ſa patrie.

(1) Avec une lettre datée de Paris, le 13 janvier.

jours diſpoſés à donner gain de cauſe à celui qui parle le dernier ; & il en eſt beaucoup de cette eſpece. Ils ne pouvoient concevoir une accuſation ſemblable ; elle leur paroiſſoit d'une folie à faire mettre ſon auteur aux petites - maiſons. Le ſieur de Beaumarchais excuſoit bénignement ſon ennemie ; il en imputoit l'aveuglement non à la haine, mais à l'amour : il expliquoit ainſi l'extravagance de ſa conduite : il prétendoit qu'elle avoit conçu pour lui une paſſion violente, & il aſſuroit en conſerver dans ſon portefeuille une déclaration expreſſe. Il ſe vantoit que depuis la publicité de ſes lettres (1), la Dlle. d'Eon s'étoit préſentée chez lui, lui avoit fait demander des excuſes, avoit voulu ſe reconcilier; mais qu'il lui avoit fait refuſer conſtamment ſa porte.

Ces aſſertions, bien étranges, ont été adoptées par des perſifleurs qui ont imaginé de les faire ſervir de baſe à une nouvelle très-plaiſante. Ils ont répandu le bruit que le ſieur de Beaumarchais alloit épouſer Mlle. d'Eon. On a beaucoup ri de l'accouplement ; & il y a une

(1) Le ſieur de Beaumarchais n'avoit pas manqué d'envoyer les lettres en queſtion à tous les gazetiers de l'Europe.

foule de bonnes gens qui croient fur parole : ils ont trouvé qu'il y avoit en effet bien des reffemblances entre ces deux perfonnages finguliers, qui pouvoient les rapprocher ; mais il y a encore plus de différences qui doivent les écarter. Certes, tous deux ont beauconp d'efprit & de gaieté ; prodiguent les faillies & les farcafmes ; ils font très-cauftiques, ils cultivent les lettres ; artifans de leur fortune, ils s'en font gloire ; ils aiment le bruit & l'éclat ; il ont eu quantité d'aventures romanefques ; ils fe font faufilés chez les grands & procuré une réputation immortelle.

Mais mademoifelle d'Eon n'a de méchanceté que dans l'efprit, & le fieur de Beaumarchais l'a dans le cœur. La premiere n'a percé que par fon mérite, fes talents, par fa bonne conduite, par fa réferve, fa fageffe ; le fecond, peu délicat fur les moyens de parvenir, a employé toutes fortes de baffeffes & d'infamies : on lui reproche même des efcroqueries & des crimes. L'une a trop de jactance, fans doute : exceffivement prévenue en fa faveur, elle en parle fans ceffe ; elle croit que tout l'univers doit être rempli d'elle, & l'on feroit révolté de fes rodomontades, fi fa franchife & fa bonhommie ne

les lui faisoient pardonner. L'autre, plus impudent, quelquefois plus adroit, sait employer à propos le voile de la modestie, ou même le manteau de l'hypocrisie, ce qui le fait détester, malgré l'admiration qu'il cause, qu'il arrache par les ressources de son génie. Celle-là enfin, plus jalouse d'estime encore que de renommée, n'a jamais eu recours à des manœuvres viles & détournées pour exciter l'étonnement : elle s'est laissé volontiers appeler étourdie, crâne, mauvaise tête, mais n'a jamais souffert qu'on l'entamât du côté de la probité & des sentiments. Celui-ci, plus avide de renommée que d'estime, ne regarde les honnêtes gens que bons à faire des dupes ; il brave le mépris public. Que lui importe ce qu'on pense de lui, ce qu'on en dit en arriere, pourvu qu'on l'accueille, qu'on le fête en société, qu'on le loue en sa présence? Il seroit donc impossible que des êtres d'une nature aussi opposée pussent jamais sympathiser & vivre ensemble.

Aussi, sur ces entrefaites, la demoiselle d'Eon publia une diatribe bien propre à détruire cette fable, si elle eût été tant soit peu accréditée. Bien loin d'y découvrir en tout son contenu les semences d'une passion assoupie, les restes d'un

feu mal éteint, elle respire, à chaque page, ou l'indignation, ou le mépris, ou l'horreur.

Cette diatribe, dans un genre vraiment original, est divisée en quatre parties, ou plutôt contient quatre pieces.

Dans la premiere (1), plus longue, dont l'intitulé même est déjà très-plaisant pour ceux qui, au fait des aventures de l'un & de l'autre, en peuvent saisir toute la finesse. Mademoiselle d'Eon turlupine d'abord le sieur Caron sur ses qualités, & elle établit les siennes avec beau-

(1) Elle est intitulée : Très-humble réponse à très-haut & très puissant Seigneur, Monseigneur Pierre augustin Caron ou Carillon, dit Beaumarchais, baron de Rognac en Franconie, adjudicataire général des bois de Péquigny, de Tonnerre & autres lieux ; premier lieutenant des chasses de la garenne du Fort-l'Evêque & du palais, seigneur utile des forêts d'agiots, de primes & d'escomptes, de change, rechange & autres rotures, &c.

Par Charlotte-Genevieve-Louise-Auguste-Andrée-Thimothée d'Eon de Beaumont, connue jusqu'à ce jour sous le nom de chevalier d'Eon, ci devant docteur consulté, censeur écouté, auteur cité, dragon redouté, capitaine célébré, négociateur éprouvé, plénipotentiaire accrédité, ministre respecté · aujourd'hui pauvre fille majeure, n'ayant pour toute fortune que les Louis qu'elle porte sur son cœur, & dans son cœur.

coup d'emphaſe. Elle revient ſur l'inſolence de ce fils d'horloger qui s'aſſimile à la haute nobleſſe pour éluder le *Monſeigneur* à un miniſtre, le qualifiant de ſon titre, *Monſieur le duc*, *Monſieur le comte*, *Monſieur le marquis*, &c., & qui pouſſe la familiarité avec M. de Maurepas juſqu'à lui écrire : *Mon cher comte.*

Après ce petit préambule où s'égaie mademoiſelle d'Eon, elle éleve le ton, elle l'anoblit, elle marque toute ſon indignation à ce négociateur, qui l'a ſéduite, trompée, trahie pour faire ſa cour à ſes dépens, & oſe encore la traiter de ſon obligée, lui reprocher ſon ingratitude, comme s'il lui avoit rendu des ſervices ſignalés. Elle en vient enfin au grief ſérieux du larcin qu'il lui a fait, beaucoup plus conſidérable qu'il ne l'établit (1), non en la volant groſſiérement dans ſa poche, comme il le préſente dans ſa lettre à M. de Vergennes, afin d'atténuer l'accuſation à force de la rendre ridicule ; mais en déguiſant les réclamations de l'ancien miniſtre plénipotentiaire de

(1) Au lieu d'une ſomme de 60,000 livres c'étoit, ſuivant elle, une ſomme de 256, 763 l. 10 ſous.

France, & la fruſtrant ainſi du ſalaire légitime de ſes ſervices ſecrets & publics en tout genre honnête pendant plus de vingt ans (1). Par ces réticences & ces ſouſtractions des demandes de mademoiſelle d'Eon, le ſieur Caron faiſoit ſa cour au miniſtre dont l'économie n'eſt pas une des moindres vertus ; il captoit ſa bienveillance, il s'ancroit auprès de lui & le diſpoſoit à le favoriſer dans les ſpéculations lucratives qu'il méditoit ſur les inſurgents dont la querelle commençoit à s'échauffer (2). Il ſe vengeoit d'ailleurs contre la chevaliere, de n'avoir pas voulu ſe prêter aux indignes manœuvres de ce perfide agent, comptant gagner d'immenſes richeſſes par la manifeſtation de ſon ſexe (3), ce qui l'auroit rendu dupe de ſa généroſité affectée envers la cour, s'il n'eût trouvé le moyen de s'en dédommager autrement. En effet, mademoiſelle d'Eon donne à entendre, ce que

(1) Propres expreſſions de la lettre de la chevaliere d'Eon.

(2) La commiſſion du roi, qui autoriſe le ſieur Caron à négocier avec mademoiſelle d'Eon, eſt du 26 août 1775.

(3) Voyez ce qui a été dit précédemment dans la lettre premiere ſur la chevaliere d'Eon.

vous avez ſoupçonné, Milord, & bien d'autres Anglois avec vous, que ſa miſſion vers elle n'étoit qu'un pretexte qui couvroit un eſpionnage véritable de cet intrigant ; nature de ſervice dont il a été amplement récompenſé, mais dont le prix ne ſe met point en ligne de compte. Ainſi le miniſtre, ſans avoir rien dit que de vrai dans la lettre au ſieur Caron, ne le lave que d'un crime imaginaire, & ne le loue que d'un déſintéreſſement hypocrite.

Comment croire en effet au mépris de la fortune de la part d'un homme de néant qui, toute ſa vie, a eu les reſſorts de l'imagination tendus pour faire des dupes ; qui ne s'eſt enrichi qu'à force de dépouilles ; dont il n'eſt pas une ſeule qui n'ait laiſſé après elle, au moins le ſoupçon d'un crime. Bien plus, il paroît, au rapport de mademoiſelle d'Eon, qu'il ne négligeoit pas même les petits profits & l'auroit démeublée inſenſiblement, ſi elle n'eût mis un terme à ſes cadeaux. Cet endroit, qui n'exige aucun commentaire, eſt digne de vous être cité & vous donnera une idée du ſtyle, des tournures & de la maniere de plaiſanter de l'écrivain femelle.

« Au reſte, je ne vous forcerai à rien, » pas même à me rendre cette belle

» Vierge d'après le Correge, que j'ai » donnée à M. Caron, parce qu'il me » disoit qu'il aimoit les vierges ; ni cette » Vénus d'après le Carrache, que j'ai don» née à M. Caron, parce qu'il aime en» core plus les Vénus ; ni ce grand & » singulier coffre fort avec des serrures » à secret que j'ai donné aussi à M. Caron, » parce qu'il aime, par dessus tout, les » beaux yeux d'un coffre fort. Il me » suffit que mon bon cœur se soit arrêté » à l'article de mes armes qui tentoient » aussi votre cupidité gloutonne, mais » sur lesquelles l'honneur de m'en avoir » dépouillée ne vous avoit donné aucun » droit. Il me suffit que la foiblesse de » mon sexe ait confondu la force du » vôtre, en se refusant avec persévérance » à l'infame marché que vous avez osé me » proposer, pour m'associer à un vol de » grand chemin, & me faire partager le » prix de ma honte. Il me suffit enfin » d'avoir flétri de mon blâme public le » jugement du tribunal Anglois qui a » prétendu faire gagner à vos consorts » cette cause d'iniquité, dont l'opprobre » ne peut se consommer & les paiements » se réaliser, qu'en vertu d'un consente» ment qu'on ne m'arrachera jamais, ou » par une insulte que je ne crains point

» pour ma cendre, par-tout où régneront
» les mœurs. »

Dans la ſuite de la lettre il eſt encore queſtion d'une petite eſcroquerie envers le lord comte Ferrers ; mais c'eſt une miſere (1) qui ne pouvoit approcher du gain énorme de cinquante mille guinées (2) dont la demoiſelle d'Eon fruſtroit le négociateur en refuſant la manifeſtation de ſon ſexe.

Suit un *Appel à mes contemporaines* : ce n'eſt qu'une précaution oratoire fort adroite, un écrit où elle dénonce le ſieur de Beaumarchais & le livre à toutes les femmes de ſon ſiècle, comme un Therſite qu'il faut fouailler pour avoir voulu élever ſon crédit ſur celui d'une femme ; faire ſa cour aux dépens d'une femme ; obtenir des richeſſes ſur l'honneur d'une femme ; & enfin venger ſon eſpoir fruſtré en écraſant une femme.

La troiſieme piece, intitulée *Cartel dans*

---

(1) Il s'agit d'une ſomme de 4625 livres ſterlings que le ſieur Caron avoit à payer à l'acquit de Mlle. d'Eon & ſur laquelle il retint pour ſon compte 375 livres ſterlings.

(2) Sur leſquelles le ſieur de Beaumarchais avoit offert ſix mille guinées de bénéfice à mademoiſelle d'Eon.

mon nouveau genre (1), n'eſt que ſubſidiaire à la premiere, & répond d'abord au crime d'ingratitude dont l'accuſe le ſieur de Beaumarchais... Mlle. d'Eon fait voir qu'elle n'eſt ni n'a pu être ingrate envers lui, puiſqu'elle n'en a reçu aucun ſervice réel, puiſqu'il n'a travaillé que pour ſon propre compe, & qu'au contraire elle a été obligée de porter des plaintes au comte de Vergennes contre cet indigne agent, qui, par ſa conduite malhonnête, déshonoroit la nation chez l'étranger. Elle ſemble ſur-tout outrée des bruits ſemés inſidieuſement par cet impudent menteur, & parvenus récemment à ſa connoiſſance : qu'elle étoit amoureuſe de lui; qu'il en réceloit dans ſon porte-feuille les aveux les plus poſitifs. Elle le ſomme de produire ſes lettres, où l'on ne lira au contraire, que les marques de l'averſion la plus manifeſte, du plus ſouverain mépris; que les reproches multipliés de ſon machiavéliſme, de ſes fourberies, de ſon libertinage, de ſes infidélités dans ſa négociation, de ſon

(1) Elle eſt datée du 8 février; la premiere ainſi que la ſeconde ſont datées du Petit-Montreuil près Verſailles, le lundi jour de la Purification, c'eſt-à-dire le 2 février.

avarice, de ſes eſcroqueries prouvées par milord Ferrers (1); de ſes procédés infames pour faire une grande fortune ſur ſon ſexe, & du déſeſpoir où elle étoit de ſe voir entre ſes mains. Enfin, ce qui achevoit de rendre aux yeux de mademoiſelle d'Eon le ſieur Caron odieux & abominable, c'eſt la baſſeſſe qu'il avoit eue de prendre pour confident, de ſe donner pour ſubſtitut auprès d'elle un François encore plus taré, plus vil que lui, s'il eſt poſſible, l'auteur du *gazétier cuiraſſé*, le calomniateur de Louis XVI, & pour tout dire, *Morande*.

Afin de mettre le ſieur Caron au pied du mur, comme il ne manquera pas de donner pour prétexte de ſon refus qu'il ne peut produire des lettres où les affaires du roi ſe trouvent mêlées, Mlle. d'Eon lui ôte cette excuſe en le ſommant de nouveau de les remettre au comte de Vergennes, qui en fera faire les extraits par gens ſermentés & n'en conſervera que les paragraphes relatifs à la querelle actuelle. Au ſurplus, quand même le miniſtre ne voudroit pas deſcendre à cette

(1) Mlle. d'Eon prétend que le comte Ferrers en a écrit au miniſtre de France, & qu'il vouloit venir porter lui même ſes plaintes au roi.

médiation ou plutôt à cet acte de juge suprême, les gazettes Angloises existent heureusement & avec plus de preuves qu'il n'en faut pour accabler le sieur de Beaumarchais & le couvrir d'opprobre (1).

« Victoire, mes contemporaines, » s'écrie Mlle. d'Eon dans la quatrieme piece qui est une seconde lettre aux femmes, « victoire & quatre pages de victoires ! » mon honneur, votre honneur triomphent. Le grand juge du tribunal d'Angleterre vient de casser & d'anéantir » lui-même en présence des douze grands » juges d'Angleterre ses propres jugements » concernant la validité des paris ouverts sur mon sexe. Voilà le glorieux » effet de la terrible leçon que j'ai donnée » à ce tribunal au moment où je partois » pour la France. Son arrêt définitif du » 31 janvier a reçu l'opposition de ceux » qui avoient soutenu, d'après ma conduite, que j'étois homme, & qu'on » vouloit forcer à payer leurs gageures

---

(1) Mlle. d'Eon cite sur-tout les gazettes du mois de novembre 1775; un aveu & déclaration de Morande pris chez elle par trois témoins le 8 mai 1776; enfin, une lettre du sieur de Beaumaechais du 31 décembre 1775.

» en exécution de ces deux jugements :
» il a eu le courage de prononcer dans les
» termes même de mes proteſtations pu-
» bliques, en langue Angloiſe, que la
» vérification néceſſaire bleſſant la bien-
» ſéance & les mœurs, & qu'un tiers ſans
» intérêt (c'eſt moi, c'eſt la chevaliere
» d'Eon) pouvant en être affecté, la
» cauſe devoit être miſe au néant. Il a
» obſervé que les cours de juſtice ſe dés-
» honoroient en ſervant les fantaiſies
» ridicules de ces êtres mépriſables qu'on
» nomme *gamblers*, ce qui veut dire
» joueurs ou parieurs, eſcrocs; & que les
» tribunaux ne devroient plus recevoir
» de ſemblables cauſes de pareils effron-
» tés, qui, ſans reſpect humain, venoient
» troubler la majeſté du tribunal, injurier
» l'honneur & la réputation de made-
» moiſelle d'Eon; qu'il falloit les livrer tous
» à l'infamie, à l'exécration publique,
» & ne pas s'occuper de leurs brigan-
» dages. Tous les juges ont réuni leurs
» voix à l'opinion du lord Mansfield, &
» la ſalle du banc du roi a retenti d'ap-
» plaudiſſements à Weſtminſter (1).

---

(1) Suit, Milord, la traduction littérale de l'obſervation de l'éditeur de Saint-James, chronique du 3 février, ſur ce jugement que je ſup-

» O, ma Patrie ! continue la chevaliere,
» que je vous félicite de n'avoir point
» tout cet or par une voix aussi infame !
» Vous avez tant de bras, tant de cœurs
» tout prêts à enlever à l'audacieuse
» Angleterre, des dépouilles & plus
» riches & plus glorieuses ! Magistrats,
» qui avez reçu mes serments ; ministres,
» qui m'avez accréditée ; généraux, qui
» m'avez commandée ; camarades, qui
» m'avez suivie ; ordre royal & militaire
» de Saint-Louis, qui m'avez enrôlée,
» partagez ma joie ; ombre de Louis XV

---

prime, parce que vous le connoissez mieux que moi (*).

(*) Nous croyons devoir restituer ici ce passage pour l'intelligence de la suite de la lettre de mademoiselle d'Eon & en faveur des lecteurs qui ne sont pas Anglois.

" Les parieurs qui avoient gagé à coup sûr, se trouvent ainsi frustrés de la riche moisson qu'ils se croyoient à la veille de faire, & qu'ils avoient si long-temps attendue. Cet arrêt fait rester en Angleterre une somme au moins de 75,000 livres sterlings (environ 1,800,000 livres tournois) que sans cela il auroit fallu envoyer à Paris à M. Panchaud (banquier) pour lui & pour un petit nombre d'amis, qu'on avoit honnetement admis dans le secret pour duper les crédules parieurs de la ville de Londres : un de ceux-ci, pressé par l'exécution du dernier jugement, avoit malheureusement payé le 30 au soir. (*Notes des Editeurs.*)

» reconnoiſſez l'être que votre puiſſance » a créé, j'ai ſoumis l'Angleterre à la » loi de l'honneur ; femmes recevez-moi » dans votre ſein, je ſuis digne de vous »

Telle eſt la ſubſtance, Milord, de cette diatribe (1) dont a été atterré le ſieur de Beaumarchais, au point qu'il eſt reſté muet & n'a pas ſoufflé depuis. Son adverſaire, au contraire, n'en a marché que le front mieux levé. On ne ceſſe de rapporter continuellement de nouvelles anecdotes ſur ſon compte, dont voici la plus piquante & la plus certaine. Elle vous confirmera combien, même depuis ſon retour dans ſa patrie, elle eſt eloignée de tout eſprit d'abjection ; combien elle reſpire encore cette noble audace qu'elle portoit dans ſon ſein, & qui s'eſt merveilleuſement fortifiée chez nous.

---

(1) Le courrier de l'Europe totalement vendu au ſieur de Beaumarchais, & qui avoit inſéré les lettres de celui-ci, ayant refuſé, ſans doute, de ſe charger de la réponſe, on la trouve inſérée *dans la Gazette de Cleves*, N°. 21, 22, 23, 25 & 26. Il eſt fâcheux que cet écrit plein de fines alluſions en contienne beaucoup qui exigeroient un trop long commentaire, ou même d'abſolument perdues pour les étrangers qui ne peuvent les entendre faute d'être au fait d'une infinité de choſes & d'anecdotes.

La veille des rois, M. Franklin, résidant toujours à Paſſy, s'étoit déterminé à rendre le pain béni le lendemain, quoiqu'en qualité de proteſtant & n'étant pas propriétaire de la maiſon qui appartient au ſieur le Rez de Chaumont, il eût pu s'en diſpenſer. Il ſe faiſoit un plaiſir de cette cérémonie & avoit diſpoſé en conſéquence treize brioches, nombre des treize colonies de l'Amérique unies ; il vouloit mettre une banderole à chacune, & la premiere devoit porter inſcrit le mot *Liberté*. Le curé, qui étoit à dîner chez cet inſurgent, témoigna quelque répugnance à cette ſinguliere étiquette ; ce mot de *Liberté* ſur-tout l'effaroucha. L'évêque de Saintes, auſſi du repas, appuya davantage, & prétendit qu'il ne ſeroit pas poſſible au paſteur de tolérer une telle innovation. Mlle. d'Eon préſente fut conſultée à ſon tour : elle répondit qu'elle n'avoit rien à ajouter à ce que des membres de l'égliſe avoient décidé ; mais qu'à leur opinion elle joindroit une raiſon politique non moins prépondérante : c'eſt que n'étant qu'à trois lieues de Verſailles, il ne convenoit pas d'uſer d'un mot qu'on n'aimoit ni ne vouloit y connoître.

Mais voici, pour terminer, une anec-

dote bien plus plaiſante, & dont je ris encore en vous la racontant.

Il y a dans cette capitale un peintre nommé *Maſſon*, plus habile farceur qu'artiſte; il joue à merveille tous les rôles qu'on veut lui donner, & ſur-tout celui de femme. Mad. de Fourqueux (1), une virtuoſe préſidant à un bureau de bel eſprit, avoit témoigné la plus grande envie de voir la chevaliere d'Eon qu'elle n'avoit jamais connue ſous aucun ſexe. Un plaiſant voulant tourner en ridicule cette dame, lui promet de la lui amener à ſouper. Il donne le mot au peintre, & le jour pris pour cette comédie, la demoiſelle d'Eon prétendue arrive. Parmi les femmes qu'avoit invité Mad. de Fourqueux, il y en avoit de très curieuſes; elles avoient comploté entr'elles de vérifier abſolument le ſexe de cet être amphibie & de réſoudre un ſi ſingulier problême. Au moment où elle étoit paſſée dans la garde-robe, elles la ſuivent ſous prétexte du même beſoin; &, ſuivant un uſage aſſez commun au femmes, là ſe

(1) Femme d'un ancien procureur-général de la chambre des comptes, conſeil et d'état, intendant des finances, membre du comité actuel des finances.

trouvant en force, elles veulent abſolument ſatisfaire leur déſir. Le ſieur Maſſon les prie, les ſupplie d'épargner ſa pudeur, puis ſe défend comme un beau diable ; enfin ſes forces s'épuiſant, il laiſſe pénétrer les mains victorieuſes qui trouvent un monſtre & font des cris épouvantables. La Dlle. d'Eon, les larmes aux yeux, les conjure du moins de lui garder le ſecret ſur ce myſtere politique, & l'on rentre.

Mad. de Fourqueux qui avoit entendu les cris, veut ſavoir ce que c'eſt ; on le lui dit à l'oreille, en lui demandant le même ſecret. Dès le lendemain, elle n'a rien de plus preſſé que de raconter l'aventure... Quelqu'un, qui la veille avoit paſſé la ſoirée avec la chevaliere, lui rit au nez, lui fait voir l'*alibi* ; elle reconnoît qu'elle a été dupe de quelque impoſteur ; & les dames enchantées d'abord de leur découverte, devenues l'objet de la riſée générale, reconnoiſſent le danger d'une curioſité indiſcrette.

Mais plus de rire, Milord, j'arrive à Toulon, & tout ce que je vois & apprends déjà me ſerre le cœur. Il faut me compoſer de nouveau & me conformer au précepte de Cicéron, qui m'apprend *proprium hoc eſſe prudentiæ conciliare*

ſibi

sibi animos hominum & ad usus suos adjungere. C'est d'autant plus nécessaire que je suis parmi de rusés Provençaux dont la franchise n'est pas le caractere dominant : il faudra pourtant qu'ils s'expliquent, ou je ne pourrai.

Toulon, ce 13 mai 1778.

LETTRE II.

Sur le départ du comte d'Estaing, sur l'objet de sa mission. Détail & anecdotes sur ce général. Etat de la marine du port de Toulon ; caractere de ses principaux officiers.

IL n'est que trop vrai, Milord ; le comte d'Estaing a appareillé il y a près d'un mois, & sa mission qu'on ne dissimule pas ici depuis son départ, est des plus hostiles. Il ne s'agit de rien moins que de secourir nos colonies révoltées, d'écraser l'amiral Howe & son escadre de beaucoup inférieure (1), & de laisser

(1) En effet, dans mon état de la disposition de nos forces navales, je trouve que les Anglois

ainſi notre armée de terre expoſée à la merci des troupes Américaines. J'ai ſu tout cela par un inſpecteur général de la marine de ma connoiſſance, que j'ai heureuſement rencontré dans ce port; & qui ſe trouve logé dans la même auberge que moi. C'eſt monſieur du Hamel, membre de l'académie des ſciences. Comme j'ai appris qu'il partoit ſous deux ou trois jours, j'ai voulu le voir dès le ſoir même de mon arrivée. C'eſt un vieillard fort rangé, fort ſobre, qui ſe retire de bonne heure; en ſorte que j'ai eu tout le temps de cauſer avec lui, de l'interroger & d'apprendre les détails d'un évenement dont les ſuites peuvent être d'une ſi funeſte conſéquence. Je ne me ſuis pas couché que je n'aie rédigé notre dialogue que voici.

L'ANGLOIS *en embraſſant M. du Hamel.*

Je ſuis enchanté, Monſieur, de vous trouver dans ce port; c'eſt une bonne fortune à laquelle je ne m'attendois pas.

---

n'ont actuellement à la ſtation d'Amérique que l'*Aigle*, de ſoixante-quatre; le *Raiſonnable*, le *Non-Such*, le *Saint-Albans*, le *Sommerſet*, tous de ſoixante-quatre auſſi; le *Pembroke*, de ſoixante; le *Preſton*, le *Centurion*, l'*Experiment*, la *Renown*, l'*Iſis*, tous de cinquante.

M. DU HAMEL.

Ma foi, il a fallu un évenement comme celui-ci pour que j'y vinsse : à mon âge on ne se déplace guere, encore moins entreprend-on un voyage aussi long. Je ne fais plus depuis quelques années que celui de ma terre (1).

L'ANGLOIS.

Mais vous êtes frais & bien portant, bonne chaise de poste, chemin superbe, beau climat ; je ne vois pas ce qui pourroit vous dégoûter.

M. DU HAMEL.

La mission me déplaisoit sur tout. Le comte d'Estaing, en garde contre la mauvaise volonté des officiers de la marine, instruit de la nullité de ceux d'administration, a désiré qu'un tiers non suspect & en état de s'y connoître, vînt faire une sorte de revue de son armement, des vaisseaux de son escadre, des ustensiles, agrès, apparaux qu'on lui

---

(1) Elle se nomme *Nainvilliers*, & n'est pas loin de Petitviers en Gâtinois.

donnoit, & pût d'ailleurs rendre compte verbalement au miniſtre de la maniere dont les choſes ſe feroient paſſées : ces fonctions me regardoient principalement en ma qualité d'inſpecteur-général de la marine ; j'étois d'ailleurs réputé de la plus grande impartialité : n'appartenant à aucun des deux corps, & fait pour les cenſurer également, je n'ai pu me défendre de la confiance dont M. de Sartines m'honoroit, & je ſuis parti.

L'ANGLOIS.

Moi, je ſuis venu ici pour promener l'ennui qui me tourmente, pour diſſiper les vapeurs auxquelles vous ſavez que nous ſommes ſujets. Je me ſuis muni de paſſe ports, de bonnes lettres de recommandation, afin de tout voir & de n'être point ſuſpect : mais me voilà bien attrappé; ce port-ci eſt preſque dénué de vaiſſeaux, & je n'y trouve plus l'eſcadre du comte d'Eſtaing que je me faiſois une fête de voir en rade.

M. DU HAMEL.

Vous avez donc ſéjourné bien long-temps en route ; car vous ne pouviez ignorer autrement ſon départ : il a ap-

pareillé le 13 avril à quatre heures après midi.

L'Anglois.

Le comte d'Eſtaing a donc été d'une grande diligence, ou vivement preſſé ſur la fin par la cour; car on ne comptoit pas à Paris qu'il mît à la voile avant le mois de mai.

M. du Hamel.

Dès le milieu de mars le miniſtre déſiroit que ce général & moi nous miſſions en route, mais ſur-tout depuis la déclaration du marquis de Noailles & la nouvelle de l'humeur qu'en a pris le roi d'Angleterre. Le zele du comte d'Eſtaing n'a pas beſoin d'être excité; il fut bientôt rendu dans ce port (1), précédé des deux chefs d'eſcadre qui devoient commander ſous lui; & la préſence de ces généraux, les récompenſes promiſes aux ouvriers qui ſe diſtingueroient par leur empreſſement, donnerent une telle acti-

(1) Il partit de Paris le 19 mars & arriva à Toulon le 27 à midi; le même jour il fit ſon entrée dans le port, où il fut ſalué par le vaiſſeau amiral.

vité aux armements, qu'on y travailloit sans relâche depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit close, & qu'ils avancerent plus en trois semaines qu'ils n'avoient fait depuis trois mois.

L'ANGLOIS.

C'est un maître homme que ce comte d'Estaing.

M. DU HAMEL.

Oh! je vous en réponds; je l'ai vu à la besogne : il se mêle de tout; il suffit à tout; il entre jusque dans les plus petits détails; il connoît depuis le maître d'équipage de son vaisseau jusqu'au moindre mousse. A peine y eut-il mis le pied, qu'il fit abattre plusieurs cloisons, percer des sabords & augmenter son artillerie d'un neuvieme (1).

L'ANGLOIS.

Et les officiers que disoient-ils à cela?

M. DU HAMEL.

Ils ne disoient rien, du moins devant

---

(1) *Le Languedoc*, que monte le comte d'Estaing, n'étoit que de quatre-vingts canons, & il est parti avec quatre-vingt-dix.

lui ; ils étoient étourdis de ſon activité ; & ne pouvant réſiſter à ſon impulſion, ils alloient malgré eux ; ils faiſoient ce qu'ils n'auroient jamais fait ſans cet exemple. Vous ſavez qu'il ne faut ſouvent qu'un ſeul homme pour animer tout un corps.

L' A N G L O I S.

Oui, mais ce corps ne ſe ſoucie pas d'être dirigé par cette ame-là.

M. D U H A M E L.

Ils en enrageoient, ſans doute ; mais ils ne pouvoient ſe diſpenſer de lui obéir, de témoigner de la bonne volonté, de l'émulation. Ils n'en oſoient contrarier les diſpoſitions ; ils étoient trop près du ſoleil : mais il y a une fermentation ſourde parmi eux qui éclatera plus tard, & je doute qu'à la mer on ne lui joue pas quelque mauvais tour ; je crains pour cette campagne, & que la malveillance & l'inſubordination ne faſſent tout manquer.

L' A N G L O I S.

Mais on diſoit à Paris que le comte d'Eſtaing avoit les pouvoirs les plus amples.

M. du Hamel.

Vraiment, comme il prévoyoit beaucoup de tracasseries, il n'a pas voulu partir sans avoir en quelque sorte carte blanche pour démonter les officiers dont il ne sera pas content, pour leur en substituer d'autres, & conférer des grades a ceux qu'il en jugera dignes : c'est ainsi qu'il vient de donner un brevet de lieutenant de frégate avec le rang & les fonctions à différents capitaines marchands qu'il a répartis sur les vaisseaux de son escadre, & qui lui serviront comme d'aides-de-camp.

L'Anglois.

Qu'elle est la composition de son escadre ?

M. du Hamel.

Il a douze vaisseaux de ligne, dont deux de quatre-vingts canons, six de soixante & quatorze, trois de soixante-quatre, & un de cinquante (1), & cinq frégates. Cette escadre a pour six

(1) La liste en sera jointe ci-après, parmi l'état de la marine de Toulon.

mois de vivres : on y a embarqué des bombes des mortiers, des grils pour faire rougir des boulets, & des aprovisionnements de toute espece. M. d'Estaing a, en outre, deux mille hommes de troupes réglées (1). Du reste chaque vaisseau est pourvu de trois jeux de voiles (2), quoiqu'on n'en donne jamais que deux. Les équipages sont au complet le plus nombreux à la maniere Françoise, & le seul général a mille trois cents hommes à son bord.

L'ANGLOIS.

On dit qu'on a embarqué aussi une provision immense de hardes, d'habillements de troupes, d'ustensiles, de munitions, outre celle pour la campagne (3).

---

(1) Mille hommes de troupes de la marine, cinq cents hommes d'un bataillon de *Foix* & cinq cents d'un bataillon de *Hainaut*. Le régiment d'*Artois* ne pouvant servir au service de la place, on y attend pour y suppléer, celui d'*Aquitaine*.

(2) C'est l'appareil complet de toutes les voiles d'un vaisseau. (*Note des Editeurs.*)

(3) Extrait d'une lettre de Toulon, du 13 avril. . . On a chargé à bord des vaisseaux trois cents caisses de six pieds de long sur trois pieds de haut & de large, contenant des draps, des

M. du Hamel.

Oh ! le vaiſſeau même du général eſt dans un état d'encombrement inconcevable.

L'Anglois.

Sait-on la deſtination de cette eſcadre ?

M. du Hamel.

Ce n'eſt plus un myſtere : M. d'Eſtaing va dans l'Amérique Septentrionale : on le croit d'autant mieux aujourd'hui, que le chevalier de Borda major-général de l'eſcadre, a remis en mer à chacun des capitaines commandants une carte de l'Amérique Septentrionale, ſur laquelle eſt tracée la route que l'eſcadre doit tenir, de façon à ſe rallier néceſſairement plutôt ou plus tard, en cas de ſéparation.

L'Anglois.

C'eſt donc bien certain ? On diſoit

---

bas, des ſouliers, des chapeaux ; & même des habillements pour des enfants en bas âge. On a embarqué, en outre vingt mille fuſil, mille deux cents bombes, ſix mortiers, & trente pieces de campagne.

que c'étoit pour Mahon ou pour Gibraltar, pour l'Inde, pour les Antilles, pour se joindre aux Espagnols à Cadix.

M. DU HAMEL.

On disoit tout cela pour les sots ; il est vrai qu'ils sont en grand nombre : c'étoit une petite finesse du ministre & du général, fort mystérieux l'un & l'autre jusque dans les moindres choses. Ils ont affecté de faire cet armement à Toulon, afin de donner le change aux Anglois & de les empêcher de nous primer ; & je crains bien que nous n'en soyons les dupes nous-mêmes, car on ne sort pas du détroit comme l'on veut, sur-tout dans cette saison, où les vents d'Ouest durent quelquefois deux ou trois mois, & vous n'ignorez pas que le vent d'Est est le seul favorable pour le franchir. On sait même déjà que M. d'Estaing est à battre la Méditerranée depuis plus de trois semaines sans pouvoir avancer.

L'ANGLOIS.

Il me semble cependant qu'il y a bien peu de troupes embarquées pour croire que cette escadre aille secourir les Insurgents.

M. du Hamel.

Il ne s'agit que d'un coup de main, d'une expédition maritime, de battre l'amiral Howe qui eſt certainement trop foible pour réſiſter ; & vous connoiſſez mieux que moi l'axiome : *Qui eſt maître de la mer eſt maître de la terre.* Le général Washington & le marquis de la Fayette répondroient bientôt du général Howe & de ſes troupes. Au reſte, pour ne vous laiſſer aucun doute ſur cela, il faut vous apprendre une anecdote certaine. C'eſt que M. Deane, ce député du congrès, reſté ſi long-temps à Paris, & rappelé, eſt embarqué ſur cette eſcadre, ainſi qu'un négociateur qui s'y rend avec le caractere de plénipotentiaire. Le ſoin qu'on a pris de cacher l'objet de leur départ, de maſquer celui de leur route en faiſant courir le bruit qu'ils alloient en Eſpagne, enfin de les tenir ſecrétement à une certaine diſtance d'ici & de ne les embarquer qu'à la mer ; tout cela eſt bien une preuve de la vérité de ce que je vous dis.

L'Anglois.

Comment a tranſpiré cette anecdote ?

M. DU HAMEL.

On n'a pu s'empêcher de conſtruire à bord du *Languedoc* un appartement convenable pour le miniſtre qu'on envoyoit réſider aux Etats-Unis ; on a voulu y mettre une ſorte de magnificence impoſante ; on parloit ſur-tout d'un lit de damas cramoiſi galonné en or qui y avoit été placé ; on annonçoit qu'une perſonne de diſtinction le devoit occuper, ſans qu'on dît préciſément qui ; & l'eſcadre partie avant ſon arrivée donnoit lieu à former mille conjectures. Peu après l'on a ſu que cette perſonne de diſtinction étoit M. *Gérard* revêtu de la qualité ci-deſſus. Il s'étoit rendu à Aix, de là dans un petit village voiſin de Toulon (1), où une frégate, ſortie

(1) Il ſe nomme la *Seine*. M. Deane, qui avoit reçu ſon rappel le 4 mars, avoit quitté Paris le 30, & s'étoit rendu au même lieu pour s'embarquer avec M. Gérard.

La frégate la *Chimere* avoit mis à la voile le 11 avril, & avoit pris ſa route comme ſi elle alloit à Cadix. M. de Saint-Cezaire, ſon capitaine, avoit deux paquets, dont l'un devoit être ouvert dès qu'il auroit doublé le Cap, & l'autre à l'adreſſe du commandant de Cadix ; à la lecture du premier il connut ſa deſtination, avec ordre

quelques jours avant l'escadre avec des paquets à ouvrir à la mer, étoit venue le prendre.

L'ANGLOIS.

Ce M. Gérard n'est-il pas un premier commis des affaires étrangeres?

M. DU HAMEL.

Oui, une homme fort estimé. Il est regardé comme l'auteur du traité, & comme le plus propre à en compléter les avantages par ses négociations ultérieures. C'étoit le bras droit de M. de Vergennes; il faut qu'il y ait eu des raisons bien pressantes pour l'éloigner ainsi, & pour que celui-là se soit chargé de cette mission qui doit durer deux ans.

L'ANGLOIS.

N'est-ce pas le duc de Choiseul qui se l'étoit attaché le premier.

M. DU HAMEL.

Et voilà précisément l'enclouure! Vous pouvez vous rappeler qu'il avoit couru

---

après l'avoir remplie, de convoyer jusqu'à ce que l'escadre appareillât, & de se joindre ensuite à elle.

des bruits fort ſinguliers ſur M. Gérard. On a été juſqu'à dire qu'il étoit à la Baſtille : cette rumeur, devenue abſurde par l'exagération, avoit cependant un fondement, ou du moins un germe léger & qui n'a pas peu contribué à ſa miſſion nouvelle. Ce perſonnage, grand politique, quoique ſerviteur zélé du roi, ne s'eſt pas trouvé avoir les mêmes vues que M. de Vergennes relativement à notre liaiſon avec la Maiſon d'Autriche, dont le miniſtre fait peu de cas, & dont M. Gérard, créature du duc de Choiſeul, penſoit tout autrement. M. de Vergennes a craint que ce premier commis, ayant le Nord dans ſon département, & digne en tout de ſa confiance, cependant entraîné par ſa maniere de voir dans cette circonſtance critique, ne ſe prêtât pas aſſez aveuglément à l'anéantiſſement du traité de Verſailles. Rarement on fait bien ce à quoi l'on répugne. Il n'a pas été fâché de trouver une occaſion de s'en défaire avec honneur. Cette explication, fondée ſur les vraiſemblances, d'un autre côté motive la conduite de M. Gérard, qui, d'une ſanté délicate, d'un certain âge, pere de famille, très-riche, très-conſidéré, naturellement n'auroit pas dû s'expatrier pour un poſte qui le met

dans le cas de ne pouvoir plus reprendre ſa place , ſans aucun eſpoir fondé de courir jamais la carriere brillante des ambaſſades en titre réſervées aux gens de la cour. Au reſte ce ne ſont que des conjectures : vous en croirez ce que vous voudrez.

L' ANGLOIS.

Mais vous m'arrangez cela d'une façon aſſez naturelle. Je crois que la fineſſe du comte de Vergennes vaut bien celle de M. de Sartines. Je n'en puis revenir.

M. DU HAMEL.

Il eſt certain qu'en faiſant partir l'eſcadre de Breſt , on lui épargnoit huit à neuf cents lieues de trajet , ſans compter les riſques du retard qu'elle éprouve à préſent.

L' ANGLOIS.

En a-t-on des nouvelles directes depuis qu'elle a fait voile ?

M. DU HAMEL.

Un courrier extraordinaire , chargé de porter l'annonce de ſon départ à la cour , avoit été embarqué ſur le *Languedoc* , &, après avoir vogué juſqu'à une lieu

en mer, a été renvoyé dans une chaloupe & eſt parti pour Verſailles : un autre expédié des bureaux de la marine le douze avril à M. le comte d'Eſtaing, étant arrivé trop tard, on a ſur le champ fait appareiller un petit bâtiment pour lui porter les paquets de la cour.

Ce bâtiment eſt revenu ; il n'a rapporté aucune lettre ; on n'a eu par lui que des nouvelles verbales : il eſt défendu aux officiers d'écrire tant qu'ils ſeront en mer : il a dit que l'eſcadre avoit eſſuyé un coup de vent violent peu après ſa ſortie ; qu'on avoit ſollicité le général de relâcher aux Iſles-d'Hieres, tant pour différents vaiſſeaux qui ayant appareillé trop à la hâte avoient beſoin de ſe mieux gréer, que pour aſſurer la mâture du *Languedoc* qui couroit riſque d'éprouver de grands dommages, ſi l'on n'y prenoit garde ; enfin pour ne pas ſe laiſſer affaler dans le golfe de Gênes, où il perdroit plus de temps à ſe relever que s'il eût paſſé huit jours à ſe mieux diſpoſer dans le havre où l'on lui conſeilloit d'entrer. Différents bâtiments qui en ont eu connoiſſance depuis, aſſurent que la prédiction ſe vérifie, & que le comte moins avancé qu'à ſon départ, a en outre eſſuyé par ſa faute pluſieurs coups de

vent qui l'ont fort maltraité. Tels sont les bruits que font courir les officiers ; car vous pensez bien que, malgré les défenses, il a toujours passé très-secrétement de petits billets de contrebande qui ne sont pas à la louange du général.

L'ANGLOIS.

On dit qu'il a banni tout luxe de son escadre, qu'il donne l'exemple de la grande frugalité, qu'il ne couche que sur un hamac & qu'il exige que les officiers se conforment à sa conduite.

M. DU HAMEL.

Oh ! il est des choses auxquelles avec tout son pouvoir il ne peut forcer les autres ; il faudroit qu'il leur donnât avant son physique & son tempéramment : il est certain qu'il établit dans son vaisseau & dans tous les autres une discipline fort austere. Lorsqu'il prit le commandement il fit assembler à son bord les principaux officiers & leur tint ce discours dont on a conservé note. « Messieurs, » je n'ignore pas les dispositions défavo- » rables où la plupart d'entre vous & » peut-être tous sont contre moi ; j'ai » eu connoissance des mémoires envoyés » au ministre contenant vos griefs & vos

» plaintes : je vous préviens que je n'en
» conſerverai aucune haine, aucun reſ-
» ſentiment ; cela ne m'empêchera pas
» de rendre juſtice à votre mérite, à vos
» talents, de louer vos belles actions,
» & de demander pour vous au miniſtre
» les graces & récompenſes dont vous
» ſerez ſuſceptibles : mais je vous pré-
» viens en même temps qu'en prenant
» congé du roi, j'ai répondu à S. M. ſur
» ma tête de l'honneur de ſon pavillon ;
» la vôtre m'en doit répondte à ſon tour. »

L'ANGLOIS,

Voilà qui eſt fier.

M. DU HAMEL.

D'un autre côté, il a le génie un peu, ou plutôt très-romaneſque : il a fait placer dans les vaiſſeaux les portraits des grands hommes de mer qui ont bien mérité de la patrie, avec un détail de leurs belles actions ; il s'eſt imaginé que ces images, ces hiſtoires feroient propres à enflammer la bravoure Françoiſe, à faire enfanter des prodiges d'héroïſme.

L'ANGLOIS

Et vous croyez que tout cela ne produira rien ?

M du Hamel.

Je crois qu'au contraire ces innovations ne ſerviront qu'à le rendre plus déſagréable & à exciter davantage la jalouſie : on la connoît ſi forte, qu'il y a des paris qu'il n'aura pas paſſé le détroit ſans avoir démonté quelque capitaine de vaiſſeau.

L'Anglois.

En vérité, voilà un eſprit de corps infernal ; depuis long-temps j'en entends parler, mais je ne pouvois croire des diſpoſitions ſi contraires au bien du ſervice, ſi eſſentielles à réprimer ; je penſois qu'il y avoit beaucoup d'exagération. Comment ! on diſoit à Paris qu'à l'arrivée du comte d'Eſtaing à Toulon, il y avoit eu une eſpece de ſoulevement général des officiers contre lui, qu'il n'y avoit pas juſqu'aux gardes de la marine qui avoient adreſſé des repréſentations ſur leur droit de ne recevoir d'ordres que d'officiers de leur corps ; & le diſcours de ce général me le confirme.

M. du Hamel.

Toute cette fermentation, cette mutinerie même de diſcours a eu lieu lorſ-

qu'on apprit ſa nomination ; car comme je vous l'ai obſervé, dès qu'il a paru, ces meſſieurs ſont devenus très ſouples: mais je vous le répete, c'eſt durant le cours de la campagne que je redoute une diviſion funeſte.

L' ANGLOIS.

Eſt-ce qu'on n'a pas eu du moins la prudence de lui laiſſer le choix des capitaines ?

M. DU HAMEL.

Il a eu celui des chefs d'eſcadre; il a fait nommer MM. de *Breugnon* & de *Brover*, comme ſes bons amis, ſes bras droits, mais il ne faut pas qu'il s'y fie trop. Le premier eſt un homme peu liant, brutal même, qui, enfant du corps, en a ſucé l'eſprit avec le lait : il ne laiſſe pas que d'avoir ſon ambition ; il s'eſt trouvé flatté d'être pour la premiere fois le ſecond d'une grande eſcadre ; il connoît ſon général pour être fort téméraire, on ne ſait pas ce qu'il peut arriver, un boulet peut facilement l'en débarraſſer, & le voilà en chef; c'eſt aſſez joli. Quant à M. de Brover, le principe de ſon avancement à la cornette a été de porter M. le marquis de Chauvelin

en Corse, lors de cette grande & glorieuse expédition. Du reste, le patelinage Provençal lui aura concilié M. d'Estaing; il aura été flatté d'être employé dans la seule escadre considérable qui sortira peut-être du port de Toulon, & attaché à ce département, il sentoit que la médiocrité de ses talents n'obligeroit pas à le venir chercher si loin.

M. d'Estaing a encore nommé son capitaine de pavillon, M. de Boulainvilliers, qu'on a fait passer de Brest à Toulon; son major, M. de Borda, mon confrere, quoiqu'il ne fût que lieutenant de vaisseau, mais excellent pour les fonctions de cette place, actif, bon géographe, dressant parfaitement une carte marine, possédant l'art des signaux & d'ailleurs versé dans toutes les études théoriques du métier. A l'égard des capitaines de l'escadre, je ne connois guere que M. de Bougainville qui puisse être de son choix; parce que de tout point ce personnage lui convenoit; intrus comme lui, détesté de la marine, il a d'ailleurs les qualités & les connoissances d'un véritable homme de mer; il joint la théorie à la pratique: en outre, le ministre n'étoit pas fâché, en retirant avec éclat cet officier employé dans l'escadre de M. Du-

chaffault pour l'envoyer dans l'autre ; d'autorifer les bruits qui couroient de la prétendue deftination de M. le comte d'Eftaing pour l'Inde, genre de navigation dont M. de Bougainville eft très au fait ; & beaucoup de fpéculateurs, en effet, furent dupes de cette fineffe : quant aux autres, on ne pouvoit en fabriquer exprès pour M. d'Eftaing ; il a bien fallu qu'il les prît tels qu'ils étoient.

L' ANGLOIS.

Je vois que vous n'avez pas grande opinion de ces Meffieurs.

M. DU HAMEL.

Vous l'avez dit. Cependant M. de Barras, qui commande le *Zélé*, eft un homme de mérite ; il a de la bravoure, de la vigilance, du zele ; il aime fon pays, & fera céder tout intérêt particulier à l'intérêt public. M. le chevalier de Suffren fera bien auffi ; fi l'occafion s'en préfente, il ira loin : malheureufement il aura peu de voix en chapitre ; c'eft un des derniers dans l'ordre du tableau. Je ne connois pas affez les autres pour en juger.

L' ANGLOIS.

C'eft-à-dire, qu'ils ne fe font pas fait

connoître, faute d'occaſion ſans doute; mais vous avez, ce me ſemble, encore un confrere parmi eux, le marquis de Chabert qui commande le *Vaillant*.

M. DU HAMEL.

Entre nous c'eſt un piſſe-froid, un pauvre homme dans toute la valeur du terme, bon tout au plus à quelques expériences de montre marine qu'il doit faire.

L'ANGLOIS.

Il n'y a donc là de vraiment bon marin, bien exercé, bien éprouvé, bien reconnu pour tel que M. de Breugnon.

M. DU HAMEL.

Si vous voulez : pour moi, je n'en raffole pas. Je ſais qu'il fut fait chef d'eſcadre en 1767 avec une grande diſtinction, en paſſant ſur le corps de plus de cinquante de ſes anciens, ce qui fit crier tout le corps; mais il dut cette faveur moins à ſon mérite tranſcendant qu'à une miſſion d'apparat qu'il venoit de remplir à Maroc, où il avoit fait la paix avec cette puiſſance barbareſque. Je me rappelle que pluſieurs années après, dans l'eſcadre d'évolution de 1773, quoique commandant

commandant une division, il fut cependant *flambé* honteusement comme le capitaine le moins expérimenté.

L'ANGLOIS.

Je vous avouerai que je n'entends pas ce mot.

M. DU HAMEL.

Je crois bien : il n'est pas dans le dictionnaire de marine des Anglois, ils ne s'en servent point; mais il est d'un fréquent usage chez nous. On appelle *flamber*, mettre au vaisseau commandant une flamme convenue pour avertir un capitaine lorsqu'il fait une mauvaise manœuvre, ou qu'il n'obéit pas aux signaux. Dans l'escadre d'évolution dont je vous parle, nos officiers étoient tellement rouillés sur toutes les manœuvres depuis dix ans qu'on étoit en paix, qu'il y avoit continuellement quelqu'un de *flambé*; & je vous le répéte, M. de Breugnon le fut à la tête de son arrieregarde.

L'ANGLOIS.

Mais il n'est pas que M. d'Estaing n'ait quelqu'un de confiance dans le sein duquel il puisse déposer ses secrets, dont

il puiſſe attendre ſinon des inſtructions, du moins des conſeils.

M. DU HAMEL.

Le ſeul homme dont il prend des conſeils & même des inſtructions, eſt un de ceux qui ſembleroient le moins fait pour lui en donner ; puiſque c'eſt un ſimple officier bleu, un capitaine de brûlot qu'il vient de faire nommer lieutenant de vaiſſeau pour l'avoir à ſon bord ; un nommé *Mauff*, marin de Saint-Malo, qui a beaucoup d'expérience & d'empire ſur lui.

L'ANGLOIS.

Et c'eſt par cette raiſon-là même ſans doute qu'il le goûte mieux ; il ne ſe ſent point humilié de conſulter un ſubalterne trop honoré de ſa confiance, qui lui donne ſes avis dans le ſecret, lui en laiſſe tout l'honneur apparemment, & ne s'en prévaut pas en public.

M. DU HAMEL.

Et c'eſt préciſément ce qui humilie au contraire les officiers de la marine ; ils ne peuvent digérer que M. le comte d'Eſtaing, qu'ils regardent comme aveugle en cette partie, ne veuille pas s'en rap-

porter à eux, borgnes, si l'on veut, ce qui est toujours y voir quelque chose, & leur préfere un étranger, un officier de fortune.

L'ANGLOIS.

Regardez-vous donc réellement le comte d'Estaing comme aussi dénué de connoissances maritimes qu'ils l'estiment.

M. DU HAMEL.

Il est certain qu'il n'a pas l'expérience de vos marins ni même des nôtres, qu'il ne peut l'avoir : il n'y a qu'à se rappeler sa vie.

L'ANGLOIS.

Je n'en ai qu'une notion confuse ; je me souviens en gros qu'il nous a désolé dans l'Inde durant la derniere guerre.

M. DU HAMEL.

Son histoire est simple : il avoit près de trente ans (1) qu'il ne connoissoit encore un vaisseau que pour avoir été passager dessus lorsqu'il se rendit dans

(1) M. le comte d'Estaing est né le 24 novembre 1729.

l'Inde, tourmenté à la fois par les deux seules passions qui y conduisent ordinairement, l'ambition & la cupidité. Il débuta par être fait prisonnier (1). Libre sur sa parole, indigné de son inaction, dans son ardeur bouillante & aveugle, il ne craignit pas de se charger de détruire un comptoir Anglois dans le golfe de Perse (2);

(1) Dans la Ville Noire, lors d'une sortie que fit le colonel Draper, le 14 mars 1759, pour répousser les François qui assiégeoient Madras. M. d'Estaing étoit alors brigadier.

(2) Ce comptoir se nommoit Gombroons, établissement non-fortifié, appartenant à la compagnie des Indes Angloise, à quinze degrés ouest environ de Surate (*).

(*) Voici un détail plus circonstancié de ce lieu: Les Anglois étoient fixés là par Shaw-Abbas, Sophi de Perse, après la destruction d'Ormus, à qui il accorda de grands privileges dans le commerce & une part des droits de ce port, ce qui montoit à près de 4000 liv. sterl. par an; mais les Anglois avoient perdu ces avantages par la confusion & l'anarchie qui avoient presque ruiné la Perse. Le climat est si chaud & si mal sain, que les naturels même le fuient dans la mauvaise saison; ils descendent avec leurs caravanes seulement au temps où les vaisseaux sont attendus pour commercer en habillements, &c. qu'ils emportent en caravanes; en sorte que, comme il n'y est pas besoin de magasin, la compagnie n'y a pas de fortifications; mais ils gardent seulement une maison pour leur agent ou chef, & ses commis ont un petit parti de soldats pour les défendre contre les voleurs. (*Addition des Editeurs*).

c'eſt la premiere fois qu'on le voit commander ſur mer : pour plus d'aſtuce, il ſe maſque ſous pavillon Hollandois. Lexpédition n'étoit pas glorieuſe, mais elle pouvoit être lucrative : quoique afin de colorer ſon manque de foi, il ſuppoſât qu'il ſavoit être échangé, on voit par certaines clauſes & exceptions réfléchies, inſérées dans la capitulation (1), qu'il ſentoit ſa déloyauté ; & en effet il étoit impoſſible qu'il en eût la nouvelle. On lui reprocha en outre d'avoir manqué à cette même capitulation en faiſant mettre, quinze jours après, le feu à la factorerie ſoumiſe, & en l'abandonnant au pillage, quoiqu'il ſe fût engagé de la conſerver moyennant un rachat.

Encouragé par cet eſſai qui tenoit beaucoup du pirate & du forban, il vint croiſer quelque temps ſur Ceylan, puis cingla vers Sumatra & y tomba ſur les établiſſements des Anglois (2) qui ſe croyoient en ſureté loin du ſiege de la guerre, & ſurtout par le ſuccès de leur nation, qui

(1) Le comte d'Eſtaing arriva le 13 octobre, & la capitulation eſt du 14.

(2) Toujours avec les deux bâtiments qui avoient ſervi à la premiere expédition, le *Condé* & l'*Expédition*.

triomphoit à la côte de Coromandel & de Malabar, qui chaſſoit en ce moment les François du Bengale & de toute la preſqu'iſle. M. d'Eſtaing prit pluſieurs forts (1) & le principal qui eſt Bancoul (2); n'ayant point aſſez de forces pour en garder aucun, il chargea en diligence tout le butin qu'il put trouver, ſur des vaiſſeaux Hollandois loués pour cet effet à Batavia, & l'envoya à l'Iſle-de-France; du reſte, il pilla, ravagea tant qu'il put: il n'y eut pas une petite baye, pas la moindre anſe où les ennemis étoient ſuppoſés avoir quelque propriété qu'il ne viſitât; il laiſſa partout des veſtiges de ſon paſſage deſtructeur, en ſorte que les vaiſſeaux d'Europe à leur arrivée trouverent leurs comptoirs dans la plus grande détreſſe & manquerent eux-mêmes des ſecours néceſſaires pour ſe rafraîchir & s'équiper.

L' ANGLOIS.

Voilà une vilaine maniere de faire la guerre.

M. DU HAMEL.

Elle eſt malheureuſement trop com-

---

(1) Nattal, le premier de tous, fut attaqué en février 1760 & pris le 7 du même mois.

(2) Autrement le fort Marlborough.

mune dans ce pays-là ; vous nous en aviez donné plus d'un exemple.

L' ANGLOIS.

A la bonne heute qu'elle fût la reſſource de quelque aventurier ſubalterne d'un flibuſtier ne vivant que de rapine & de brigandage ; mais elle ne convenoit pas à un grand ſeigneur deſtiné à des miſſions plus nobles.

M. DU HAMEL.

Il faut parler à charge & décharge : M. d'Eſtaing avoit tort ſans doute d'enfreindre ſa parole : mais ne pouvant plus faire de mal en grand, il falloit tâcher de vous en faire comme l'on pourroit ſourdement & en détail ; & le comte d'Eſtaing étoit l'homme le plus propre à cela par ſa haine violente contre votre nation ; par ſon audace, ſa vivacité, ſon opiniâtreté ; d'ailleurs, il étoit encore dans la fourgue de l'âge, & ſa jeuneſſe pouvoit lui ſervir d'excuſe.

Quoi qu'il en ſoit, il a un défaut phyſique très-dangereux à la mer & ſur tout dans un commandant : il a la vue ſi baſſe qu'il ne diſtingue pas du gaillard d'arriere ce qui ſe paſſe ſur le gaillard d'avant, & c'eſt ainſi qui'il ſe laiſſa prendre dans les

mêmes parages qu'il avoit tant dévaſtés (1). Il fut ramené en Angleterre, & ſans doute auroit payé cher ſon infidélité, ſi M. le dauphin, dont il avoit eu l'honneur d'être menin, & qui s'intéreſſoit à lui, n'eût interpoſé ſon auguſte protection.

Pour en venir à votre principale demande, vous jugez facilement, Milord, qu'il n'y a pas là de quoi faire un marin bien expérimenté dans le commandement; cependant, dès 1763 le comte d'Eſtaing fut nommé lieutenant-genéral des armées navales. Depuis ce temps il eſt allé à Saint-Domingue, & en eſt revenu par une ſingularité plus rare qu'utile : ſous prétexte de s'exercer, il a voulu commander lui même le vaiſſeau qui devoit le porter, & voilà toutes ſes campagnes.

Faites attention que je ne ſuis ici que l'écho de ſes envieux.

L'ANGLOIS.

Cet hiſtorique donne priſe à bien des égards contre le comte d'Eſtaing, & je ne ſuis plus ſurpris que beaucoup de gens ſenſés, en lui accordant de grandes qua-

---

(1) C'eſt ſon défaut de vue qui l'avoit fait prendre auſſi dans la Ville-Noire.

lités, le regardent comme impropre au généralat maritime, sur-tout par son défaut d'expérience.

M. du Hamel.

Ses enthousiastes répondent à cela que les gens supérieurs volent où les autres ne font que se traîner; qu'un homme de génie apprend plus dans une campagne, qu'un homme borné dans dix. Il est vrai que c'est ce génie que ses détracteurs lui contestent; je ne parle pas simplement des officiers de la marine, mais de bons connoisseurs qui l'ont étudié & approfondi : ils disent que le comte d'Estaing est trop munitieux pour être transcendant, un homme de trop de détail pour saisir l'ensemble; qu'il est excellent pour un coup de main où il ne faudra que de la prestesse, de l'ardeur & de la précision : mais qu'il ne pourroit suffire à la combinaison des différentes parties d'un projet vaste exigeant des vues d'une certaine étendue, encore moins à son exécution lente & réfléchie, à laquelle il faudroit que tous les bras concourussent constamment sous la direction d'une seule tête, toutes les volontés par l'impulsion d'une seule ame.

L'Anglois.

Ces grandes phrases simplifiées signi-

fient ſans doute que le comte d'Eſtaing n'a pas aſſez de tenue dans ſes idées, aſſez de liant dans ſon caractere. D'ici à quelque temps nous ſaurons qui l'a le mieux apprécié : n'y a-t il pas en armement une ſeconde eſcadre ?

M. du Hamel.

Qui commence à prendre forme. Elle doit être compoſée de cinq vaiſſeaux, des frégates, des chebecs qui reſtent à armer (1).

L'Anglois.

Voilà donc à quoi ſe réduiſent tous les vaiſſeaux de ce port.

M. du Hamel.

Sauf deux à réparer, & trois en conſtruction : j'en emporte la liſte à Paris où l'on parle de tout ſans rien ſavoir : vous ſerez peut-être bien aiſe d'avoir pieces en main quand on bavardera devant vous ſur cet objet. La voilà.

Ici M. du Hamel me confia la liſte. Je le remerciai ; puis j'ajoutai.

---

(1) La liſte s'en trouvera ci-après dans celle de la marine de Toulon.

L' ANGLOIS.

Y avez-vous joint les noms des capitaines ?

M. DU HAMEL.

Très-exactement.

L' ANGLOIS.

Y a-t-il parmi ces Messieurs des noms plus redoutables à ma nation que ceux des capitaines de l'escadre du comte d'Estaing.

M. DU HAMEL.

Encore moins, s'il est possible : ce sont tous capitaines faits depuis la paix ; le commandant seul, le chevalier de Fabry, date de cette époque (1) : en 1759 il montoit la frégate la *Gracieuse* dans l'escadre de M. de la Clue, & dès lors ne donna pas une grande opinion de son talent ou de sa subordination, puisqu'il se trouva séparé de l'escadre qu'il n'auroit jamais dû quitter & participa ainsi à une défection qui fut le commencement du plus grand désastre (2) ; cependant avec

(1) Il a été fait capitaine en 1757.

(2) De cette escadre composée de douze vaiss-

toute la foupleffe provençale il s'eft pouffé depuis, il s'eft rendu agréable aux différents miniftres, il s'eft fait faire chef d'efcadre, donner la direction du port, nommer commandant du département par *interim*.

L' ANGLOIS.

Quoi ! eft-ce que le marquis de Saint-Aignan, pour qui j'ai des lettres, ne commande plus ici ?

M. DU HAMEL.

Non, depuis le premier de ce mois. En ce moment M. de Saint-Aignan eft en route pour Paris.

L' ANGLOIS.

Celui-là n'eft pas, je crois, un grand marin.

M. DU HAMEL.

Il n'a pas laiffé que de fervir, il étoit fur-tout au combat de Mahon (1) ; parmi fes camarades il ne paffoit pas pour bien habile, & ne donna nullement en

---

feaux de ligne & trois frégates, trois vaiffeaux furent pris, deux brûlés, &c. au combat de Lagos qui eut lieu le 17 & 18 août 1759.

(1) Il montoit le *Lion* de foixante-quatre.

cette occasion importante des preuves d'une grande capacité (1) : dans l'escadre de M. de la Clue, il montra moins de tête encore & se fit échouer & brûler assez mal-adroitement son vaisseau (2). Malgré ces échecs à sa réputation, il étoit d'un nom à aller toujours son train, & n'en est pas moins rapidement monté aux premiers grades (3). Il étoit assez aimé dans son corps, lorsqu'il s'est barbouillé un peu par son mariage. Il s'est avisé d'épouser la fille de Mad. de Gueudeville, l'intendante de Toulon & belle-sœur du ministre. L'on a trouvé cette alliance mauvaise, d'autant que c'étoit dans le fort des querelles du corps avec le ministre ; qu'on connoissoit M. de Saint-Aignan pour très-foible, & que nommé commandant de la marine, il n'avoit

(1) M. de Saint-Aignan étoit à l'avant-garde le premier de la file. M. de la Galissonniere se plaignit qu'en n'obéissant pas promptement à son signal de revirer de bord, on avoit retardé la poursuite de l'ennemi.

(2) Le *Rédoutable* de soixante & quatorze, M. de Saint-Aignan se trouvoit le plus ancien capitaine & dans le cas de commander cette belle escadre après M. de la Clue.

(3) M. le marquis de Saint-Aignan a été fait chef d'escadre en 1764 & lieutenant-général en 1769.

déjà que trop de condeſcendance pour l'intendant. Il eut de plus la gaucherie de faire la cérémonie à Toulon : on le bouda ; & les gardes de la marine, piqués de n'avoir pas été invités à la noce où ils prétendoient devoir aſſiſter, non pas tous à la vérité, mais par députation ; de n'avoir pas eu de nœud d'épée tandis qu'un pied plat d'enſeigne de port en montroit un ; refuſerent d'aller au bal, & malgré les ſollicitations du général, & la harangue de leur commandant, monſieur d'Arbaud de Joucques, trop mou, où plutôt accuſé de les ſoutenir deſſous main, ils n'y parurent pas.

L'ANGLOIS.

Oh ! c'eſt trop plaiſant ! en vérité, vous êtes charmants, vous autres François ; tout fait ſcene & comédie chez vous.

M. DU HAMEL.

Oh ! il ſe paſſe plus ſouvent du tragique, & il y en auroit eu ſurement dans cette circonſtance ſi ce n'eût été un perſonnage de ce rang & le commandant du port. Je me reſſouviens toujours d'un certain mariage arrivé à Rochefort pendant que j'y étois, qui ne fut rien moins

que gai. Une Mad. Desherbiers, veuve d'un capitaine de vaiſſeau & fille de M. de Létenduaire, mort commandant de ce port, ſe remaria en 1752 avec monſieur Cochon Dupuis, l'un des médecins de la marine. Il y eut un charivari effroyable; on ſe rendit à la maiſon des nouveaux mariés à la brune; on joua ſur ce nom de *Cochon* qui prêtoit à toutes ſortes de mauvaiſes plaiſanteries; on y chanta les chanſons les plus groſſieres & les plus injurieuſes; on caſſa les vitres; on briſa les portes; on pilla la maiſon. Les vieux capitaines de vaiſſeau accouroient leur redingote ſous le nez & encourageoient les jeunes gens; le mari & la femme penſerent mourir de frayeur & certainement ne firent pas la noce cette nuit-là. Envain avertit-on le commandant M. de Macnemara, de ce déſordre; il s'écoula pluſieurs heures avant qu'il le réprimât, & quand il voulut faire valoir ſon autorité, tout le monde s'étoit éclipſé; il ne ſe trouva point de coupable, & perſonne ne fut puni.....

Ici, Milord, notre converſation fut interrompue par un étranger qui ſurvint, & qu'à ſon air plat, à ſon ton anodin, à ſes révérences gauches & traînantes, j'aurois pris pour un homme qui venoit

rafraîchir les entrailles de Monsieur, si je ne lui eusse remarqué une croix de Saint-Louis & un uniforme. D'ailleurs, après les compliments affectueux sur le prochain départ de M. du Hamel, sur ce qu'il n'avoit pas voulu le laisser partir sans lui dire adieu & l'embrasser, je ne pus douter que ce ne fût un officier de la marine dans toute la force du terme, lorsque se frottant les mains & ricanant, il s'écria : « Hé bien ! le voilà qui est » encore emprisonné ; toujours baloté » par les vents contraires, il ne peut » sortir. Un bâtiment qui vient d'arriver » rapporte que l'escadre, le 29 avril, » étoit à louvoyer à la hauteur d'Alger. » Je l'avois bien dit : il ne sait pas son » métier ; il a voulu s'obstiner à ranger » la côte d'Espagne au lieu de se porter » à celle d'Afrique pour y trouver le » vent d'Est & profiter de la premiere » risée qui souffleroit, afin d'enfiler le » détroit ; il a ainsi manqué plusieurs » fois l'occasion de passer : moi ou plu- » sieurs autres de mes camarades, si nous » avions eu la même mission, serions » ma foi bien prêts d'arriver. Aujourd'hui, » voilà ce que c'est que la prévention : » il sembloit qu'il n'y eût que M. le » comte d'Estaing en état de commander

» une escadre ; je suis bon François, &
» je ne souhaite pas le mal de ma patrie ;
» mais en vérité, quand nous serions
» traversés un peu, ce seroit peut-être un
» grand bien, si cette école pouvoit gué-
» rir de la manie de chercher des intrus.»
Quand j'eus ainsi le mot de l'énigme, je me retirai, laissant répondre M. du Hamel à cette violente & risible diatribe.

Le lendemain matin, il me dit que ce personnage étoit M. de Marin, un ancien capitaine de vaisseau du département, visant à la cornette, grand bavard, aimant beaucoup les nouvelles, jaloux, sournois, crasseux & ladre comme la plupart des Provençaux ; du reste, du commun des martyrs, quant aux talents de son métier ; ayant servi autant qu'il avoit pu, parce qu'il fait meilleur vivre aux dépens du roi qu'aux siens.

Instruit très-promptement ainsi, Milord, de ce que je venois chercher, j'ai regardé comme superflu de faire un plus long séjour à Toulon. Je me suis hâté de porter mes lettres de créance au chevalier de Fabry, qui commande au lieu du marquis de Saint-Aignan, de visiter le port & d'éviter par une curiosité trop attentive & trop inquiete les soupçons que j'aurois pu causer.

J'ai trouvez M. le commandant très-disposé à la hauteur, à l'insolence même ; mais quand en lisant mes lettres, il a vu que j'étois Anglois, je me suis apperçu que frappé d'un respect involontaire, il perdoit peu-à-peu ces dispositions. Il m'a donné très poliment un officier pour me conduire. Comme je ne pourrois répéter dans la description de ce port que beaucoup de choses déjà dites dans celle du port de Brest ; que d'ailleurs le fort de la guerre ne se portera certainement pas dans la Méditerranée ; que les Anglois ne sont point dans le cas d'y faire aucune tentative ; qu'il sera trop heureux pour eux s'ils y restent dans un état de défense respectable, je n'ai point pris sur cela toutes les connoissances que j'aurois pu acquérir.

J'ai observé en gros que le port de Toulon est, dans un genre différent, non-moins beau que celui de Brest ; qu'il est infiniment commode ; qu'il est divisé en deux ; qu'il y a la partie destinée aux vaisseaux & bâtiments du roi, l'autre destinée aux navires marchands ; que le quai pour les travaux de l'arsenal est superbe ; qu'il y a une grande rade, parce que Toulon, enfoncé dans une espece de cul-de-sac, est à quelques lieues de la haute mer &

qu'il faut chenaler un certain temps ; entre deux côtes hérissées de canons, avant d'avoir parcouru les sinuosités de ce canal. On m'apprit cependant, que ces difficultés n'avoient pas empêché durant la derniere guerre, notre amiral Boscawen de pénétrer dans cette baie, d'y venir braver M. de la Clue & son escadre (1), & de dépêcher quelques vaisseaux destinés à brûler deux navires qui étoient à l'ancre dans la grande rade : fanfaronade qui pensa lui coûter cher, parce que ses vaisseaux tomberent en calme plat & furent obligés de se faire touer pour se soustraire au feu des batteries qui auroient coulé bas ces agresseurs téméraires.

Le port de Toulon, malgré son étendue & la facilité de ses mouvements, est peu occupé relativement aux autres en temps de paix & même en temps de guerre ; parce que, excepté dans un cas extraordinaire comme celui-ci, on n'y arme guere pour les expéditions d'outre-mer ; que celles auxquelles il est destiné ne concernent que les mers du Levant ; & qu'à moins que le théâtre de la guerre n'y soit, ce genre de navigation douce,

(1) Celle dont il a été question plus haut, battue au combat de Lagos en 1759.

courte & peu périlleuſe n'exige pas des forces conſidérables. Auſſi le contingent de ce port eſt plus de moitié moindre que celui de Breſt ; il va de vingt à vingt-cinq vaiſſeaux de ligne, & il n'y en a que dix-neuf en ce moment, tels que vous les compterez ſur ma liſte. Le nombre des ouvriers eſt proportionné ; ainſi que celui des matelots (1) ; il eſt vrai qu'on peut s'en procurer facilement de tous les ports voiſins d'Italie ; mais cette eſpece d'hommes eſt peu convenable à la navigation de l'Océan ; ils ſont mous, ils ſont ſujets à ce qu'on appelle *piler fantaiſie*, genre de vapeurs aſſez ſemblables au ſpleen, qui les fait tomber dans le dégoût & l'ennui, & leur eſt mortel.

Vous me ſauriez mauvais gré, Milord, ſi je vous omettois la deſcription d'une

---

(1) L'officier qui me conduiſoit, me dit que lors de l'armement de l'eſcadre de M. de la Galiſſonniere en 1756, temps ou il y eut le plus de mouvement à Toulon durant la derniere guerre, le nombre des ouvriers travaillant aux radoubs & aux entretients, n'étoit que de deux mille trois cent quarante ; & celui des ouvriers employés aux atteliers, de mille trois cent vingt-ſept. Vous avez vu précédemment quel étoit alors l'état des claſſes.

machine unique, dont il n'y point d'exemple dans le monde connu, & qui, n'eût-elle aucune utilité, ce qu'on ne peut ſavoir encore, & ce qui n'eſt pas à préſumer, feroit toujours infiniment d'honneur à l'artiſte qui l'a inventée, & ſera un objet continuel de curioſité. On avoit depuis long-temps le projet d'établir une forme, c'eſt à dire un *baſſin de pierre* communiquant à la mer par des portes qu'on ouvre & qu'on referme, dans le goût de celles de Breſt ; on n'avoit jamais pu réuſſir. Feu M. Laurent (1), envoyé par le duc de Praſlin, malgré tout ſon talent, avoit échoué, à cauſe des ſources jalliſſantes à l'endroit choiſi, & des frais énormes qu'il en eût coûté

---

(1) Fameux machiniſte, ſur-tout pour l'hydraulique, auteur du canal de Picardie dont les papiers publics ont beaucoup parlé.

Voici ce qu'on écrivoit à ce ſujet & ce qui détermina ſur-tout à ceſſer les travaux. Toulon le premier mai 1768.... Les nouvelles formes qu'on conſtruit ici, nous occaſionnent des maladies peſtilentielles qui font périr du monde. On fait des excavations dans des endroits marécageux d'où il s'éleve des vapeurs qui infectent l'air, & les vents qui ſoufflent fréquemment dans cette partie à l'oueſt de la ville, nous apportent toute la malignité de ces exhalaiſons.

pour les deſſécher ou les détourner. M. de Boynes, qui ne ſe rebutoit pas aiſément, donna ordre au ſieur Groignard (1) d'examiner de nouveau la poſſibilité de l'entrepriſe. Celui-ci vit qu'il n'y avoit pas moyen de l'exécuter par la voie ordinaire ; il imagina de conſtruire une forme en bois, de la lancer à la mer comme un vaiſſeau, de l'arrêter en un lieu convenable, de la revêtir enſuite de maçonnerie, d'y faire des porte. On objecta que cette conſtruction ſeroit très-diſpendieuſe, qu'il y faudroit du bois de quoi conſtruire deux vaiſſeaux. M. de Boiſnes, ami des nouveautés, curieux d'illuſtrer ſon miniſtere par quelque invention brillante, ne fut point touché de ces conſidérations & adopta avec empreſſement l'idée du ſieur Groignard ; elle eſt déjà très avancée, elle fait l'admiration des marins des diverſes nations qui viennent la viſiter ; elle ſera, à ce qu'on eſpere, en état de recevoir au mois d'août un vaiſſeau de ſoixante & quatorze qui a beſoin d'un radoub conſidérable.

---

(1) Excellent conſtructeur de la marine dont il a été fait mention précédemment. Il conçut ſon projet en avril 1774.

Cette belle imagination, Milord, doit nous faire envie, & ce Groignard étoit digne de naître Anglois.

Tou'on, ce 15 mai 1778.

P. S. Je profite du retour de M. du Hamel à Paris pour y adresser cette lettre sous enveloppe à quelqu'un de sûr qui vous la fera parvenir avec l'état de la marine de Toulon ci-joint.



ETAT actuel de la marine du port de Toulon, comprenant les noms des vaisseaux, le nombre de leurs canons, les noms des capitaines, & des notes sur chaque vaisseau.

Escadre de M. le comte d'Estaing.

Le Languedoc, de 80, *M. le comte d'Estaing, vice-amiral. M. de Boulainvilliers, son capitaine de pavillon. M. de Borda, son major-général....* Voyez ce qui en a été dit précédemment dans la carte des vaisseaux de Toulon.

Ce vaisseau a été donné au roi par les états de Languedoc.

M. d'Estaing a porté le Languedoc à 90 canons, & l'on craint bien qu'il n'en soit arqué.

Le Tonnant, de 80, le comte de Breugnon, chef d'escadre. . . . Ce vieux vaisseau est à sa derniere campagne, il est fameux depuis l'avant-derniere guerre où, à la côte de Saint-Domingue, M. de Vaudreuil montant un vaisseaux inférieur, sauva son général M. de Létenduaire qui montoit le Tonnant, en lui passant un grelin & le remorquant... Dans la derniere guerre il fut d'abord à Brest de l'escadre d'observation désignée de M. de Conflans en 1756, qui ne servit que d'épouvantail aux Anglois; il passa en 1757 à Saint-Domingue, toujours monté par le chevalier de Beaufremont chef-d'escadre, qui y en commandoit une de cinq vaisseaux & se rendit ensuite à Louisbourg. Le Tonnant, toujours sous les ordres du même général, étoit au combat du maréchal de Conflans en 1759.

Le César, de 74, de Broves, chef d'escadre . . . . . Ce vaisseau n'est point dans la carte de 1767; il y apparence qu'il a été construit depuis.

Le Zélé, de 74, *Barras Saint-Laurent, cap...* Voyez la carte.

L'Hector, de 74, *Moriez-Castelet, cap...* fut mis en armement en 1756 sous les ordres de M. de Vilarzel, cap. & fut se réunir ensuite à l'escadre de M. de la Galissonniere, rentra & fut à Louisbourg en 1757 sous les ordres de M. du Revest, puis vint désarmer à Brest, partit ensuite en 1759 & fut aux Isles-du-Vent dans l'escadre de M. de Bompar.

Le Guerrier, de 74, *de Bougainville, cap...* Voyez la carte de Toulon: étoit au combat de M. de la Galissonniere en 1756, monté par M. de Massiac, chef d'escadre; étoit au combat de Lagos, monté par M. de Rochemore, cap. qui jugea prudent à la premiere attaque de gagner Lisbonne dans la nuit: il sauva ainsi ce vaisseau; mais affoiblit d'autant M. de la Clue.

Le Marseillois, de 74, *la Poype de Vertrieux, capitaine...* n'a point servi depuis sa construction. Voyez la

carte. Il y a apparence que c'eſt la ville de Marſeille qui l'a donné.

Le Protecteur, *de* 74, *d'Apchon*, *cap*. . . . Voyez la carte : n'a point ſervi depuis ſa conſtruction ; étoit en armement en 1773 lors des mouvements qui eurent lieu ; devoit paſſer à Breſt, & déſarma à Toulon, au grand mécontentement de l'état major ; d'autant qu'il avoit fait tous les frais de l'armement & même ceux d'une quantité immenſe de ſavon, huile, vin, faïence, pommade &c. dont ces Meſſieurs avoient amaſſé une ample pacotille. MM. les officiers du Levant, en bons confreres, vantoient tout haut les talents ſupérieurs de leurs camarades du Ponant, pour remplir & arrimer un vaiſſeau.

Le Vaillant, *de* 64, *de Chabert*, *cap*. . . Voyez la carte : fut à Louisbourg en 1771, commandé par M. Saurin dans l'eſcadre de M. de Reveſt ; revint déſarmer à Breſt ; fut enſuite en 1759 de l'eſcadre de M. de Bompar aux iſles.

La Provence, de 64, de Michels de Champorcin, cap... Voyez la carte : M. de Broves le montoit en 1770 lors de l'expédition de Tunis qu'il commandoit. Il avoit eu permiſſion d'arborer la cornette pour donner plus d'importance à ſon généralat : il étoit de l'eſcadre d'évolution de 1776, monté par M. Dubon, chef d'eſcadre, qui commandoit la ſeconde diviſion.

Le Fantaſque, de 64, le chevalier de Suffren, cap... Voyez la carte : étoit en 1759 de l'eſcadre de M. de la Clue, monté par M de Caſtillon le cadet, qui ſe ſépara de l'eſcadre avant le combat de Lagos, & n'en fut point.

Le Sagittaire, de 50, d'Albert de Rions, cap... Voyez la carte : étoit de l'eſcadre de Corſe, & monté par le chevalier de Fabry, cap. ; a été de l'expédition de Tunis en 1770, monté par M. de Faucher, capitaine.

Frégates.

La Chimere, de 26, de Saint-Cezaire, cap... Voyez la carte : étoit en 1759 de

l'escadre de M. de la Clue. M. Faucher le montoit & se sépara de l'escadre avant le combat de Lagos.

L'Engageante, de 26, chevalier de Gras-Préville, cap... Voyez la carte : devoit en 1768, commandée par M. de Modene, être de l'expédition de Corse.

La Flore, de 26, Castelanne Majastre, cap.. : n'est point sur la carte, ne commence à paroître sur les isles qu'en 1771 ; en octobre 1771 partit de Brest commandée par M. Verdun de la Cresne avec divers observateurs qui s'y étoient embarqués ; ils emportoient des pendules pour la longitude. Cette frégate parcourut partie de la côte d'Afrique, la Martinique, Saint-Domingue ; de là elle passa au banc de Terre-Neuve, à Miquelon, puis revint à Elzeneur, à Copenhague, à Dunkerque ; & les pendules de MM. Berthoux & Leroi furent celles qui réussirent le mieux ; en 1775 étoit commandée par le chevalier de Bompar dans une croisiere aux échelles du Levant ; étoit à Tunis en 1776, commandée

par le chevalier de Coriolis d'Eſpinouſſe, s'y eſt chargée de l'envoyé du Bey pour France, qu'elle a ramené le 19 janvier 1777 à Toulon.

L'Aimable, de 26, chevalier de Saint-Côme Sainte-Eulalie, lieutenant.... n'eſt point ſur la carte: lancée à l'eau en juillet 1776, & a fait en 1777 une croiſiere dans l'Archipel, ſous les ordres de M. de Bruyeres.

L'Alcmene, de 26, le chev. de Bonneval, cap... ne paroît ſur les liſtes qu'en mai 1777, ſous les ordres du même chevalier de Bonneval, qui reconduiſit à Tunis l'envoyé du Bey, où il le débarqua le 10 juin; de-là viſita la côte d'Afrique, & étoit revenu à Toulon en décembre de la même année.

Eſcadre du chevalier de Fabry en armement.

Le Deſtin, de 74, le chevalier de Fabry, chef d'eſcadre... Voyez la carte. A la fin de 1773 ce vaiſſeau n'étoit pas encore lancé à l'eau & l'on craignoit qu'il ne pourrît avant d'être achevé. On croyoit qu'on n'oſoit le finir de

peur de donner de la jalousie aux Anglois.

La Victoire, de 74, d'Albert de Saint-Hippolyte, cap.... Vaisseau neuf & construit depuis le *Destin*.

Le Hardi, de 64, Leroi de la Grange, cap...: construit à Rochefort par Morineau, mis à l'eau en 1750, n'est point grand marcheur, en radoub en 1754. Ce vaisseaux malheureux éprouva ensuite toutes sortes d'accidents, en sorte qu'entré en armement dès 1656 il ne put partir qu'en avril 1757 sous ordres de M. de la Touche le Vassor, qui portoit à la Martinique M. de Beauharnois, nommé général aux Isles-du-Vent.

Le Lyon, de 64, de Bondes, cap... Voyez la carte: étoit en 1756 de l'escadre de M. de la Galissonniere, & commandé par M. le marquis de Saint-Aignan, & ensuite de celle de M de la Clue, monté par M. Cobbert Turgis. Ce vaisseau est détaché aujourd'hui pour une mission particuliere: il va conduire à Constantinople l'ambassadeur François, le comte de Saint Priest, & reviendra s'incorporter à l'escadre.

Le Caton, de 64, le chevalier de Coriolis d'Espinousse, cap. . . Vaiſſau neuf qui étoit en conſtruction dès 1767, ainſi que le *Deſtin*, & n'a été mis à l'eau que plus de 7 ans après.

Frégates.

La Gracieuſe, de 26, de Vialis, cap. . . . Voyez la carte ; étoit de l'eſcadre de M. de la Galiſſonniere, montée par M. Marquiſan, cap., & de celle de M. de la Clue, montée par le chevalier de Fabry ; a croiſé dans le Levant en 1771, commandée par MM. de Narbonne-Pelet Melgueil, cap. a croiſé depuis en 1775 ; vient de reconduire à Maroc l'ambaſſadeur de cette puiſſance, eſt rentrée le 17 avril.

La Sultane, de 26, le comte de Framont, cap. . . . Voyez la carte : croiſoit en 1777.

La Pleyade, de 26, Martelly de Chautard, cap. . . Voyez la carte : a rempli diverſes miſſions durant la derniere guerre ; partit en janvier 1771 com-

mandée par M. Glandeveze, capitaine, pour purger les échelles du Levant des pirates qui les infestoient; avoit alors trois cents hommes d'équipage.

La Chimere, de 26, de Saint-Cezaire, cap... Voyez la carte : étoit de l'escadre de M. de la Clue, & montée par M. Faucher; a fait diverses croisieres dans le Levant.

Chebecs.

Le Séduisant, de 20 de 8, de Montgrand, lieut... Voyez la carte : a fait différentes croisieres dans le Levant.

Le Singe, de 20 de 8, Barbazan, lieut... Voyez la carte : a fait diverses croisieres dans le Levant.

Le Renard, de 20. Id. chev. de Vintimille, lieut... Voyez la carte.

Le Caméléon, de 20. Id. le comte de Forbin, lieut... Voyez la carte : a fait des croisieres dans le Levant.

Corvettes.

La Flèche. . . . le vicomte de Mortemar, enseigne. . . n'eſt pas ſur la carte ; croiſoit ſur le Levant en 1771 ſous les ordres de M. de la Grange, capitaine de frégate.

La Sardine. . . . de Maſſiac, lieut. . . . en armement à la fin d'avril.

Barque.

L'Eclair, de 18, de Flotte, lieut. . . Voyez la carte : en 1776 étoit commandée par M. le comte de Forbin, partit en juillet pour une négociation à Alger.

Conſtructions.

Le Triomphant, de 80.	Ne pourront être lancés à l'eau qu'à la fin de l'année ou au commencement de l'autre.
Le Héros. . . . . de 74	
Le Jaſon. . . . . . de 64	
La Magicienne.	En conſtruction.
La Précieuſe	

Radoubs.

Le Souverain, de 74. . . Voyez la carte ;

étoit de l'escadre de M. de la Clue sous les ordres de M. Pannat, qui, après le premier combat de Lagos, fila pendant la nuit jusqu'à Lisbonne; est estimé aujourd'hui un pésant voilier, a besoin de grandes réparations, & ne peut armer de l'année, d'autant qu'il n'entrera qu'en août dans le fameux bassin de M. Groignard, temps où celui-ci pourra le recevoir & commencer à remplir sa destination.

La Bourgogne de 74.... Voyez la carte: a besoin de grandes réparations & ne peut armer de l'année.

Autres batiments sans destination.

L'Aurore, de 26.... en radoub.

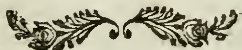
L'Atalante, de 26, baron de Durfort..: n'est point sur la carte: elle étoit en 1770 commandée par M. le chevalier d'Oppede, capitaine, & de l'expédition de Tunis. En 1771 elle y ramena l'envoyé de cette régence a depuis croisé contre les forbans dans les échelles du Levant, a été commandée successivement par le

chevalier de Glandeves, par M. de Chabert; eſt aujourd'hui au Levant.

La Mignone, de 26, le baron de Cohorn.... Voyez la carte: elle étoit commandée par M. d'Arbaud de Jouques à l'expédition de Tunis en 1770; depuis a croiſé dans le Levant: y eſt actuellement.

Récapitulation.

	Vaiſ. de ligne.	*Frégat.*	*Corv.*	*Cheb.*	*Barq.*
Eſc. d'Eſtaing.	12	5	.	.	.
Eſc. Fabry .	5	4	.	4	1
En conſtruction.	3	2	.	.	.
En radoub.	2	1	.	.	.
Au Levant. .	.	2	1	.	.
En armement.	.	.	1	.	.
	22	14	2	4	1



LETTRE III.

Sur la ville de Marſeille. Caractere de ſes habitants, leur gaieté. Digreſſion ſur une folie religieuſe de cette ville ; détail de ſes manufactures ; accroiſſements de ſon commerce. Fête inſtituée en l'honneur des inſurgents ; vers & chanſon à ce ſujet. Nouvelles maritimes.

EN quittant Toulon, Milord, je me ſuis rendu à Marſeille qui n'en eſt qu'à peu de diſtance (1), depuis long-temps la troiſieme ville du commerce de France (2) & à la veille d'en être la premiere. D'abord par ſon heureuſe poſition, elle fait preſque à elle ſeule néceſſairement & excluſivement aux autres ports de ce royaume tout le commerce de l'Italie & du Levant ; & elle va le faire maintenant à l'excluſion même des Anglois, hors d'état durant cette guerre-ci de tenir dans la Méditerranée des forces ſuffiſan-

(1) On compte douze lieues de Toulon à Marſeille.

(2) On met au deſſus Bordeaux & Lyon.

res pour protéger leurs navires. En outre, elle doit par les circonstances qu'elle n'aura jamais plus favorables, entreprendre le commerce des isles, en concurrence, sinon supérieure, au moins égale avec les ports du Ponent. En effet, si elle a le désavantage d'un plus grand éloignement & du détroit difficile à franchir, elle ne craint pas comme eux que ses bâtiments soient pris en sortant, & les siens vont prolonger en liberté les côtes d'Espagne & s'élever promptement dans l'Océan sans avoir couru que des risques nuls ou foibles.

Au reste, cette ville très-ancienne (1) a, depuis son origine, été célebre par son commerce; mais ce qui la distingue, & ce qui n'est pas ordinaire à celles de son espece, c'est qu'elle est encore renommée pour la politesse de ses habitants: il faut sans doute attribuer ce caractere de douceur, d'agrément & d'urbanité à la nature de leurs correspondances toujours entretenues avec les peuples les plus cultivés de la terre, les Grecs & les Romains; tandis que les autres ports n'avoient de liaisons qu'avec des nations grof-

(1) On la prétend fondée par une colonie de Phocéens.

ſieres, avec des barbares ou des ſauvages. La beauté du ciel, du climat & du ſol y contribue vraiſemblablement auſſi. Indépendamment de ces qualités ſociales, qui ne ſont peut être que la ſuite de la culture de leur eſprit, les Marſeillois ont de tout temps eu beaucoup d'aptitude aux ſciences ; ils ſe glorifient que leur ville ait été la patrie de l'ancien & fameux aſtronome Pytheas ; ils comptent depuis une foule de ſavans, de gens de lettres, d'artiſtes de toute eſpece ſortis de leur ſein ; & actuellement ils ont une académie des belles-lettres, ſciences & arts, une académie de peinture & de ſculpture, une académie de muſique, un obſervatoire royal (1) & pluſieurs autres inſtitutions ſemblables, fruit de leur goût pour ces divers genres & propres à l'entretenir.

Une qualité des Marſeillois, ſuivant moi plus précieuſe, c'eſt leur amour ardent pour la liberté. Marſeille, la ſœur

---

(1) Cet obſervatoire eſt entretenu aux dépens de S. M. Le directeur correſpond avec les directeurs des autres obſervatoires & avec les académies des ſciences.

Cet édifice eſt ſur une éminence, près de l'endroit, anciennement appelé la *Roque des moulins*, où il y a lieu de croire que Pitheas avoit fait élever ſa fameuſe aiguille,

& l'alliée de Rome, presque dès sa naissance, comme elle, ne tarda pas d'expulser ses chefs dont elle craignit le despotisme. Aux Protiades (1) elle substitua le gouvernement républicain : elle le divisa entre six cents citoyens, & depuis elle n'a pas perdu ce goût ; la citadelle Saint-Nicolas & le fort Saint-Jean bâtis sous Louis XIV (2) pour les contenir, en sont des monuments subsistants, & l'inscription latine que j'ai lue & qui se trouve mise à la pierre angulaire de la premiere, quelqu'adroitement tournée qu'elle soit (3), en décele l'objet & confirme mon assertion.

La gaieté de ce peuple est encore une chose très-remarquable dans une ville

---

(1) Ou Prothides, descendant de Prothis, le premier conducteur de la colonie Phocéenne.

(2) La citadelle Saint Nicolas fut construite en 1660 & le fort Saint-Jean en 1664.

(3) On y lit: *Ne fidelis Massilia, aliquorum motibus concitata, vel audaciorum petulentiâ, vel nimiâ libertatis cupiditate, tandem rueret,*

Ludovicus XIV, Gallorum imperator, optimatum po[illegible]lique securitate hâc arce prodivit.

Rex Jussit :

Cardinalis Mazarinus, pace ad Pirennes compositâ, suasit :

Ludovicus de Vendôme, *Provinciæ gubernator, executor est.*

presque toute composée de négociants. Ceux-ci ne sont point, ainsi que leurs pareils, travaillés d'une avarice insatiable qui ne leur permette pas de perdre de vue un instant leur commerce & de se livrer à aucune distraction ; ils savent entremêler les affaires aux divertissements, & de cette disposition habituelle à la joie, il résulte sur leur physionomie une franchise aimable qui inspire la confiance.

Les mouvements du port n'ont point à Marseille comme dans les autres un air d'effort & de gêne, de cupidité active & inquiete : tout s'y traite avec aisance & liberté, tous les jours y semblent des jours de fête, & l'on diroit que le travail n'est que le délassement du plaisir. Le mélange seul des différentes nations qui y abondent, plus diversifié qu'ailleurs, fait un spectacle charmant pour les étrangers.

Qui croiroit, Milord, que la superstition eût pu se glisser parmi ce peuple aimable & folâtre ? Que dis-je ! elle y domine puissamment, & je n'en ai pu douter à la vue de cette foule de couvents des deux sexes dont Marseille est rempli, de ces chapelles, de ces confreres, de ces pieuses mascarades qu'on y rencontre de toutes parts. Sous cette derniere dénomination, j'entends les *pénitents*, genre de

folie que nous n'avons jamais connu en Angleterre, même lorſque nous étions le plus abſorbés ſous le joug de Rome. La nouveauté du ſujet m'engage dans une digreſſion curieuſe, où je vais vous faire part de tout ce que jen ai appris.

Les chroniqueurs ſont diviſés ſur l'origine des pénitents; les uns les font venir d'Italie, les autres de Hongrie : quoi qu'il en ſoit, elle remonte au moins à plus de quatre ſiecles ; il y en eut à Marſeille dès 1370, & ils multiplierent tellement qu'on y compte juſqu'à treize chapelles fondées de pénitents de diverſes couleurs. De cette intariſſable pépiniere, il ſe forma bientôt des émigrations dans les villes voiſines de la Provence & du Languedoc , & les colonies s'étendant juſque dans les provinces limitrophes de celle-ci, la France auroit été enfin couverte de pénitents, ſi François Premier n'y eût mis ordre en les aboliſſant & faiſant raſer leurs chapelles (1). L'édit de ce prince ne fit qu'arrêter les progrès de ce nouveau genre de bigotterie, mais reſta ſans exécution dans les provinces éloignées, & ſur-tout au chef-lieu. Les Cal-

(1) Par édit du mois d'août 1539.

viniſtes en prirent ombrage, & auſſi intolérants que leurs perſécuteurs, en ſolliciterent par leurs députés à la reine régente (1), l'extinction totale ; ils envoyerent même à la cour les caricatures groteſques de ces pénitents. Paris s'en amuſa, & les plaintes des religionnaires n'ayant point eu d'effet, il vit refluer dans ſon ſein ces proſcrits triomphants (2), glorieux de compter parmi leurs confreres des ſouverains, Henri III, le roi de Navarre & Louis XIII.

Les pénitents, dont l'inſtitution eſt aſſez déſignée par leur nom, ſont au-deſſus des confrairies ordinaires, par l'adoption de toutes les abſtinences & macérations religieuſes ; ils ne ſont cependant pas tout-à-fait cénobites, puiſqu'ils ne font aucun vœu & ne ſe ſevrent ni du mariage, ni des autres fonctions de la ſociété ; mais ils ſe déſignent comme ceux-ci par des livrées ; il en eſt de blancs, de noirs, de gris, de jaunes, de verds & autant qu'il y a de couleurs & de nuances ; la différence eſt qu'ils ne les

(1) En 1591.

(2) Charles IX par ſon édit donné à Amboiſe en 1572, révoqua celui de François Premier, & Henri en fit de même.

portent qu'à l'église & durant l'exercice de leurs dévotes simagrées. Cet accoutrement lui-même est plus bizarre qu'aucun habit de moine. C'est une espece de *domino* qui les enveloppe depuis la tête jusqu'aux pieds ; ils ont en outre un capuchon avec un masque.

Les pénitents étoient autrefois d'une rigidité févere sur l'observation de leurs regles, & la tradition en a conservé parmi eux des traits frappants. En 1421, Fabri de Casaux étant entré avec l'épée & le baudrier dans la chapelle des pénitents noirs le jour de Saint Jean Baptiste, son propre pere, Charles de Casaux, qui, méconnoissant son vrai souverain, s'étoit érigé en tyran dans Marseille (1), se trouvoit pour lors recteur de la confrairie ; il fut scandalisé d'un faste militaire, trop opposé à l'esprit de l'institution. Animé de ce fanatisme, qui l'avoit rendu coupable d'un crime de rébellion, il oublia que c'étoit son fils & le soumit comme les autres pécheurs à la pénitence publique ordonnée par les

(1) Il fut tué en 1666 par Bayon de Libertat, qui rendit la ville au duc de Guise pour Henri IV, quoique les Espagnols en occupassent le port.

ſtatuts : il fallut que ce ſuperbe paladin ſe revêtit de ſon habit de confrere, & en préſence de tous & du peuple, chantât devant l'autel le pſeaume *Miſerere.*

Cette expiation étoit bien légere en comparaiſon de celle que s'impoſa lui-même, en 1611, le recteur d'une autre troupe de pareils fous ; ſe repentant de n'avoir pu aſſiſter à la proceſſion le jour de la Conception, à cauſe d'une fievre lente qui le tenoit alité, il fit amende honorable le jour de Noël ſuivant, pieds nus, la torche au poing, en chantant pluſieurs fois l'hymne, *Memento ſalutis auctor;* & chaque fois qu'il prononçoit ces mots, *matris miſericordiæ*, il baiſoit la terre qu'il arroſoit de ſes larmes.

Il faut avouer que dans ce ſiecle la ferveur des pénitents eſt bien relâchée. On a vu en 1752 un frere diſcole préférer de ſoutenir un long & diſpendieux procès, plutôt que de s'acquitter d'une légere pénitence ; puiſqu'il ne s'agiſſoit que de dire l'oraiſon dominicale à genoux & à huis-clos : mais enfin ce fut le ſujet d'une conteſtation ſérieuſe ; elle dura beaucoup de temps, elle coûta des frais énormes, & il y eut des juges aſſez imbécilles pour s'en occuper comme d'une matiere importante ; il paroît même que

la caufe n'a jamais été décidée, car on n'a pu m'apprendre le jugement.

Après vous avoir égayé un moment, Milord, de ces farces myftiques, dignes des fiecles qui les ont vu naître, mais dont il eft honteux pour ce fiecle éclairé de voir refter des veftiges, je paffe à des détails qui vous intérefferont davantage.

On commence à prendre ici les précautions les plus gênantes pour empêcher l'introduction des étrangers ou inconnus quelconques. A peine ai-je eu mis pied à terre dans l'auberge d'où je vous écris, qu'il a fallu donner mon nom à l'hôte, ce qui ne fe pratiquoit jamais autrefois & n'a lieu que depuis le commencement du mois, en conféquence d'ordres donnés à tous ceux qui tiennent des hôtels ou des chambres garnies, par le duc de Pilles, gouverneur viguier (1) de la ville. J'étois heureufement en regle & muni de fortes lettres de recommandation comme pour Toulon ; il m'a donc été permis de tout voir.

Marfeille eft divifé en vieille ville & ville neuve ; la premiere eft d'un mau-

(1) C'eft-à-dire chef du corps de ville.

vais goût, la seconde est très-belle. Il y avoit autrefois un département de marine royale très-florissant du temps que les galeres y étoient; mais depuis leur réunion à Toulon (1), ce n'a plus été qu'un département des classes pour lever des matelots. Ce qui a déterminé surtout à supprimer cet arsenal, c'est qu'il ne peut entrer dans le port, qui ne tire point assez d'eau pour les vaisseaux de ligne, que des frégates du roi. Les Marseillois regrettent encore la superbe salle d'armes qu'on y voyoit, & qui faisoit l'admiration de tous les voyageurs; elle est aussi transférée à Toulon : le reste de l'emplacement & des édifices ne servant plus à rien, il est question de les vendre; mais qui les achettera ?

Comme je vous l'ai insinué plus haut, Milord, les Marseillois sont enchantés de la guerre; ils forment d'avance les spéculations les plus brillantes. Leur port marchand est dans un mouvement tel

---

(1) Les galeres même sont absolument supprimées comme il est aisé de le juger par l'état de la marine de Toulon, où il ne s'en trouve plus une seule. Il paroît que les chebecs réunissant les fonctions des petites frégates & des galeres, leur ont été substituées.

qu'on ne l'a jamais vu ; j'y ai compté plus de trente bâtiments ſous charge pour les Etats-Unis de l'Amérique. Cette branche nouvelle de commerce ſera très-avantageuſe au débouché des nombreuſes manufactures de cette ville ; j'y en ai viſité juſqu'à trente-cinq : celles de ſavon ſont les plus renommées de toutes les autres du même genre qui exiſtent. Les nations étrangeres juſtifient leur excellence par les achats immenſes qu'elles en font : celles de faïence m'ont paru à un tel point de perfection, qu'elles imitent la porcelaine ; depuis l'établiſſement de l'académie de peinture, les directeurs trouvant à leur diſpoſition des deſſinateurs & des peintres à un prix médiocre, ont procuré aux productions de leurs fourneaux l'élégance des formes, la vérité des couleurs & toutes les recherches de l'art. Une preuve non équivoque de leur ſupériorité, c'eſt que le feu roi de Portugal ayant établi une pareille manufacture à Lisbonne, n'a pas cru donner une meilleure idée de la bonté & de la beauté des ouvrages qui en ſortoient, qu'en l'intitulant, manufacture royale de faïence, *façon de Marſeille*. Les mêmes circonſtances ont mis de plus en plus en vogue les manufactures des étoffes &

des toiles peintes, façon des Indes; je n'ai pu m'empêcher d'admirer la pureté des traits de leur dessin, & le brillant de leurs couleurs. J'en dois dire autant des manufactures de tapisseries peintes à la détrempe, connues sous le nom de tapisseries de Marseille, parce que c'est dans cette ville que ce genre prit naissance, au moyen de l'imitation que les éleves de *Puget* (1) surent faire des tapisseries, des Gobelins, qu'un intendant des galeres avoit, le premier, portées à Marseille. La diversité de ces manufactures en fait le mérite le plus essentiel pour leur consommation; il en est à l'usage des riches, des bourgeois, des pauvres, des nationaux, des étrangers; il en est pour la marine marchande & pour les arsenaux du roi; il en est pour les bâtiments (2), pour les meubles, pour les vêtements (3), pour le luxe,

(1) Un des plus grands sculpteurs de l'école Françoise, né à Marseille en 1623. Il étoit aussi peintre.

(2) Telles que les fabriques de briques, tuiles & carreaux à paver les appartements.

(3) Outre celles indiquées, il y a des manufactures de bonnets, de chapeaux, de teinture, de coton filé, de cotonines, &c.

pour

pour le jeu, pour le comestible. Quel gourmand ne connoît la fabrication des salaisons de ce port, telles que le thon mariné, les anchois, les capres, les trufes, les olives préparées à la maniere du fameux *Pesceolini* (1); enfin, il est jusqu'à des manufactures de pipes, pour faire fumer les Hollandois, & qui le disputent à celles de leur pays.

L'insurrection des Américains, Milord, a causé une si vive émotion dans Marseille, qu'on y a institué une fête pour en conserver & célébrer la mémoire à perpétuité : c'est un *Club* à la maniere Angloise ; il est composé de treize personnes, emblême des treize colonies unies. Ces freres qui ne sont pas tout-à-fait des freres pénitents, doivent faire annuellement treize pique-niques ; il n'est permis de ne boire que treize coups ; on y porte treize santés & c'est le 13 décembre dernier que le premier festin a eu lieu. Vous voyez, Milord, que ce nombre de treize, autrefois évité par les François dans les repas avec tant de

(1) Traiteur, rival de *Martiola*, célébré par Voltaire.

ſoin, comme funeſte (1), va devenir recherché & de bon augure. On craignoit dans les commencements que cette aſſociation de politique ne déplût au gouvernement par le génie anti-Anglois qui en fait l'eſſence & qu'il affiche avec tant d'éclat; on s'attendoit d'un jour à l'autre à lui voir intimer des défenſes de s'aſſembler; mais elle a pris naiſſance préciſément au moment où les cartes commençoient à ſe brouiller, & elle a reçu au contraire des éloges & des encouragements. A chacun de ces feſtins, on chante des chanſons, on lit des vers, des morceaux de littérature relatifs à l'objet de l'inſtitution, & alors le public eſt admis & aſſiſte à la ſéance. Depuis mon arrivée on en a tenu une, & l'on m'a procuré ce ſpectacle. J'ai été frappé en entrant dans la ſalle à la vue d'une foule de portraits repréſentant tous d'illuſtres Inſurgents; mais celui de monſieur Francklin a ſur-tout attiré mes

(1) Les gens ſuperſtitieux de ce pays-ci, à cauſe de Judas, le treizieme des apôtres, devenu traître, ne vouloient point ſe mettre à table au nombre de treize; ils pretendoient qu'un des convives devoit mourir dans l'année.

regards à cauſe de la deviſe : *Eripuit cælo fulmen ; ſceptrumque tyrannis* : elle y étoit inſcrite depuis peu, & chacun en admira la vérité ſublime Je ne pus malheureuſement qu'en reconnoître auſſi la juſteſſe, & tout ce que je crus devoir à ma nation, ce fut de ne pas applaudir comme tout le monde. Après ce *brouhaha*, les exercices littéraires commencerent.

Il y a d'abord le cantique de fondation compoſé dès l'ouverture de la ſociété, qui eſt en treize couplets & ſe chante par chacun des freres à meſure qu'on porte les ſantés. Il eſt d'un M. *Vauchier*, créole de naiſſance, exerçant la profeſſion d'avocat à Marſeille. Il eſt très bien fait, rempli d'idées, embelli d'images nobles & poétiques.

Dans le premier couplet le poëte s'adreſſe à la nation entiere des Inſurgents; le ſecond eſt à la mémoire des guerriers morts en combattant pour leur patrie ; le congrès eſt célébré dans le troiſieme ; ſon préſident, le ſage *Hancok*, eſt le héros du quatrieme : *Washington* vient après, enſuite *Lée*, *Arnold*, *Putnam*, *Lewis*, & autres généraux reçoivent les louanges qui leur ſont dues. On n'oublie ni le corps des officiers, ni les ſoldats qui compoſent l'armée entiere.

E 2



Le neuvieme couplet eſt conſacré au docteur *Franklin*, à M. *Deane*, & autres chargés des affaires de la nation ; le dixieme, aux meres enceintes ou nourrices: on enflamme déjà dans le onzieme le courage des enfants encore trop jeunes pour combattre ; on n'oublie pas les officiers François paſſés au ſervice de ces alliés, & le marquis de la *Fayette* eſt ſpécialement déſigné au treizieme & dernier couplet.

Cette explication préalable vous fera mieux goûter l'hymne Marſeillois. Que nos compatriotes rougiſſent de ne pas mieux rendre juſtice à des peuples que les François ont ſu apprécier, dont ils ont reconnu la bravoure & les vertus!

Tandis que nous goûtons les charmes
Du plus fortuné des climats,
Amis, au milieu des frimats,
Tout retentit du bruit des armes.
O muſe ! inſpire-moi des chants
Digne du temple de mémoire.
Muſe, viens graver dans l'hiſtoire
Le nom, les faits des Inſurgens.

De lauriers couronnons la cendre
De ces héros morts aux combats ;
En perdant ſes meilleurs ſoldats,
La Grece apprit à ſe défendre.
O muſe, &c.

Vous dont le conſeil toujours ſage ;
De l'Anglois ſait braver les coups ,
Faites revivre parmi vous
Les vertus de l'aréopage. . .
O muſe , &c.

C'eſt envain qu'on proſcrit ſa tête ,
Hancok ſoutient la liberté ;
L'Américain avec fierté
Autour de lui voit la tempête. . .
O muſe , &c.

Le ſort ne peut rien ſur ta gloire ,
Washington ; l'immortalité ,
Aux yeux de la poſtérité ,
Ne dépend pas de la victoire. . .
O muſe , &c.

Toi qui diſpoſe du tonnerre
Et qui ſus lui donner des loix ,
Franklin , en triomphant des rois ;
Il eſt beau d'étonner la terre. . .
O muſe, &c.

Pour fonder la nouvelle Rome ,
Arnold , Putnam , ſoyez unis ;
Apprenez de vos ennemis
Combien parmi vous vaut un homme. . .
O muſe , &c.

Couverts d'honorables bleſſures ,
Je vois triompher vos guerriers ;
Ils n'ont pas flétri leurs lauriers
Par ces horribles chevelures. . .
O muſe ; &c.

L'Europe entiere se souleve
Au récit de ces cruautés ;
Sur vos crânes ensanglantés ,
Soldats , la liberté s'éleve...
O muse, &c.

Daignez partager notre hommage,
Beau sexe que nous chérissons ;
Transmettez à vos nourrissons
Votre fierté, votre courage...
O muse , &c.

Vous aussi dont l'âge trop tendre
Enchaîne aujourd'hui la valeur ,
Sachez ce qu'une noble ardeur
A la patrie un jour doit rendre...
O muse, &c.

François , quittez le sein des villes,
Coulez des jours plus glorieux ;
Allez chercher en d'autres lieux
Marathon & les Termopyles...
O muse , &c.

C'est par toi, brave la Fayette,
Que nous terminons nos concerts ;
Affronte les vents & les mers ,
Des François va payer la dette.
O muse, &c.

J'ai retenu encore, Milord, entre les autres morceaux , cette chanson qui n'est pas nouvelle, mais que je ne connoissois

point, & qui m'a frappé par la maniere dont elle peint le caractere aimable, facile, enjoué que développe maintenant le docteur Francklin depuis que la meilleure tournure des affaires l'a rendu à son état naturel; elle a été composée à l'occasion du jour anniversaire de sa naissance, le 17 janvier dernier; elle est sur l'air charmant: *Il aime à rire, il aime à boire.*

Point de contrainte à cette table;
Chantons, amis, jusqu'à demain.
J'y trouve un plaisir tout divin
Quand je vois ce docteur aimable.
Tout ce qui gène la gaîté
A son aspect doit disparoître;
Ce jour heureux qui le vit naître
Est marqué par la liberté. *Bis.*

On sait que la philosophie
Lui fit présent de son flambeau;
Il l'adoucit par le bandeau
D'un grain de charmante folie.
De ces dons toujours précieux,
Tour-à-tour il fait bon usage.
Que serviroit l'art d'être sage
Si l'on avoit l'art d'être heureux! *Bis.*

Si quelquefois dans sa belle ame
Les passions trouvent accès,
Il en sait régler les effets;
C'est doucement qu'elle s'enflamme.

Du ſort il verroit la rigueur
D'une égalité ſans ſeconde ;
Il ſent qu'on doit en ce bas monde
Prendre l'epine avec la fleur. *Bis.*

Je ne crois pas inutile auſſi, Milord, de vous faire paſſer la parodie d'un diſcours prononcé par le lord North, ſervant d'introduction à ſes bills conciliatoires. Ce diſcours ne prêtoit pas mal à la plaiſanterie, & vous verrez que les François entendent mieux ce genre que nous. Faites circuler cette facétie ; puiſſe-t-elle avoir en Angleterre le ſuccès qu'elle ne manqueroit pas d'obtenir ici, de déſoler le miniſtre tourné en ridicule & d'accélerer ſa chûte !

On a lu une prétendue tragi-comédie intitulée *Albion*, trop longue & trop ennuyeuſe pour vous être adreſſée : voici ſeulement quelques vers d'une grande ſcene politique entre la princeſſe *Albion*, nom allégorique ſous lequel eſt perſonnifiée l'Anglerre, & la princeſſe *Treize-Etats*, qui repréſente les colonies unies de l'Amérique. L'auteur y prédit d'avance le mauvais ſuccès de nos démarches, aujourd'hui ridicules & inſenſées vis-à-vis nos ſujets révoltés. La princeſſe *Treize-Etats*

s'en moque, & l'autre voulant reprendre un ton de dignité & de supériorité, elle lui répond :

J'ai bravé vos efforts, je ris de vos menaces.
Retournez dans votre isle, y cacher vos disgraces.
Le temps viendra, Madame, il s'approche à grand pas;
Où traitant avec moi, vous parlerez plus bas.
Adieu : je vais trouver une aimable princesse (1),
Son idole est l'honneur, l'opprimé l'intéresse ;
Vous la reconnoissez surement à ces traits.
Quoique bien méchamment vous gâtiez ses portraits ;
Votre cœur est rongé des serpens de l'envie,
Il respire la rage avec la jalousie,
Faut-il donc s'étonner, si ses charmants appas
Toujours ont mérité que vous ne l'aimiez pas !
O combien vos fureurs lui prodiguant l'injure,
La vont nommer de fois & perfide & parjure !
Par un noble mépris elle vous répondra :
L'Olimpe voit en paix fumer le mont Etna.

Que de revers, que d'humiliations, Milord, va nous causer cette guerre ! car hélas ! la pasquinade dont il s'agit n'est que l'image trop vraie de ce qui se passe aujourd'hui, & le pronostic du sort que nous devons attendre.

On regarde ici comme un des motifs du retard des Espagnols à se déclarer

(1) La France.

contre les Anglois, les inquiétudes où ils sont sur le compte de leurs gallions. S. M. Catholique ne peut pas laisser à ceux-ci le plus léger prétexte de s'en emparer au passage ; on les attend incessamment : le bruit avoit même couru dans ce port intéressé à leur retour, qu'ils étoient mouillés à Cadix ; il ne s'est pas confirmé, & c'est le seul événement qui manque aujourd'hui à la satisfaction des négocians de Marseille.

Depuis mon départ de Toulon, le comte de Saint-Priest y est arrivé, & l'on dispose tout pour son départ prochain (1). Il a ordre de se rendre en diligence à Constantinople, non pour brouiller de mieux en mieux le grand-seigneur avec la Russie, comme n'auroit pas manqué de faire le duc de Choiseul qui, redoutant les liaisons de cette derniere puissance avec l'Angleterre, auroit cherché à l'occuper par une guerre personnelle ; mais au contraire pour concilier les deux cours & consolider la paix entre elles, genre de politique inconcevable pour bien des gens, mais fort goûté des Marseillois qui en

(1) C'est aujourd'hui sur le *Caton* de soixante-quatre, qu'il s'embarque : ainsi marquez ce changement sur ma liste.

eront leur commerce avec plus de tranquillité.

Deux navires arrivés depuis peu dans ce port, ont donné des nouvelles du comte d'Estaing & de son escadre. Le premier a parlé au capitaine d'une des frégates (1) à la hauteur d'*Alicante*, & trois jours après (2), le second étant sur le Cap-Palos, a vu au large une escadre faisant route à l'Ouest par un petit vent frais venant de la partie de l'Est. On se flatte donc qu'en ce moment le général François a surmonté les obstacles & cinglé dans l'Océan.

Du reste, on distribue ici son ordre de bataille (3) que je vous joins. Vous pourrez le communiquer à nos amiraux qui vous diront ce qu'ils en pensent.

Je pars & me rends à Rochefort pour retourner bientôt à Paris, afin d'être à portée des grandes nouvelles qui doivent

---

(1) Le 7 mai. C'est le sieur Fougere du navire le *Narbonne*, qui a parlé à M. Gras de Préville, capitaine de *l'Engageante*. Ce navire sortoit d'*Almerie*; il etoit alors nord & sud d'*Alicante*.

(2) Le 10 mai. C'est le capitaine *Vilerose* de Marseille; il étoit parti le 8 d'*Almerie*.

(3) Ordre des divisions de l'escadre du comte d'Estaing.

Le corps de bataille portera la girouette blan-

inceſſamment occuper les oiſifs de cette capitale.

Marſeille, ce 19 mai 1778.

---

che au grand mât; l'avant-garde la girouete rouge; l'arriere-garde la girouette bleue.

Ordre de Bataille.

					Canons.
Avant-garde.	Le Tonnant.	l'Engageante.	Avant-garde.	Le Zelé. . .	74
	Le Zelé.			Le Tonnant.	80
	Le Vaillant.			La Provence.	64
	La Provence.			Le Vaillant.	64
Corps de Bat.	Le Langued.	La Chimere.	Corps de Bat.	Le Marſeil.	74
	L'Hector.			Le Langued.	90
	Le Marſeil.			L'Hector. .	74
	Le Protecteur.			Le Protec.	74
Arriere-garde.	Le Ceſar.	L'Aimable.	Arriere-gardes.	Le Fantaſque.	64
	Le Guerrier.			Le Sagittaire.	50
	Le Fantaſque.			Le Céſar. .	74
	Le Sagittaire.			Le Guerrier.	74

Les frégates la *Flore* & l'*Alcmene* en avant.

Nota. Les frégates placées chacune vis-à-vis de leur diviſion du côté oppoſé à l'ennemi ſe trouvent [illegible] dans la poſition la plus convenable pour la répétition des ſignaux.

Quant aux deux, la *Flore* & l'*Alcmene*, elles chaſſent en avant & ſignalent leurs découvertes.

LETTRE IV.

Joie générale des provinces méridionales de France à l'occasion de la guerre ; elle éclate sur-tout à Bordeaux. Nouvelle de ce port. Lettres de la Martinique, débouquement de l'escadre du comte d'Estaing. Lettres de Cadix.

Dans toutes les villes de la province du Languedoc & autres où j'ai passé, Milord, en venant ici, au lieu de la consternation que répand ordinairement la nouvelle d'une guerre prochaine, j'ai remarqué une satisfaction générale. Toutes font des spéculations de fortune plus ou moins grande, ne fût-ce que par le débouché & le rehaussement du prix de leurs denrées ; mais c'est sur-tout à Bordeaux que le délire est porté à son comble. Ce port a prodigieusement gagné depuis le commencement des liaisons de la France avec nos colonies révoltées ; il a changé de face ; il n'est plus reconnoissable ; il est d'une magnificence, d'un luxe inouï. J'y trouve une salle de spectacle bâtie récemment, qui, seule, coûte cinq

millions. Ce qui a achevé d'y tourner la tête aux négociants, c'eſt le retour d'un navire freté pour Charles-Town, dont la cargaiſon en marchandiſes étoit de la valeur de 60,000 liv., & qui a rendu un million. La femme de l'armateur (1) y avoit chargé pour ſon compte une pacotille de deux mille francs qui lui a rapporté trente fois ſa miſe. Ce navire eſt revenu triomphant portant le pavillon François & celui de la nouvelle république réunis, & nos ennemis ont bien raiſon de ſe glorifier de cette réunion, qui leur ouvte un Pérou infiniment ſupérieur à celui des Eſpagnols.

J'ai vu dans le port de Bordeaux les navires Anglois détenus. Ils ſont enchaînés & gardés par des ſoldats du Château-Trompette; on a fait un inventaire des effets, & l'on a permis aux propriétaires, pour éviter le dépériſſement de leurs marchandiſes de vendre en donnant caution. Les capitaines & matelots ont la liberté de ſe promener où ils veulent : bien plus, la réſolution du gõuvernement étoit d'abord de renvoyer les divers Anglois réſidant dans cette ville de com-

---

(1) M. Durocher. Son navire eſt arrivé à Bordeaux le 2 mai.

merce ; mais le maréchal de Mouchy s'étant porté auprès de S. M. pour garant de ceux qui y étoient établis & avoient une maiſon de commerce, on a envoyé ordre à l'intendant de ne faire ſortir que ceux qui ne feroient pas dans ce cas, ce qui s'eſt réduit à quatre.

Le maréchal de Mouchy, dont je viens de vous parler, commandant général de la province, y eſt arrivé avec moi (1). Il a le titre de généraliſſime de toutes les troupes depuis Bayonne juſqu'à Toulon, comme le maréchal duc de Broglio l'eſt de toutes celles portées ſur les côtes depuis Dunkerque juſqu'à Bayonne. On attend à Bordeaux à la fin du mois la maréchale avec pluſieurs femmes de ſa cour, entr'autres la marquiſe de la Fayette; & le commerce enchanté ſe propoſe de leur donner des fêtes relativement à cette derniere, dont il porte l'époux juſqu'aux nues.

L'homme que j'ai vu avec le plus de plaiſir ici, Milord, c'eſt M. Cornic, dont il a été fait mention précédemment (2), qu'on prétend avoir été chargé

---

(1) Au commencement de juin.

(2) Voyez la lettre XLI du troiſieme volume. (*Note des éditeurs.*)

de porter le traité au congrès, & qui en tout cas eſt de retour de ſa miſſion. On m'a conté de lui un trait que je ne puis paſſer ſous ſilence, parce que j'aime les belles actions, même dans nos ennemis, & je vous connois la même façon de penſer.

M. Cornic habite dans un petit bien qui lui appartient à trois lieues de Bordeaux. Il y étoit au printemps de 1779, l'orſqu'il s'éleva un débordement de la Garonne ſi conſidérable; qu'elle monta de trente pieds plus haut qu'en 1728, époque d'une cataſtrophe pareille. La violence du courant étoit ſi terrible qu'on a compté enſuite ſeize mille maiſons qu'il avoit renverſées depuis Toulouſe juſqu'à cette ville, & qu'on voyoit la riviere couvertes de cadavres, de beſtiaux & de débris de toute eſpece. Plus de cinquante navires à l'ancre dans le port furent entraînés; pluſieurs périrent; les matelots les plus courageux pâliſſoient & n'oſoient ſe livrer à ce courant qu'on imaginoit irréſiſtible. M. de Cornic ſeul forma le projet intrépide d'armer un canot de quatre marins les plus vigoureux qu'il força de lui obéir, le piſtolet à la main. Avec ce canot il alla ſucceſſivement dans toutes les maiſons de l'iſle Saint-George

dont les habitants étoient à la veille d'être ſubmergés ou du moins de mourir de faim, & il les tranſporta tous en terre ferme au nombre de plus de ſix cents, depuis le vendredi 6 avril à midi juſqu'au dimanche ſuivant à pareille heure : c'eſt-à-dire pendant tout le temps des plus fortes eaux, il ne ceſſa de paſſer & de repaſſer la riviere. Après avoir fait ce trajet peut-être pour la cinquantieme fois il ſe démit le poignet.

Quoique cet officier ne ſoit pas riche, c'eſt à ſes frais qu'il nourrit pendant ce temps la plus grande partie de ce peuple. Cependant il perdoit en même temps ſes granges & les bâtiments de ſa ferme, dommage d'environ 12,000 liv. Croiriez-vous que non-ſeulement cet excellent & brave citoyen n'a reçu aucune penſion du gouvernement, mais que même la gazette de France, ſi attentive à détailler toutes ces ſortes de cataſtrophes, ne fit aucune mention de cette action héroïque, plus mémorable que le gain d'une bataille navale. C'eſt que c'étoit un intrus ſorti de la marine marchande : & cependant ſur la liſte des penſions de la marine on trouvoit alors une comteſſe d'Amblimont, ſurintendante des plaiſirs du duc de Choiſeul ; une actrice de la comédie Françoiſe,

Mlle. Dangeville, maîtreſſe du duc de Praſlin. Il eſt vrai que depuis, M. de Boiſnes a fait diſparoître de la liſte ces noms (1); mais on n'y lit pas davantage celui du héros Bordelois.

Un négociant de Bordeaux auquel j'étois adreſſé, ayant pendant mon ſéjour dans cette ville reçu deux lettres intéreſſantes de la Martinique, j'en ai pris copie & je vous en fais part.

« Notre petite eſcadre, eſt-il dit dans » la premiere (1), eſt augmentée de la » frégate *l'Etourdie*, arrivée ici vers le » milieu du mois dernier. Les Corſaires » Américains de ce port, ou cenſés tels, » font merveille & déſolent le commerce » Anglois ; auſſi une frégate de cette » derniere nation ayant pourſuivi depuis » peu un bâtiment Inſurgent qui s'eſt » échoué ſur nos côtes, rien n'a pu ra» lentir ſon animoſité ; elle a ſi bien fait » qu'elle a attaqué l'équipage & en a

---

(1) C'eſt à cette occaſion que Louis XV dit à M. de Boiſnes lorſqu'il propoſa cette ſuppreſſion à S. M., mais comment ferez-vous avec ces femmes ? elles vous arracheront les yeux ; & celui-ci lui répondit : *Sire, j'eſpere que les veuves des officiers de votre Majeſté diſtingués par leurs exploits ou morts à votre ſervice me les rendront.*

(2, Datée du Fort-Royal le 2 mars 1778.

» maſſacré une partie. Il eſt bien éton-
» nant que notre eſcadrette, aujour-
» d'hui de ſix bâtiments, ne puiſſe em-
» pêcher ce brigandage. Bien plus : nos
» frégates mêmes ſont toujours ſujettes
» aux inſultes des Anglois, & dernié-
» rement deux bâtiments marchands de
» force de cette nation, prétextant ne
» pas en connoître une, alloient s'en
» emparer, lorſqu'une autre eſt ſurvenue,
» & a fait juſtice des deux capitaines.
» On les a amenés à terre ; on les vou-
» loit faire pendre comme forbans, &
» on leur en a donné toute la peur.
» On leur a fait ſigner un procès-verbal
» de leur perfidie, qui a été adreſſé au
» miniſtre. »

La ſeconde lettre (1) n'eſt que confirmative de la précédente, & détaille ſeulement les faits d'une maniere plus préciſe.

« C'eſt le ſamedi 28 février qu'un cor-
» ſaire Américain a été enlevé ſur les
» ſix heures du ſoir dans un lieu ſur la
» côte, appelé *Fond-Capot*, éloigné de
» deux lieues environ du fort Saint-Pierre.
» Une frégate Angloiſe le chaſſant de-
» puis le matin l'avoit atteint par ſa-

(1) En date du 4 mars.

» marche ſupérieure, lorſque le corſaire
» a cru trouver ſon ſalut en s'échouant
» ſous la batterie du fort. L'ennemi,
» par ſa manœuvre hardie, a couru
» ſus, a mouillé une ancre & s'eſt
» échoué auſſi : il a battu & pris le
» corſaire. Des officiers qui ont voulu
» faire réſiſtance ont été écharpés, &
» une grande partie de l'équipage a été
» obligée de gagner la terre à la nage.
» Le fort a tiré ſes quatre canons, aux-
» quels la frégate a ripoſté ; comme il
» n'y avoit dans le premier qu'une foible
» garde, le feu n'a pu être vif. M. de
» Bouillé, inſtruit d'une telle hardieſſe,
» a fait partir ſur-le-champ cent canon-
» niers ; mais l'Anglois & ſa priſe étoient
» déjà hors de vue : La frégate *la Blanche*
» a mis à la voile & n'a pas été plus
» heureuſe. M. de Dampierre, le com-
» mandant de notre eſcadrette, qui ſe
» rendoit à terre dans ſon canot pour
» y paſſer les jours gras, a été obligé
» de rétrograder, l'Anglois ne permettant
» le paſſage à qui que ce ſoit pendant
» cette expédition.

» C'eſt à *l'Amphitrite*, commandée par
» M. de Juſſaud, croiſant le long de ces
» parages, il y a quelque temps, qu'eſt
» arrivé le combat contre les deux gros

» navires marchands Anglois ſans pa-
» villon, quoiqu'elle eût le ſien ; &
» c'eſt la frégate *la Blanche* qui l'a dé-
» gagée : les deux capitaines que M. de
» Juſſaud a fait venir à ſon bord & qu'il
» menaçoit de mettre au conſeil de guerre,
» en ont eu peur, ont demandé grace
» & ſe ſont en effet ſoumis à la condi-
» tion ſtipulée.

» Les priſes des corſaires Américains
» ſur les Anglois, conſiſtent en cargai-
» ſons de negres, tabac, chevaux, morue,
» bois, planches, &c. *Le Serpent Sonnette*,
» dont j'ai parlé précédemment, en a
» fait pluſieurs à lui ſeul. »

Mais la nouvelle qui enchantoit le plus les Bordelois en ce moment, c'étoit celle du paſſage du comte d'Eſtaing, annoncée d'abord par un courrier expédié de Madrid pour Paris & que toutes les lettres de Cadix ont confirmée. Suivant ces lettres, qui s'accordent généralement, c'eſt le 16 que ce général a enfin franchi le détroit entre ſept & onze heures du ſoir avec un vent d'Eſt bon frais, qui a duré juſqu'au 18 au matin. Obſervé à ſa ſortie par deux frégates Angloiſes, il éteignit ſes fanaux ſur le cap Spartel pour leur cacher ſa route, qu'il a continuée ſans toucher à la côte d'Eſpagne.

Le courrier qui apportoit cette importante nouvelle n'a pas fait la diligence qu'elle sembloit exiger & a précédé de peu les lettres particulieres. Le vent qu'on croyoit disposé à changer, a été cause de ce retard, pour ne rien donner que de positif sur le débouquement de l'escadre Françoise.

Chacun est occupé ici à suivre sur la carte la route du comte d'Estaing. On prétend qu'il a pris par le Nord des Açores, où il n'y a point les calmes qu'on trouve ordinairement dans le Sud de ces isles ; & l'on admire sa résolution. Cependant on ne sera parfaitement tranquille, que lorsqu'on saura que l'escadre Angloise destinée pour l'Amérique Septentrionale aura été dévancée. Il faut pour cela qu'elle ne soit sortie de la Manche qu'au commencement de ce mois.

Je comptois, Milord, ne vous écrire que de Rochefort, mais je profite de l'occasion d'un Anglois de cette ville retournant à Londres, pour vous faire parvenir plus promptement & plus surement ma dépêche.

Au moment où je la fermois j'apprends la mort de Voltaire ; ce sera la matiere d'une longue lettre à mon retour.

Bordeaux, ce 6 juin 1778.

LETTRE V.

Sur le port de Rochefort, ses constructions, ses avantages & ses désavantages ; projet d'en faire un port marchand préférable à celui de la Rochelle ; digression sur celui-ci qui tombe insensiblement.

MON premier mouvement, Milord, en entrant dans Rochefort, a été de gémir de la faute commise durant la derniere guerre par l'amiral Hawke & le général Morduant, qui, chargés de l'expédition contre ce port (1) ne profiterent pas de la belle occasion de le ruiner pour un siecle & peut-être à jamais. Rien n'étoit si facile, suivant la tradition constante du pays & d'une foule de témoins qui subsistent encore ; aussi les François, instruits par le danger qu'ils coururent alors, en ont-ils profité. L'Isle d'Aix qui commande la rade, les forts qui bordent la riviere & la ville sont aujourd'hui dans le meilleur état de dé-

(1) En septembre 1757.

ſenſe : il y a une nombreuſe garniſon, & c'eſt l'époque où les troupes de terre ont commencé d'être introduites dans Rochefort, qui juſques là en étoit exempt. D'ailleurs, les circonſtances ont bien changé ; & réduits à craindre actuellement pour nos propres foyers, nous ne ſommes point dans le cas d'attaquer les François juſqu'au ſein des leurs, comme autrefois.

Quoi qu'il en ſoit, Milord, comme ce port vraiſemblablement jouera un grand rôle durant la guerre qui commence par ſes conſtructions, par ſes flottes, par les approviſionnements & munitions continuelles, dont il doit pourvoir Breſt, les colonies & nos ſujets révoltés ; qu'il n'eſt point auſſi connu en Angleterre que les autres ; qu'il eſt beaucoup changé qu'il change journellement & changera ſans doute long-temps encore ; je me ſuis attaché à le mieux parcourir & à vous en donner une deſcription plus détaillée. J'ai été ſecondé dans mon travail par un homme très en état de m'inſtruire, quoiqu'il ne ſoit pas marin ; c'eſt ce même maire de Rochefort (1) que le haſard

---

(1) Il ſe nomme M. Dulaurens; c'eſt un ancien médecin des camps & armées du roi : il eſt

m'avoit

pour le jeu, pour le comeſtible. Quel gourmand ne connoît la fabrication des ſalaiſons de ce port, telles que le thon mariné, les anchois, les capres, les trufes, les olives préparées à la maniere du fameux *Peſceolini* (1); enfin, il eſt juſqu'à des manufactures de pipes, pour faire fumer les Hollandois, & qui le diſputent à celles de leur pays.

L'inſurrection des Américains, Milord, a cauſé une ſi vive émotion dans Marſeille, qu'on y a inſtitué une fête pour en conſerver & célébrer la mémoire à perpétuité : c'eſt un *Club* à la maniere Angloiſe ; il eſt compoſé de treize perſonnes, emblême des treize colonies unies. Ces freres qui ne ſont pas tout-à-fait des freres pénitents, doivent faire annuellement treize pique-niques ; il n'eſt permis de ne boire que treize coups ; on y porte treize ſantés & c'eſt le 13 décembre dernier que le premier feſtin a eu lieu. Vous voyez, Milord, que ce nombre de treize, autrefois évité par les François dans les repas avec tant de

(1) Traiteur, rival de *Martiola*, célébré par Voltaire.

ſoin, comme funeſte (1), va devenir recherché & de bon augure. On craignoit dans les commencements que cette aſſociation de politique ne déplût au gouvernement par le génie anti-Anglois qui en fait l'eſſence & qu'il affiche avec tant d'éclat ; on s'attendoit d'un jour à l'autre à lui voir intimer des défenſes de s'aſſembler ; mais elle a pris naiſſance précisément au moment où les cartes commençoient à ſe brouiller, & elle a reçu au contraire des éloges & des encouragements. A chacun de ces feſtins, on chante des chanſons, on lit des vers, des morceaux de littérature relatifs à l'objet de l'inſtitution, & alors le public eſt admis & aſſiſte à la ſéance. Depuis mon arrivée on en a tenu une, & l'on m'a procuré ce ſpectacle. J'ai été frappé en entrant dans la ſalle à la vue d'une foule de portraits repréſentant tous d'illuſtres Inſurgents ; mais celui de monſieur Francklin a ſur-tout attiré mes

(1) Les gens ſuperſtitieux de ce pays-ci, à cauſe de Judas, le treizieme des apôtres, devenu traître, ne vouloient point ſe mettre à table au nombre de treize ; ils prétendoient qu'un des convives devoit mourir dans l'année.

regards à cause de la devise : *Eripuit cælo fulmen ; sceptrumque tyrannis* : elle y étoit inscrite depuis peu, & chacun en admira la vérité sublime. Je ne pus malheureusement qu'en reconnoître aussi la justesse, & tout ce que je crus devoir à ma nation, ce fut de ne pas applaudir comme tout le monde. Après ce *brouhaha*, les exercices littéraires commencerent.

Il y a d'abord le cantique de fondation composé dès l'ouverture de la société, qui est en treize couplets & se chante par chacun des freres à mesure qu'on porte les santés. Il est d'un M. *Vauchier*, créole de naissance, exerçant la profession d'avocat à Marseille. Il est très bien fait, rempli d'idées, embelli d'images nobles & poétiques.

Dans le premier couplet le poëte s'adresse à la nation entiere des Insurgents; le second est à la mémoire des guerriers morts en combattant pour leur patrie ; le congrès est célébré dans le troisieme ; son président, le sage *Hancock*, est le héros du quatrieme : *Washington* vient après, ensuite *Lée*, *Arnold*, *Putnam*, *Lewis*, & autres généraux reçoivent les louanges qui leur sont dues. On n'oublie ni le corps des officiers, ni les soldats qui composent l'armée entiere.

Le neuvieme couplet eſt conſacré au docteur *Franklin*, à M. *Deane*, & autres chargés des affaires de la nation ; le dixieme, aux meres enceintes ou nourrices : on enflamme déjà dans le onzieme le courage des enfants encore trop jeunes pour combattre ; on n'oublie pas les officiers François paſſés au ſervice de ces alliés, & le marquis de la *Fayette* eſt ſpécialement déſigné au treizieme & dernier couplet.

Cette explication préalable vous fera mieux goûter l'hymne Marſeillois. Que nos compatriotes rougiſſent de ne pas mieux rendre juſtice à des peuples que les François ont ſu apprécier, dont ils ont reconnu la bravoure & les vertus !

Tandis que nous goûtons les charmes
Du plus fortuné des climats,
Amis, au milieu des frimats,
Tout retentit du bruit des armes.
O muſe ! inſpire-moi des chants
Digne du temple de memoire.
Muſe, viens graver dans l'hiſtoire
Le nom, les faits des Inſurgens.

De lauriers couronnons la cendre
De ces héros morts aux combats ;
En perdant ſes meilleurs ſoldats,
La Grece apprit à ſe défendre.
O muſe, &c.

Vous dont le confeil toujours fage ;
De l'Anglois fait braver les coups,
Faites revivre parmi vous
Les vertus de l'aréopage...
O mufe, &c.

C'eft envain qu'on profcrit fa tête,
Hancok foutient la liberté ;
L'Américain avec fierté
Autour de lui voit la tempête...
O mufe, &c.

Le fort ne peut rien fur ta gloire,
Washington ; l'immortalité,
Aux yeux de la poftérité,
Ne dépend pas de la victoire...
O mufe, &c.

Toi qui difpofe du tonnerre
Et qui fus lui donner des loix,
Franklin, en triomphant des rois ;
Il eft beau d'étonner la terre...
O mufe, &c.

Pour fonder la nouvelle Rome,
Arnold, Putnam, foyez unis ;
Apprenez de vos ennemis
Combien parmi vous vaut un homme...
O mufe, &c.

Couverts d'honorables bleffures,
Je vois triompher vos guerriers ;
Ils n'ont pas fletri leurs lauriers
Par ces horribles chevelures...
O mufe, &c.

L'Europe entiere se souleve
Au récit de ces cruautés ;
Sur vos crânes ensanglantés,
Soldats, la liberté s'éleve. . .
O muse, &c.

Daignez partager notre hommage,
Beau sexe que nous chérissons ;
Transmettez à vos nourrissons
Votre fierté, votre courage. . .
O muse, &c.

Vous aussi dont l'âge trop tendre
Enchaîne aujourd'hui la valeur,
Sachez ce qu'une noble ardeur
A la patrie un jour doit rendre. . .
O muse, &c.

François, quittez le sein des villes,
Coulez des jours plus glorieux ;
Allez chercher en d'autres lieux
Marathon & les Termopyles. . .
O muse, &c.

C'est par toi, brave la Fayette,
Que nous terminons nos concerts ;
Affronte les vents & les mers,
Des François va payer la dette.
O muse, &c.

J'ai retenu encore, Milord, entre les autres morceaux, cette chanson qui n'est pas nouvelle, mais que je ne connoissois

point, & qui m'a frappé par la maniere dont elle peint le caractere aimable, facile, enjoué que développe maintenant le docteur Francklin depuis que la meilleure tournure des affaires l'a rendu à son état naturel ; elle a été composée à l'occasion du jour anniversaire de sa naissance, le 17 janvier dernier ; elle est sur l'air charmant : *Il aime à rire, il aime à boire.*

Point de contrainte à cette table ;
Chantons, amis, jusqu'à demain.
J'y trouve un plaisir tout divin
Quand je vois ce docteur aimable.
Tout ce qui gêne la gaîté
A son aspect doit disparoître ;
Ce jour heureux qui le vit naître
Est marqué par la liberté. *Bis.*

On sait que la philosophie
Lui fit présent de son flambeau ;
Il l'adoucit par le bandeau
D'un grain de charmante folie.
De ces dons toujours précieux,
Tour-à-tour il fait bon usage.
Que serviroit l'art d'être sage
Si l'on avoit l'art d'être heureux ! *Bis.*

Si quelquefois dans sa belle ame
Les passions trouvent accès,
Il en sait régler les effets ;
C'est doucement qu'elle s'enflamme.

Du ſort il verroit la rigueur
D'une égalité ſans ſeconde ;
Il ſent qu'on doit en ce bas monde
Prendre l'épine avec la fleur. *Bis.*

Je ne crois pas inutile auſſi, Milord, de vous faire paſſer la parodie d'un diſcours prononcé par le lord North, ſervant d'introduction à ſes bills conciliatoires. Ce diſcours ne prêtoit pas mal à la plaiſanterie, & vous verrez que les François entendent mieux ce genre que nous. Faites circuler cette facétie ; puiſſe-t-elle avoir en Angleterre le ſuccès qu'elle ne manqueroit pas d'obtenir ici, de déſoler le miniſtre tourné en ridicule & d'accélerer ſa chûte !

On a lu une prétendue tragi-comédie intitulée *Albion*, trop longue & trop ennuyeuſe pour vous être adreſſée : voici ſeulement quelques vers d'une grande ſcene politique entre la princeſſe *Albion*, nom allégorique ſous lequel eſt perſonnifiée l'Anglerre, & la princeſſe *Treize-Etats*, qui repréſente les colonies unies de l'Amérique. L'auteur y prédit d'avance le mauvais ſuccès de nos démarches, aujourd'hui ridicules & inſenſées vis-à-vis nos ſujets révoltés. La princeſſe *Treize-Etats*

s'en moque, & l'autre voulant reprendre un ton de dignité & de supériorité, elle lui répond :

J'ai bravé vos efforts, je ris de vos menaces.
Retournez dans votre isle, y cacher vos disgraces.
Le temps viendra, Madame, il s'approche à grand pas
Où traitant avec moi, vous parlerez plus bas.
Adieu : je vais trouver une aimable princesse (1),
Son idole est l'honneur, l'opprimé l'intéresse ;
Vous la reconnoissez surement à ces traits.
Quoique bien méchamment vous gâtiez ses portraits ;
Votre cœur est rongé des serpens de l'envie,
Il respire la rage avec la jalousie,
Faut-il donc s'étonner, si ses charmants appas
Toujours ont mérité que vous ne l'aimiez pas !
O combien vos fureurs lui prodiguant l'injure,
La vont nommer de fois & perfide & parjure !
Par un noble mépris elle vous répondra :
L'Olimpe voit en paix fumer le mont Etna.

Que de revers, que d'humiliations, Milord, va nous causer cette guerre ! car hélas ! la pasquinade dont il s'agit n'est que l'image trop vraie de ce qui se passe aujourd'hui, & le pronostic du sort que nous devons attendre.

On regarde ici comme un des motifs du retard des Espagnols à se déclarer

(1) La France.

contre les Anglois, les inquiétudes où ils sont sur le compte de leurs gallions. S. M. Catholique ne peut pas laisser à ceux-ci le plus léger prétexte de s'en emparer au passage ; on les attend incessamment : le bruit avoit même couru dans ce port intéressé à leur retour, qu'ils étoient mouillés à Cadix ; il ne s'est pas confirmé, & c'est le seul événement qui manque aujourd'hui à la satisfaction des négociants de Marseille.

Depuis mon départ de Toulon, le comte de Saint-Priest y est arrivé, & l'on dispose tout pour son départ prochain (1). Il a ordre de se rendre en diligence à Constantinople, non pour brouiller de mieux en mieux le grand-seigneur avec la Russie, comme n'auroit pas manqué de faire le duc de Choiseul qui, redoutant les liaisons de cette derniere puissance avec l'Angleterre, auroit cherché à l'occuper par une guerre personnelle ; mais au contraire pour concilier les deux cours & consolider la paix entre elles, genre de politique inconcevable pour bien des gens, mais fort goûté des Marseillois qui en

(1) C'est aujourd'hui sur le *Caton* de soixante-quatre, qu'il s'embarque : ainsi marquez ce changement sur ma liste.

eront leur commerce avec plus de tranquillité.

Deux navires arrivés depuis peu dans ce port, ont donné des nouvelles du comte d'Eſtaing & de ſon eſcadre. Le premier a parlé au capitaine d'une des frégates (1) à la hauteur d'*Alicante*, & trois jours après (2), le ſecond étant ſur le Cap-Palos, a vu au large une eſcadre faiſant route à l'Oueſt par un petit vent frais venant de la partie de l'Eſt. On ſe flatte donc qu'en ce moment le général François a ſurmonté les obſtacles & cinglé dans l'Océan.

Du reſte, on diſtribue ici ſon ordre de bataille (3) que je vous joins. Vous pourrez le commmuniquer à nos amiraux qui vous diront ce qu'ils en penſent.

Je pars & me rends à Rochefort pour retourner bientôt à Paris, afin d'être à portée des grandes nouvelles qui doivent

---

(1) Le 7 mai. C'eſt le ſieur Fougere du navire le *Narbonne*, qui a parlé à M. Gras de Préville, capitaine de *l'Engageante* Ce navire ſortoit d'*Almerie*; il etoit alors nord & ſud d'*Alicante*.

(2) Le 10 mai. C'eſt le capitaine *Vileroſe* de Marſeille; il étoit parti le 8 d'*Almerie*.

(3) Ordre des diviſions de l'eſcadre du comte d'Eſtaing.

Le corps de bataille portera la girouette blan-

inceſſamment occuper les oiſifs de cette capitale.

Marſeille, ee 19 mai 1778.

---

che au grand mât; l'avant-garde la girouete rouge; l'arriere-garde la girouette bleue.

Ordre de Bataille.

					Canons.
Avant-garde.	Le Tonnant.	l'Engageante.	Avant-garde.	Le Zelé. . .	74
	Le *Z*elé.			Le Tonnant.	80
	Le Vaillant.			La Provence.	64
	La Provence.			Le Vaillant.	64
Corps de Bat.	Le Langued.	La Chimere.	Corps de Bat.	Le Marſeil.	74
	L'Hector.			Le Langued.	90
	Le Marſeil.			L'Hector. .	74
	Le Protecteur.			Le Protec.	74
Arriere-garde.	Le Ceſar.	L'Aimable.	Arriere-gardes.	Le Fantaſque.	64
	Le Guerrier.			Le Sagittaire.	50
	Le Fantaſque.			Le Céſar. .	74
	Le Sagittaire.			Le Guerrier.	74

Les frégates la *Flore* & l'*Alcmene* en avant.

Nota. Les frégates placées chacune vis-à-vis de leur diviſion du côté oppoſé à l'ennemi ſe trouvent [illegible] ans la poſition la plus convenable pour la répétition des ſignaux.

Quant aux deux, la *Flore* & l'*Alcmene*, elles chaſſent en avant & ſignalent leurs découvertes.

LETTRE IV.

Joie génerale des provinces méridionales de France à l'occasion de la guerre ; elle éclate sur-tout à Bordeaux. Nouvelle de ce port. Lettres de la Martinique, débouquement de l'escadre du comte d'Estaing. Lettres de Cadix.

DANS toutes les villes de la province du Languedoc & autres où j'ai passé, Milord, en venant ici, au lieu de la consternation que répand ordinairement la nouvelle d'une guerre prochaine, j'ai remarqué une satisfaction générale. Toutes font des spéculations de fortune plus ou moins grande, ne fût-ce que par le débouché & le rehaussement du prix de leurs denrées ; mais c'est sur-tout à Bordeaux que le délire est porté à son comble. Ce port a prodigieusement gagné depuis le commencement des liaisons de la France avec nos colonies révoltées ; il a changé de face ; il n'est plus reconnoissable ; il est d'une magnificence, d'un luxe inouï. J'y trouve une salle de spectacle bâtie récemment, qui, seule, coûte cinq

millions. Ce qui a achevé d'y tourner la tête aux négociants, c'eſt le retour d'un navire freté pour Charles-Town, dont la cargaiſon en marchandiſes étoit de la valeur de 60,000 liv., & qui a rendu un million. La femme de l'armateur (1) y avoit chargé pour ſon compte une pacotille de deux mille francs qui lui a rapporté trente fois ſa miſe. Ce navire eſt revenu triomphant portant le pavillon François & celui de la nouvelle république réunis, & nos ennemis ont bien raiſon de ſe glorifier de cette réunion, qui leur ouvre un Pérou infiniment ſupérieur à celui des Eſpagnols.

J'ai vu dans le port de Bordeaux les navires Anglois détenus. Ils ſont enchaînés & gardés par des ſoldats du Château-Trompette; on a fait un inventaire des effets, & l'on a permis aux propriétaires, pour éviter le dépériſſement de leurs marchandiſes de vendre en donnant caution. Les capitaines & matelots ont la liberté de ſe promener où ils veulent: bien plus, la réſolution du gouvernement étoit d'abord de renvoyer les divers Anglois réſidant dans cette ville de com-

(1) M. Durocher. Son navire eſt arrivé à Bordeaux le 2 mai.

merce ; mais le maréchal de Mouchy s'étant porté auprès de S. M. pour garant de ceux qui y étoient établis & avoient une maiſon de commerce, on a envoyé ordre à l'intendant de ne faire ſortir que ceux qui ne ſeroient pas dans ce cas, ce qui s'eſt réduit à quatre.

Le maréchal de Mouchy, dont je viens de vous parler, commandant général de la province, y eſt arrivé avec moi (1). Il a le titre de généraliſſime de toutes les troupes depuis Bayonne juſqu'à Toulon, comme le maréchal duc de Broglio l'eſt de toutes celles portées ſur les côtes depuis Dunkerque juſqu'à Bayonne. On attend à Bordeaux à la fin du mois la maréchale avec pluſieurs femmes de ſa cour, entr'autres la marquiſe de la Fayette; & le commerce enchanté ſe propoſe de leur donner des fêtes relativement à cette derniere, dont il porte l'époux juſqu'aux nues.

L'homme que j'ai vu avec le plus de plaiſir ici, Milord, c'eſt M. Cornic, dont il a été fait mention précédemment (2), qu'on prétend avoir été chargé

---

(1) Au commencement de juin.

(2) Voyez la lettre XLI du troiſieme volume. (*Note des éditeurs.*)

de porter le traité au congrès, & qui en tout cas est de retour de sa mission. On m'a conté de lui un trait que je ne puis passer sous silence, parce que j'aime les belles actions, même dans nos ennemis, & je vous connois la même façon de penser.

M. Cornic habite dans un petit bien qui lui appartient à trois lieues de Bordeaux. Il y étoit au printemps de 1779, lorsqu'il s'éleva un débordement de la Garonne si considérable, qu'elle monta de trente pieds plus haut qu'en 1728, époque d'une catastrophe pareille. La violence du courant étoit si terrible qu'on a compté ensuite seize mille maisons qu'il avoit renversées depuis Toulouse jusqu'à cette ville, & qu'on voyoit la riviere couvertes de cadavres, de bestiaux & de débris de toute espece. Plus de cinquante navires à l'ancre dans le port furent entraînés; plusieurs périrent; les matelots les plus courageux pâlissoient & n'osoient se livrer à ce courant qu'on imaginoit irrésistible. M. de Cornic seul forma le projet intrépide d'armer un canot de quatre marins les plus vigoureux qu'il força de lui obéir, le pistolet à la main. Avec ce canot il alla successivement dans toutes les maisons de l'isle Saint-George

dont les habitants étoient à la veille d'être submergés ou du moins de mourir de faim, & il les transporta tous en terre ferme au nombre de plus de six cents, depuis le vendredi 6 avril à midi jusqu'au dimanche suivant à pareille heure : c'est-à-dire pendant tout le temps des plus fortes eaux, il ne cessa de passer & de repasser la riviere. Après avoir fait ce trajet peut-être pour la cinquantieme fois il se démit le poignet.

Quoique cet officier ne soit pas riche, c'est à ses frais qu'il nourrit pendant ce temps la plus grande partie de ce peuple. Cependant il perdoit en même temps ses granges & les bâtiments de sa ferme, dommage d'environ 12,000 liv. Croiriez-vous que non-seulement cet excellent & brave citoyen n'a reçu aucune pension du gouvernement, mais que même la gazette de France, si attentive à détailler toutes ces sortes de catastrophes, ne fit aucune mention de cette action héroïque, plus mémorable que le gain d'une bataille navale. C'est que c'étoit un intrus sorti de la marine marchande : & cependant sur la liste des pensions de la marine on trouvoit alors une comtesse d'Amblimont, surintendante des plaisirs du duc de Choiseul ; une actrice de la comédie Françoise,

Mlle. Dangeville, maîtresse du duc de Praslin. Il est vrai que depuis, M. de Boisnes a fait disparoître de la liste ces noms (1); mais on n'y lit pas davantage celui du héros Bordelois.

Un négociant de Bordeaux auquel j'étois adressé, ayant pendant mon séjour dans cette ville reçu deux lettres intéressantes de la Martinique, j'en ai pris copie & je vous en fais part.

« Notre petite escadre, est-il dit dans » la premiere (2), est augmentée de la » frégate *l'Etourdie*, arrivée ici vers le » milieu du mois dernier. Les Corsaires » Américains de ce port, ou censés tels, » font merveille & désolent le commerce » Anglois; aussi une frégate de cette » derniere nation ayant poursuivi depuis » peu un bâtiment Insurgent qui s'est » échoué sur nos côtes, rien n'a pu ra- » lentir son animosité; elle a si bien fait » qu'elle a attaqué l'équipage & en a

(1) C'est à cette occasion que Louis XV dit à M. de Boisnes lorsqu'il proposa cette suppression à S. M., mais comment ferez-vous avec ces femmes? elles vous arracheront les yeux; & celui-ci lui répondit: *Sire, j'espere que les veuves des officiers de votre Majesté distingués par leurs exploits ou morts à votre service me les rendront.*

(2) Datée du Fort-Royal le 2 mars 1778.

» maſſacré une partie. Il eſt bien éton-
» nant que notre eſcadrette, aujour-
» d'hui de ſix bâtiments, ne puiſſe em-
» pêcher ce brigandage. Bien plus : nos
» frégates mêmes ſont toujours ſujettes
» aux inſultes des Anglois, & derniè-
» rement deux bâtiments marchands de
» force de cette nation, prétextant ne
» pas en connoître une, alloient s'en
» emparer, lorſqu'une autre eſt ſurvenue,
» & a fait juſtice des deux capitaines.
» On les a amenés à terre; on les vou-
» loit faire pendre comme forbans, &
» on leur en a donné toute la peur.
» On leur a fait ſigner un procès-verbal
» de leur perfidie, qui a été adreſſé au
» miniſtre. »

La ſeconde lettre (1) n'eſt que con-
firmative de la précédente, & détaille
ſeulement les faits d'une maniere plus
préciſe.

« C'eſt le ſamedi 28 février qu'un cor-
» ſaire Américain a été enlevé ſur les
» ſix heures du ſoir dans un lieu ſur la
» côte, appelé *Fond-Capot*, éloigné de
» deux lieues environ du fort Saint-Pierre.
» Une frégate Angloiſe le chaſſant de-
» puis le matin l'avoit atteint par ſa-

(1) En date du 4 mars.

» marche supérieure, lorsque le corsaire » a cru trouver son salut en s'échouant » sous la batterie du fort. L'ennemi, » par sa manœuvre hardie, a couru » sus, a mouillé une ancre & s'est » échoué aussi : il a battu & pris le » corsaire. Des officiers qui ont voulu » faire résistance ont été écharpés, & » une grande partie de l'équipage a été » obligée de gagner la terre à la nage. » Le fort a tiré ses quatre canons, aux- » quels la frégate a riposté ; comme il » n'y avoit dans le premier qu'une foible » garde, le feu n'a pu être vif. M. de » Bouillé, instruit d'une telle hardiesse, » a fait partir sur-le-champ cent canon- » niers ; mais l'Anglois & sa prise étoient » déjà hors de vue : La frégate *la Blanche* » a mis à la voile & n'a pas été plus » heureuse. M. de Dampierre, le com- » mandant de notre escadrette, qui se » rendoit à terre dans son canot pour » y passer les jours gras, a été obligé » de rétrograder, l'Anglois ne permettant » le passage à qui que ce soit pendant » cette expédition.

» C'est à *l'Amphitrite*, commandée par » M. de Jussaud, croisant le long de ces » parages, il y a quelque temps, qu'est » arrivé le combat contre les deux gros

» navires marchands Anglois sans pa-
» villon, quoiqu'elle eût le sien ; &
» c'est la frégate *la Blanche* qui l'a dé-
» gagée : les deux capitaines que M. de
» Juillaud a fait venir à son bord & qu'il
» menaçoit de mettre au conseil de guerre,
» en ont eu peur, ont demandé grace
» & se sont en effet soumis à la condi-
» tion stipulée.

» Les prises des corsaires Américains
» sur les Anglois, consistent en cargai-
» sons de nègres, tabac, chevaux, morue,
» bois, planches, &c. *Le Serpent Sonnette*,
» dont j'ai parlé précédemment, en a
» fait plusieurs à lui seul. »

Mais la nouvelle qui enchantoit le plus les Bordelois en ce moment, c'étoit celle du passage du comte d'Estaing, annoncée d'abord par un courrier expédié de Madrid pour Paris & que toutes les lettres de Cadix ont confirmée. Suivant ces lettres, qui s'accordent généralement, c'est le 16 que ce général a enfin franchi le détroit entre sept & onze heures du soir avec un vent d'Est bon frais, qui a duré jusqu'au 18 au matin. Observé à sa sortie par deux frégates Angloises, il éteignit ses fanaux sur le cap Spartel pour leur cacher sa route, qu'il a continuée sans toucher à la côte d'Espagne.

Le courrier qui apportoit cette importante nouvelle n'a pas fait la diligence qu'elle sembloit exiger & a précédé de peu les lettres particulieres. Le vént qu'on croyoit disposé à changer, a été cause de ce retard, pour ne rien donner que de positif sur le débouquement de l'escadre Françoise.

Chacun est occupé ici à suivre sur la carte la route du comte d'Estaing. On prétend qu'il a pris par le Nord des Açores, où il n'y a point les calmes qu'on trouve ordinairement dans le Sud de ces isles ; & l'on admire sa résolution. Cependant on ne sera parfaitement tranquille, que lorsqu'on saura que l'escadre Angloise destinée pour l'Amérique Septentrionale aura été dévancée. Il faut pour cela qu'elle ne soit sortie de la Manche qu'au commencement de ce mois.

Je comptois, Milord, ne vous écrire que de Rochefort, mais je profite de l'occasion d'un Anglois de cette ville retournant à Londres, pour vous faire parvenir plus promptement & plus surement ma dépêche.

Au moment où je la fermois j'apprends la mort de Voltaire ; ce sera la matiere d'une longue lettre à mon retour.

Bordeaux, ce 6 juin 1778.

LETTRE V.

Sur le port de Rochefort, ses constructions, ses avantages & ses désavantages; projet d'en faire un port marchand préférable à celui de la Rochelle; digression sur celui-ci qui tombe insensiblement.

MON premier mouvement, Milord, en entrant dans Rochefort, a été de gémir de la faute commise durant la derniere guerre par l'amiral Hawke & le général Morduant, qui, chargés de l'expédition contre ce port (1) ne profiterent pas de la belle occasion de le ruiner pour un siecle & peut-être à jamais. Rien n'étoit si facile, suivant la tradition constante du pays & d'une foule de témoins qui subsistent encore; aussi les François, instruits par le danger qu'ils coururent alors, en ont-ils profité. L'Isle d'Aix qui commande la rade, les forts qui bordent la riviere & la ville sont aujourd'hui dans le meilleur état de dé-

(1) En septembre 1757.

fenfe : il y a une nombreufe garnifon, & c'eft l'époque où les troupes de terre ont commencé d'être introduites dans Rochefort, qui jufques-là en étoit exempt. D'ailleurs, les circonftances ont bien changé ; & réduits à craindre actuellement pour nos propres foyers, nous ne fommes point dans le cas d'attaquer les François jufqu'au fein des leurs, comme autrefois.

Quoi qu'il en foit, Milord, comme ce port vraifemblablement jouera un grand rôle durant la guerre qui commence par fes conftructions, par fes flottes, par les approvifionnements & munitions continuelles, dont il doit pourvoir Breft, les colonies & nos fujets révoltés ; qu'il n'eft point auffi connu en Angleterre que les autres ; qu'il eft beaucoup changé qu'il change journellement & changera fans doute long-temps encore ; je me fuis attaché à le mieux parcourir & à vous en donner une defcription plus détaillée. J'ai été fecondé dans mon travail par un homme très en état de m'inftruire, quoiqu'il ne foit pas marin ; c'eft ce même maire de Rochefort (1) que le hafard

(1) Il fe nomme M. Dulaurens; c'eft un ancien médecin des camps & armées du roi : il eft

m'avoit

m'avoit fait rencontrer à Paris, & l'un des interlocuteurs dont je vous ai rapporté la conversation dans le temps (1). Mon premier soin, l'ayant jugé très-entrant très-expansif, a été de m'informer s'il étoit dans la ville. J'ai été le trouver ; je me suis rappelé à son souvenir ; il a été enchanté du mien & s'est offert à me procurer tous les secours dont j'aurois besoin. Je les ai aceptés ; après m'avoir fait faire les visites d'usages ; il m'a introduit dans l'arsenal, non de son autorité mais à l'aide d'un lieutenant de vaisseau de ses amis dont je n'ai pas retenu le nom, personnage assez lourd, assez rustre, assez insolent, très-entêté de l'excellence de

---

actuellement médécin de la marine au port de Rochefort. Il est maire depuis le premier janvier 1770, par une ordonnance expresse qui porte que « S. M. mécontente de l'élection irréguliérement » faite par les officiers municipaux de Rochefort » & voulant rétablir le bon ordre dans cette ville, » a cassé cette élection, & ordonné le sieur Dulaurens pour maire; étant assurée, par la con- » noissance qu'elle a de son zele, de sa probité, » de son intelligence, & de l'estime générale des » habitants qu'il a su mériter, qu'il répondra » dignement à cette marque de confiance. »

(1) Voyez le dialogue entre un Bordelois, un enseigne de vaisseau, le maire de Rochefort & l'Anglois.

ſon corps, bon au ſurplus pour l'uſage que j'en voulois faire. J'ai parcouru à mon aiſe les diverſes parties du port tout en longueur & d'une étendue immenſe, depuis la mâture qui eſt à la tête, juſqu'au bureau des colonies qui eſt à l'autre extrémité. Il a l'avantage ſur celui de Breſt de n'occuper qu'une rive de la Charente qui le borde; en ſorte que tous les atteliers & magaſins ſont raſſemblés ſous un même point de vue : je pourrai vous en faire paſſer les plans quand j'y aurai donné encore un coup d'œil; en attendant il ſuffira de vous apprendre que j'y ai vu trois vaiſſeaux de ſoixante & quatorze en conſtruction qui ne feront, malgré toute la diligence qu'on y met, en état d'être armés que pour la campagne de 1779 (2). Il y a auſſi des frégates, des flûtes, des gabarres ſur les chantiers ou en radoub. Maitenant, voici les développements plus eſſentiels pour votre curioſité & inſtruction particuliere, que j'ai recueillis d'une converſation que nous eûmes à table; car le maire a voulu nous donner à dîner : il avoit raſſemblé quel-

---

(1) Ces vaiſſeaux ſont l'*Hercule*, le *Scipion*, & le *Pluton*.

ques autres convives de différents états ; & je me hâtai de monter la converſation ſur le chapitre où j'avois intérêt de la faire rouler.

L'ANGLOIS.

J'ai été bien étonné, Meſſieurs : après avoir vu Breſt & Toulon, on ne s'attendroit pas à trouver encore de quoi admirer dans ce port ; il eſt d'un genre particulier, & ſans les valoir pour l'enſemble, il les ſurpaſſe à mon gré dans quelques parties.

UN OFFICIER DU PORT.

Vous avez raiſon, Milord. Hé bien ! nos derniers miniſtres n'en penſoient pas ſi judicieuſement que vous ; ils l'avoient pris en déteſtation depuis quelques temps, & c'étoit à qui le dégraderoit davantage.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Ne dites pas cela de M. de Praſlin, à qui nous ſommes redevables des forçats qui ſont un grand ſoulagement pour le port.

LE MAIRE.

Oui, pour y donner la peſte : ſes préceſſeurs s'étoient bien gardés de mettre

à Rochefort déjà très-mal-ſain, une priſon de pareils ſcélérats, qu'il faut néceſſairement amonceler enſemble environ an nombre de huit-cents, & dont la réunion ſeule eſt capable d'infecter l'air.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Le projet remonte à M. de Choiſeul; le duc le trouvant en train a dû l'exécuter. Les établiſſements étoient prêts vers l'été de 1766.

L'OFFICIER DE PORT.

Tout ce que vous voudrez; mais c'eſt ſous le duc de Praſlin que le port de Rochefort a commencé de ſe détériorer; c'eſt ſous lui qu'on a enfin pris le parti long-temps agité de transférer à Bordeaux les armements qui ſe faiſoient ici pour les colonies.

LE MAIRE.

Oui, ſous prétexte que les farines ſe tranſporteroient mieux de Corbeil à Bordeaux, que de Corbeil à Rochefort; c'eſt-à-dire, pour favoriſer les monopoleurs d'alors.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Oh! mais je ne parle point de votre

marine marchande, de vos officiers bleus. C'eſt M. de Boiſne qui en vouloit ôter juſqu'à la marine royale.

L'OFFICIER DE PORT.

On l'en a accuſé ; mais il s'en eſt défendu.

LE MAIRE.

Ma foi, Meſſieurs, ſans moi je ne ſais pas ce qui en ſeroit arrivé ; car, quoiqu'il ne fût ni de mon état, ni de ma miſſion de relever le mérite du port & de la rade de Rochefort, dans la députation que j'ai eue pour les habitants (1), j'ai plaidé votre cauſe bien vivement. Vous le verrez, Milord, par les mémoires que j'ai compoſés à ce ſujet & dont je vous donnerai un exemplaire (2). Vous y verrez que l'intérêt de l'état, le bonheur de deux grandes provinces (3), l'avantage du

(1) M. Dulaurens a été long-temps député des habitants de Rochefort à la cour, pour y porter leurs repréſentations ſur quantité de points qui les intéreſſoient.

(2) Ce ſont différentes *repréſentations de la ville de Rochefort au roi*, appuyées des mémoires de pluſieurs villes des provinces voiſines, faiſant cauſe commune avec celle-là.

(3) L'Angoumois & la Saintonge.

commerce, le bien du service du roi, le soulagement des malheureux, l'accroissement de la population, étoient le but & les motifs de ma réclamation. Sans doute, je n'ai pas réussi autant que je l'espérois ; mais je ne me décourage pas, & je suis actuellement en instance à la cour pour de nouveaux projets non moins utiles (1). Enfin, si je n'ai pas fait le bien que je voulois, au moins ai-je empêché le mal.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Allons donc, M. le Maire, vous vous donnez-là les violons fort gratuitement. Vous devriez savoir qu'un corps de marine comme le nôtre n'a pas besoin de votre appui ; nous sommes gens à gourmander les ministres, à les faire sauter quand il entreprennent des choses qui ne nous conviennent pas. Nous ressemblons en cela aux parlements : quiconque s'est heurté contre nous a toujours succombé à la longue.

LE MAIRE.

Vous me faites là, Monsieur, une mau-

(1) Il s'agit du desséchement de vingt mille journaux de marais, dont M. Dulaurens sollicite la liberté en ce moment.

vaiſe querelle. J'ai commencé par convenir de mon indignité ; mais néceſſité à défendre les intérêts de mes concitoyens auprès du miniſtre, j'ai dû plaider la cauſe du département dont les intérêts ſe trouvent liés aux vôtres. Je conviendrai même que je n'ai rien avancé ſans le communiquer à vos officiers généraux, ſans les conſulter, ſans recevoir leur approbation & leurs lumieres. Mais on ne peut me conteſter d'avoir mieux que perſonne fait valoir les avantages du port de Rochefort, & fourni des moyens pour parer aux inconvénients.

L'ANGLOIS.

On reproche, ce me ſemble, à Rochefort, l'inſalubrité de l'air ; on lui reproche d'être incommode pour la ſortie des gros vaiſſeaux, & peu utile en temps de guerre par le manque d'une rade fortifiée. Ces défauts qui exiſtoient dès l'origine ſont apparemment compenſés par des avantages eſſentiels, puiſque Louis XIV s'eſt obſtiné à conſerver ce port & à y faire des dépenſes énormes.

L'OFFICIER DE PORT.

Outre que dans un grand royaume tel que celui-ci, dont la marine peut devenir

considérable, on ne sauroit trop multiplier les arsenaux pour hâter les grands armements, Rochefort ne présente aucune difficulté qu'on ne puisse vaincre; & il est constant que sous le monarque dont vous parliez tout-à-l'heure, qui ne trouvoit rien d'impossible, il s'y est armé, en moins d'un an, trente vaisseaux de ligne dont sept à trois ponts.

LE MAIRE.

Le point principal de Rochefort, c'est qu'il est utile & nécessaire pour la partie économique, pour compléter les armements du port de Brest, pour diviser, inquiéter & occuper les forces de l'ennemi; pour servir d'asile ou de refuge dans les circonstances malheureuses ou de nécessité; pour expédier & faciliter les convois des navires marchands; pour les constructions & radoubs; pour la fabrique des cordages; pour l'armement des vaisseaux de moindre force; pour l'équipement des armées navales en canons de fonte & de fer; pour entretenir le cabotage & former plus de gens de mer; pour les missions promptes & secretes qui pourroient s'exécuter au premier ordre à Rochefort, si cette ville avoit la liberté du commerce qu'elle sollicite.

L'Officier de port.

En outre, les vaiſſeaux y conſervent mieux leur carene; on peut, ſans inconvénient, les armer cinq ou ſix mois après les avoir carenés. La vaſe les garantit lorſqu'ils échouent; la température de l'air moins chaude qu'à Toulon, moins humide qu'à Breſt, tend mieux à leur conſervation; les vers dont ils ſe chargent aux parages des iſles, meurent dans le limon qu'entraîne & rapporte la Charente. C'eſt ce que feu M. de Baraïlh, vice-amiral & depuis long-temps officier de port, avoit reconnu par une expérience de plus de trente ans. Il dit dans ſes obſervations que nous conſervons dans nos archives, que ce limon gras & onctueux, après avoir détruit les reptiles étrangers, s'attache au bois des bâtiments qu'il durcit, & que les vers d'Europe gliſſent deſſus & ne l'entament que difficilement. En effet, ce n'eſt jamais à la flotaiſon ainſi conſervée, mais toujours au-deſſus qu'un vaiſſeau eſt endommagé. On trouve de toutes parts dans la riviere des pilotis, qui, grace à cet enduit naturel, ſubſiſteroient éternellement, ſi les vagues ne les briſoient peu-à-peu, & toujours au-deſſus du niveau de l'eau.

LE MAIRE.

Outre ces avantages, comme j'ai eu l'honneur de vous l'avancer tout-à-l'heure, on peut, ſinon ſupprimer tous les inconvénients, du moins en prévenir quelques-uns, & réduire les autres à peu de choſe; c'eſt-à-dire, purifier l'air, diminuer les difficultés de la riviere & de la cordelle (1) pour la conduite des vaiſſeaux, enfin protéger la rade davantage.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Eh! comment, s'il vous plaît?

LE MAIRE.

Vous n'avez donc pas lu mes mémoires?

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Non, je ne lis guere.

---

(1) Le mot indique aſſez la manœuvre qui eſt de héler le vaiſſeau avec des cordages ſur leſquels peſent plus ou moins de bras ſuivant ſa groſſeur. Il y a quelquefois ſept ou huit cents hommes de cordelle de commandés. C'eſt une corvée à laquelle ſont aſſujettis ici les habitants de la campagne, comme dans les autres provinces pour les grands chemins; mais le roi les paye.

Le Maire.

Le moyen de procurer la salubrité si désirable pour la conservation des habitants de Rochefort, si utile aux finances du roi par la diminution des dépenses dans ses hôpitaux, si avantageuse pour le service, puisque les travaux ne languiroient pas comme il arrive presque toujours dans l'été & l'automne par la diminution des ouvriers & matelots attaqués de fievres violentes & opiniâtres : ce moyen, dis-je, seroit d'établir sur la droite de la Charente une digue d'environ une lieue, vers le Sud-Ouest de Rochefort ; de construire sur la gauche, vers le Sud-Est, un canal de moindre étendue, qui, sans nuire à cette riviere, dessécheroit les marais au Sud de la ville, & faciliteroit aux navires marchands & étrangers la navigation pour passer en rade & en remonter sans traverser le port-royal (1).

---

(1) Au haut du port, & après le vaisseau qui le ferme & lui sert d'arriere-garde, se trouve le port marchand, *nommé le port de la Cabanne carrée*. Les navires n'y peuvent arriver qu'en passant par le port royal. Cet inconvénient seroit supprimé, s'il subsistoit un canal qui de cette ca-

La Charente, l'une des rivieres les plus profondes & les plus considérables du royaume, contenue & resserrée d'une part dans son lit par la digue proposée, & de l'autre augmentée dans son cours par le canal, les vases séjourneroient moins, seroient emportées par la rapidité des ondes, & les vaisseaux seroient plus promptement & plus surement à flot.

L'OFFICIER DE PORT.

Je conçois que l'exécution de votre projet, présenté sous ce point de vue, pourroit remédier à un des grands inconvénients du port de Rochefort qui ne permet aux gros vaisseaux de descendre tout armés qu'aux temps des malines (1); parce qu'alors les petits fonds de *Fouras* (2), qui sont les endroits de la Charente où il y a le moins d'eau, en ont ordinairement de vingt à vingt-

---

banne carrée aboutît à la riviere au dessus de l'entrée du port en traversant une longue & vaste prairie qui longe la rive gauche de la Charente.

(1) On appelle ainsi le temps des hautes marées qui arrivent à chaque plein & renouveau de la lune.

(2) Nom d'un des forts qu'on trouve en descendant la riviere.

un pied : comme la rapidité du canal pourroit ainsi, même dans les autres temps, accélerer leur marche à la mer, qu'ils ne seroient plus dans le cas d'échouer en route, ce qui fait que par prudence on ne démonte pas les batteries des gros canons (1), la cordelle deviendroit souvent inutile, ou du moins ne seroit plus qu'un jeu.

LE MAIRE.

N'avez-vous pas l'exemple du *Tonnant* de 80 canons, qui est entré en une marée avec tous ses canons.

L'OFFICIER DE PORT.

Sans doute, je crois bien que pour peu que l'on donnât de l'aide au courant, qu'on en précipitât la chûte, il n'y auroit plus rien à craindre pour l'échouage qu'on ne peut guere éviter à présent, à moins de sortir d'une seule marée.

---

(1) Les échouages, au reste, même à présent, ne sont pas dangereux, parce que la vase garantit les vaisseaux, qu'ils peuvent même refouler plusieurs pieds de vase sans risque d'arrêter, ni de se briser.

L'ANGLOIS.

Quel eſt le tirant d'eau le plus foible de votre riviere à marée baſſe ?

L'OFFICIER DE PORT.

De dix-huit pieds preſque par-tout, ce qui ſuffit pour deſcendre un vaiſſeau de 74 en état de combattre ; mais quand on ne chenale (1) pas avec la plus grande connoiſſance du local, avec une attention extrême, on échoue à marée baſſe, & un vaiſſeau fatigueroit alors s'il avoit toute ſon artillerie. Ce ſont des retards, des accidents, des frais effrayants au premier coup d'œil, que le plan de M. le Maire tendroit à faire diſparoître.

LE MAIRE.

Ce n'eſt pas tout : je rendrois la rade moins foraine (2), ou plutôt je la changerois par l'exécution d'un canal qui joindroit la Seudre à la Gironde (3), éta-

(1) *Chenaler*, c'eſt chercher un paſſage à la mer par un lieu où il y a peu d'eau, en ſuivant ou rangeant les ſinuoſités du canal, ſoit par le ſecours des baliſes, ſoit par celui de la ſonde. (*Notes des Editeurs.*)

(2) Ouverte & ſans défenſe.

(3) Ou la Garonne qui eſt la riviere de Bor-

bliroit ainsi une communication plus sure & plus avantageuse avec Bordeaux, par conséquent entre les deux mers, ce qui, en faisant le bien du commerce, seroit d'un grand secours à la marine royale. L'officier général (1) chargé de l'inspection des côtes de l'Océan, a examiné ce projet & en a senti le mérite : il a reconnu que le canal pouvoit être continué jusqu'à l'embouchure de la Charente vers les *Pales*, au lieu dit la *Rade des Trousses* sous *l'Isle-Madame* (2) ; & il prétend que de cette maniere il ne seroit pas aussi dispendieux qu'on le croit, de rendre la rade, déjà défendue par l'Isle-d'Oléron, respectable à l'ennemi.

L'OFFICIER DE PORT.

Le canal n'avoit-il pas été projeté en partie par le cardinal de Richelieu ?

---

deaux, dont l'entrée est orageuse, ouverte & sans défense ; quant à la Seudre, cette riviere se précipite aussi dans la mer entre la Charente & la Garonne, & son entrée est naturellement couverte & protégée par l'Isle-d'Oléron.

(1) M. le marquis de Voyer.

(2) Petit fort à la gauche de l'embouchure de la riviere.

LE MAIRE.

Oui, mais il eſt augmenté.

L'OFFICIER DE PORT.

On éviteroit d'ailleurs, les naufrages trop fréquents, occaſionnés par les dangers que préſente l'entrée de la riviere de Bordeaux, puiſqu'on pourroit y communiquer par ce canal.

LE MAIRE.

Vraiment il pourroit ſervir aux frégates ; il faciliteroit les convois ; il empêcheroit le blocus de la rade, ou du moins le rendroit inutile.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Que diable eſt-ce que cela vous fait ? Mêlez vous de vos malade & de vos habitants, & ne nous parlez pas marine, où vous n'entendez rien.

LE MAIRE.

Tout cela me fait beaucoup comme médecin, puiſqu'il n'eſt pas douteux que de ces canaux, de ces deſſéchements, des défrichements qui s'enſuivroient il ne réſultât la ſalubrité de l'air & bientôt la

cessation des maladies qui désolent ces contrées.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

A la bonne heure, c'est parler.

LE MAIRE.

Cela me regarde encore comme maire; puisqu'il en résulteroit aussi un plus grand commerce dans la ville, sur-tout si j'obtenois de rendre Rochefort un port marchand. Car enfin, vous ne devez pas ignorer que la Charente est la seule riviere importante qui se trouve dans l'espace de près de soixante lieues, entre Nantes & Bordeaux, & qu'en temps de guerre elle est dans le golfe de Gascogne le seul asile, ou du moins l'asile le plus sûr, pour tous les navires qui tendent vers ces parages & qui y afflueroient alors sans répugnance. Par-là j'empêcherois qu'il ne devînt un désert comme il en est menacé. Savez-vous de combien la population y est diminuée depuis vingt-cinq ans.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Peu m'importe; pourvu que nous ayions des ouvriets & des matelots.

L'OFFICIER DE PORT.

Mais tout cela ſe tient, Monſieur ; ſi vous manquiez de bourgeois & de peuple, vous manqueriez bientôt de ces deux eſpeces d'hommes.

LE MAIRE.

Par un dénombrement fait en 1752 on trouva que Rochefort contenoit vingt-cinq mille ames ; il n'y en a pas dix mille actuellement. Les variations ſucceſſives de vos miniſtres mettant en problême s'il eſt avantageux de rendre ce port floriſſant, en ſont cauſe. On en a retiré les grands armements ; on a tranſporté l'approviſionnement des colonies à Bordeaux. M. de Boiſnes en avoit ôté les gardes de la marine.

UN NÉGOCIANT.

Et ce n'eſt pas ce qu'il y auroit eu de plus mal. Ces meſſieurs ſeuls ſeroient très-capables, au contraire, de faire déſerter la ville.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Eſt-ce que vous avez quelque choſe de commun avec ces Meſſieurs ? Avez-vous à vous en plaindre ?

LE NÉGOCIANT.

Très-fort. C'eſt moi dont ils rouerent de coups le commis en 1767 ſur le chemin de la Rochelle.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Apparemment qu'il l'avoit mérité.

LE NÉGOCIANT.

Il ne tient qu'à vous, Monſieur, de le vérifier ; car l'affaire ſe pourſuivit d'abord en juſtice réglée avec beaucoup de chaleur : les principaux agreſſeurs connus furent décrétés de priſe de corps & prirent la fuite. Les familles des acuſés tenterent vainement des réparations civiles.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Ce vilain-là étoit bien délicat ſi de l'argent ne lui ſuffit pas.

LE NÉGOCIANT.

Non, Monſieur ; il ne voulut point d'argent, il vouloit que la vindicte publique fût ſatisfaite, qu'il y eût un exemple capable de contenir cette jeuneſſe effrénée, & toute la ville le déſiroit auſſi, M. le maire peut s'en ſouvenir.

LE MAIRE.

Je n'étois point maire alors ; mais je n'ai point oublié cette affaire qui fit beaucoup de bruit ; je fus bien fâché, & toute la bourgeoisie, & le commerce avec moi, que M. le maréchal de Senneterre s'en mêlât.

LE NÉGOCIANT.

Vraiment ce fut lui qui porta les parties plaignantes à se contenter des punitions infligées par le ministre, & à se désister de leur accusation. Le moyen de résister à un commandant de la province! Le plus coupable (1) fut enfermé à la citadelle de l'Isle-de-Rhé pout six mois, & les autres complices ou témoins de l'assassinat furent condamnés seulement à trois mois de prison. C'est ainsi qu'on éluda & suspendit les poursuites criminelles ; mais la procédure est encore au greffe, & M. le général l'y trouvera s'il veut.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Si je la trouvois, je la brûlerois ; c'est

---

(1) M. le comte de Chavagnac, aujourd'hui lieutenant de vaisseau.

fort mal de garder ces pieces-là. Il ne faut pas que pour une étourderie, de jeunes gentilshommes ſoient comme cela notés pour l'éternité.

LE MAIRE.

Ce qui eſt fort mal, mon cher général, c'eſt que cela ne ſoit pas plus public; il arrive de là que les autres ou les mêmes recommencent bientôt; car enfin, il n'eſt point d'année où vos gardes de la marine n'excitent des plaintes dans quelque département. Dès 1768, ces jeunes gens commirent de nouvelles violences contre des habitants, au point que le miniſtre envoya ordre de les caſſer, & enjoignit aux commendants de veiller avec plus de ſoin ſur la compagnie. Cela n'empêcha pas que peu de mois après, ils ne ſe fiſſent de nouvelles affaires.

UN OFFICIER D'ADMINISTRATION.

Vraiment ce fut à l'égard de deux de nos ſubalternes, des commis aux écritures qu'ils inſulterent & battirent dans le jardin de l'intendance, parce qu'ils avoient le malheur de déplaire à ces Meſſieurs. Ce qu'il y à de pire, c'eſt qu'il ſe trouvoit à leur tête deux enſeignes de

vaiſſeau. Il faut tout dire : ils étoient du département de Breſt.

LE MAIRE.

Mais il me ſemble que votre intendant pour la premiere fois de ſa vie exigea & obtint bonne juſtice.

L'OFFICIER D'ADMINISTRATION.

Oui, le ſieur Fontaine-Mervé fut caſſé, & le ſieur Chevalier de Riviere fut renvoyé. Ordre à eux de ſortir de la ville ſous vingt-quatre heures ; & quant aux gardes de la marine qui peut-être au nombre de trente avoient trempé dans ce honteux complot, M. le duc de Praſlin témoigna à M. de Baraudin, commandant en ce moment la compagnie, la ſurpriſe du roi, qu'il n'y en eût aucun de nommé. Il dit que ſa majeſté vouloit connoître les plus coupables, & que ſi l'on perſiſtoit à garder le ſilence ſur leur compte, elle étoit réſolue à caſſer plutôt toute la compagnie.

LE MAIRE.

Vraiment on ne ſauroit croire la joie que répandit dans Rochefort cette nouvelle importante à la ſureté publique. On béniſſoit ce trait d'équité d'un miniſtre

ſage dont la religion ſurpriſe en pluſieurs cas ſemblables avoit arrêté la ſévérité. On imaginoit que cet événement engageroit les chefs à mieux contenir leurs éleves, à leur inculquer des principes avec leſquels ils ſe comportaſſent davantage en gentilshommes & en vrais militaires.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Tarare... ne faut-il pas que jeuneſſe ſe paſſe. Votre joie fut courte, car vous vîtes que le miniſtre en fut pour ſes menaces; on lui fit entendre raiſon. Quand des bourgeois attrapperoient quelques coups de canne par-ci par-là de la main d'un gentilhomme, y auroit-il grand mal?

LE MAIRE.

Taiſez-vous, mon pauvre général; vous dites trop de ſottiſes; cela feroit trop d'honneur à ma table. On croiroit que votre tête s'eſt perdue; mais plutôt, comme cela vous arrive ſouvent, même à jeûn, rincez-vous la bouche avec un verre de vin de Jurançon (1) & tout ce qu'il y a de plus fort.

(1) Vin de Bearn très-vigoureux. Le maire lui en verſa en même temps.

L'ANGLOIS.

Cette digreſſion nous a fait écarter de notre objet. Vous croyez donc, Meſſieurs, que Rochefort feroit un excellent port marchand.

LE MAIRE.

Il faut que vous ſachiez que cette ville, par ſa poſition ſur la riviere de Charente, près de ſon embouchure dans l'Océan, & & au moyen de ce que cette riviere eſt navigable très-haut, reçoit de plus de trente lieues les productions de l'Angoumois, de la Saintonge & de partie du Limouſin & du Périgord ; de ſorte qu'elle ſe trouve le débouché naturel & unique de ces provinces qui abondent en beſtiaux, en vins, eaux-de-vie & autres denrées & matieres de toute eſpece (1).

Les autres rivieres qui viennent ſe perdre dans la Charente, telles entre autres que la *Boutonne*, amenent à très-peu de frais les denrées à-peu-près du même genre du haut Poitou : le déſſéchement projeté & que je pourſuis en ce

(1) Comme bois, ſels, charbons, mires de de fer & d'acier, chanvres, lins, légumes & grains de quelque nature que ce ſoit.

moment

moment, d'environ quarante mille journaux de terre le long de ſes rives, la rendroit plus conſidérable & ajouteroit à ſes avantages.

Le rétabliſſement ou création de différentes rivieres ou canaux (1) autres que ceux dont j'ai parlé, relatifs à la perfection de la navigation, au tranſport des denrées, ou à l'amélioration de l'agriculture, feroient de nouveaux moyens de faire fleurir & proſpérer l'Aunis & les provinces adjacentes. Je vous en citerai un ſeul exemple bien ſenſible : par les défrichements que j'ai en vue, j'y convertis la partie la plus conſidérable du terrein en prairies excellentes, ce qui procureroit le moyen d'élever un nombre infini de beſtiaux. Cet avantage joint à celui des ſalines dont le pays abonde, apporteroit à la France le double profit, & de l'abondance pour l'intérieur du

(1) M. le prince de Marſan a obtenu par arrêt du conſeil du 16 ſeptembre le rétabliſſement de la riviere de Seugne; le maréchal duc de Richelieu a en vue de deſſécher les marais des pays de *Brouage* & de *Marennes*, qui ſont au ſud de Rochefort. M. *Verthamon de Saint-Fort* a projeté un canal de navigation ; qui de l'intérieur de la *Saintonge* ſe rendroit dans la *Charente* vis-à-vis de Rochefort.

royaume (1), & de l'approvifionnement des falaifons, foit pour la marine royale, foit pour la marine marchande, dont l'étranger feroit déchu, parce qu'il ne pourroit foutenir la concurrence.

Mais pour que toute cette vivification ait lieu, il faut que la reffource des débouchés, diminuée par la ceffation des armements pour le compte du roi à Rochefort, foit remplacée & accrue par la création d'une marine marchande.

LE NÉGOCIANT.

Vous avez une concurrence bien dangereufe dans la ville de la Rochelle, & indirectement peut-être dans la ville de Bordeaux ; mais c'eft fur-tout la premiere qui a un intérêt bien direct à vous contrarier.

LE MAIRE.

D'abord la nature la forcera bientôt à

(1) Paris fe reffentiroit même de cette abondance, par la diminution du prix des viandes de boucherie dont on auroit lieu de craindre l'augmentation dans la fuite fi les défrichements & l'agriculture n'étoient de plus en plus encouragés par tous les moyens qui peuvent y concourir.

un ſacrifice que le gouvernement devroit prévoir. On ne peut diſconvenir que la mer n'abandonne cette ville ; en vain a-t-on conſtitué le roi en travaux diſpendieux pour le nettoyement de ſon havre ; il n'eſt point de forces humaines qui puiſſent changer l'état phyſique de ce port ; quoi que l'on faſſe, le niveau de l'Océan ne permettra jamais qu'il y ait plus de treize pieds d'eau dans la plus grande mer, même en ſuppoſant toute la vaſe enlevée,& en ce cas les navires échoueroient ſur le roc à chaque marée, inconvénient dangereux & tout à fait funeſte à leur conſervation. Depuis long-temps les armateurs ſont obligés d'envoyer carener, radouber & armer leurs navires un peu gros ſoit à Rocheſort, ſoit à Bordeaux, ſoit en Seudre (1) : les vaiſſeaux de plus de deux cents tonneaux ne peuvent y entrer ſans courir riſque de ſe perdre ; enfin ce havre ne peut-être entretenu que par des *cures moles* (2) en ſorte que les difficultés rebuteront à la longue ; les dépenſes

(1) La riviere dont il a déjà été parlé, qui débouche dans la mer entre la Garonne & la Charenre.

(2) Machines pour nettoyer le ports. (*Notes des Editeurs.*)

excéderont le profit, & l'on aura tout-à la fois la douleur de n'avoir pu conserver la Rochelle dans son ancienne splendeur, & d'avoir ruiné plusieurs grandes provinces, sans compter la perte plus irréparable d'un commerce qui va échapper à la nation, au lieu de s'y établir; ce qui obligera de continuer à chercher les bras & les ressources des étrangers pour les salaisons, les cuirs, les suifs & autres objets, dont sous six ans la France se trouveroit abondamment pourvue, si mes propositions étoient agréées.

Mais, en supposant que toutes ces craintes soient mal fondées, l'établissement d'un port marchand à Rochefort ne peut nuire à celui de la Rochelle même; quand on lui accorderoit la confection du canal de Niort qu'elle sollicite, leur destination seroit tout-à-fait différente: celui-ci n'est que le débouché naturel d'une partie de l'Aunis & du Poitou, & continueroit de l'être, le genre de ces denrées convenant particuliérement aux bâtiments qui y viennent charger: au contraire, il est presque inutile aux provinces (1)

(1) Telles que l'Angoumois. La Saintonge en conséquence, les villes d'Angoulême & de Saintes ont joint leur mémoire à celui de Rochefort.

qui réclament pour Rochefort, par le défaut de communication, par la longueur du trajet, & par la désertion des bâtiments qui n'y viennent point & préferent d'autres rades plus sûres (1). En un mot, ce port aura toujours le désavantage qui le rend inférieur à tous les autres de n'être qu'une espece de cul-de-sac, qui, à défaut de rivieres, ne peut étendre son commerce qu'à grands frais & avec incertitude pour la durée & la sureté de la navigation.

L'OFFICIER DE PORT.

Même pour le départ. Durant la derniere guerre, pendant que la grande rade étoit bloquée, il étoit sorti de Rochefort des frégates du roi & des navires marchands qui se sont rendus à l'Amérique ; au lieu que la rade de la Rochelle étant bloquée, il ne pouvoit rien sortir ni entrer ; ce qui a été au point que

---

Celles de Saint-Jean-d'Angely, de Jarnac, de Charente en ont fait autant.

(1) Les navires étrangers préferent pour l'ordinaire de charger aux isles de Rhé & d'Oléron & dans la riviere de Seudre, parce que le mouillage y est plus sûr & les expéditions moins coûteuses & plus promptes qu'à la Rochelle.

les Rochelois ont été forcés de faire charroyer, à grands frais par terre, les farines & autres vivres pour leur subsistance. Rochefort est à l'abri de ces inconvénients, moyennant la Charente & sa communication avec Bordeaux.

LE MAIRE.

Enfin, quand même l'établissement d'un port marchand pourroit un peu nuire à celui de la Rochelle, faut-il sacrifier à la prospérité de cette ville, celle de plusieurs autres, celle de provinces entieres & par conséquent du royaume ? Comment dans ce siecle & sous ce regne ose-t-on faire valoir des privileges exclusifs, des gênes, des tyrannies, dont nos philosophes modernes ont si bien démontré l'injustice & le malheur réel ?

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Avec votre commerce & votre philosophie tout cela devient fort ennuyeux ; Monsieur le Maire croyez-moi, prenons au plutôt notre café & un doigt de liqueur des isles, & puis embarquons-nous pour mener monsieur en rade. Nous partîmes en effet peu après, & si je

fus enchanté, Milord, de voir en détail les rives de la Charente, de visiter Fouras, le port des barques, Lupin, Soubise, de parcourir la rade, d'entrer à l'Isle-d'Aix & d'acquérir à cet égard toutes les notions capables de me mettre à même de vous instruire à mon tour, autant que vous le désirez, j'eus souvent la douleur de m'entendre rappeler des fautes que nous payons bien cher aujourd'hui.

On me montra l'endroit où notre amiral Howe, alors simple capitaine de vaisseau, commandant le *Magnanime*, s'échoua, & en une demi-heure fit taire le feu de l'Isle-d'Aix & obligea ce fort de capituler; on me fit voir comment il auroit été facile de s'emparer de même de Fouras & de l'Isle - Madame, & d'entrer tout de suite en riviere. On me conduisit à ce platin d'Angoulême devant lequel la flotte s'étoit mise en ligne & où le débarquement se feroit fait avec autant de sureté que de commodité. L'on m'arrêta surtout à ce point de la riviere sous la redoute de Vergeroux, où les deux vaisseaux le *Prudent* de soixante & quatorze, commandé par le marquis Desgouttes, & le *Capricieux* de soixante - quatre, par M. de la Filiere, s'étoient embossés &

n'attendoient que le moment de se voir brûler ou foudroyer par des batteries établies à terre : on m'ajouta que l'on étoit si persuadé à Rochefort de l'impossibilité de s'y défendre, qu'on songeoit moins à repousser l'effort des Anglois qu'à pourvoir à la meilleure maniere de se rendre. On avoit profité de la navigation intérieure de la Charente pour y faire remonter tous les effets du roi, des particuliers, des officiers, des généraux ; & les bâtiments & les ouvriers du port au lieu d'être employés au secours de la place & à sa défense, l'étoient à ce honteux service. Enfin, les gardes-magasins, fixés à leur poste dans le port, avoient ordre de remettre les clefs au premier officier Anglois qui se présenteroit.

Vous voyez, Milord, que je finis ma lettre comme je l'ai commencée, par une jérémiade. Eh ! quel Anglois, bon patriote, n'en feroit autant à ma place ?

Je compte rester encore quelques jours ici, malgré le spectacle douloureux que cette ville me présente, pour répondre aux invitations du lieutenant de vaisseau & autres convives, pour lever mes plans, & vous les faire passer par mer.

Rochefort, ce 9 juin 1771.

LETTRE VI.

Différentes nouvelles de Paris depuis le 20 avril 1778 jusqu'au 20 juin.

LA grande nouvelle aujourd'hui, Milord, c'eſt celle du combat d'une frégate Françoiſe contre une Angloiſe, qui eſt rentrée après une défenſe fort glorieuſe. Les François ſont ſi peu accoutumés à de pareils ſuccès, que c'eſt un triomphe général dans Paris, d'apprendre qu'elle n'ait pas été priſe. En attendant que j'aie tiré au clair cette relation & tout ce qui l'a précédée, je vous envoie le journal des différents évenements de cette capitale durant mon abſence, & j'emprunte toujours le ſecours du manuſcrit dont je vous ai déjà donné des échantillons qui vous ont amuſé.

22 *Avril* 1778. La groſſeſſe de la reine dont on a parlé depuis quelque temps acquiert de plus en plus des caracteres qui encouragent les médecins diſpoſés à parier ; cependant on n'en ſera bien certain qu'à la ſeconde révolution, c'eſt-à-dire, à la fin du mois. En attendant,

S. M. se conduit avec la plus grande circonspection ; elle a quitté la robe de la cour, elle n'a point descendu en bas le jour de Pâques pour la messe & elle s'est dispensée d'aller au service l'après-dînée ; elle se réjouit d'avance à faire des spéculations & se promet de nourrir si c'est un dauphin ; le roi ne s'y oppose pas.

23 *Avril* .... Le sieur Douet, fermier-général mort depuis peu, laisse trois enfants & vingt millions de bien. M. Necker se propose bien que cela n'arrivera plus si l'on veut lui en donner le temps.

23 *Avril* .... Comme MM. de Keissac sont sujets au bri de prison, M. Pasquier, le commissaire du parlement en cette partie, a fait mettre dans la nuit une sentinelle au bas des fenêtres de ces messieurs : leurs avocats sont occupés à consulter pour voir s'il y aura moyen de se pourvoir en cassation de l'arrêt.

23 *Avril* .... Le roi doit faire à Marly aujourd'hui la revue de son régiment. M. le duc du Châtelet, colonel en second, a obtenu de S. M. la faveur singuliere qu'elle en portera l'uniforme pour cette cérémonie.

La reine doit assister aussi ; mais comme on soupçonne sa grossesse, la faculté a

délibéré sur la maniere dont S. M. s'y rendroit. On a d'abord opiné pour la chaise à porteurs, mais ensuite on a trouvé que les secousses de cette voiture pourroient être encore dangereuses & contraires à son état. On a proposé d'y substituer une litiere : par réflexion la litiere a paru trop ennuyeuse pour une jeune princesse accoutumée à fendre l'air. Des docteurs prenant un parti mixte, vouloient que la reine y vint simplement dans un grand carrosse de cour à deux chevaux au pas & sur la terre. On ignore quelle a été la décision.

Par quelque voiture que ce soit, il est constant que la reine veut se trouver à cet auguste spectacle. Elle y sera en robe à la Polonoise, & doit faire aussi au régiment la galanterie de prendre ses couleurs ; elle doit distribuer des cocardes à tous les officiers, & M. le duc du Châtelet aura l'honneur de recevoir le roi à dîner.

24 *Avril* . . . . Après différentes consultations de la faculté, la reine est venue à son ordinaire à la revue de jeudi ; mais on avoit eu la précaution de sabler tous les endroits pavés où devoit passer sa majesté. Une des cérémonies de ce jour qui a fait le plus de plaisir, a été de voir

recevoir chevalier de Saint-Louis devant cette auguste assemblée un officier de fortune.

Le repas donné au roi par M. du Châtelet étoit de cent couverts, la reine & toute la famille royale en étoient.

Il y a eu, suivant l'usage, beaucoup de graces répandues sur le régiment du roi : mais la plus signalée a été la survivance du maréchal duc de Biron, colonel en second du régiment, accordée au duc du Châtelet; mais sans brevet, & ce qu'on appelle *in petto*.

Le roi étoit en effet en uniforme, mais n'avoit point voulu de casque. Tous les convives, princes & autres mangeant à la table du roi, étoient aussi en uniforme de leur corps ou d'officier-général. Cette faveur de la part de S. M. a été d'autant plus remarquée, que Louis XV ne l'avoit jamais accordée à son régiment.

Le vendredi matin tous les officiers du régiment qui n'étoient pas de service sont venus faire leur cour au roi à Versailles, & M. le duc du Châtelet a eu l'honneur de les présenter à S. M. successivement, en le prévenant qu'il y en avoit quelques-uns qui, retenus par leur devoir, ne pouvoient jouir de cette grace.

25 *Avril* . . . . Après avoir obvié à l'inconvénient de laisser passer trop de negres de nos colonies en France par la déclaration du 9 août dernier ; le gouvernement à cru devoir empêcher la dégradation de l'espece causée par un mélange de cette nation avec la nôtre. En conséquence, il est fait défense par sa majesté à tous ses sujets blancs de l'un & de l'autre sexe, de contracter mariage avec les noirs, mulâtres & autres gens de couleur, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu par telle loi qu'il appartiendra, sur l'état des noirs, mulâtres ou autres gens de couleur de l'un & de l'autre sexe, qui étoient en France avant la défense d'y venir, à peine pour les derniers d'être renvoyés sur le champ dans les colonies. Il est également fait défense à tous notaires de passer aucun contrat de mariage entre eux, à peine d'amende.

25 *Avril* . . . . En vertu d'une spéculation faite par une compagnie, elle offre aux porteurs de billets de la loterie royale de 1000 livres, créée par arrêt du conseil du mois de décembre 1777, de céder la chance en argent qu'ils peuvent courir au premier tirage, à raison de 96 livres par billet & moyenant le remboursement de 1000 livres en especes en cas de lots.

En outre aussi de céder une partie des billets de la même loterie à raison de 1000 livres dont on payera un septieme comptant & les autre d'année en année, sauf le remboursement à chaque époque de tirage en argent, sur le montant des des lots de ce qui restera à payer du capital.

On assure que ces propositions sont accueillies : pour en sentir l'avantage, il faut savoir que ces billets ne se vendent guere aujourd'hui sur la place que 900 liv. & au dessous, & que la chance la plus malheureuse & la plus générale sera de n'avoir le montant des billets de 1000 liv. qu'après sept ans indépendamment des hasards de toute espece qu'on peut courir entre les mains du roi pendant une époque aussi longue.

25 *Mai* . . . MM. de la ville, pour suppléer à la garde abandonnée, ont entrepris de faire construire une estacade en battue de pieux, placée entre l'Isle-Saint-Louis & l'Isle-Louvier ; elle formera un passage pour les gens de pied, elle fermera l'entrée aux glaces, & en établissant la sureté dans tous les ports qui sont au-dessous jusqu'au Pont-Notre-Dame, elle mettra hors de danger une grande quantité de bateaux & de marchandises ; la place basse de l'Hôtel-de-Ville devenant par ce moyen inutile, le quai Pelletier sera conti-

nué en ligne droite jufqu'à l'entrée des ports, dont la ville projette auffi de relever le fol pour la facilité du commerce & de la circulation. On prétend que cet arrangement donnera à la place de Greve le double en étendue de ce qu'elle a aujourd'hui.

29 Avril .... On regarde le paffage du régiment du roi par Paris & la faveur dont S. M. l'a honoré & fon colonel, comme le réfultat d'une intrigue fourde du parti des Choifeul, qui comptent toujours fur la protection de la reine. Il paroît que leur projet feroit de pouffer le duc du Châtelet au miniftere de la guerre. Celui-ci, lorfqu'il fut queftion du repas & des officiers généraux que S. M. admettroit, ayant adroitement fait venir le nom du duc de Choifeul comme convive agréable à la reine, le roi l'a exclu expreffément de la lifte, & l'ex-miniftre a été fi mortifié de l'inutilité de cette tentative, qu'il eft allé fur le champ enfevelir fa rage & fa honte à Chanteloup.

30 Avril.... Notre miniftre, qui avoit fait toute forte de tentatives pour détourner l'orage qui s'éleve du côté de l'Allemagne, a vu avec douleur l'inutilité de fes démarches. Les lettres particulieres de ces contrées annoncent une marche forcée du roi de Pruffe qui, au moyen

de chariots de poſte, fait faire en cinq jours plus de cinquante lieues à ſon armée & ſe trouve déjà ſur les frontieres de la Bohême, avant que l'Empereur ait raſſemblé ſes quartiers. On s'attend d'un jour à l'autre à une action.

Premier *Mai*..... Pluſieurs colonels de régiments voyageant aux environs de Paris pour ſe rendre dans nos provinces maritimes, ont écrit à M. le prince de Montbarey pour l'engager de propoſer au roi de paſſer leur troupes en revue, dans l'eſpoir d'obtenir des graces; mais le miniſtre s'eſt bien donné de garde de les ſeconder. On critique déjà aſſez la premiere revue, comme un ſpectacle d'une magnificence diſpendieuſe & purement de faſte, dans des temps où l'on parle toujours d'économie, ſans jamais l'exécuter. On n'auroit point voulu que le roi s'abſtînt d'une fonction dont il eſt naturel qu'il honore ſon régiment; mais on auroit déſiré que, ſe conformant au roi de Pruſſe en cette circonſtance, au lieu de faire approcher ſon régiment de ſa perſonne, il eût été le paſſer en revue à quelque diſtance de Paris avec une ſimple cantine.

2 *Mai*..... Il a été commandé ici une cuiraſſe fort ſinguliere d'un prix qui annonce qu'elle n'eſt pas deſtinée à un guer-

rier ordinaire. Elle coûte cent louis ; elle eſtcompoſée de cent doubles de taffetas l'un ſur l'autre piqués ; elle a été éprouvée & eſt à l'abri du piſtolet à bout portant, du fuſil & de la carabine à la diſtance où ces armes peuvent être le plus dangereuſes : on fait myſtere du héros auquel elle eſt deſtinée, qui, ſuivant ſa hauteur & ampleur, eſt un homme très-grand & corſé à proportion ; elle va partir inceſſamment.

4 *Mai* .... Les lettres particulieres de Bohême annoncent que l'empereur, un peu étourdi de la marche précipitée du roi de Pruſſe, n'avoit pas perdu un moment de temps & avoit de ſon côté mis tant d'activité pour former ſon armée, que tout étoit dans la meilleure diſpoſition; mais que malgré cette ardeur réciproque, il n'y avoit pas encore un coup de fuſil de tiré.

6 *Mai*. . . . Les ennemis du prince de Montbarey font courir de nouveau le bruit de ſa diſgrace prochaine ; ils en donnent pour motif une anecdote très-ſcandaleuſe : ils diſent que ce miniſtre, dans un marché de fourrage concernant ſon département, ayant ménagé un gros intérêt pour ſa maîtreſſe, le roi en a été inſtruit & a dit : *En voilà un que je prend la main dans le ſac & j'en veux faire un exemple.* On croit que la reine n'eſt pas pour peu

dans cet orage qui s'éleve, & comme la grossesse de cette Majesté n'est plus douteuse, les partisans du prince de Montbarrey en redoutent l'influence.

7 *Mai* .... On a beaucoup parlé d'un assassinat commis en la personne du sieur Duchâteau, riche de 60,000 livres de rentes, habitant de la Basse-Terre, Isle de la Guadeloupe, commis par le sieur de la Borde, capitaine de grenadiers au régiment d'Armagnac, & le sieur de Saint-Robert, officier de milice, neveu du sieur Duchâteau. Voici le fait véritable & les suites telles qu'elles sont rapportées dans les lettres venues récemment de cette colonie.

Ces deux Messieurs s'étant assurés par des promesses les nommés *Frizé* & *Conti* grenadiers, *sans humeur* caporal, & *Roussel* soldat dudit régiment, auxquels ils avoient fait accroire qu'il étoit question d'enlever des marchandises de contrebande, se rendirent la nuit du 13 au 14 janvier à l'habitation du sieur Duchâteau, distante de la ville d'un quart de lieue; ils entrerent d'abord dans la case d'un mulâtre; le lierent; puis dans une autre où étoit un bâtard du maître, le lierent aussi; pendant ce temps les sieurs de la Borde & Saint-Robert enfoncerent la porte de la chambre de M. Duchâteau, & l'assassine-

rent; un mulâtre s'étant écrié, *M. de Saint-Robert, vous assassinez votre oncle & mon maître*, le monstre lui brûla la cervelle; alors Conti s'appercevant trop tard de l'effroyable catastrophe dont il devenoit participant, lâcha le bâtard sous sa garde, qui s'enfuit. Il étoit question d'enlever le coffre-fort de l'oncle; mais il étoit si bien scellé, qu'on ne put en venir à bout. Les assassins alarmés se sauverent. Après des perquisitions tous avoient été pris & condamnés; il étoit question de les exécuter le 9 février; quatre l'étoient déjà, quand un mur s'écroula comme *la Borde* & *Saint-Robert* restoient: la terreur s'empara des esprits de quelques spectateurs, on cria à la révolte; le bataillon d'Armagnac fit feu; le piquet de la Guadeloupe faisant face à celui là & croyant qu'il cherchoit à sauver *la Borde*, son capitaine, riposta; il s'ensuivit un combat entre les deux troupes, & beaucoup de morts & de blessés ont été victimes de la méprise. Cependant les choses étant éclaircies, les esprits rassis, on fut reprendre les coupables, & ils furent roués de suite.

11 *Mai*.... Le bruit avoit couru que le roi iroit à Brest en personne, & à l'exemple du roi d'Angleterre y feroit aussi la revue de son escadre. M. de Sar-

tines le désiroit ardemment; mais ce voyage n'a pas plu au courtisans, qui n'auroient pu accompagner le maître. Ils ont fait valoir leurs prétentions réciproques, & le roi fatigué de ces débats, quoiqu'il se fît une fête de ce voyage, a trouvé plus court d'y renoncer. On croit que cette insinuation adroite est venue de M. de Maurepas, ne voulant pas se transporter ainsi à son âge, & craignant que le ministre de la marine ne prît, durant son absence, trop d'ascendant sur l'esprit du monarque. Ainsi le plaisir de S. M. a dû, cette fois comme tant d'autres, céder à l'étiquette.

16 *Mai* .... Au moment où le prince de Montbarrey avoit lieu de s'attendre à une disgrace, suivant les bruits publics, souvent avant-coureurs de ces sortes d'évenements, & plus encore par la nomination du maréchal de Broglio au commandement de l'armée de terre, faite sans sa participation, il a été nommé ministre d'état & a pris place au conseil. On ne croit pas que cette faveur puisse être de durée; il la doit moins au roi qu'à sa protectrice, que S. M. a eu la bonté de ne pas vouloir affliger. Voici comme on raconte l'anecdote.

Un soir que S. M., suivant sa coutume,

étoit allée faire son piquet chez Mad. la comtesse de Maurepas, celle-ci se plaignit au monarque des envieux du secrétaire d'état de la guerre, qui affectoient de prévoir sa chûte, & de dire qu'il ne plaisoit pas à son maître. Le roi protesta que cela n'étoit pas, & la comtesse insistant lui fit entendre que ce n'étoit que par quelque grace d'éclat qu'on pourroit dissiper ces rumeurs toujours affligeantes pour un serviteur zélé; & par une insinuation de plus en plus adroite elle amena S. M. jusqu'à donner ordre qu'on avertît pour le conseil prochain le secrétaire d'état de la guerre.

18 *Mai*.... M. Necker, toujours tracassé par le parlement, a voulu se le concilier par des adoucissements prétendus mis au premier arrêt du conseil concernant les vingtiemes; mais on ne voit pas qu'il ait pu encore en imposer à cette compagnie, puisqu'il est obligé de le faire publier sans enrégistrement.

Dans son embarras pour avoir de l'argent sans passer par cette cour, il cherche à accréditer la caisse d'escompte, à donner du cours à son papier, à le faire recevoir dans les caisses, & à y accoutumer insensiblement le public. Bien des gens ne voient pas de bon œil ce germe d'un

nouveau ſyſtême de Law, & voudroient qu'on l'arrachât, avant qu'il prenne plus de conſiſtance.

19 *Mai* .... Depuis la rentrée du parlement, il eſt queſtion d'un nouveau réglement pour la taxe des procédures ; cette compagnie a fini ſon travail tant pour Paris que pour les provinces ; elle l'a ſoumis, ſuivant l'uſage, à l'examen du chef ſuprême de la juſtice, qui a nommé à cet effet une commiſſion de maîtres des requêtes. Ces MM. ont depuis peu fait demander au parlement s'il déſiroit qu'on conſommât tout le travail à la fois, ou qu'on ſéparât celui concernant Paris ? Comme on a pris ce dernier parti, on attend inceſſamment cette beſogne. Il eſt décidé que le réglement nouveau augmente les frais d'un tiers, mais élague beaucoup de ſuperflu & de ce qu'on appelle vulgairement *mangeries*, c'eſt-à-dire que les procureurs honnêtes y gagneront & les fripons ne pourront qu'y perdre d'abord ; mais ils ſe retourneront & feront bientôt renaître les abus paſſés ou d'autres ; ainſi tout cela finira par tourner au détriment des plaideurs.

19 *Mai* .... S. M. a choiſi pour ſon accoucheur le ſieur Vermont, frere de l'abbé de Vermont qui a été ſon inſti-

tuteur à Vienne. Il a permis à la reine d'aller désormais en voiture, comme à son ordinaire, les premiers inconvénients de la grossesse n'étant plus à craindre ; mais il lui a conseillé, dit-on, de rabaisser ses plumes ; parce que S. M. ayant l'habitude d'y porter souvent la main, cet exercice lui faisoit soulever le bras, effort d'autant plus dangereux, qu'elles étoient plus hautes. On espere que cette réforme sera d'un heureux exemple pour le reste des femmes.

22 *Mai*.... M. de Bussi étant dans l'Inde chargé, comme l'on sait, des affaires de la compagnie, emprunta cent mille écus : il fit un billet en termes vagues par lesquels il croyoit être personnellement à l'abri des poursuites des créanciers : comme il est signé de lui & que ses commetants ne sont désignés que sous la particule *on*, il est poursuivi ; & cette contestation devoit être décidée ces jours-ci par le comité des finances composé de MM. de Beaumont, de Fourqueux & de Villeneuve, mais le jugement est remis.

25 *Mai*.... M. le comte de Roussignac, si long-temps le héros des conversations de Paris, lors de ses querelles avec M. le marquis de Montalembert tant bafoué, nous rappelle le temps des anciens preux.

Allant rejoindre ſon régiment, il a paſſé dans un bois d'où il a entendu des ſons plaintiſs ; il eſt allé à l'endroit d'où ils partoient & a trouvé quatre hommes en aſſinant un autre : de ſes deux piſtolets il en a tué deux, & de ſon épée le troiſieme ; le quatrieme a pris la fuite : il a fait mettre le bleſſé dans ſa chaiſe, & l'a conduit au lieu le plus voiſin : ſes plaies ne ſe ſont pas trouvées mortelles. La maréchauſſée s'eſt miſe bientôt en campagne & a arrêté le dernier voleur.

27 *Mai*.... M. le duc de Chartres, grand maître des loges des Francs-Maçons de France, donne réguliérement un jour par ſemaine pour les ſignatures. Celui qui a précédé ſon départ, le grand Orient, a cru devoir profiter de cette liberté pour députer vers ſon alteſſe ſéréniſſime & la complimenter à cette occaſion : on lui a demandé en même temps ſes ordres pour la fameuſe fête de l'ordre qu'on ſait être la Saint-Jean. Le prince à répondu qu'il ne déſeſpéroit pas d'en être ; & qu'en tout cas on ne décidât rien avant le 20 juin où il pourroit être de retour. Les députés ayant de nouveau demandé à ſon alteſſe s'ils pouvoient répandre cette agréable nouvelle, le duc de Chartres leur a répondu que ce n'étoit point un

ſecret

ſecret. Bien des gens croient qu'il ſera de retour plutôt ; d'autres préſument que, pour toujours contenir les Anglois, on ne le laiſſera pas aller & venir, comme il l'eſpere.

28 *Mai*.... M. Necker ayant eu le crédit de faire rendre par le roi une ſeconde réponſe abſolument négative aux itératives remontrances du parlement concernant les vingtiemes, a bien ſenti qu'il falloit prendre le parti de ſe paſſer d'enrégiſtrement pour ſon arrêt du conſeil ; cependant, afin de jeter un peu de poudre aux yeux du public, il en fait publier un autre en date du 16 avril, où, ſous prétexte de conſidérations occaſionnées par l'examen deſdites remontrances, S. M. ordonne quelque légere amélioration dans la forme d'impoſer & de percevoir, & affecte de mettre dans un article une conjonction conditionnelle donnant quelque eſpoir que l'impôt pourroit ne pas être perpétuel, ne pas même durer encore vingt ans.

De ſon côté, la cour, n'oſant dans les circonſtances pouſſer trop loin le miniſtre & fatiguer le monarque, a eu recours à un arrêté conſervatoire dont la ſubſtance eſt de rendre juſtice aux vues du roi, qui ſont, par la nouvelle forme, de

diminuer les pauvres en augmentant les riches, & d'attendre du bénéfice du temps que S. M. s'éclaire elle-même en voyant ses bonnes intentions éludées & peut-être tout-à-fait renversées.

29 *Mai* .... L'arrêt du parlement qui condamne M. de Lally, contre lequel on cherchoit à revenir depuis plusieurs années, a été enfin cassé lundi au conseil à la pluralité de quarante-quatre voix contre vingt-quatre. On sait qu'il n'est encore question que de la forme, & que le fond doit être renvoyé pardevant une autre cour ou commission.

C'est au rapport de M. Lambert, fait depuis peu conseiller d'état, qu'a été rendu l'arrêt de cassation en faveur de M. de Lally, & c'est ainsi qu'il a terminé ses fonctions de maître des requêtes. Il a parlé pendant six heures, & la séance a duré quinze heures en tout. On ne doute pas que la reine n'ait influé beaucoup dans cette cassation qui mortifie le parlement & sur-tout M. Pasquier.

On sait qu'il a été question de faire imprimer le procès, & l'on pourroit bien prendre ce parti.

Les opinants contre la cassation ont péroré fortement, & sur-tout fait valoir le grand moyen de *l'administration*, c'est-

à-dire la néceſſité de contenir les chefs, déjà trop ſouvent impunis, par un exemple ſubſiſtant capable de les effrayer.

3 Juin.... L'armée de M. le maréchal de Broglio commence à prendre forme, & voici les officiers-généraux qu'on déſigne ſous ſes ordres.

Lieutenants - généraux.

Le marquis de Poyanne, le comte de Luſace, le prince de Beauveau, le marquis de Caſtries, le comte de Vaux, le marquis de Treſnel, le comte d'Egmont Pignatelli, le comte de Chabot, le baron de Beſenval, le baron de Luckner.

Maréchaux - de - camp.

Le marquis de Talaru, le comte de Rochambeau, le duc de Coigny, le comte du Châtelet d'Haraucourt, le comte de Caraman, le comte de Jeaucourt, le comte de Puyſegur, le comte de la Feronnais, le marquis de Conflans, M. de Guibert, le comte de Narbonne-Pelet, le comte de Talleyrand, le duc d'Ayen, le baron de Wimpffen, le duc de Guines, le baron de Falkenhayn, M. de Verteuil, M. la Luzerne, le baron de

Bon, M. Saint-Victor, le comte d'Hauſſonville, le chevalier de Durfort, & le marquis de Saint-George.

M. de Guibert eſt major-général de l'armée, & M. le chevalier de Coigny, aide-major.

MM. de Gribeauval & de Villepatour ſont pour le ſervice de l'artillerie.

3 Juin . . . . Le parlement de Rouen, ne recevant aucune ſatisfaction de la part du miniſtere, relativement aux améliorations promiſes concernant la perception des vingtiemes, a rendu tout récemment un arrêt qui défend la perception de cette impoſition, autre que celle fixée précédemment & conformément aux déclarations premieres, à peine de la *hart* pour les receveurs. La cour, inſtruite de cette démarche vigoureuſe, a fait rendre un arrêt du conſeil, qui caſſe celui de Rouen, & M. le maréchal d'Harcourt a eu ordre de ſe rendre ſur-le-champ en Normandie pour y biffer ſur les regiſtres celui de cette cour & y inſcrire le dernier en marge.

4 Juin . . . . Le fils de M. d'Aligre, premier préſident du parlement, vient d'avoir un bon pour la premiere charge de préſident à mortier vacante après le fils de M. Molé, en conſidération des ſervices

de ſon pere & de ceux de ſes ancêtres. Il deſcend en ligne directe de deux chanceliers & garde-des-ſceaux de France, il y a près de cent cinquante ans; & il compte trois ſiecles de magiſtrature. Un d'Aligre à la fin du quinzieme ſiecle étoit déjà conſeiller à la cour des aides & ſeigneur d'une petite terre près de Corbeil qu'on nomme *Place*. L'enfant actuel a huit ans & demi.

Toutes les chambres en corps ont été complimenter ce chef, dont elles voudroient bien être débarraſſées. Il ne demanderoit pas mieux, s'il pouvoit être fait duc héréditaire, à quoi il travaille.

5 Juin. . . . Les commiſſaires du parlement nommés pour diſcuter & liquider les dettes du marquis de Brunoy, ont tellement intimidé la canaille qui, par aſtuce, par friponnerie, ou de quelque autre maniere, avoit envahi preſque la totalité de ſa ſucceſſion, que toutes ſes dettes ſe trouveront payées avec 4 ou 5 millions, en ſorte qu'il lui reſtera encore une fortune conſidérable. Il eſt toujours gardé à vue par deux chevaliers de Saint-Louis qui l'accompagnent du matin au ſoir.

6 Juin . . . . Le tarif qu'on avoit annoncé des frais & droits à percevoir

par les procureurs & greffiers, tant civils que criminels, & à peau, paroît, comme on l'a annoncé, c'eſt-à-dire, qu'il ne concerne que le parlement de Paris. Il eſt revêtu de lettres-patentes données à Marly, le 23 mai & enrégiſtrées au parlement le premier de ce mois.

7 *Juin* . . . . M. le prince de Montbarrey continue à ſaper à meſure tout l'édifice de l'adminiſtration, élevé à la hâte par le comte de Saint-Germain; il remédie aujourd'hui aux inconvénients de l'ordonnance de ſes prédéceſſeurs concernant les Invalides, & adoucit ce qu'elle avoit de trop dur: les expulſés ſont maîtres de revenir & d'opter l'hôtel en renonçant à la penſion; mais leur choix une fois fait, il ne ſera plus permis de le changer.

L'ordonnance des maréchauſſées fait crier beaucoup les militaires qui trouvent mauvais qu'on établiſſe ce corps ſur un pied propre à l'aſſimiler aux leurs. On en ſupprime ſept cents hommes, afin de faire un meilleur ſort au ſurplus, réduit a deux mille quatre cents, & comme ce nombre n'eſt rien moins que ſuffiſant pour la garde du royaume entier, on pourra l'augmenter ſur la réquiſition des

provinces, des villes, des corps & même des particuliers qui voudront bien en faire les fonds, c'est-à-dire, qu'on se prépare ainsi le germe d'un impôt d'abord volontaire, & qui deviendra bientôt forcé.

On ôte aux gouverneurs & commandants des provinces, différentes prérogatives & nominations qu'ils avoient à cet égard, & l'on réunit le tout dans la main du roi, ou plutôt du ministre. On peut regarder cette ordonnance comme dans le plan de despotisme formé depuis long-temps, & qui s'établit & se consolide journellement.

7 *Juin* . . . . La cour des monnoies lors de la révolution de la magistrature, ayant aussi fait quelque acte de réclamation, avoit éprouvé la colere de M. de Maupeou & subi une réduction. Depuis le rétablissement les expulsés ont demandé à participer à la justice rendue aux autres compagnies; mais comme celle-ci n'est pas en grande considération, M. le garde-des-sceaux y avoit peu d'égard: cependant moins par commisération pour ces malheureux que par haine contre les œuvres du chancelier, il s'étoit déterminé à écouter leurs plaintes, & plusieurs comptoient sur leur réintégration, lorf-

qu'on s'eſt imaginé le plan d'une ſuppreſſion totale de cette cour & de ſa réunion à celle des aides.

Cette affaire a été rapportée dernièrement au conſeil par M. Lambert ; mais S. M. a exigé de ce magiſtrat & des autres membres le ſilence ſur la déciſion ; en ſorte que rien ne tranſpire encore. Ce ſilence inquiete, & bien des gens en tirent un mauvais augure ; cependant on ne peut ſe perſuader que Louis XVI qui n'aime ni les innovations, ni les coups d'autorité violents, ait conſenti à l'anéantiſſement de cette cour qui n'eſt pas ſans utilité.

8 *Juin* . . . . Nicolet a donné, vendredi, relâche à ſon théâtre, pour aller repréſenter à Marly ; ce qui ajoute beaucoup d'importance à ce ſpectacle : on a joué devant la cour *l'Amour quêteur* & *le fameux Siege*.

12 *Juin* . . . . Il paſſe pour décidé que c'eſt au parlement de Rouen que ſera renvoyée la déciſion du fond du procès de M. de Lally.

12 *Juin*. . . . Les créanciers du Coliſée voulant abſolument ſortir de la criſe où ils ſont, il eſt décidé que ce bel emplacement ſera vendu & vraiſemblablement

l'édifice ſera démoli pour tirer des matériaux le parti qu'on pourra.

12 *Juin* . . . . La reine continue à avancer heureuſement dans ſa groſſeſſe, ce qui empêchera tous les grands voyage, mais il y en aura beaucoup de petits pour amuſer S. M. On doit ſur-tout retourner à Marly. Ce lieu eſt déjà l'époque d'un changement d'étiquette, par l'honneur que la reine a fait à pluſieurs femmes de miniſtres de manger avec elles.

On y en a obſervé un autre. C'eſt que les évêques ont commencé à y paroître au jeu. C'eſt celui de Senlis qui le premier a innové en ce genre, & s'eſt permis cet amuſement profane.

13 *Juin* . . . . Mad. la princeſſe de Lamballe eſt de retour de Hollande où elle étoit allée avec Mad. la ducheſſe de Chartres, ſans hommes, preſque ſans domeſtiques, dans l'appareil le plus ſimple. Elles n'ont été que peu de temps dans ce voyage, durant lequel elles ont fait cinq cents lieues en quinze jours, terme que la reine avoit fixé à ſa ſurintendante, en lui diſant obligeamment qu'elle ne pouvoit pas ſe paſſer d'elle plus long-temps.

Mde. de Lamballe à ſon retour a trouvé très-mauvais qu'on ait empiété ſur ſes fonctions durant ſon abſence, en

donnant un accoucheur à S. M. ; & quel acoucheur encore ! un chirurgien, reconnu pour très-habile homme ſans doute, mais décrié par ſa conduite en pluſieurs occaſions critiques, au point qu'il étoit méſeſtimé du public & même de ſes confreres. La ſurintendante ſe doutant que cet accoucheur avoit été propoſé par l'abbé de Vermont ſon frere, ancien inſtituteur de la reine, aujourd'hui ſon lecteur, & ayant ſa confiance, en a témoigné ſon humeur à celui-ci, lui en a même fait des reproches. L'abbé ſe prévalant de ſon crédit auprès de la ſouveraine, n'a pas eu beaucoup d'égard aux plaintes de la princeſſe. Elle a cru devoir en parler au roi, & lui apprendre combien étoit mauvaiſe la réputation du ſieur de Vermont.

Le monarque a conſulté M. le comte de Maurepas ; ce miniſtre qui n'aime pas l'abbé, creature du duc de Choiſeul, a conſeillé à S. M. de conſerver l'accoucheur agréé de la reine & dont le talent étoit avoué généralement ; mais de donner ſatisfaction à Mad. de Lamballe par l'exil du perſonnage factieux dont elle demandoit la punition, ce qui a eu lieu.

14 *Juin* . . . . Il y a quelques jours qu'à l'occaſion d'une diſcuſſion ſurvenue

à la ville pour le paiement des rentes, ce tribunal a rendu une ſentence abſurde : on a été obligé d'avoir recours à monſieur Necker, qui proviſoirement a ordonné qu'on n'eût aucun égard à certaines formalités qu'elle preſcrivoit. Cependant ces meſſieurs, pour ſe donner du relief & faire valoir leur juriſdiction, ont arrêté de ſe conformer à leur devoir & d'aſſiſter déſormais aux paiements pour voir ſi tout étoit en regle ; mais cette cérémonie n'a ſervi qu'à montrer leur ignorance & à les faire huer du public, en ſorte qu'on ne croit pas qu'ils jouent une ſeconde fois cette parade.

15 *Juin*.... Le parlement de Rouen a proteſté contre la ſéance du maréchal d'Harcourt au parlement & contre tout ce qu'il y a fait, & a convoqué en conſéquence une aſſemblée extraordinaire, indiquée au 10 juillet, où ſeront ſommés de ſe trouver tous les membres de la compagnie, même les honoraires.

Cependant, comme on a vu dernièrement le premier préſident du parlement de Rouen & pluſieurs conſeillers chez le garde-des-ſceaux, on croit qu'on négocie & qu'on veut prévenir les ſuites de cette affaire.

Voilà, Milord, de bonnes nouvelles

pour nous : il ſeroit à ſouhaiter que ces troubles inteſtins s'accruſſent & ſe multipliaſſent. Le parlement de Grenoble menace auſſi de quitter, toujours pour ſon procureur-général, querelle dont je vous ai entretenu précédemment ; enfin, il y a eu à Toulouſe une émeute conſidérable à cauſe de la cherté du pain. Les capitouls l'avoient fixé à quatre ſous la livre ; les boulangers ont refuſé de le donner à ce prix. Le peuple s'eſt révolté & a enfoncé les boutiques de ces artiſans ; il a fallu prendre les armes, & il y a eu pluſieurs hommes de tués. Malheureuſement ce ne ſont que des feux de paille qui ne ſont pas nourris, ſoutenus, opiniâtres comme les nôtres. On pourroit dire des Anglois ainſi que des abeilles : *Animas in vulnere ponunt.*

Paris, ce 22 juin 1772.



LETTRE VII.

Combat de la Belle-Poule. Hostilités commencées. Lettres du ministre. Nouveaux armements. Préparatifs de descente. Nouvelles de l'escadre du compte d'Estaing.

BIEN des gens, Milord, se flattoient encore ici de la continuation de la paix, parce qu'ils ne lisoient point de manifeste; comme si l'on ne se passoit pas aujourd'hui de cette vaine formalité; comme si la guerre derniere n'avoit pas commencé sept ans avant les écrits hostiles; que dis-je, presqu'au moment même où le traité de paix venoit de se signer (1);

(1) Deux mois après le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, la France s'empara des isles neutres de l'Amérique; en 1749 & 50, il y eut entre les deux nations diverses escarmouches près de la Nouvelle-Ecosse; en 51, un corps de François & d'Indiens s'empara, près d'Halifax, de la ville d'Yartmouth; il y eut quelques habitants tués, un plus grand nombre fut fait prisonnier: en 52 les François commencerent les hostilités dans les Indes Orientales, où le général Lawrence les repoussa; en 54, ils donnerent lieu au celebre

comme si enfin la déclaration du marquis de Noailles en se retirant de Londres n'en étoit pas une très sérieuse & vraiment offensive. Ce qui rassuroit ces politiques & les confirmoit dans leur opinion, c'étoit la circonspection de l'Angleterre à

Washington, alors colonel, de se distinguer dans une premiere affaire où il eut l'avantage, dans une seconde, accablé par le nombre, il fit une capitulation honorable; la même année les hostilites continuoient dans les Indes Orientales; au commencement de 1755 la France s'occupa d'armements considérables à Brest, à Rochefort, à la Rochelle & à Toulon. Les escadres Françoises & Angloises firent voile pour l'Amérique Septentrionale; les mers furent couvertes de vaisseaux des deux nations; tout fut en combustion; les Anglois leur prirent cette année environ huit mille matelots à bord; mais ils furent alarmés par les apparences d'une descente projetée, & ils appelerent à leurs secours des troupes étrangeres. La guerre continuoit toujours dans les Indes Orientales; l'année 1756 fut remarquable par le combat naval que se livrerent devant Minorque les amiraux Byng & la Galissonniere; les François prirent Minorque & s'emparerent de quelques factoreries dans les Indes Orientales : cependant les hostilités devenoient plus vives dans l'Amérique septentrionale; les escarmouches étoient fréquentes & les succès partagés : ce fut enfin cette année qu'en mai l'Angleterre se détermina à déclarer la guerre à la France, qui lui rendit son compliment le mois suivant.

l'égard des navires du commerce François que les vaiſſeaux & eſcadres de S. M. Britannique inquiétoient moins que jamais, lorſqu'ils n'étoieut chargés que de marchandiſes innocentes, & ne fouilloient point quelquefois, ſur-tout aux attérages de France. Ils attribuoient cette modération apparente à la crainte des menaces de S. M. Très-Chrétienne, & il paroît qu'en effet tels étoient les ordres de l'Amiral Keppel, qui, dans ſa lettre à l'amirauté, même depuis le combat de *l'Aréthuſe* & de *la Belle-Poule*, annonce qu'il a laiſſé paſſer au milieu de ſa flotte, ſans les moleſter, pluſieurs navires marchands, qu'il n'a pas cru convenable de les interrompre en aucune maniere dans leur voyage. Et des nouvelles récentes des ports apprennent que l'amiral Byron s'eſt conduit avec la même ſageſſe (1) : mais de ce

---

(1) Extrait d'une lettre de Nantes, du 2 juillet. . . Un capitaine de navire marchand, à ſon arrivée dans ce port, vient de dépoſer aujourd'hui qu'il avoit rencontré le 17 juin en revenant du Port-au Prince à deux cent cinquante lieues à l'oueſt des côtes de France l'amiral Byron faiſant route pour la Nouvelle Angleterre. Il a ajouté que ce général avoit fait viſiter ſon navire, par une frégate de ſon eſcadre, & ne lui avoit fait aucun mal.

qu'on met quelque intervalle entre l'insulte & la vengeance, il ne s'ensuit pas pas qu'on n'ait pas droit de recourir à celle-ci, ou qu'on y renonce. Cette conduite prouve seulement l'incertitude, la pusillanimité ou même l'impuissance de l'Angleterre. Peut-être nos ministres étoient-ils bien-aises de s'assurer avant des dispositions des autres puissances & sur-tout de celles de l'Espagne; peut-être sous ce calme extérieur, attendoient-ils le moment d'en sortir par quelque coup d'éclat. Tranquilles sur le premier point, puisque nul souverain n'a voulu jusqu'à présent admettre à sa cour aucun des députés insurgents rassemblés à Paris à cet effet, & que S. M. Catholique non seulement envoie un ambassadeur à Londres (1), mais a suspendu ses armements de Cadix (2), ils ont cru devoir

(1) Cet ambassadeur, qui se nomme le comte d'Almodovar, parti de Bordeaux le 24 juin pour se rendre à Paris, y est en ce moment. Il y doit passer quelques jours & a de fréquentes conférences avec les ministres.

(1) Extrait d'une lettre de Cadix, du 26 mai.. Quoique nos gallions tant attendus, ne soient pas arrivés, la cour est tranquille à leur égard, puisqu'elle a donné ordre de caler les mâts des vaisseaux de l'escadre en rade, & de désenverguer les voiles.

mettre à profit ce temps de sécurité pour manifester le juste ressentiment de S. M. Britannique. Ils ne pouvoient plus douter des projets hostiles de la France : tous les bureaux de Versailles, si secrets d'ordinaire, en retentissoient; toutes les côtes de Flandres, de Normandie, de Bretagne, étoient hérissées de canons (1), remplies de troupes; on parloit hautement d'une descente en Angleterre (2); ils se

(1) Extrait d'une lettre du Havre, du 29 avril... Dans la derniere guerre, par une négligence impardonnable, nos côtes, faute d'être bien fortifiées & bien garnies, étoient ouvertes de toutes parts aux descentes & aux dévastations des Anglois; & cette négligence du ministre a été funeste aux diverses provinces où abordoit l'ennemi, & auroit pu l'être davantage s'il eût eu un peu plus de hardiesse & de connoissance du local; aujourd'hui les côtes de Picardie & de Normandie sont couvertes de fortins & hérissées de batteries formidables, ainsi que celles des autres provinces & l'on ne critique pas moins cet excès de précaution comme une dépense énorme inutile dans la circonstance.

(2) Extrait d'une lettre de Versailles, du 7 mai... On se rappelle que dans la guerre de 1744, où il fut beaucoup question de faire une descente en Angleterre, le maréchal de Saxe eut la hardiesse d'entreprendre un voyage dans ce royaume pour connoître les lieux praticables à cet effet & sonder les bords. Après avoir bien mûri ce projet,

voyoient forcés de prendre un parti décisif, & ayant laissé à l'amiral Keppel (1) carte blanche à cet effet, celui-ci a préféré d'engager la querelle avant que toutes les forces de Brest fussent rassemblées. Il s'est imaginé qu'on ne laisseroit pas impunément attaquer quelques frégates d'observation, que les vaisseaux prêts sortiroient, & qu'ayant une supériorité décidée, sur-tout si Byron étoit encore avec lui, ainsi qu'on le présume, il pourroit écraser d'un seul coup la marine renaissante de la France. Cette belle spéculation n'a point eu lieu par la prudence de M. d'Orvilliers & par la résistance courageuse de M. de la Clocheterie; la frégate assaillante, à la vue d'une escadre qui pouvoit la soutenir, bien loin de

dans sa tête, & combiné les moyens de l'exécuter, comme il se trouvoit en état de le tentet, la paix se fit & le rendit inutile. Il en confia alors les plans au comte d'Hérouville qui servoit sous ses ordres, avec promesse de ne jamais le révéler qu'au moment où l'on songeroit à l'effectuer. C'est ce dont s'occupe aujourd'hui le ministere.

(1) Cet amiral avoit appareillé de Portsmouth le 12 juin avec vingt un vaisseaux de ligne, trois frégates, deux corvettes & un brûlot; il avoit été précédé le 9 par l'amiral Byron sorti de Plymouth avec treize vaisseaux de ligne. (*Note de l'éditeur.*)

s'emparer de la frégate Françoise, a pensé tomber au pouvoir de celle-ci.

Comme ce premier combat très-intéressant ne sauroit être constaté par trop de relations, voici celle que jen ai reçue de Brest ; rédigée de sang froid par un homme instruit qui nest point officier de la marine royale ou auxiliaire, qui n'est pas même du corps de l'administration, mais qui a interrogé des témoins de chaque espece & s'est donné le temps d'en rassembler toutes les circonstances, d'en vérifier, combiner, peser tous les rapports, afin d'en extraire la vérité.

Depuis long-temps (1) on détachoit de Brest des frégates & autres bâtiments légers qui alloient à l'ouvert de la Manche, chargés de reconnoître les forces qui pourroient sortir des ports de l'Angleterre, qui rentroient au bout de huit jours environ, rendoient compte de ce qu'ils avoient vu, & étoient à l'instant remplacés par d'autres. On venoit d'apprendre tout récemment que nos rivaux, bien en arriere sur les secours à envoyer en Amérique, vouloient nous primer par leur escadres d'observation, & que l'ami-

(1) Ceci est extrait d'une lettre datée du 29 juin.

ral Keppel étoit à la mer à la tête d'une armée navale considérable en y comprenant la portion destinée à suivre l'escadre du comte d'Estaing. Nous n'étions pas sans inquiétude sur trois de nos frégates & un lougre qui n'étoient pas rentrés, & bientôt nous apprîmes qu'ils étoient tombés au pouvoir de l'ennemi, à l'exception de la *Belle-Poule* dont le capitaine s'est couvert de gloire. C'est M. de la Clocheterie, d'un nom fort ordinaire, mais désormais immortel. Cet officier, simple lieutenant de vaisseau, n'annonçoit pas les grandes qualités qu'il a déployées en cette occasion. Il en a montré de toutes les especes, dignité, prudence, fermeté, bravoure, intelligence, adresse, intrépidité.

Le 17 juin au matin, M. de la Clocheterie ayant eu connoissance de l'armée navale Angloise, sûr d'ailleurs de l'excellence de la marche de sa frégate, voulut l'observer mieux; & remplir ses ordres. Il avoit avec lui le lougre *le Coureur* (1); il s'avança avec précaution, & ne tarda pas à être chassé vigoureusement par une frégate & un cutter de même force à peu-près; il se contenta d'éviter de

(1) Commandé par M. le chevalier de Razilly.

tombder dans l'eſcadre ennemie & ſe laiſſa joindre au bout de quelques heures par *l'Aréthuſe*, c'eſt le nom de ſa rivale ; il ne vouloit pas avoir l'air de fuir ; il ſe crut en état de s'y meſurer, ſi c'étoit néceſſaire. Le capitaine Marshall, qui la commandoit, lui propoſa de venir parler à ſon général ; c'eſt un uſage de la mer, même en temps de paix, que le vaiſſeau le plus gros faſſe mettre en panne l'autre & l'oblige a cette eſpece de ſoumiſſion, ſuite de la premiere loi, de la loi du plus fort. En toute autre, peut-être, M. de la Clocheterie ſe fût il conformé à la regle ; mais dans une circonſtance auſſi critique, il crut devoir ſoutenir l'honneur du pavillon ; d'ailleurs, il ſe voyoit trop loin des Anglois pour appréhender d'être enveloppé. Il répondit fierement qu'il n'avoit d'ordre à recevoir que du roi ſon maître, qu'il n'en feroit rien ; & cependant ſe tira en même temps de la poſition fâcheuſe où l'avoit adroitement mis le capitaine Marshall en le prenant par la hanche à portée du piſtolet : celui-ci non moins fier lui envoya un coup de canon, auquel le François répondit par toute ſa bordée. Le combat ainſi engagé d'une façon très-meurtriere, dura pluſieurs heures & tourna enfin au déſavantage de

l'Aréthuse abſolument maltraitée dans ſes mâts, dans ſes voiles & dans ſes agrès, en ſorte qu'il fallut lui envoyer du ſecours & la remorquer. Alors M. de la Clocheterie, hors d'état de ſoutenir un ſecod combat trop inégal, porta précipitamment vers la terre & mouilla au milieu des roches à Abrevrah, petit havre de la côte non loin de Breſt, où, après s'être moqué de deux vaiſſeaux de ligne Anglois, qui l'ont conſervé quelque temps, il eſt rentré aux acclamations de la rade. M. le duc de Chartres s'eſt tranſporté à l'inſtant à bord, a embraſſé M. de la Clocheterie, a complimenté tout l'état-major, ainſi que l'équipage extrêmement ſenſible à cet honneur, & encore plus à une bourſe de louis qu'il a diſtribués.

L'action a été des plus ſanglantes, on compte quarante morts à bord de la *Belle-Poule* & cinquante-ſept bleſſés.

Le capitaine a une contuſion à la tête, & une autre à la cuiſſe. M. de Saint-Marſault, lieutenant de vaiſſeau, ſon ſecond, a été tué.

M. de la Roche de Kerandraon, enſeigne, ayant eu le bras caſſé au commencement de l'action, s'eſt fait mettre un premier appareil ſur ſa bleſſure & eſt venu reprendre ſon poſte.

On loue beaucoup M. de Capellis, enſeigne de vaiſſeau, qui a montré la plus grande bravoure & a ſur-tout animé les matelots. Il n'eſt pas juſqu'à MM. Baſterot & chevalier de la Galernerie, gardes de la marine, dont on vante la bonne conduite, au deſſus de leur âge.

Mais on ne parle guere des officiers auxiliaires. On doit cependant leur rendre une juſtice que leur accorde le capitaine plus généreux; c'eſt qu'ils ont beaucoup ſervi a faire la manœuvre que les autres n'entendent pas auſſi bien; c'eſt que MM. *Damard* & *Sbirre* ont parfaitement ſecondé le chevalier de Capellis qui commandoit la batterie; c'eſt que M. Bouvet, bleſſé grievement, n'a point voulu quitter le pont pour ſe faire penſer, & pendant que M. de la Clocheterie dirigeoit plus ſpécialement le combat, il faiſoit exécuter les évolutions rapides & hardies, auxquelles la frégate a dû ſon ſuccès & ſon ſalut. Publiez cela, Monſieur, ſur les toits, vérité déſagréable à Meſſieurs de la marine, qu'ils taiſent ſoigneuſement, & dont ils voudroient effacer juſqu'au ſouvenir.

Il étoit de la politique de faire ſonner bien haut cette action & d'accorder des graces éclatantes à tous ceux qui y

avoient concouru. Auſſi M. de la Clocheterie, quoique très-éloigné du grade par ſon rang, a reçu ſur-le-champ le brevet de capitaine de vaiſſeau ; M. de la Roche de Kerandraon, la croix de Saint-Louis accompagnée d'une penſion ; monſieur Bouvet, qui n'étoit lieutenant de frégate que pour la campagne, a été fait lieutenant de frégate en pied. Enfin S. M. a donné des témoignages de ſatisfaction à tous les officiers & gardes de la marine.

S. M. a pareillement accordé une penſion ſur les fonds des Invalides de la marine, à Mlle. Gréel de Saint-Marſault, ſœur de l'officier de ce nom qui a été tué dans le combat. Elle a pourvu d'ailleurs au ſort des veuves & des enfants des officiers mariniers & matelots tués dans l'action, & elle a accordé aux bleſſés des gratifications proportionnées à leur bleſſures, ainſi qu'une gratification générale à tout l'équipage, au partage de laquelle (ce dont on ne connoît point d'exemple) les veuves des morts ſeront admiſes.

Tant de faveurs avoient été précédées d'une belle & longue lettre du miniſtre à M. de la Clocheterie, dont il a été répandu des copies en profuſion dans le port

port & ſur les vaiſſeaux. Dans cette épître qui ne tient rien de la ſéchereſſe miniſté-rielle (1), M. de Sartines lui dit avec l'effuſion de cœur d'un ami envers ſon ami, & que les critiques appellent *diffuſion* de la part d'un écrivain des bureaux de Verſailles : « Votre récit a été mis ſous » les yeux de S. M. ; elle me charge » expreſſément de vous marquer combien » elle eſt ſatisfaite de la fermeté & de la » valeur avec leſquelles vous avez dé-» fendu ſa frégate & ſoutenu l'honneur » de ſon pavillon. Il ne lui a point échappé » que la frégate Angloiſe combattant » avec ſon eſcadre, avoit ſur vous, par » cette circonſtance, un avantage de » poſition qui ajoutoit à ſa force, & » qu'il ne falloit pas moins que la bra-» voure & l'intrépidité dont vous avez » donné l'exemple à vos officiers & à » votre équipage pour parvenir à obliger

(1) Cette lettre eſt datée de Verſailles le 23 juin 1778 & commence ainſi : « M. le comte » d'Orvilliers m'a envoyé, Monſieur, le récit que » vous lui avez adreſſé du combat que vous avez » rendu le 17 de ce mois, contre une frégate » Angloiſe de vingt-huit canons, à la ſuite de » l'inſulte qu'elle avoit oſé faire au pavillon du » roi. »

» à la fuite un ennemi qui se sentoit ap-
» puyé & qui étoit assuré à tout évé-
» nement de pouvoir se réfugier sous
» le canon de son escadre.

» S. M. a vu avec intérêt le détail
» dans lequel vous êtes entré ; elle a
» *bien voulu* (1) me marquer le regret
» de la perte de M. de Gréen de Saint-
» Marsault, dont elle connoissoit le mé-
» rite, & de celle de tous les braves gens
» qui ont péri en combattant sous vos
» ordres. »

Dans le reste de la lettre (2) le ministre reprend les détails de celle de M. de la

---

(1) On critique beaucoup à Paris cette expression de *bien voulu*, comme s'il étoit contraire à la dignité royale d'avoir un cœur, d'etre sensible à la perte de ceux qui s'immolent pour leur souverain, & que la reconnoissance ne fût pas un devoir commun aux rois & aux sujets.

(2) Le voici, Milord, pour ne vous rien laisser perdre de cette piece historique. « Elle » (S. M.) a été très-satisfaite du courage qu'a » montré M. de la Roche de Kerandraon, en » remontant sur le pont aussi-tôt qu'on a eu » mis le premier appareil à son bras, qui avoit » été cassé après une heure & demie de combat. « Elle a été pareillement satisfaite de la fermeté de M. Bouvet qui, quoique blessé très-» grievement, n'a pas voulu quitter son poste » pour s'aller faire panser. »

Clocheterie, & y répond article par article; & l'on ne peut qu'admirer le courage de l'un & de l'autre, d'oser nommer M. Bouvet, officier auxiliaire, & d'en faire une mention honorable. Il termine ainsi : « Je ne doute pas que vous » ne mettiez tout en usage pour retirer » votre frégate du mouillage que vous » avez été forcé de prendre ; c'est le » théâtre de votre gloire, & je suis assuré » que la *Belle-Poule*, sous votre comman- » dement, ne démentira jamais la célé- » brité que votre valeur vient de lui ac- » quérir. J'ai l'honneur d'être, &c. »

Enfin, il n'est pas jusqu'à la clôture dont les officiers ne soient enchantés. Le protocole en est absolument changé, & au lieu du *Je suis très-parfaitement à vous*, formule d'usage, sur-tout envers un simple lieutenant de vaisseau, le secretaire d'état, le représentant du monarque, parlant en son nom, le traite d'égal à égal & lui ajoute qu'il a *l'honneur d'être*, &c.

Ce n'est pas tout. Cette lettre est suivie d'un *Post scriptum* de la propre main du ministre, & les phrases courtes & hachées dont il est composé annoncent la foule des idées & des sentiments d'un homme transporté de joie & absolument hors de lui-même... « Le roi est parfaitement

» content de vous : votre combat vous » fait honneur ; il eſt de bon exemple : » votre bravoure ſera ſurement toujours » la même ; je vous procurerai les moyens » de l'exercer. Vous avez bien juſtifié le » choix que j'ai fait de vous pour com- » mander ; votre réputation l'avoit dé- » cidé, & aujourd'hui vos actions par- » leront pour vous. »

M. de Sartines répete encore pour la quatrieme ou cinquieme fois que S. M. eſt très-ſatisfaite, qu'il eſt très-ſatisfait (1) ; & il finit par dire que le roi veut ſavoir des nouvelles des contuſions de M. de la Clocheterie, de l'état de M. de la Roche de Kerandraon & des ſuites de la bleſſure de M. Bouvet. C'eſt ce nom que Meſſieurs de la marine trouvent de trop. A la bonne heure que le monarque s'informe de la ſanté de ſes officiers ; mais d'une eſpece de matelot renforcé, c'eſt faire deſcendre

(1) Voici le reſte de ce *Poſt ſcriptum*, non moins à conſerver en ſon entier que la lettre. « Vous avez été bien ſecondé par votre état-major & votre équipage ; S. M. en eſt auſſi très-ſatisfaite, & je vous charge de leur tranſmettre cette ſatisfaction & mon eſtime.

» Le roi a perdu un bon officier en la perſonne de M. de Saint-Marſau't ; je le regrette comme tel, & je partage votre douleur de ſa perte. »

trop bas la majesté royale, c'est la familiariser, c'est l'avilir....

Voilà de ces propos, Milord, qu'on ne pourroit croire, même en les entendant pour la premiere fois, & à moins de connoître le génie de la marine Françoise. Pour moi, qui viens de voir de près ces Messieurs, je n'en doute pas, & je vous certifie qu'ils en sont très-capables. Du reste, la joie de M. de Sartines est très-bien exprimée dans cette lettre. Depuis le combat de la *Belle-Poule* il est tout radieux, comme s'il l'avoit soutenu lui-même. La nouvelle de la prise des deux frégates *la Licorne* & *la Pallas* (1) & du

(1) *La Licorne* de trente-deux canons & de deux cent quarante hommes d'équipage, commandée par M. de Balizal, fut invitée le 17, ainsi que la *Belle-Poule*, à venir parler à l'amiral Keppel, & cette invitation se faisant par un vaisseau de ligne, il fallut s'y conformer; mais on l'avoit conservée & on ne l'envoya à Plymouth comme prise que lorsque la *Belle-Poule* eut livré son combat & que la *Licorne* ayant voulu s'échapper, eut laché hostilement sa bordée & eut blessé plusieurs hommes sur un des vaisseaux qui la gardoient.

La Pallas a été prise le 18: elle est commandée par M. de Rausanne, aussi lieutenant de vaisseau. Elle est de trente-deux canons & de deux cents vingt hommes d'équipage.

Le lougre le *Coureur*, de conserve avec la

lougre *le Coureur*, amariné à la même époque, n'ont que foiblement altéré son enchantement & celui des Parisiens ; cet enchantement, il est vrai, est fondé moins sur la découverte d'un officier de la marine sachant se battre & fournissant un exemple bien propre à ranimer l'émulation du corps, que sur ce que les Anglois, en se rendant agresseurs, viennent de donner le signal d'une guerre que dans l'étroite équité on regardoit comme peu honnête jusqu'à présent.

Pour moi, qui persiste à croire que ce n'est pas toujours en tirant du canon qu'on se déclare ennemi, que la démarche du marquis de Noailles étoit vraiment hostile, je ne trouve pas même que dans cette occasion l'amiral Keppel ait eu tort. Il a regardé avec raison les deux frégates à sa poursuite comme deux espions dont il étoit bon de s'assurer en les interrogeant, suivant le droit des gens : la *Belle-Poule* n'a répondu qu'à coups de boulets, & par cette conduite a nécessité la premiere

---

Belle-Poule, & se conformant à sa manœuvre, s'étoit battu contre le cutter Anglois ; mais moins heureusement, & fut pris au bout d'une heure. C'étoit un jeune enseigne peu expérimenté qui le commandoit.

l'effufion du fang ! c'eft elle qui a provoqué ; notre général s'eft très-bien conduit, & n'a rien à fe reprocher. Bien plus : je vois ici beaucoup de François fenfés qui penfent de même, qui admirent le fang-froid de l'amiral Keppel, fon efprit pacifique en n'envoyant du fecours à *l'Aréthufe*, que lorfqu'elle en a eu befoin pour fa propre confervation, & non à deffein de s'emparer de la *Belle-Poule*, ce qu'il auroit fait plutôt, s'il en eût eu d'abord le projet. Ces politiques ne doutent pas que M. de la Clocheterie tant exalté, n'eût été défapprouvé fi le fuccès n'avoit couronné fon agreffion. Quoi qu'il en foit, la fermentatiou eft générale ; on ne parle que de fe battre, & en attendant ces jeux plus fanglants, le miniftre, pour amufer le roi & la famille royale, a fait figurer en relief le port & la rade de Breft où font tous les vaiffeaux & bâtiments de l'efcadre dans leur pofition refpective ; ils ont des banderoles, où font infcrits leurs noms, & d'habiles marins leur font faire les évolutions & fimulacres de combats qui fe répetent aujourd'hui à Breft & auxquels préfide le duc de Chartres ; le public eft admis à ces fpectacles dans la galerie.

L'efcadre, augmentée de fept vaif-

ſeaux (1), eſt définitivement portée à trente-deux, & cet effort eſt conſidérable. Suivant ce que vous me marquez, il paroît que nous n'en pourrons pas faire davantage ; en outre, les vaiſſeaux François auront plus que jamais leur ſupériorité ordinaire d'équipages, puiſque les nôtres ſont auſſi foibles en hommes que vous le dites. Pour ſuffire à la multitude des armements, on embarque à Breſt outre les ſoldats de marine, des ſoldats de terre dans certaines proportions, c'eſt-à-dire, à-peu-près un ſixieme des premiers dont un tiers des ſeconds (2). Il y a eu

---

(1) Il faut ajouter aux vingt-cinq dont je vous ai envoyé la liſte, ceux-ci.

Noms.	*Canons.*	*Capitaines.*
Le Diadème,	74.	MM. de la Cordonie.
Le Vengeur,	64.	le comte d'Amblimont.
L'Actionnaire,	64.	de Proiſſy.
L'Indien,	64.	de la Grandiere.
Le Triton,	64.	de Ligondais.
L'Amphion,	50.	de Trobriant.
Le Fier,	50.	vicomte de Turpin.

(2) Extrait d'une lettre de Breſt du 13 avril... Pour compléter les ſoldats de marine qui doivent être répartis ſur les vaiſſeaux & ne ſont pas en nombre ſuffiſant, on fait embarquer quinze cents

une ſeconde promotion de lieutenants de vaiſſeau, & une immenſe d'enſeignes (1), & cependant il a été en outre délivré peut-être cent cinquante brevets de lieutenants de frégate pour la campagne (2). Vous avez vu que ſur la ſeule frégate la *Belle-Poule*, il y en avoit trois. C'eſt de ce mélange d'officiers de mer, de terre (3) & d'officiers bleus, que je tire mon grand eſpoir; il en doit réſulter néceſſairement une zizanie épouvantable, des querelles interminables (4) & conſéquemment

---

hommes de divers régiments qui ſont ici ou dans les environs.

Un vaiſſeau de ſoixante-quatre aura quatre-vingt-dix ſoldats; ſavoir, ſoixante hommes de marine & trente de terre: les plus gros vaiſſeaux en prendront dans la même proportion.

(1) Le premier avril il a été fait environ quarante lieutenants de vaiſſeau & cent enſeignes.

(2) Extrait d'une lettre de Breſt du 8 mai... Nos états d'armements ſont enfin complets au moyen d'officiers *bleus*. Ce ſont des officiers marchands ou étrangers à la marine du roi, à qui l'on donne des brevets de lieutenants de frégates pour la campagne: il faut qu'ils aient au moins trois ans de navigation comme officiers.

(3) Il a fallu néceſſairement embarquer des officiers de terre de chaque corps d'où l'on a tiré des ſoldats pour les commander.

(4) Extrait d'une lettre de Breſt, du 18 mai... Depuis le 15 les troupes deſtinées à compléter les

beaucoup de désordre. Voilà la vraie cause du départ précipité de M. le duc de Chartres. Ce prince est parti depuis plus de six semaines (1) avec la qualité *d'inspecteur-genéal de l'armée de Brest.* On assure que le roi lui a recommandé non-seulement de remettre la bonne intelligence entre les deux corps d'officiers de terre & de mer; mais même entre ceux-ci, & sur-tout de témoigner beaucoup de bienveillance aux auxiliaires, de leur

---

détachements des troupes du corps royal de la marine, sont embarquées. Les officiers sont logés à bord des vaisseaux avant les auxiliaires, ce qui fait contestation & sera la matiere d'une décision du ministre.

Une autre difficulté plus grande, c'est que les troupes de terre veulent prendre partout la droite sur les troupes de la marine, suivant l'ancienneté des régiments: celle-ci consent à n'avoir à terre que la gauche, mais à bord des vaisseaux, dans le port & à l'arsenal, exige la droite dans tous les cas. Cependant la terre jouit provisoirement de cet honneur pour maintenir l'union, mais on attend sur le fond une lettre du ministre.

(1) Bulletin du Palais-Royal, du 24 mai.. M. le duc de Chartres est arrivé le 19 à Brest à 8 heure du soir & a dû coucher dès le soir à bord du *Saint-Esprit*. Le 20 il devoit commencer son inspection en qualité *d'inspecteur-général de l'armée de Brest.*

faire l'honneur de les admettre à sa table & de les inviter souvent, afin d'habituer MM. de la marine à les voir de meilleur œil. Tout ce qu'on a écrit jusqu'à présent à cet égard, ne donne pas grande confiance qu'il réussisse.

Au surplus, dès qu'il fut arrivé, il commença son inspection, dont le premier effet fut d'obliger tout le monde de coucher à bord. Chaque jour il visitoit quelque vaisseau & y faisoit faire des manœuvres qui lui apprenoient son métier, en le rappelant aux autres (1) : pour délasser son altesse, on entremêloit ces travaux de fêtes (2) ; & bientôt ennuyé du métier, au lieu d'une tournée sérieuse

---

(1) Extrait d'une lettre de Brest, du 25 mai... Les manœuvres que fait faire M. le duc de Chartres sont de désenverguer & enverguer les voiles, de passer & repasser les mâts de hune, de gréer les vergues de hune & les remplacer par celles de rechange : il fait aussi faire l'exercice du canon à feu, celui de la mousqueterie.

(2) Extrait d'une lettre de Brest, du 25 mai... Demain 26, M. le comte d'Orvilliers donne à dîner à bord de la *Bretagne* à S. A. Sérénissime. Tous les capitaines en seront ; on boira à la santé du prince & tous les généraux commandants feront tirer vingt-un coups de canon à leur bord ; les autres vaisseaux n'en tireront que dix-neuf : l'ordre est donné.

qu'il devoit entreprendre ſur les batteries (1), il eſt allé faire le phyſicien & viſiter les mines. Tout cela eſt encore de reſſource pour nous, Milord, & un prince du ſang de cette eſpece, au lieu de produire l'heureux ſuccès qu'on attend par ſon exemple & par l'émulation qu'il doit inſpirer, ne ſervira qu'à embarraſſer, qu'à occuper beaucoup de monde autour de lui, qu'à inſpirer la molleſſe & entretenir le luxe déjà trop répandu dans les eſcadres Françoiſes.

Cependant, depuis ſon retour & le combat de la *Belle-Poule*, comme il eſt queſtion de guerroyer ſérieuſement & que les ordres ſont que M. d'Orvilliers ſe tienne prêt à appareiller, que S. A. qui avoit grand déſir de revenir voir les filles de Paris, ne peut plus s'écarter & découcher, & qu'il lui faut toujours quelque ſpectacle, il y a eu divers ſimulacres de combat, & ſur-tout celui de deſcente à

---

(1) Extrait d'une lettre de Breſt, du 29 mai... M. le duc de Chartres continue ſon inſpection, qui n'eſt pas finie; elle doit durer douze à quinze jours. On croyoit qu'il iroit enſuite viſiter les batteries de la marine qui ſont de ſon reſſort, y faire faire toutes les épreuves néceſſaires pour juger ſi elles ſont en bon état & bien manœuvrées; mais il ira avant viſiter les mines.

terre défendue par l'ennemi & attaquée par les équipages & troupes des vaiſſeaux de l'armée navale (1). Ce jeu-là n'eſt point affecté ſans deſſein, & l'on a eu ſoin de remplir de ſon récit toutes les gazettes, afin qu'il parvienne à Londres. La politique eſt de nous inſpirer la crainte d'une invaſion, qu'il y a cent contre un à parier que les François n'oſeront tenter, mais contre laquelle il eſt cependant indiſpenſable de ſe préparer. Il eſt certain que les préparatifs ſont formidables à Dunkerque (2); qu'on compte cent bataillons & quarante eſcadrons cantonnés ſur les

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 19 juin... Il y a eu mercredi, en préſence de M. le duc de Chartres, un ſimulacre de deſcente ſous trois diviſions, de huit chaloupes chacune. M. de la Motte-Piquet en commandoit une, M. de Briqueville une autre, & M. de l'Archantel la troiſieme. On en a été fort content.

(2) Extrait d'une lettre de Dunkerque du 15 mai... M. le prince de Robecq, qui commande ici, a nombreuſe compagnie ſous ſes ordres; ſavoir quatre régiments d'infanterie, qui ſont Soiſſonnois, Bretagne, Anhalt & Penthievre, le régiment de la Fere artillerie, & les dragons de Noailles. Le ſervice ſe fait avec une régularité extrême, comme ſi l'on étoit en pleine guerre & qu'on craignît un coup de main des Anglois.

Les ſept navires de cette nation, arrêtés ici

côtes depuis ce port jusqu'à Nantes ; on ne croit pas qu'il y ait de camp pour ces troupes ; mais étant ainsi réparties sur les frontieres maritimes, elles seront faciles à rassembler au premier coup de tambour. On a d'ailleurs eu la précaution de leur donner des chefs & un état-major. Dix lieutenants-généraux (1), vingt-trois maréchaux de camp (2) sont nommés pour servir dans cette armée & ont reçu l'ordre d'être rendus au premier juillet à leur poste respectif. M. de Guibert, jeune militaire, dont je vous ai parlé avec distinction en est le major-général, & M. le chevalier de Coigny, plein d'ardeur & d'amour pour son métier, en est l'aide-major principal. Enfin, MM. de Gribeauval & de Villepateur sont pour le service de l'artillerie. C'est décidément le

---

lors de l'embargo du mois de mars, y sont toujours.

Il y a beaucoup d'artillerie, & l'on éprouve actuellement quatre cents pieces de canons ; on ne sait ce que tout cela deviendra, mais notre état de defense est une dérision, & bien des gens croient qu'il s'agit bien plutôt d'attaquer, ou du moins de se faire craindre à nos rivaux...

(1) Voyez la lettre précédente en date du 22 juin.

(2) *Idem.*

maréchal de Broglio qui la commande (1). Le miniſtre de la guerre avoit propoſé à S. M. le prince de Condé, M. de Voyer, M. de Maillebois & divers autres. Le roi, ſans en accepter aucun, s'eſt reſſouvenu de celui-ci & l'a nommé de ſon propre mouvement. On ne doute pas que l'affection dont feu M. le dauphin honoroit ce maréchal, n'ait beaucoup contribué à ce choix & qu'il ne fût déſigné d'avance dans les inſtructions laiſſées par cet auguſte pere à ſon fils, inſtructions qu'il s'eſt fait un devoir de ſuivre juſqu'à préſent.

La jalouſie ne manque pas de critiquer ce général : on dit qu'il eſt dévot, que c'eſt une créature des Jéſuites ; un Jéſuite de robe courte qui leur eſt toujours attaché ; qu'il eſt minutieux, timide, peu aimé du ſoldat ; en un mot, que c'étoit l'homme le moins propre à une expédition exigeant ſur-tout de l'activité, de la confiance & de l'audace.

Cependant, il paroît avoir le vœu de la nation, du moins à en croire le propos que Voltaire tint peu après le jour de ſa nomination. Il ſe trouvoit chez Mad. la maréchale de Luxembourg : il fut queſtion de la guerre ; cette dame en

(1) Il a été nommé le 19 mai.

déploroit les ſuites & ſouhaitoit que la France & l'Angleterre entendiſſent aſſez bien leurs intérêts & ceux de l'humanité pour ajuſter leurs différents ſans effuſion de ſang & par un bon traité de paix : *Madame*, dit le philoſophe bouillant, en montrant l'épée du maréchal de Broglio qui étoit préſent, *voilà la plume avec laquelle on doit ſigner ce traité.*

Quoi qu'il en ſoit, le miniſtre piqué de voir que M. de Broglio étoit choiſi préférablement à ceux qu'il avoit propoſés au roi, a cherché indirectement à le dégoûter, ſoit en reſtreignant ſon diſtrict au côtes de Normandie & de Bretagne, ſoit en lui ôtant le choix des officiers généraux à ſervir ſous ſes ordres ; mais ce qui a été le plus ſenſible au maréchal, ç'a été de ſe voir ſéparé de ſon frere le comte de Broglio, qu'il ſe flattoit d'avoir auprès de lui, & avec lequel il a toujours ſervi. M. de Montbarrey peignit au roi clui-ci comme un officier brouillon, altier, déteſté des troupes & de ſes camarades, & trop dangereux par l'aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit de l'autre. En vain le maréchal inſiſta & fut à S. M., lui repréſenta qu'il avoit beſoin des ſecours du comte : le roi lui répondit qu'il *n'avoit contre ſon frere aucune raiſon de méconte-*

ment ; que ſi les circonſtances devenoient difficiles, il conſentiroit à les réunir. Ces paroles conſolantes du roi ; le commandement donné au comte dans les trois évêchés (1), miſſion qui en le condamnant à l'inutilité, prouvoit cependant qu'il n'étoit pas diſgracié ; enfin, les conſeils même & les inſtances ſeules de celui ci, ont engagé le maréchal à ne point remettre ſon generalat, ainſi qu'il en menaçoit : mais il en réſulte une diviſion entre les bureaux & l'armée dont nous avons à nous féliciter encore & qui dans le cas où, contre toute attente, la deſcente auroit lieu, peut nous être d'un grand ſecours & nous ſauver.

Malgré tant de préparatifs, quoique depuis long-temps on accueille ouvertement dans les ports de France les corſaires Américains & leurs priſes (2), ſans aucune

---

(1) Le 18 mai le roi avoit arrangé d'envoyer le comte de Broglio dans les Trois Evêchés ; mais ce ne fut que le 25 que ſa deſtination fut irrévocablement arrêtée & manifeſtée.

(2) Extrait d'une lettre de Breſt, du 8 mai... Un corſaire Boſtonien croiſant dans la manche, fait ſouvent des priſes qu'on amene dans ce port, où l'on les reçoit aujourd'hui ſans difficulté, & même avec des éloges & des encouragements.

Extrait d'une lettre de Verſailles, du 15 mai...

des restrictions qui avoient lieu l'an passé ; & même au commencement de celle-ci ; quoiqu'on attaque & arrête au contraire nos corsaires armés contr'eux (1) ; quoique les expéditions pour la course & que par l'attention spéciale du gouvernement envers la classe des marins, ou juge du besoins qu'il en a (2), on continue à se

---

On parle beaucoup d'un corsaire Américain, nommé *le Ranger*, commandé par le sieur Jean Paul Jones, parti de la nouvelle Angleterre le premier novembre 1777 & arrivé à Nantes, le 2 décembre. Il passa de Nantes à la baie de Quiberon, où il se tint comme caché pendant trois semaines lors des plaintes du lord Stormont. Il revint à Brest, d'où il appareilla au commencement d'avril & fit plusieurs prises aux Anglois, entre autres un navire allant de Londres à Dublin avec le bagage du général Irwine qu'il envoya à Brest. Ce même corsaire a combattu une frégate Angloise de vingt deux canons, & dont l'équipage étoit plus du double du sien, la forcée de se rendre & la conduite de nouveau à Brest.

(1) Extrait d'une lettre de Brest du 12 juin... M. de Tilly, lieutenant de vaisseau, commandant la frégate la *Concorde* qui croise, a pris un corsaire Anglois de huit canons & l'a ramené dans ce port...

Extrait d'une lettre de Brest, du 29 juin... Deux de nos frégates se sont emparées de deux corsaires de huit & de dix canons croisant sur Ouessant, & les ont emmenés en ce port.

(2) Il s'agit d'une déclaration du roi donnée

donner un air de modération qui ſied bien ſur-tout quand on a la force de ſon côté; on ne regarde le combat des deux frégates que comme une *rixe maritime* (c'eſt ainſi qu'on l'appelle à Verſailles) & l'on a ſeulement dépêché à la cour de Londres pour demander ſatisfaction de l'inſulte faite au pavillon François en cette occaſion : mais on ajoute qu'on a eu tout récemment la réponſe ; que S. M. Britannique a fait dire par ſon miniſtre , qu'après la conduite de la France à ſon égard , elle n'étoit point dans le cas d'entrer en explication & n'avoit aucun compte à rendre de ſa conduite. On ne doute pas aujourd'hui que le comte d'Orvilliers n'ait reçu l'ordre d'appareiller & qu'il ne ſoit peut-être ſous voiles en ce moment.

Le ſecret ſemble être l'ame des opérations d'aujourd'hui ; on eſt encore à ſavoir les nouvelles rapportées par deux frégates (1) arrivées depuis quelque temps & l'objet du départ d'une autre.

à Verſailles le 21 mars 1778 & enregiſtrée au parlement le 22 mai , qui renouvelle les privileges accordés aux gens de mer , les rend uniformes , & même les augmente en raiſon de leur bonne volonté & de leur zele.

(1) Extrait d'une lettre de Breſt , du 13 mai.

Le voyage à la mode cette année pour les curieux & les gens de la cour étoit celui de Breſt ; depuis quelque temps il y a eu dans ce port des ordres d'empêcher les étrangers d'y ſéjourner, & par étrangers, on n'entend pas ſeulement les voyageurs non nationaux, mais même les François qui ne ſont pas attachés à la marine ou domiciliés dans le lieu. Aujourd'hui cela va juſqu'à les arrêter avant leur arrivée, à les faires rétrograder, & à refuſer des paſſe-ports à ceux qui en demandent. Derniérement des femmes de qualité ſe

---

La frégate la *Senſible*, commandée par M. de Marigny, lieutenant de vaiſſeau, vient d'arriver d'une miſſion particuliere ; on croit que c'eſt de Boſton : mais le capitaine, les officiers & l'équipage gardent le plus grand ſecret.

On ne ſait point au juſte l'objet de la miſſion de la *Charmante*, commandée par M. de Macnemara, qui a eu ordre de partir dès le 8 de ce mois : on croit que ſa deſtination eſt de porter aux Iſles-du-Vent & ſous le Vent, c'eſt-à-dire, à la Guadeloupe, à la Martinique & à Saint Domingue des paquets intéreſſants de la cour.

Extrait d'une lettre de Breſt, du 15 juin... La *Nymphe*, commandée par M. de Senneville, à mouille avant-hier en rade. C'eſt le ſecond tome de la *Senſible* : on ne peut ſavoir ce qu'elle a fait, d'où l'on préſume qu'elle arrive auſſi de l'Amérique Angloiſe.

plaignant à M. de Sartines de cette rigueur, il leur a répondu qu'il en avoit reçu les ordres les plus précis du roi & que S. M. venoit de les lui renouveler. Je ſuis fort aiſe d'avoir pris mes précautions.

On affecte au contraire de répandre le bruit qu'on a mis un *embargo* ſur tous les bâtiments des ports de l'Océan, & ſurtout ſur ceux de la Manche ; qu'on a propoſé aux armateurs de les fréter pour le compte du roi, & que pluſieurs ont déjà accepté les propoſitions ; que ce marché eſt de ſix mois (1) ſauf à le prolonger ſuivant les circonſtances. Le vrai eſt que l'on a donné avis aux négociants du départ de l'eſcadre de l'amiral Keppel, de ſe tenir ſur leurs gardes & de ne point laiſſer ſortir leurs bâtiments de commerce au moins avant que le comte d'Orvilliers fût en mer en état d'en impoſer aux Anglois. Le ſurplus des menaces eſt de parade, & tous les officiers employés ſur les côtes & partis pour leur deſtination ne comptent nullement s'embarquer.

La grande nouvelle du moment c'eſt

(1) Le prix eſt de 10 liv. par tonneau ; les négociants du Havre y ont déjà acquieſcé.

l'arrivée de la frégate *la Flore* (1). Son capitaine rapporte qu'à cent cinquante lieues au-delà du détroit, il vit le ſignal de paſſer à poupe du général, qui lui enjoignit de prendre les malades de l'eſcadre à ſon bord & de faire voile pour Toulon ; il confirme la deſtination de cette eſcadre pour l'Amérique ſeptentrionale. Il eſt conſtant que M. Gerard, M. Deane, quatre capitaines de vaiſſeau inſurgents échappés des fers d'Angleterre avec leur ſuite (2), ſont embarqués ſur *le Languedoc*. Il y a trois tables où cinquante-une perſonnes mangent, & M. d'Eſtaing ſe met alternativement lui-même à chacune de ces tables. Quoique la longueur du paſſage du détroit ait conſommé beaucoup de proviſions, l'eſcadre étoit ſi bien pourvue qu'elle ne manquoit encore de rien & continuoit à cingler par un bon vent, ſans avoir relâché à la côte d'Eſpagne.

Les lettres oſtenſibles annoncent que la gaieté, le courage & l'union regnent ſur la flotte ; mais d'autres plus véridiques

---

(1) Mouillée le 28 Mai à Toulon elle eſt toujours commandée par M. de Caſtellane Majaſtre ; il a quitté l'eſcadre le 19 mai.

(2) Elle fait en tout dix perſonnes.

& plus particulieres ſont remplies de plaintes des officiers contre le caractere altier & préſomptueux du général, qui n'écoute aucun conſeil & n'uſe de ſon pouvoir très-grand, que pour choquer tous les eſprits, pour menacer à tout propos & faire ſentir la verge de fer dont il eſt armé.

Puiſſe fermenter, Milord, ce germe de déſunion & faire avorter les ſiniſtres projets de nos ennemis!

Paris, ce 6 juillet 1778.

LETTRE VIII.

Suite du ſejour de M. de Voltaire à Paris; Sa mort. Evénements auxquels elle a donné lieu.

TOUT dans cette vie, Milord, eſt mêlé d'amertume, & le plus beau triomphe eſt ſouvent accompagné d'humiliations. C'eſt ainſi que Voltaire en éprouva pluſieurs, dont la moindre étoit bien propre à empoiſonner le bonheur d'un homme qui avoit autant d'amour-propre.

1°. Le jour de ſon couronnement; il

ſavoit que la reine étoit venue à l'opéra mais avec le projet ſecret de paſſer *incognito* à la comédie Françoiſe, & d'y recevoir ſans affectation les hommages du Neſtor de la littérature. Elle ne lui donna pas cette joie. On aſſure que dans ſa loge elle reçut un billet qui la détourna de ſon premier deſſein ; on prétend même qu'il avoit été rendu en route à S. M.

2°. Son Irêne fut bien jouée à la cour ; mais on ne l'avertit pas d'y venir, comme il s'en flattoit, & comme la reine le lui avoit fait eſpérer ; mais le jour de la repréſentation, au débotté du roi, pendant que S. M. s'habilloit pour le ſpectacle, on entendit des courtiſans perfides, pour plaire au monarque qu'ils ſavoient ne point aimer Voltaire, lui dénigrer d'avance ſa tragédie, & prématurer ſon ennui qui ne ſe manifeſta que trop.

3°. Enfin, le vieillard de Ferney, qui, en ſe rapaiſſant de la fumée de ſa gloire, ne négligeoit pas le ſolide & veilloit à ſes affaires en homme qui n'auroit eu autre choſe en tête, étant allé chez un procureur au parlement (1) pour lui rappeler un procès dont celui-ci n'avoit plus d'idée,

(1) Me. Hureau.

eut le déplaisir de voir ce suppôt du palais l'ignorer absolument, le traiter cavaliérement, comme un client ordinaire, & l'obliger de décliner son nom. Il dut juger que le malheureux praticien vivoit dans une telle indolence, qu'il ne savoit pas même que Voltaire fût à Paris. Il est vrai qu'à ce nom de Voltaire il ouvrit le yeux & les oreilles, que toute la maison en retentit bientôt, & que la rumeur passant de bouche en bouche, le philosophe en rentrant dans son carrosse se vit assailli de toute la populace du quartier.

Une scene plus risible, mais non moins piquante pour M. de Voltaire, s'il en eût été instruit, s'étoit passée quelques jours avant sous un bâtelage grossier; elle donnoit aux Parisiens une leçon vraiment philosophique. A la place de Louis XV, un charlatan cherchoit à vendre de petits livres où il enseignoit des tours de cartes & des secrets de cette espece. En voici un disoit-il, Messieurs, que vous serez bienaise de savoir. Il est merveilleux & vous n'en douterez plus quand je vous apprendrai que je le tiens de Ferney, de ce grand homme qui fait tant de bruit ici, de ce fameux Voltaire, notre maître à tous.

Tandis qu'un bâteleur le persifloit assez finement devant le péuple, les prédicateurs tonnoient contre lui en chaire avec un fanatisme digne du quinzieme siecle. L'abbé de Beauregard (1) ne l'épargnoit pas même à Versailles : il gémissoit sur la gloire dont on affectoit de couvrir le chef audacieux d'une secte impie, le destructeur de la religion & des mœurs, & désignoit trop sensiblement le vieillard de Ferney, pour que celui-ci ne dût pas juger que S. M. n'avoit pas désapprouvé cette diatribe évangélique, & conséquemment étoit encore dans le préjugé défavorable, dans la sorte d'aversion même qu'on lui en avoit inspirée dès son enfance ; ce qui le désoloit & lui ôtoit tout espoir d'être jamais accueilli du monarque. Quelquefois dans son dépit il formoit la résolutiou de s'arracher à ces lieux enchanteurs & de rerourner dans sa solitude, & toujours quelque nouveau lien l'y attachoit.

Depuis la belle saison, temps où il auroit pu partir, il y étoit retenu plus que jamais par la foule des objets qu'il

---

(1) Ex-Jésuite, prédicateur du carême à la cour.

avoit à parcourir; par cette multitude d'amis, d'admirateurs, de protecteurs qu'il lui falloit visiter; par l'extension des idées & des projets que lui suggéroient les circonstances; en sorte que durant les quatre mois qu'il est resté à Paris, il a pu dire avoir plus vécu que pendant dix ans à Ferney.

Cependant on ne douta plus qu'il ne nous échappât, quand on vit dans le monde sa piece intitulée : *Les adieux du vieillard.*

Adieu mon cher Tibulle, autrefois si volage,
Mais toujours chéri d'Apollon,
Au Parnasse fêté, comme au bord du Lignon,
Et dont l'amour a fait un sage.
Des champs élysiens, adieu pompeux rivage,
De palais, de jardins, de prodiges bordé,
Qu'ont encore embelli, pour l'honneur de notre âge,
Les enfants d'Henri IV & ceux du grand Condé.
Combien vous m'enchantiez, muses, graces nouvelles,
Dont les talents & les écrits
Seront de tous nos beaux esprits
Ou la censure ou les modeles.
Que Paris est changé! les Welches n'y sont plus
Je n'entends plus siffler les ténébreux reptiles,
Les Tartuffes affreux, les insolents Zoïles;
J'ai passé : de la terre ils étoient disparus.
Mes yeux après trente ans n'ont vu qu'un peuple aimable,
Instruit, mais indulgent, doux, vif & sociable.

Il eſt né pour aimer. L'élite des François,
Eſt l'exemple du monde & vaut tous les Anglois.
De la ſociété les douceurs déſirées
Dans vingt états puiſſants ſont encore ignorées :
On les goûte à Paris. C'eſt le premier des arts.
Peuple heureux ! il nâquit, il regne en vos remparts.
Je m'arrache en pleurant à ſon charmant empire ;
Je retourne à ces monts qui memacent les cieux ;
A ces antres glacés où la nature expire,
Je vous regretterois à la table des dieux.

Mais on ſut bientôt que ce n'étoit qu'une fiction poétique, pour avoir lieu de répandre des vers pleins de graces, de nobleſſe, de facilité, de ſentiment ; de faire ſa cour aux princes dont il cherchoit à ſe ménager l'appui contre ſes ennemis à Verſailles ; & de dire des injures aux Anglois à qui l'on alloit faire la guerre. On y trouva ſeulement bien extraordinaire qu'il comparât le marquis de Villette à Tibulle & l'érigeât en ſage.

Une fauſſe couche que fit ſa chere *belle & bonne* lui ſervit de prétexte pour reſter. On étoit d'autant plus fâché de cet accident qu'il devoit être parrain, & qu'on étoit dans l'attente de lui voir faire un chrétien après avoir fait tant de pervertis.

On ſut depuis que le véritable motif qui le déterminoit à ne pas déſemparer,

étoit la crainte des cabales du clergé qui, lui faisoit-on envisager, s'il s'en alloit une fois, pourroit bien s'opposer à son retour. Le moderne demi-dieu se trouva donc forcé à recevoir encore des couronnes & se voir élever des autels, au point qu'un jour, honteux lui-même de cet excès de superstition, il s'écria : *Je suis comme Spartacus, je rougis de ma gloire.*

Je passe légérement sur sa réception de franc-maçon (1), cérémonie puérile à laquelle il crut devoir se prêter par reconnoissance des hommages que lui avoit rendu, à sa convalescence, la loge qui le sollicitoit de se faire initier ; loge composée en grande partie de gens de lettres. Je citerai seulement ces quatre vers du frere la Dixmerie, tirés d'une chanson chantée au banquet :

Au seul nom de l'illustre frere
Tout maçon triomphe aujourd'hui :
S'il reçoit de nous la lumiere,
Le monde la reçoit de lui.

Je n'appuierai pas davantage sur les honneurs quil reçut au spectacle de madame

(1) Cette cérémonie eut lieu le 8 avril à la loge des Neuf-Sœurs.

de Monteſſon ; ſur celui qu'il eut de faire ſa cour à M. le duc & à Mad. la ducheſſe de Chartres, le forçant de s'aſſeoir devant eux, afin d'en jouir & de l'écouter plus long-temps.

Je craindrois d'être trop long, Milord, en me répandant en répétitions des mêmes éloges, des mêmes fadeurs : je ne m'arrêterai qu'aux anecdotes plus piquantes, ſoit par leur nouveauté, ſoit par les acceſſoires.

Par exemple, n'a-ce pas été un ſpectacle pluiſant que de voir ce vieillard ne pas dedaigner de ſe tranſporter chez les plus célébres Laïs du jour qui l'avoient viſité ? C'eſt ainſi que le Samedi-Saint il ſe rendit chez Mlle. Arnoux & que les ſpectateurs admirerent la légéreté de la converſation du philoſophe & de la courtiſane.

Le mercredi 22 avril, les comédiens François étant aſſemblés pour le répertoire de la ſemaine de l'ouverture, furent agréablement ſurpris de voir arriver parmi eux le vieux malade, qui les combla de remerciements pour les ſoins qu'ils s'étoient donnés afin d'accélérer la repréſentation d'*Irene* & de la faire goûter du public. Il leur dit qu'étant ſur le point de faire un voyage de deux mois à Ferney, il

emportoit les manuſcrits de ſa tragédie d'*Agathocle* & de la comédie *du Droit du ſeigneur*, dans le deſſein de mettre la derniere main à la premiere & de changer beaucoup de choſes à la ſeconde, jugée depuis long-temps (1), & très-médiocre en effet.

On comptoit que Voltaire, empreſſé de figurer par-tout & d'y recevoir des hommages, ſe trouveroit peut-être à la rentrée de l'académie des belles-lettres. Mais cette compagnie, où domine la cabale des dévots, & ſur-tout des Janſéniſtes, ne pouvoit avoir rien de bien attrayant pour lui, & d'ailleurs ne s'étoit pas rendue digne de le poſſéder par cet empreſſement des autres corps littéraires : elle venoit même de lui donner une mortification trop grande en s'agrégeant monſieur l'Archer, un des plus fougeux adverſaires de ce philoſophe, qui l'a déſolé à force de diatribes ſcientifiques, auxquelles il n'a pu répliquer que par de mauvaiſes plaiſanteries ou des injures.

Au contraire il ne manqua pas de ſe

---

(1) Elle fut jouée en 1762 ſous le titre de l'*Ecueil du Sage*. On dit que le projet de Voltaire étoit de la réduire de cinq actes à trois.

rendre (1) à la rentrée de l'académie des ſciences, bien certain qu'il y ſeroit accueilli d'une façon diſtinguée, propre à flatter ſon amour-propre & à lui perpétuer les adorations du public. En effet, deux de ſes lieutenants, MM. d'Alembert & de Condorcet (2) avoient preſcrit le cérémonial & préparé la gloire de leur maître ; ils avoient bien voulu lui en procurer une plus grande en propoſant de le faire recevoir ce jour-là, membre de la compagnie, par acclamation. La cabale l'emportant toujours ſur les gens ſages, cet avis mis en délibération avoit paſſé à la pluralité ; quelqu'un de ceux-ci qui, ſentant l'inutilité de lutter contre le fanatiſme philoſophique, exaltant le grand nombre de têtes en ce moment, eut recours à la ruſe & opina de rendre le triomphe du candidat plus complet en obtenant d'avance l'agrément de la cour. Il n'y avoit pas moyen de ſe refuſer à cette précaution qui eſt de regle ; on en référa au miniſtre de Paris, & la demande fut rejetée. Cette anecdote fut

---

(1) Le 29 avril.

(2) Celui-ci étoit ſecrétaire de l'académie ; & éleve de M. d'Alembert qui le dirige & eſt ſon Mentor.

tenue ſecrette & vraiſemblablement reſta ignorée du héros. Elle n'a tranſpiré que depuis ſa mort. La maniere dont il fut accueilli ſuffiſoit encore pour l'enchanter. Voici une relation qui m'en fut communiquée dans le temps par un témoin oculaire.

« Les ſéances publiques (1) de l'aca-
» démie des ſciences ſont toujours très-
» nombreuſes ; il y a même des étran-
» gers illuſtres & des virtuoſes en femmes
» du premier ordre ; mais le gros des
» ſpectateurs ne conſiſte guere qu'en ſa-
» vants obſcurs & éleves des maîtres dans
» tous les genres de ſciences dont eſt
» compoſée l'académie. Cette fois-ci
» c'étoit un monde différent : tout ce
» que la beauté a de plus ſéduiſant parmi
» le ſexe, tout ce que la cour a de
» plus frivole en hommes aimables, tout
» ce que la littérature a de plus élé-
» gant & de plus recherché, s'étoit
» emparé de la ſalle. La géometrie,
» l'aſtronomie, la mécanique, l'ana-
» tomie, la chimie, la botanique ſe
» ſont trouvées pour ainſi dire, ex-
» clues de leur ſanctuaire par les muſes

(1) Cette relation eſt intitulée, *Séance publique de l'académie des ſciences, tenue pour la rentrée d'après Pâques.*

» & les graces. C'eſt le cortege que traîne » toujours M. de Voltaire à ſa ſuite, & » l'on ſavoit qu'il devoit ce jour-là jouir » en ce lieu d'un autre triomphe, d'une » ſeconde apothéoſe. En effet, à peine » a-t-il paru que les acclamations, les » battements de mains ſe ſont fait en» tendre de la façon la plus bruyante, » & quoiqu'il ne ſoit pas membre de » l'académie, le vœu général de meſ» ſieurs a été que ce philoſophe prît » place parmi les honoraires. On y avoit » déjà vu M. Francklin ; mais la réunion » de ces deux vieillards, qui ſe ſont em» braſſés aux yeux de l'aſſemblée, a pro» duit une ſenſation nouvelle & les brou» hahas ont recommencé plus vivement. »

Plus loin l'hiſtoire ajoute : « Dans le » tableau patriotique des principes d'ad» miniſtration du premier mort illuſtre, » qu'il s'agiſſoit d'exalter, l'orateur avoit » fait venir adroitement les avantages » accordés au pays de Gex ſous le miniſ» tere de M. Turgot, ſur le rapport de » M. Trudaine, intendant des finances, » & à la recommandation du ſeigneur » de Ferney. De là un éloge de la bien» faiſance de M. de Voltaire, qu'atteſte » la foule d'heureux qui le béniſſent, » & dont tout récemment le paſteur qui

» l'a consolé dans sa maladie, a reconnu
» les effets par les aumônes abondantes
» qu'a versées dans son sein cet ami de
» l'humanité, réalisant en action tout
» ce qu'il prêche si éloquemment dans
» ses œuvres. Cette digression a fait un
» peu de tort au héros mort, qu'on a
» perdu de vue pour ne s'occuper que
» du grand homme présent. »

La relation finit ainsi : « L'assemblée
» s'est rompue avec le même désordre
» qu'elle s'étoit formée : chacun s'em-
» pressoit de voir, de suivre & d'accom-
» pagner jusqu'à leur carrosse les deux
» vieillards qui avoient occasionné un
» enthousiasme durable, parce qu'il naît
» d'un sentiment profond d'admiration
» & de reconnoissance. »

Mais c'est sur-tout à l'académie Françoise que Voltaire désiroit jouir du triomphe. Il attendoit avec impatience quelque séance publique, qu'on n'avoit encore pu lui ménager par la résistance des prélats & autres membres qui s'y opposoient, & sur-tout par la crainte de la désapprobation de la cour. En attendant, il en suivoit le plus qu'il pouvoit les séances ; il y présidoit comme directeur ; &, le croira-t-on ? voulant se signaler en tout genre, lui, qui de sa vie n'avoit ouvert

une grammaire, qui avoit déclaré cent fois ne faire aucun cas de tous les traités ſur la langue, ne connoître d'autre maître en ce genre que l'uſage & le beau monde, il entreprenoit la réforme du dictionnaire de ce corps . . . . à quatre-vingt-quatre ans !

Il s'étoit chargé de la letttre A. Rempli d'ardeur, il rentre chez lui ; dans la crainte de ſe refroidir ſur cet ouvrage fatigant & ennuyeux, il ne veut pas le quitter qu'il ne ſoit conſommé ; il redouble les doſes de café qu'il prenoit dans ce cas-là. Il eſt tourmenté de ſa ſtrangurie à laquelle ſe joint une inſomnie opiniâtre. Il étoit dans cette criſe violente, lorſque le maréchal de Richelieu vint le voir. M. de Voltaire félicite ce vieillard, preſque du même âge, ſur ſa brillante ſanté; il lui demande comment il fait pour dormir ? Le maréchal lui parle d'un calmant dont il fait uſage en pareil cas avec ſuccès ; il en envoie ſur-le champ au malade, qui, ſans s'arrêter à la quantité preſcrite, en prend le double & le triple, & peut-être davantage. Il tombe dans un aſſoupiſſement qui dure trente-ſix heures. Revenu à lui les douleurs de ſa ſtrangurie ſe font ſentir plus violemment. Quatre médecins ſont mandés : tous leurs

ſecours ſont inefficaces. Le malade plaiſante encore ; il appelle le maréchal de Richelieu, ſon frere Caïn, & il meurt le 30 mai.

Quatre jours avant, M. de Lally lui ayant fait part de la caſſation de l'arrêt du parlement contre ſon pere, en faveur duquel M. de Voltaire avoit écrit, il ſembla ſe ranimeer pour faire la réponſe ſuivante : « Le mourant reſſuſcite » en apprenant cette grande nouvelle. » Il embraſſe bien tendrement M. de » Lally : il voit que le roi eſt le défen- » ſeur de la juſtice ; il mourra content. »

Ce billet peut être regardé comme les derniers ſoupirs de ſon auteur : il retomba bientôt dans l'accablement dont il n'eſt plus ſorti.

Quoiqu'on eût tenu ſa maladie ſecrette, & ſur-tout ſon danger, le curé de Saint-Sulpice l'étoit venu voir pluſieurs fois, & n'en avoit jamais rien pu tirer ; parce que les philoſophes diſciples & lieutenants de ce chef de l'incrédulité, craignant qu'il ne mollît encore, ſous prétexte de lui donner des ſecours & des conſolations, l'entouroient conſtamment & ranimoient les reſtes de ſon amour-propre. Enfin, le paſteur, peu de minutes avant ſon dernier ſoufle, s'eſt approché

du moribond & lui a fait des questions sur sa foi, auxquelles M. de Voltaire n'a répondu que par ces mots : *Monsieur le curé, laissez-moi mourir en paix.* Il a ranimé ses forces pour lui tourner le dos, & a expiré.

Quelque intéressés que les prêtres fussent à supposer la conversion de M. de Voltaire à son dernier moment, pour assurer le triomphe de la religion, ils n'ont pu employer cette ruse ; & après avoir répandu sur cet évenement une anecdote aussi absurde que dégoûtante (1), ils ont été obligés de constater son incrédulité finale en lui refusant la sépulture de la maniere la plus scandaleuse. Sa famille n'a pu même obtenir de le faire inhumer au tombeau qu'il s'étoit preparé depuis long-temps a Ferney, à cause de l'évêque d'Annecy dont on a craint le fanatisme.

---

(1) On lit dans la gazette de Cologne, rédigée par un ex-Jésuite, echo des prêtres fanatiques de Paris, cette anecdote ainsi racontée. « Peu de » temps avant sa mort M. de Voltaire est entré » en des agitations affreuses, criant avec fu- » reur : Je suis abandonné de Dieu & des hom- » mes. Il se mordoit les doigts ; & portant les » mains dans son pot-de-chambre, & saisissant » ce qui y etoit, il l'a mangé. »

L'abbé Mignot, neveu du philoſophe, a imaginé de faire enterrer ſon oncle à ſon abbaye de Scellieres en Champagne. Voici comment s'eſt paſſée cette petite comédie.

Après avoir ouvert le cadavre (1), on l'a raſſemblé ; on l'a affublé d'une perruque & d'une robe de chambre. L'abbé Mignot s'eſt rendu le premier au couvent, a prévenu ſes religieux que ſon oncle, quoique moribond, par une fantaiſie de malade, avoit déſiré venir chez lui ; qu'il n'avoit pu lui refuſer cette conſolation, & qu'il alloit toujours lui préparer un appartement ; mais qu'il craignoit bien que ce ne fût en vain. En effet, peu après eſt arrivé le carroſſe, & le conducteur a déclaré que ſon maître étoit mort en route, même que depuis quelque temps, il commençoit à puer ; &, ſur cette déclaration, confirmée vraiſemblablement par les médecins & chirurgiens de la maiſon gagnés, on a ſans autre retard procédé à l'inhumation.

Cette précipitation étoit indiſpenſable,

---

(1) On a trouvé toutes les parties nobles ſaines & telles que M. de Voltaire auroit pu vivre encore dix ans ; la veſſie étoit en très-mauvais état, étant excoriée & percée.

on croit qu'elle étoit même concertée avec l'évêque de Troyes, dans le diocese duquel est l'abbaye, moins zélé que les autres, plus politique, homme de cour & désirant de ne se brouiller avec personne. Quoi qu'il en soit, peu après survint une lettre de ce prélat défendant d'enterrer cet impie (1); mais la chose étoit faite & le prieur le lui apprit en se défendant avec beaucoup d'adresse & de fermeté. On voit dans la lettre le récit de l'inhumation différent de celui ci-dessus, parce qu'il avoit été vraisemblablement dicté par l'abbé Mignot & arrangé pour les circonstances. Ces détails sont curieux dans la bouche du moine. Il dit :

---

(1) Voici la lettre. « Je viens d'apprendre, Monsieur, que la famille de M. de Voltaire qui est mort depuis quelque jours, s'étoit décidée à faire transporter son corps à votre abbaye pour y être enterré, & cela parce que le curé de Saint-Sulpice leur avoit déclaré qu'il ne vouloit pas l'enterrer en terre sainte.

» Je désire fort que vous n'ayez pas encore procédé à cet enterrement, ce qui pourroit avoir des suites fâcheuses pour vous; & si l'inhumation n'est pas faite, comme je l'espere, vous n'avez qu'à déclarer que vous ne pouvez y procéder sans avoir des ordres exprès de ma part.
» J'ai l'honneur d'être bien sincerement, &c. »

« Dimanche au ſoir 31 mai, M. l'abbé
» Mignot, conſeiller au grand conſeil,
» notre abbé commandataire, qui tient
» à loyer un appartement dans l'intérieur
» de notre monaſtere, parce que ſon
» abbatiale n'eſt pas habitable, arriva en
» poſte pour occuper cet appartement.
» Il me dit, après les premiers compli-
» ments, qu'il avoit eu le malheur de
» perdre M. de Voltaire, ſon oncle; que
» ce Monſieur avoit déſiré dans ſes der-
» niers moments d'être porté après ſa
» mort à ſa terre de Ferney; mais que
» le corps, qui n'avoit pas été enſeveli,
» quoiqu'embaumé, ne ſeroit pas en état
» de faire un voyage auſſi long; qu'il
» déſiroit, ainſi que ſa famille, que nous
» vouluſſions bien recevoir le corps en
» dépôt dans le caveau de notre égliſe;
» que ce corps étoit en marche accom-
» pagné de trois parents qui arriveroient
» bientôt. Auſſi-tôt l'abbé Mignot m'ex-
» hiba un conſentement de M. le curé de
» Saint-Sulpice, ſigné de ce paſteur,
» pour que le corps de M. de Voltaire
» pût être tranſporté ſans cérémonie; il
» m'exhiba, en outre, une copie colla-
» tionnée par ce même curé de Saint-
» Sulpice, d'une profeſſion de la foi ca-
» tholique, apoſtolique & romaine que

» M. de Voltaire a faite entre les mains
» d'un prêtre approuvé, en présence de
» deux témoins, dont l'un est M. Mignot,
» notre abbé, neveu du pénitent, &
» l'autre un M. le marquis de la Ville-
» vieille. Il me montra en outre une lettre
» du ministre de Paris, M. Amelot, adres-
» sée à lui & à M. de Dampierre d'Hor-
» noy, neveu de M. l'abbé Mignot,
» petit neveu du défunt; par laquelle
» ces messieurs étoient autorisés à trans-
» porter leur oncle à Ferney, où ailleurs.
» D'après ces pieces qui m'ont paru &
» qui me paroissent encore authentiques,
» j'aurois cru manquer au devoir de pas-
» teur, si j'avois refusé les secours spiri-
» tuels dûs à tout chrétien, & sur-tout
» à l'oncle d'un magistrat qui est depuis
» vingt trois ans abbé de cette abbaye, &
» que nous avons beaucoup de raison de
» considérer. Il ne m'est pas venu dans la
» pensée que M. le curé de Saint Sulpice
» ait pu refuser la sépulture à un chrétien
» dont il avoit légalisé la profession de
» foi, faite tout au plus six semaines
» avant son décès, & dont il avoit per-
» mis le transport tout récemment au
» moment de sa mort; d'ailleurs, je ne
» savois pas qu'on pût refuser la sépul-
» ture à un homme quelconque, mort

» dans le corps de l'église, & j'avoue
» que, selon mes foibles lumieres, je ne
» crois pas encore que cela soit possible.
» J'ai préparé en hâte tout ce qui étoit
» nécessaire. Le lendemain matin sont
» arrivés dans la cour de l'abbaye deux
» carrosses, dont l'un contenoit le corps
» du défunt & l'autre étoit occupé par
» M. d'Hornoy, conseiller au parlement
» de Paris, petit neveu; par M. Mar-
» chand de Rennes, maître-d'hôtel du
» roi; & par M. de la Houilliere, briga-
» dier des armées, tous les deux cou-
» sins du défunt. Après midi, M. l'abbé
» Mignot m'a fait à l'église la présenta-
» tion solemnelle du corps de son oncle
» qu'on avoit apporté; nous avons chanté
» les vêpres des morts; le corps a été
» gardé toute la nuit dans l'église, envi-
» ronné de flambeaux. Le matin depuis
» cinq heures, tous les ecclésiastiques des
» environs, dont plusieurs sont amis de
» M. l'abbé Mignot, ayant été sémina-
» riste à Troyes, ont dit la messe en
» présence du corps, & j'ai célébré
» une messe solemnelle à onze heures,
» avant l'inhumation, qui a été faite
» devant une nombreuse assemblée. La
» famille de M. de Voltaire est repartie
» ce matin, contente des honneurs ren-

» dus à sa mémoire & des prieres que » nous avons faites à Dieu pour le repos » de son ame. »

Le prieur représente ensuite à M. de Troyes que les maisons de son ordre (1) ne sont point soumises à la jurisdiction de l'ordinaire (2) : il lui demande cependant la permission de justifier sa conduite aux yeux de sa grandeur ; & il lui dit respectueusement : « Quels que soient les » privileges d'un ordre, ses membres » doivent toujours se faire gloire de res» pecter l'épiscopat, & se font honneur » de soumettre leurs démarches, ainsi que » leurs mœurs, à l'examen de nosseig» gneurs les évêques. Comment pouvois» je supposer qu'on refusoit ou qu'on » pouvoit refuser à M. de Voltaire la sé» pulture qui m'étoit demandée par son » neveu, notre abbé commandataire de» puis trente-deux ans, magistrat de» puis trente ans, ecclésiastique qui a » beaucoup vécu dans cette abbaye, & » qui jouit d'une grande considération » dans notre ordre ; par un conseiller

(1) C'est une abbaye de Bernardins.

(2) C'est-à-dire des évêques. Les Bernardins prétendent relever du pape seul.

» au parlement de Paris, autre neveu du » défunt; par des officiers d'un grade » ſupérieur, tous parents & tous gens » reſpectables? Sous quels prétexte aurois-» je pu croire que M. de Saint-Sulpice » eût refuſé la ſépulture à M. de Voltaire, » tandis que ce paſteur a légaliſé de ſa » propre main une profeſſion de foi faite » par le défunt il n'y a que deux mois; » tandis qu'il a écrit & ſigné de ſa pro-» pre main un conſentement (1) que ce » corps fût tranſporté ſans cérémonie? » Je ne ſais ce qu'on impute à M. de » Voltaire; je connois plus ſes ouvrages » par ſa réputation qu'autrement; je ne » les ai pas tous lus, j'ai ouï dire à mon-» ſieur ſon neveu, notre abbé, qu'on lui » en imputoit de très-répréhenſibles qu'il » avoit toujours déſavoués: mais je ſais » d'aprês les canons qu'on ne refuſe la

---

(1) Dans ſon récit l'abbé Mignot à déguiſé l'aſtuce dont il s'étoit ſervi pour ſurprendre la religion du prieur, auquel il n'a montré le conſentement du curé, qu'après la cérémonie faite; autrement ce conſentement même, dans les termes dont il eſt conçu, auroit été une preuve du refus de ſépulture chrétienne, le prieur ne pouvant ignorer que, même dans le cas de tranſport, il y a toujours ce qu'on appelle préſentation à l'égliſe paroiſſiale du défunt.

» ſépulture qu'aux excommuniés, *latâ ſen-*
» *tentiâ;* & je crois être ſûr que M. de
» Voltaire n'eſt pas dans ce cas. Je crois
» avoir fait mon devoir en l'inhumant,
» ſur la réquiſition d'une famille reſpec-
» table, & je ne puis m'en repentir. J'eſ-
» pere, Monſeigneur, que cette action
» n'aura pas pour moi des ſuites fâcheuſes;
» la plus fâcheuſe ſans doute, ſeroit de
» perdre votre eſtime; mais d'après l'expli-
» cation que j'ai l'honneur de faire à votre
» grandeur, elle eſt trop juſte pour me
» la refuſer. » Et après avoir ainſi re-
montré, catéchiſé, perſiflé le prélat, il
lui ajoute qu'il eſt avec un profond reſ-
pect, de ſa grandeur, &c.

De ſon côté, le gouvernement a ſe-
condé parfaitement le clergé en défendant
à tous les journaliſtes de parler du défunt,
& aux comédiens de jouer ſes pieces juſ-
qu'à nouvel ordre. L'académie-Françoiſe
a ſollicité en vain la conſolation de faire
faire un ſervice pour le repos de l'ame
de cet illuſtre & cher confrere.

Au reſte, depuis l'ouverture de ſon
teſtament, le nombre de ſes prôneurs a
beaucoup diminué. Quoique compoſé avec
la plus grande réflexion, puiſqu'il avoit
deux ans de date, on n'y a trouvé rien
qui fît honneur, ſoit à ſon eſprit, ſoit

à ſon cœur ; toutes les diſpoſitions caractériſent une ame dure, incapable d'aucun ſentiment d'amitié, d'attachement, ou de reconnoiſſance (1); & il vérifie malheureuſement trop bien lui-même les reproches qu'il a éprouvés à cet égard ſi fréquemment & ſi juſtement.

Voici une épitaphe que lui fit d'avance, il y a ſept ou huit ans, le docteur Riballier, à l'occaſion de la ſtatue qu'on arrêta de lui ériger dans la ſociété de M. Necker. On la renouvelle aujourd'hui, parce qu'elle étoit peu connue alors. C'eſt

---

(1) Voici les principales diſpoſitions de ce teſtament... A M. de Vaynieres, ſon ſecrétaire, ſon bras droit dont il ne pouvoit ſe paſſer, qu'il appeloit ſon ami, ſon *fidus Achates*, 8000 liv. une fois payées ; rien à ſa femme & à ſes enfants.

A ſon domeſtique nommé la Vigne, qui le ſervoit depuis trente-trois ans, une année de gage ſeulement.

A la *Barbaras*, ſa gouvernante de confiance, 800 liv. une fois payées.

Aux pauvres de Ferney, 300 livres une fois payées.

Six livres Anglois à un M. Durieu : du reſte rien à qui que ce ſoit.

A madame Denis 80,000 livres de rentes & 400,000 livres d'argent comptant, en ce qu'il l'a fait ſa légataire univerſelle.

la meilleure & la plus vraie, quoique dure & trop outrée :

En tibi dignum lapide Voltarium,
Qui
In poesi magnus,
In historià parvus,
In philosophià minimus,
In religione nullus :
Cujus
Ingenium acre,
Judicium præceps,
Improbitas summa :
Cui
Arrisère mulierculæ,
Plausère scioli,
Favère prophani :
Quem
Irrisorem hominum deûmque,
Senatus, populusque athæò-phisicus
Ære collecto
Statuâ donavit.

En voici une autre en françois, plus précise, plus vive & non moins juste, qu'on attribue à Jean-Jacques Rousseau :

Plus bel esprit que grand génie,
Sans loix, sans mœurs & sans vertu;
Il est mort comme il a vécu,
Couvert de gloire & d'infamie.

Une troisieme plus courte, plus simple, quoique très-méchante au fond, fait aussi fortune.

De Voltaire admirez la bizarre planette,
Il naquit chez Ninon & mourut chez Villette.

Pourquoi ne pas pouvoir mettre sur son tombeau l'inscription qu'il avoit autrefois reproché à Rousseau de n'avoir pas su mériter (1)?

Qui benè latuit, benè vixit !

Au reste, nous y perdrions trop, & peu importera l'homme à la postérité qui lira ses immortels ouvrages.

Cette année, Milord, la mortalité est sur les grands hommes. Rousseau, quoique beaucoup plus jeune que Voltaire, ne lui a pas survécu long-temps. Il vient de payer le tribut à la nature. Il s'étoit retiré de Paris depuis quelque mois & fixé à la campagne. Comme l'endroit où il est mort est devenu le lieu de sa sépulture,

(1) C'est par où est terminée une vie de Rousseau manuscrite encore, attribuée à M. de Voltaire, & marquée en effet de son cachet; mais que des gens qui se disent mieux instruits, attribuent à un M. Dumont.

que c'eſt d'ailleurs un endroit fort curieux par lui-même, je compte y aller inceſſamment pour recueillir les anecdotes les plus certaines ſur cette mort dont on parle diverſement & qui ne paroît pas naturelle à certaines gens.

Paris, ce 16 juillet 1778.

LETTRE IX.

Sur la diſſolution d'un mariage juif. Anecdote plaiſante. Digreſſion ſur les Juifs Portugais en France.

VOUS connoiſſez, Milord, ce peuple errant, répandu par-tout, ſans être fixé nulle part ; commerçant avec toutes les nations & ne ſe mélangeant avec aucune ; conſtamment le rebut des autres, & cherchant à effacer par la richeſſe l'infamie dont l'a couvert un préjugé religieux ; commençant à y réuſſir en France depuis que l'or en eſt devenu le dieu. A ce portrait vous jugez facilement qu'il eſt queſtion de Juifs. On propoſe à un tribunal chrétien, au premier ſénat de France, de ſe rendre miniſtre d'un divorce hébraïque. Quelque intéreſſante que ſoit la

question, je ne vous en parlerois pas, si elle ne faisoit un grand bruit, & si le héros principal n'étoit signalé par des aventures vraiment singulieres & très-propres à vous amuser. Depuis long-temps je ne vous ai rien conté de plaisant, & cependant il faut rire, c'est le baume de la vie. Je vais profiter de l'intervalle que nous laisse le bruit des armes pour vous égayer un moment. En effet le comte d'Orvilliers est parti (1) & je n'aurai que trop tôt des désastres, des horreurs & des images sanglantes à vous reproduire.

Le Juif Peixotto, banquier établi à Bordeaux, ne vous est déjà point étranger : il a été question de lui, & il a figuré dans l'affaire du maréchal de Richelieu contre Mad. de Saint-Vicent, passivement il est vrai, & sans qu'il y ait autre chose à en conclure, sinon que c'est un homme très-riche & distingué à ce titre dans son état : sa femme contre laquelle il plaide vous sera plus connue, quand je vous apprendrai qu'elle s'appelle Mendès d'Acosta, & est issue des Juifs de ce nom établis depuis long-temps à Londres.

(1) Le 8 juillet.

Le ſieur Peixotto dont les parents étoient liés avec ceux de la demoiſelle d'Acoſta, par les correſpondances du commerce fondées ſur les rapports antérieurs de nation (1) & de religion, fut envoyé en Angleterre pour ſe former à la profeſſion de ſon pere & ſe mettre en état de ſuivre la ſeule carriere dans laquelle un homme de ſa nation puiſſe ſe diſtinguer. Il fut accueilli par les d'Acoſta avec l'empreſſement & les égards dus à des liens réciproques auſſi ſacrés : leur maiſon devint la ſienne, il eut occaſion de voir la Dlle. Sara leur ſœur, & il en devint bien-tôt amoureux. C'étoit une beauté grave, majeſtueuſe, plus âgée que lui de quelques années, ſage, auſtere & très-propre à lui en impoſer de toute façon. Ainſi, quand il auroit eu des vues illégitimes, il n'auroit pu les remplir. Il étoit d'ailleurs trop laid, trop dégoûtant, trop mal-propre pour ſe flatter de la ſéduire ; il fut donc obligé de la demander en mariage. Il n'étoit pas majeur ſuivant les loix de France, puiſqu'il n'avoit que vingt-un

(1) Les d'Acoſta, ainſi que les Peixotto, ſont juifs Portugais ; & cette eſpece d'Iſraélites ne fraye point avec les autres comme on le verra plus loin.

ans ; mais il l'étoit ſuivant les loix de ſa nation, puiſque l'âge de la majorité chez les Juifs eſt à treize ans & un jour. Bien plus ; vous allez commencer à rire : il étoit en état de péché, car la chaſteté, la premiere des vertus dans les chriſtianiſme, eſt un crime, une infamie chez les Juifs, qui, dociles au vœu de la nature, veulent que l'homme ſoit marié à dix-huit ans : ainſi l'ont décidé les rabbins ; & le célibataire qui l'eſt encore à vingt-ans eſt anathématiſé par ces docteurs (1). Le ſieur Peixotto épouſa donc & expia ſon iniquité dans les voluptés conjugales. Fier de ſa conquête, il ſe hâta de la conduire en France & de la dépoſer au ſein de ſa famille. La nouvelle épouſe en fut très-bien accueillie & a toujours vécu depuis avec elle dans la meilleure intelligence.

Malheureuſement le ſieur Peixotto ſe laſſa bientôt d'une femme froide, ſoit par tempérament, ſoit par le dégoût que lui inſpiroit malgré elle un auſſi vilain mari.

---

(1) Léon de Modene, partie IV, chap. x, des cérémonies & coutumes des Juifs, dit : « Tout Juif eſt obligé de ſe marier, & les » rabbins ont arrêté que ce devoit être à dix-huit » ans, & que celui qui paſſe vingt ans ſans » prendre femme, eſt cenſé être en péché. »

Bordeaux eſt une ville de corruption qui lui offroit des reſſources ; il en uſa : & l'on ſait quel tort les courtiſanes ſont à une épouſe honnête, qui à ce premier défaut joint celui de n'avoir pas, pour ramener un infidelle, la coquetterie, les agaceries, l'art raffiné des jouiſſances que poſſedent ſi ſupérieurement les premieres. Cependant le ſieur Peixotto, perdit un jour ce goût pour un autre bien oppoſé & dont c'étoit ſans doute le plus grand attrait.

Il alloit à ſes affaires dans une chaiſe à porteurs, lorſqu'il voit paſſer une beguine toute jeune ; du moins elle lui parut telle : à l'inſtant un trait de feu détaché des yeux de cette Agnès paſſe dans ſon cœur & l'enflamme. De ſon côté, à peine les a-t-elle levés ſur lui qu'elle les baiſſe, & frappée ſans doute de l'air luxurieux de ce ſatyre, elle redouble le pas pour s'en éloigner. Le coup étoit porté : le ſieur Peixotto ne voit plus qu'elle ; il fait arrêter ſa chaiſe ; il donne un louis à ſes porteurs & les excite à ſuivre cette religieuſe, à découvrir ſon couvent, à ſavoir ſon nom, en un mot à prendre tous les renſeignements qui peuvent lui en procurer la connoiſſance. Son ordre eſt exécuté, ils lui apprennent que c'eſt une

sœur grise qui se nomme *Rose*, en effet très-jolie, qu'ils l'ont vu rentrer dans sa maison. Il demande ce que c'est que les sœurs grises ? Ils lui répondent que ce sont des filles charitables non cloîtrées, mais vivant en communauté sous une supérieure, & spécialement consacrées aux soins des pauvres & des malades. Il se récrie qu'il y a dix louis pour chacun d'eux s'ils peuvent la déterminer à un rendez-vous avec lui ; qu'il le payeroit bien cinq cents louis.

Ces porteurs, après avoir déposé leur précieux fardeau, vont au cabaret boire une partie du louis, & aviser comment ils pourront faire pour gagner la récompense promise. L'un des deux plus fin dit: Mais il y a à Saint-Surin (1) la *Vatinelle* qui ressemble beaucoup à cette sœur grise, qui en joueroit parfaitement le rôle ; notre bourgeois n'a pas vu la beauté embeguinée qui lui fait tourner la tête, assez long-temps pour ne pas s'y laisser tromper, & certainement l'autre sera enchantée d'une aussi bonne fortune ; nous pourrons nous ébaudir par-dessus le marché aux dépens du Juif. Son cama-

(1) Quartier de la ville habité spécialement par les filles de mauvaise vie.

rade juge l'idée excellente. Ils ne perdent point de temps, & vont ſur le champ chez la courtiſane qui les accueille avec reconnoiſſance & trouve que cinq cents louis ſont très-bons à gagner : mais elle connoiſſoit les hommes ; elle ſavoit qu'en ſe rendant trop facilement au déſir de l'Iſraélite, elle pourroit l'affoiblir & accélérer le repentir ; elle arrange avec les entremetteurs une réponſe ambiguë, qui, ſans rien promettre de certain au ſieur Peixotto, doit, en l'entretenant dans ſon eſpoir, l'augmenter. Ils retournent donc vers celui-ci, ils lui rendent compte de leur converſation avec ſœur Roſe ; comment ils ont eu grand' peine à entrer en pourparler avec elle ; comment elle les a pouſſés de queſtion, au point qu'ils n'ont pu lui diſſimuler que M. Peixotto étoit un Juif ; comment à ce mot de Juif elle a fait un ſigne de croix en s'écriant : *Moi coucher avec un de ces malheureux qui ont crucifié notre Sauveur !* comment un peu calmée cependant, lorſqu'ils lui ont fait enviſager que ce Juif étoit fort riche, fort généreux, & donneroit douze mille francs pour une entrevue, elle a fini par ajouter : « Que ſais-je ? Les deſſeins de la » providence ſont impénétrables : peut- » être ſuis-je deſtinée à la converſion de

» ce Juif. Dieu ſe ſert quelquefois des
» plus vils inſtruments. Quoi qu'il en
» ſoit, dans le cas où je me fourvoierois,
» ou croyant travailler à une œuvre du
» ciel je ne travaillerois que pour l'enfer
» & me donnerois moi-même au diable,
» il faut qu'au moins je puiſſe me ſauver
» dans un autre état, & n'étant point
» engagée par des vœux indiſſolubles,
» prendre celui du mariage. Or, on ne
» trouve point de mari ſans fortune, &
» mille louis ne ſont guere que de quoi
» en avoir un d'une condition très-bour-
» geoiſe & aſſortie à la mienne. »

Le ſieur Peixotto avoit l'imagination tellement allumée pour la beauté qu'il n'avoit fait qu'entrevoir, qu'il n'eſt point effarouché par ce diſcours moitié fanatique & moitié profane; qui ne ſentoit nullement la religieuſe, ni l'Agnès, ni la dévote; qui auroit dû lui faire ouvrir les yeux, s'il eût été de ſang-froid, & qui ne lui fit en ce moment ouvrir que ſa bourſe. En effet, malgré ſon avarice naturelle, les plus grands ſacrifices ne lui auroient pas coûté. Il s'eſtime donc très-heureux de ſe ſatisfaire avec de l'argent, & il acquieſce à la ſomme, ainſi qu'aux conditions de l'entrevue. Elles étoient que la ſœur ne ſe rendroit chez lui que

la nuit, sous prétexte d'aller remplir quelque fonction de son ministere ; que tout se passeroit dans le plus grand secret, & qu'elle seroit libre très-promptement, de façon à retourner dans sa communauté sans bruit & sans scandale.

La Vatinelle avoit des relations chez ces saintes filles, & sans qu'on sache trop comment, manœuvra si bien qu'elle eut un habit de sœur grise & tout l'attirail nécessaire à ce pieux accoutrement ; elle y joignit tout ce que l'art pouvoit ajouter sans affectation. Préalablement elle avoit mis en usage les préparations nécessaires afin de le tromper sur le point le plus essentiel & de se donner un air de pucelle. Ainsi maquignonée depuis les pieds jusqu'à la tête, elle se rendit escortée par les deux porteurs chez l'amoureux Israélite ; elle lui semble plus charmante encore qu'il ne se l'étoit figurée ; il étoit dans la force de l'âge, & triomphant de la résistance qu'elle lui opposoit & qui s'affoiblissoit par degrés, il se rue sur elle avec une fureur effrénée, digne des premiers patriarches. Cependant l'heure de la séparation sonne, & elle quitte impitoyablement le lit, théâtre de leurs plaisirs, sans qu'aucune priere de son amant puisse la faire différer. Elle s'étoit nantie avant de la somme,

condition du marché , en une lettre de change bien libellée ; & prévoyant ce qui pouvoit arriver, elle le laissa dans la douce confiance qu'il ne la voyoit pas pour la derniere fois : elle lui fit entendre que l'intérêt, mobile de sa premiere entrevue avec un inconnu , céderoit désormais à un motif plus noble ; qu'il lui avoit fait découvrir en elle même une source de jouissances qu'elle ignoroit, & qu'elle ne goûteroit jamais bien qu'avec l'homme divin qui lui en avoit donné le secret.

Toujours en feu, le fougueux Peixotto ne dort pas du reste de la nuit ; le matin il s'en rappeloit les délicieux moments, lorsque sa femme entre, vient l'agacer, lui fait des reproches amoureux sur l'oubli où il la met depuis quelque temps, & malheureusement pour elle en obtint des embrassements qui ne lui étoient pas destinés, & dont les fruits amers furent les derniers gages de la tendresse de son époux.

En effet, la Vatinelle étoit atteinte d'un poison trop ordinaire aux filles de son espece ; elle l'avoit fait passer dans les veines de son amant, & celui-ci l'avoit transmis à sa moitié, qui s'en apperçoit la premiere. Ignorant encore le mal dont elle porte les symptômes, elle consulte

ſa belle-ſœur qui n'en ſait pas davantage : il faut avoir recours au chirurgien ; il leur apprend que c'eſt ce virus preſque auſſi ancien que le monde, qui minoit le bon roi David lorſqu'il s'écrioit que *ſes os ſe deſſechoient & tomboient en pouſſiere* (1) ; que c'eſt le fruit d'un commerce impur, & que vraiſemblablement Madame, trop ſage pour s'être expoſée autrement, le tient de ſon mari. Celle-ci au déſeſpoir, encore plus tourmentée du démon de la jalouſie, que des doulenrs qui commencent à la déchirer, en acquiert une énergie dont on ne l'auroit pas crue capable. Elle va trouver ſon perfide époux, elle lui fait les reproches les plus ſanglants : lui-même n'étoit pas à s'appercevoir combien cruellement il avoit été dupe. Il eſt ſi fort atterré de cette découverte & de la juſtice des plaintes de ſa femme, qu'il en reſte interdit & s'avoue coupable par ſon ſilence, plus éloquent que tout ce qu'il auroit pu répondre. Pour dernier coup de poignard, on lui préſente à acquitter à l'échéance la lettre de change dont il avoit payé ſa honte, & l'effroyable maladie à laquelle il eſt en proie. Cet effet ayant déjà paſſé par pluſieurs mains de-

(1) *Oſſa mea ſicut cremium aruerunt.* PC.

venoit un titre ſacré qu'il ne pouvoit s'empêcher de reconnoître ſans ſe déshonorer & ſe perdre dans le commerce. Il ſolde ; mais dans l'excès de ſa rage, n'écoutant aucun ménagement & au riſque de tout ce qui peut arriver, il court comme un furieux à la communauté des ſœurs griſes & s'adreſſant à la ſupérieure : « Madame, lui dit-il, je ne ſais ce que » c'eſt que cette maiſon, aſile prétendu » des vierges conſacrées au ſeigneur, & » dans le fait repaire impur de liberti- » nage & d'infamie. Vous avez entr'autres » ici une ſœur *Roſe* qui eſt bien la plus » exécrable coquine que j'aie encore con- » nue. Son air de douceur & d'ingé- » nuité m'avoit ſéduit ; je n'ai point cru » acheter trop cher ſes faveurs par une » ſomme de vingt quatre mille francs, & » voici comme j'en ſuis payé : voyez... » Il étale en même-temps le déplorable état dans lequel il eſt aux yeux de cette pauvre fille étourdie d'une ſcene dont il n'y a peut-être pas d'exemple. Plus morte que vive, elle recule d'horreur à la vue du hideux & impudique ſpectacle qu'il lui préſente. Elle le menace dans ſon indignation d'appeler du monde, de le faire arrêter & punir de cet outrage. Plus furieux, il s'écrie : « C'eſt moi, Madame,

» qui veux révéler votre turpitude,
» l'exécrable commerce que vous faites,
» faire enfermer vos prostituées dans un
» lieu plus digne d'elles, & renverser
» votre communauté de fond en comble :
» je veux qu'il n'y reste pas pierre sur
» pierre comme au temple de Jérusalem,
» ou a l'instant faire fouiller dans la
» chambre de sœur *Rose*; elle ne peut
» encore avoir dépensé les vingt-quatre
» mille francs; il faut me les rendre :
» ce n'est qu'à ce prix que je puis me
» taire & ne pas divulguer une histoire
» scandaleuse dont toute la honte réjail-
» lira sur vous. »

La supérieure étoit une femme de tête : revenue à elle-même, elle envisage tout ce qui peut résulter d'une pareille scene, si elle éclate. Elle étoit aussi sure qu'on peut l'être de son ouaille ; mais enfin le sieur Peixotto articuloit, présentoit même des griefs bien positifs : elle croit plus prudent de l'appaiser, de temporiser afin de donner le loisir de vérifier les faits : elle lui promet ce qui le touche le plus, de lui rendre son argent, s'il veut la laisser agir & conduire l'examen de l'affaire avec la prudence qu'elle exige. Elle fait d'abord paroître aux yeux du plaignant sous quelque prétexte du service de la maison,

ſœur *Roſe*, afin de conſtater l'identité de la perſonne, & ſi c'eſt réellement l'individu dont il ſe plaint. La différence entre la courtiſane & la religieuſe n'étoit point aſſez ſenſible pour qu'il pût la remarquer, en les voyant ſéparées l'une de l'autre ; d'ailleurs, le même habit & peut-être l'amour qui n'étoit point éteint dans ſon cœur lui fait confondre les deux objets. Dès que ſœur *Roſe* eſt partie, il jure par Abraham, par Iſaac, par Jacob, par tous les patriarches de l'ancienne loi, que c'eſt la traitreſſe qui l'a infecté, & ſe retire en s'en remettant à la ſageſſe de la reſpectable mere (1).

Celle-ci commence par faire eſpionner ſa conſœur pour s'aſſurer de ſa conduite & de ſes actions. Enſuite, durant ſon abſence, elle fait fouiller dans toute ſa chambre ; il ne s'y trouve rien qui puiſſe ſervir de conviction, qui puiſſe même indiquer aucune trace du gain illégitime que le ſieur Peixotto lui reproche, pas ſe ſous en un mot. D'un autre côté, au rapport des émiſſaires de la ſupérieure, ſœur *Roſe* ne s'eſt détournée en rien de

(1) Titre que l'on donne dans les couvents de filles aux anciennes.

la marche qui lui étoit prescrite, on n'a remarqué aucune allure dans sa conduite. Alors, après avoir fait avertir le chirurgien de la maison, elle fait venir la sainte fille dans son appartement, lui raconte les étranges plaintes qu'on lui a portées contr'elle, lui déclare qu'elle n'en a rien cru, qu'elle n'en croit encore rien; mais qu'il s'agit ici de son propre honneur, de celui de sa supérieure, de l'honneur de toute la maison; qu'il faut surmonter un faux scrupule, une pudeur enfantine & se laisser visiter par un homme de l'art, afin de pouvoir repousser en sureté les attaques de la calomnie. A ces mots elle fait paroître le chirurgien, & le prie de remplir son ministere.

Sœur *Rose*, bien convaincue de son innocence, croyant entendre la voix de Dieu même par celle de la révérende mere, d'ailleurs presque évanouie à ce singulier discours, reste en proie aux regards & aux attouchements du *Petit* (1) *Bordelois*, qui, après l'avoir bien examinée, lui rend justice complete: il certifie que non-seulement elle n'a pas le plus léger symptôme d'un mal qu'on

(1) Chirurgien fort renommé autrefois pour les maladies vénériennes.

ne peut donner ſans en être atteint, mais qu'elle a au contraire tous ceux d'une fille non déflorée, qu'elle porte encore le fragile caractere d'une virginité abſolue. Sur ce rapport qui l'enchante, la ſupérieure embraſſe ſon ouaille, la conſole, la tranquilliſe, lui preſcrit de bien garder le ſecret ſur ce qui vient de ſe paſſer, & promet qu'elle lui ſera rendre une juſtice éclatante.

Cependant il avoit fallu quelques jours pour approfondir ce myſtere d'iniquité, & le bouillant Iſraélite n'avoit pu ſe contenir ſi long-temps : il avoit parlé à pluſieurs perſonnes de ſon aventure, & s'étoit permis des déclamations violentes contre les ſœurs griſes, qu'il repréſentoit comme autant de dévergondées, diſtribuant les maladies au lieu de les guérir.

La ſupérieure, inſtruite de la fermentation qui en réſulte dans Bordeaux, va chez le ſieur Peixotto, fait réunir avec lui ſa mere, ſa ſœur, ſa femme, toute la famille ; entre dans une explication très-longue des renſeignements qu'elle a pris, des recherches qu'elle a faites, de l'examen de la perſonne même de l'accuſée ; & ſoutient qu'il eſt phyſiquement impoſſible que l'accuſation ſoit fondée : en conſéquence leur annonce que ſi mon-

ſieur Peixotto qui, malgré ſa parole, s'eſt déjà permis les diſcours les plus offenſants & les plus emportés, ne fait une réparation éclatante à la ſœur Roſe & en ſa perſonne à la communauté entiere, elle va l'y forcer en juſtice.

Cette déclaration faite avec l'énergie que donne ordinairement la perſuaſion de la vérité, eſt un coup de lumiere pour toutes ces femmes. Elles commencent à croire que le ſieur Peixotto, pour couvrir l'infamie de ſa conduite, s'eſt permis très-légérement de déshonorer une fille de Dieu, ſans en prévoir les conſéquences. Elles l'exhortent à reconnoître ſon tort, à avouer ſon menſonge & à étouffer un procès plus cruel que ſon malheur même. Il demeure inflexible; il accable d'injures la révérende mere, qu'il qualifie des épithetes groſſieres réſervées aux appareilleuſes. La ſupérieure ne voyant plus en lui qu'un forcené, eſt obligée de ſe retirer. Elle va ſur-le-champ chez les gens d'affaires; elle rend plainte en diffamation, & il ſe commence un de ces procès dont le ſort ordinaire eſt d'amuſer le public & de déshonorer les deux parties. Il n'en fut pourtant pas ainſi en cette occaſion. Le ſieur Peixotto ayant produit pour ſes

témoins ces deux porteurs de chaise, ceux-ci à l'interrogation, éffrayés des suites qu'on leur fait envisager s'ils persistent à calomnier une innocente, avouent leur supercherie. La Vatinelle est interrogée; elle convient du tour qu'elle a joué, & le procès bien instruit, le sieur Peixotto est condamné à reconnoître les sœurs grises & nommément sœur Rose, pour filles d'honneur, & à des dommages-intérêts beaucoup plus considérables que ce qu'il lui en avoit déjà coûté. Il est en outre la fable de la ville & l'exécration des siens.

C'est là l'époque de sa séparation d'avec sa femme. En 1775 il feignit de quitter Bordeaux pour quelques mois seulement, & vint se fixer à Paris. Dans cette ville débordée où l'on trouve à satisfaire les passions de toute espece, l'impur Israélite ne mit plus aucun frein aux siennes. Il étoit né pour des goûts bizarres bien propres à le faire tourner en ridicule; c'est ainsi qu'il fut cité entre les héros de luxure & amusa quelque temps les foyers, les coulisses, les boudoirs & même les cercles folâtres par le récit d'une aventure unique.

Il avoit beaucoup accru l'héritage de ses peres, déjà très-considérable, &

s'étoit mis en état de ſatisfaire les fantaiſies les plus diſpendieuſes. Il avoit eu celle de coucher avec Mlle. Dervieux, danſeuſe de l'opéra, que ſes talents & ſa figure avoient bientôt miſe en état de ſe retirer avec une fortune faite. On ſe doute bien qu'il lui fallut faire de grands ſacrifices pour réſoudre cette beauté à recevoir les careſſes d'un Juif auſſi mauſſade, bien plus à ſe ſoumettre à ſes caprices : ſa fureur étoit de faire mettre Mlle. Dervieux nue, de lui enduire les feſſes de quelque gomme très-gluante, d'y ficher ainſi par ſymétrie des plumes de paon & dans cet état de la faire promener ſuperbement devant lui : cet exercice le raviſſoit & dans ſon enchantement il s'écrioit par intervalle : *Ah, le beau paon ! Ah, le beau paon !* On ſe doute bien que l'héroïne ni lui ne ſe ſont pas vantés de ce ſingulier manege ; mais on l'a ſu par les domeſtiques, toujours eſpions de leurs maîtres, ſur-tout dans cette claſſe de gens, & par les voiſins qui de leurs fenêtres plongeoient dans l'appartement & ont quelquefois joui d'un ſpectacle auſſi plaiſant ; mais ce goût n'étoit que ſot & ridicule. Le ſieur Peixotto a enfin pouſſé la dépravation juſqu'à en afficher un contre nature, & l'on prétend qu'il entretient

affez publiquement un très - jeune & très-joli acteur de la comédie Italienne (1).

C'eft fans doute dans l'ivreffe de ces paffions effrénées que le fieur Peixotto a formé enfin le projet infenfé de réduire au rang des plus viles concubines une époufe vertueufe, choifie par lui-même entre les premieres familles de fa nation, & de couvrir fes enfants (2) de l'opprobre de la bâtardife.

D'où lui a pu naître l'idée d'un pareil attentat contre l'humanité, contre la raifon, contre la nature? C'eft ce qu'il ne paroît pas poffible de concevoir. Ce ne pouvoit être même l'attrait d'une plus grande liberté, puifqu'au moyen de fon domicile établi à Paris, loin de fa femme qu'il avoit laiffée à Bordeaux, & d'une féparation arrangée par écrit à laquelle elle avoit confenti pour une modique penfion (1); rien ne pouvoit le gêner.

Quel que fût le motif de fa demande en juftice, il employa des moyens dont la noirceur répondit à celle du projet. Il accufe fa vertueufe époufe de mauvaife

---

(1) Le fieur Michu.

(2) Le fieur Peixotto a deux enfants, dont un garçon âgé de neuf à dix ans.

(1) De 4200 livres.

conduite, de déréglement, de libertinage; il pousse l'atrocité jusqu'à insinuer que sa vie n'étoit pas en sureté avec elle, & il ose consigner ces calomnies dans une feuille publique (1).

Quand même ces faits seroient aussi vrais qu'ils sont faux, ils ne pourroient donner lieu à la nullité de son mariage. Il n'est dans aucun des cas qui puissent la faire reconnoître suivant les loix de France (2); d'ailleurs, le sieur Peixotto n'est pas François, quoique naturalisé, mais Juif.

C'est comme Juif Portugais qu'il jouit de son état dans le royaume, & à cette occasion j'ai appris la différence que j'ignorois absolument d'un Juif Portugais avec un autre. Vous l'ignorez vraisemblable-

---

(1) Le sieur Peixotto ajoute qu'ayant plus d'amour pour sa fortune que pour lui, cette femme quitta sa maison à Bordeaux, & a vécu dès lors dans une inconduite reconnue; il va jusqu'à dire que plus d'une fois ses jours ont été exposés par le fait de cette épouse soi-disante. (*Courrier de l'Europe* du 20 décembre 1777.)

(2) C'est ce qui est très-bien établi par le *mémoire pour la dame Sara Mendès d'Acosta, épouse du sieur Samuel Peixotto, contre le sieur Samuel Peixotto*, sur une demande en nullité de mariage & le divorce Judaïque.

ment aussi, Milord, & c'est la matiere d'une petite digression.

Les Juifs Portugais forment un corps de nation qui ne s'unit point par des alliances avec le reste du peuple Juif. Ils prétendent qu'ils descendent des familles qui tenoient le premier rang en Judée, dans le temps de la captivité de Babylone, & que Nabuchodonosor fit transporter en Espagne. Cette généalogie, comme on peut le croire, n'est pas établie sur des preuves fort authentiques.

C'est un fait plus certain que, lorsque les Chrétiens & les Maures se disputoient l'Espagne, les Juifs jouissoient d'un sort paisible, & cultivoient avec succès le commerce & les arts, tandis que ceux qui étoient répandus dans le reste de l'Europe, gémissoient sous un dur esclavage.

Cette tranquillité cessa lorsque les Chrétiens eurent enfin triomphé de leurs rivaux; ce fut alors que l'inquisition commença à déployer ses rigueurs contre les Juifs.

Il y en eut plusieurs qui chercherent un asile dans les pays étrangers. Ils se présentoient avec des richesses, & leurs correspondances leur donnoient des moyen de faire fleurir le commerce, qui souvent

manquoient aux Chrétiens. Ils acquirent insensiblement de la considération : ils obtinrent, en 1550, des lettres-patentes de Henri II, sous le nom de Portugais appelés nouveaux Chrétiens. Ce nom faisoit assez connoître qu'ils ne devoient leur christianisme qu'aux inquisiteurs, & qu'il n'avoient point cessé d'être Juifs.

Les lettres - patentes leur permettent d'entrer en ce royaume & en sortir, « aller & venir, sans aucun trouble & » empêchement, acquérir tous & chacun » les biens, tant meubles, qu'immeu» bles, qu'ils pourront licitement ac» quérir. »

Depuis cette époque les Juifs Portugais ont joui de presque tous les avantages dont jouissent les François naturels. Les autres Juifs ne peuvent pas entrer dans Paris sans avoir obtenu des passe-ports, qu'on ne leur accorde jamais que pour un temps limité. Pendant leur séjour, ils y sont assujettis à une police particuliere. Les Portuguais sont exempts de ces entraves; flattés par ces distinctions, & livrés aux opérations de leur commerce, ils ont évité avec soin de donner matiere à aucun reproche. Ils ont cependant éprouvé plusieurs fois des traverses de la part de quelques citoyens ennemis de la

religion

religion des Juifs, & peut-être jaloux de leurs richesses; mais ces orages ont toujours été appaisés par de nouvelles lettres-patentes confirmatives de leur établissement. Ils en ont de Henri III (1), de Louis XIV (2), de Louis XV (3); ils viennent encore d'en obtenir de nouvelles (4) : ces lettres-patentes ajoutent à celles de leur établissement *le droit de vivre suivant leurs usages.*

Ils ont à Bordeaux des assemblées d'anciens qui reglent ce qui concerne la loi, & leur police intérieure. Les décrets de ces assemblées sont présentés au conseil, ou aux magistrats, pour recevoir la sanction de l'autorité publique.

Ainsi l'on voit que les Juifs Portugais ont été naturalisés en corps de nation. Un Juif Portugais né en France, n'a pas d'autres droits, ni une autre existence dans le royaume, qu'un Juif Portuguais né à Amsterdam, à Londres, ou à Lisbonne. Ce n'est donc que suivant la loi hébraïque & par les rabbins & anciens de la communauté des Juifs de Bordeaux,

---

(1) En 1577.
(2) En 1656.
(3) En 1723.
(4) En 1776.

dépositaires des coutumes de leur nation, & interpretes naturels de leur doctrine, que la nullité pourroit se décider. Il paroît que le sieur Peixotto voyant le peu d'espoir d'annuller son mariage aux yeux des docteurs d'Israël, voudroit recourir au divorce sur lequel ils sont moins difficiles.

Suivant les principes de la loi de Moïse à l'égard du divorce, matiere aussi neuve qu'intéressante, il étoit en effet autorisé dans certains cas; mais les interpretes ne sont point d'accord entre eux, & l'on ne cite aucun exemple de la question agitée dans les tribunaux de maniere à pouvoir constater quelle est leur jurisprudence en ce genre.

L'école de Chammai soutenoit qu'il n'y avoit lieu au divorce, que lorsque la femme étoit souillée par quelque vice honteux, *propter rem turpitudinis*. Mais il y avoit une autre école beaucoup plus relâchée.

C'est ainsi que parmi les catholiques il est des casuites qui ont donné des décisions aussi ridicules que scandaleuses. Telles sont celles que Pascal à tirées des livres des Jésuites, & qu'il a mises en lumiere avec tant de succès qu'elles ont été depuis cause de la destruction de la société. Rappelez-vous, Milord, le fameux livre des

assertions : il est aussi des auteurs d'opinions étranges en matiere de morale chez les Juifs.

Le rabbin Hillel dit bien qu'un mari ne peut pas répudier sa femme sans cause : mais il ajoute que la plus petite cause suffit ; par exemple, si elle a trop fait cuire son dîner (1).

Le rabbin Aquiba va plus loin ; il prétend que, pour expulser une femme de la maison conjugale, il suffit de trouver l'occasion d'en épouser une autre plus jolie, ou bien qui plaise davantage (2).

Au reste, malgré l'autorisation du divorce, ce qui fait honneur aux Juifs, c'est qu'il étoit aussi rare chez eux que chez les Romains dans les premiers temps de la république ; c'est ainsi que, quoique la poligamie leur soit permise, on n'en voit point qui aient deux femmes. Les Juifs Portugais ne jugent le divorce légitime que dans les cas où plusieurs communions chrétiennes l'autorisent, & lorsque

---

(1) *Etiam ob cibum ejus nimio ardere coctum.*

(2) C'est ainsi qu'il explique le mot que la vulgate rend par *fœditatem*.

les parties y donnent un consentement réciproque.

Bien plus : en l'admettant, les sages des synagogues ont imaginé une multitude de formalités minutieuses pour le consommer, qui, exigeant beaucoup de temps, peuvent faire trouver place au repentir.

Les livres des rabbins expliquent en détail ces innombrables formalités : on y voit de quelle encre & de quelle plume il faut se servir ; combien le libelle du divorce doit renfermer de lignes ; quelle doit être la forme des lettres. En outre, le mari doit le remettre lui-même aux mains de sa femme, derniere entrevue où le cœur peut s'émouvoir & abjurer tout ce que la main a écrit.

Le sieur Peixotto, qui excipe de la loi judaïque pour renvoyer sa femme, auroit au moins dû se conformer à ce qu'elle exige, ce qui seroit une raison de rejeter sa demande dans la plus relâchée des synagogues.

Le parlement, sans entrer dans la discussion de ces formes rabbiniques, mais se conformant aux vues supérieures de la législation Françoise, sans avoir égard aux conclusions de l'avocat Seguier en

faveur du mari, a déclaré le mariage valable & devant reſſortir tous les effets civils (1).

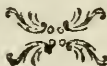
Tous les honnêtes gens s'intéreſſant aux malheurs de la triſte Sara, enchantés de la voir confirmée dans ſes droits, tremblent de nouveau pour elle. Le ſieur Peixotto a pris une autre tournure : il a fait abjuration, & prétend ne pouvoir plus habiter avec une Juive (2). C'eſt ainſi que par un raffinement de ſcélérateſſe, il voudroit faire ſervir la religion même à favoriſer la corruption de ſon cœur.

Paris, ce 23 juillet 1778.

---

(1) L'arrêt eſt du 9 avril dernier.

(2) Le procès eſt actuellement intenté au châtelet.



LETTRE X.

Sur la mort de Rouſſeau ; ſur le château d'Ermenonville ; ſur les mémoires de la vie de ce philoſophe écrits par lui-même.

ROUSSEAU, Milord, qui vous intéreſſe ſi fort & à tant de titres, étoit depuis quelque temps dans une détreſſe bien cruelle, ſans doute, mais volontaire, & qui, juſque-là, lui avoit été chere, parce qu'elle fourniſſoit un aliment à ſa miſanthropie. Il avoit toujours préféré de vivre du produit de ſes œuvres ou du travail de ſes mains, plutôt que de devenir l'eſclave des grands dont il auroit été penſionné. Malheureuſement ne pouvant plus copier de la muſique, la ſeule reſſource qui lui reſtât, il fut forcé d'avouer ſa ſituation inconcevable, dont perſonne, diſoit-il, n'a d'idée, pas même ceux qui m'y ont réduit (1). Il remit au mois de février de l'année derniere un mémoire

(1) Cette phraſe eſt tirée d'une note qu'on lit dans un endroit du mémoire dont il va être parlé.

ſigné de lui, & écrit entiérement de ſa main, à un horloger (1) qui avoit ſa confiance la plus intime. On y voit une peinture touchante de ſa ſituation. Voici un extrait de cet écrit domeſtique, morceau vraiment original & portant l'empreinte de ſon auteur.

« Ma femme eſt malade depuis long-» temps, & le progrès de ſon mal qui » la met hors d'état de ſoigner ſon petit » ménage, lui rend les ſoins d'autrui né-» ceſſaires à elle-même, quand elle eſt » forcée à garder ſon lit. Je l'ai juſqu'ici » gardée & ſoignée dans toutes ſes mala-» dies; la vieilleſſe ne me permet plus le » même ſervice. D'ailleurs, le ménage, » tout petit qu'il eſt, ne ſe fait pas tout » ſeul, il faut ſe pourvoir au dehors des » choſes néceſſaires à la ſubſiſtance & les » préparer; il faut maintenir la propreté » dans la maiſon. Ne pouvant remplir ſeul » tous ces ſoins, j'ai été forcé, pour y » pourvoir, d'eſſayer de donner une ſer-» vante à ma femme. Dix mois d'expé-

(1) Ou peut-être à M. le Begue de Preſle, médecin de la faculté, ayant auſſi ſa confiance. L'horloger, au ſurplus, eſt Genevois; il ſe nomme Rumilly & eſt beau-pere du ſieur Corancé, l'un des entrepreneurs du journal de Paris.

» rience m'ont fait ſentir l'inſuffiſance & » les inconvénients inévitables & intolé- » rables de cette reſſource dans une poſi- » tion pareille à la nôtre. Réduits à vivre » abſolument ſeuls, & néanmoins hors » d'état de nous paſſer du ſervice d'autrui, » il ne nous reſte dans les infirmités & » l'abandon qu'un ſeul moyen de ſoutenir » nos vieux jours : c'eſt de trouver quel- » que aſile où nous puiſſions ſubſiſter à nos » frais, mais exempts d'un travail qui dé- » ſormais paſſe nos forces, & de détails » & ſoins dont nous ne ſommes plus capa- » bles. Du reſte, de quelque façon qu'on » me traite, qu'on me tienne en clôture » formelle, ou en apparente liberté, dans » un hôpital, ou dans un déſert, avec » des gens doux ou durs, faux ou francs, » (ſi de ceux-ci il en eſt encore) je con- » ſens à tout, pourvu qu'on rende à ma » femme les ſoins que ſon état exige, & » qu'on me donne le couvert, le vête- » ment le plus ſimple & la nourriture la » plus ſobre juſqu'à la fin de mes jours, » ſans que je ne ſois plus obligé de me » mêler de rien. Nous donnerons pour » cela tout ce que nous pouvons avoir » d'argent, d'effets & de rentes ; & j'ai » lieu d'eſpérer que cela pourra ſuffire » dans les provinces où les denrées ſont à

» bon marché, & dans des maiſons deſ-
» tinées à cet uſage, où les reſſources de
» l'économie ſont connues & pratiquées,
» ſur-tout en me ſoumettant, comme je
» fais de bon cœur, à un régime propor-
» tionné à mes moyens. »

Comment étoit-il parvenu à cet état de miſere ? Quels ſont ceux qui l'y ont réduit, & dont il ſe plaint ? C'eſt ce qu'on ignore. On ſait ſeulement que quinze mois avant il ne prévoyoit ſans doute pas ſa détreſſe, puiſqu'il refuſoit les honoraires légitimes de ſon drame lyrique, intitulé *Pygmalion* (1); autrement l'on ſeroit révolté de cet orgueil cynique; on le regarderoit comme un fou.

Quoi qu'il en ſoit, cet horloger ne trouva vraiſemblablement pas pour Rouſſeau un aſile convenable. Il n'auroit pas voulu en prendre un chez ceux diſpoſés à le recevoir, même gratuitement, pour l'honneur & l'avantage de poſſéder un perſonnage auſſi rare; & les autres comptant pour rien le génie, la philoſophie & la morale, jugerent peut-être trop modique

---

(1) C'eſt ce qu'on lit en pluſieurs journaux & gazettes du temps, & ce qui eſt conſigné dans les *Mémoires ſecrets de Bachaumont*, ſous la date du 31 octobre 1775, 8 vol.

la rétribution qu'on leur offroit & la charge trop grande. Durant cet intervalle arriva M. de Voltaire à Paris, & l'on sait de quel fracas il y fatigua la renommée. Quoique Rousseau parût avoir renoncé à toute rivalité, à tout désir de célébrité, à tout amour de gloire, rechercher même l'obscurité & les humiliations, son cœur n'étoit pas d'intelligence, & l'on ose assurer que le long triomphe d'un philosophe qu'il se regardoit avec raison comme bien inférieur, l'offusqua beaucoup & ne contribua pas peu à augmenter son désir de quitter Paris. Il falloit que son dégoût fut grand puisqu'il se résolut à dépendre d'un étranger & à accepter les bienfaits d'un ami, lui qui ne croyoit plus à l'amitié.

Sur la fin de mai, cédant aux instances de M. le marquis de Girardin (1) & de

(1) Ce marquis de Girardin, est chevalier de Saint-Louis, chef de brigade des gardes-du-corps du roi Stanislas, s'est marié à Luneville le 21 avril 1761 à Céleste-Brigitte, fille de François-Berthelot, baron de Baye, maréchal de camp, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. M. de Girardin est petit-fils par sa mere de M. Hatte, fermier-général.

J'entre dans ces détails, Milord, pour vous faire voir combien Rousseau s'étoit écarté de ses principes en se mêlant parmi ce monde-là.

sa femme, il s'étoit retiré à Ermenonville, terre de ce seigneur. Là il habitoit, avec madame Rousseau, une petite maison voisine, dépendante du château; mais séparée par des arbres, & tenant à un bosquet, dans lequel il alloit chaque jour se promener & recueillir des plantes, qu'il arrangeoit ensuite dans un herbier. M. de Girardin lui convenoit mieux qu'un autre, en ce que ce riche particulier étoit un disciple de sa philosophie, aimoit la vie singuliere & lui accordoit une liberté dont il connoissoit tout le prix: la marquise étoit dans le même goût: aussi Rousseau alloit-il les voir souvent; il faisoit quelquefois de la musique avec leur famille, & s'étoit déjà tellement attaché à l'un de leurs enfants, âgé de dix ans, qu'il paroissoit, aux soins continus qu'il lui donnoit, vouloir en faire son éleve, choix qui fait l'éloge du sujet. Malheureusement la mort est venue frapper le maitre à l'improviste, avant qu'il ait pu non-seulement perfectionner, mais même ébaucher son éducation. Voici comme raconte le fait quelqu'un (1) qui, sans en avoir

(1) Un anonyme, qui, dans une lettre en date du 13 juillet aux amateurs du journal de Paris, s'exprime ainsi: « Vous pouvez, Messieurs, re-

été témoin oculaire, prétend en tenir les particularités de la veuve même, peu après ce fatal événement : c'eſt ce qui m'a été confirmé à peu-près ſur les lieux d'où j'arrive.

« Il (Rouſſeau) ſe leva le jeudi 2 juil» let à cinq heures du matin, (c'étoit » l'heure de ſon lever ordinaire en été) » jouiſſant en apparence de la ſanté la » plus parfaite, & fut ſe promener avec » ſon éleve, qu'il pria pluſieurs fois de » s'aſſeoir dans le cours de cette promenade. » Il revint ſeul à la maiſon vers les ſept » heures, demanda à ſa femme ſi le dé» jeûner étoit préparé ? Non, mon bon » ami, répondit madame Rouſſeau (1), » il ne l'eſt pas encore. --- Hé bien ! je » vais dans ce boſquet ; je ne m'éloigne-

---

» garder toutes les circonſtances de ce récit comme » bien certaines. Je les ai appriſes & m'en ſuis » pénétré dans la chambre, devant le lit, ſur la » place même où Rouſſeau eſt tombé mort. J'étois » ſeul avec ſa veuve : elle eſt bonne & honnête » femme, & ne pouvoit pas inventer ſur ce ſujet. »

Les journaliſtes ont reçu vraiſemblablement défenſe d'inférer dans leurs feuilles cette lettre, ce qui la rend fort rare.

(1) Elle ſe nomme *le Vaſſeur* en ſon nom. C'étoit une ravodeuſe dont il avoit fait ſa maîtreſſe, enſuite ſa gouvernante, & dont enfin il a fait ſa femme.

» rai pas : appelez-moi quand il faudra
» déjeûner. Madame Rousseau l'appela ;
» il revint, prit une tasse de café au lait,
» & sortit. Il rentra peu de moments
» après ... huit heures sonnoient.... Il
» dit à sa femme : Pourquoi n'avez vous
» pas payé le compte du serrurier ? C'est,
» lui répondit-elle, parce que j'ai voulu
» vous le faire voir & savoir s'il n'en faut
» rien rabattre. Non, répondit monsieur
» Rousseau ; je crois ce serrurier fort
» honnête homme ; son compte doit être
» juste : prenez de l'argent & payez-le.
» Madame Rousseau prit aussi tôt de
» l'argent & descendit. A peine fut elle
» au bas de l'escalier, qu'elle entendit
» M. Rousseau se plaindre. Elle remonte
» en hâte & le trouve assis sur un siege
» de paille, ayant le visage défait &
» le coude appuyé sur une commode.
» Qu'avez-vous mon bon ami ? Vous
» trouvez-vous incommodé ? Je sens, ré-
» pondit-il une grande anxieté & des
» douleurs de colique. Alors madame
» Rousseau, feignant de chercher quel-
» que chose, fut prier le concierge d'aller
» dire au château que M. Rousseau se trou-
» voit mal. Madame la marquise de Gi-
» rardin accourut aussi-tôt elle-même ; &
» prenant un prétexte pour ne pas effrayer

» M. Rouſſeau, elle vint lui demander, » ainſi qu'à ſa femme, s'ils n'avoient » pas été éveillés par la muſique que l'on » avoit faite pendant la nuit devant le » château ? M. Rouſſeau lui répondit avec » un viſage tranquille : Madame vous ne » venez pas pour la muſique : je ſuis très-» ſenſible à vos bontés ; mais je ſuis in-» commodé & je vous ſupplie de m'ac-» corder la grace de me laiſſer ſeul avec » ma femme à qui j'ai beaucoup de choſes » à dire. Madame de Girardin ſe retira » auſſi-tôt. Alors M. Rouſſeau dit à ſa » femme de fermer la porte de la chambre » à clef & de venir s'aſſeoir à côté de lui » ſur le même ſiege. Vous êtes obéi, mon » bon ami, lui dit madame Rouſſeau ; » me voilà, comment vous trouvez-» vous ? --- Je ſens un friſſon dans mon » corps : donnez-moi vos mains & tachez » de me réchauffer.... Ah ! comme cette » chaleur m'eſt agréable --- Hé bien mon » bon ami ? --- Vous me réchauffez.... » Mais je ſens augmenter mes douleurs de » colique.... elles ſont bien vives ! --- Vou-» lez-vous prendre quelque remede ? -- Ma » chere femme, rendez-moi le ſervice d'ou-» vrir les fenêtres, afin que j'aie le bonheur » de voir encore une fois la verdure... » Comme elle eſt belle !... Que ce jour eſt

» pur & ferein ! O ! que la nature eft
» grande ! --- Mais, mon bon ami, lui dit
» madame Rouffeau, pourquoi dites-vous
» tout cela ? --- Ma chere femme, lui dit
» tranquillement M. Rouffeau, j'avois tou-
» jours demandé à Dieu de me faire
» mourir avant vous, mes vœux vont être
» exaucés. Voyez ce foleil, dont il me
» femble que l'afpect riant m'appelle :
» voyez vous-même cette lumiere im-
» menfe. Voilà Dieu ; oui, Dieu lui-
» même, qui m'ouvre fon fein & qui
» m'invite enfin à goûter cette paix
» éternelle & inaltérable que j'avois tant
» défirée.... Ma chere femme ! ne pleu-
» rez pas ! Vous avez toujours fouhaité
» de me voir heureux, & je vais l'être !...
» Ne me quittez pas : je veux que feule
» vous reftiez avec moi, & que feule vous
» me fermiez les yeux. --- Mon ami !...
» mon bon ami, calmez vos craintes & per-
» mettez-moi de vous donner quelque chofe.
» J'efpere que ceci ne fera qu'une in-
» difpofition. --- Je fens dans ma poi-
» trine des épingles aiguës qui me caufent
» des douleurs très-violentes.... Ma
» chere femmes ! fi jamais je vous don-
» nai des peines ; fi en vous attachant à
» mon fort, je vous expofai à des mal-
» heurs que vous n'auriez jamais connus

» par vous-même ; je vous en demande
» pardon.--- C'eſt moi, mon bon ami, dit
» madame Rouſſeau, c'eſt moi qui dois
» au contraire vous demander pardon
» des moments d'inquiétude dont j'ai été
» la cauſe pour vous. ---- Ah ! ma chere
» femme, qu'il eſt heureux de mourir
» quand on n'a rien à ſe reprocher ! Etre
» éternel, l'ame que je vais te rendre eſt
» auſſi pure en ce moment qu'elle
» l'étoit quand elle ſortit de ton ſein :
» fais-là jouir de ta félicité. . . . Ma femme,
» j'avois trouvé en monſieur & madame
» de Girardin, un pere & une mere des
» plus tendres : dites-leur que j'honorois
» leurs vertus & que je les remercie de
» toutes les bontés dont ils m'ont comblé :
» je vous charge de faire ouvrir mon corps
» après ma mort par des gens de l'art, &
» de faire dreſſer un procès-verbal de l'état
» dans lequel on en trouvera toutes les
» parties. Dites à monſieur & madame de
» Girardin, que je les prie de permettre
» que l'on m'enterre dans leur jardin, &
» que je n'ai point de choix pour la place.
» Je ſuis déſolée, dit madame Rouſſeau,
» mon bon ami, je vous ſupplie, au
» nom de l'attachement que vous avez
» pour moi, de prendre quelque remede.
» Hé bien ! répondit-il, je le prendrai,

» puifque cela peut vous faire plaifir. . .
» Ah ! je fens dans ma tête un coup af-
» freux ! . . . des tenailles qui me déchi-
» rent. . . . Etre des êtres ! . . . Dieu ! . . .
» (il refta long-temps les yeux fixés vers
» le ciel) . . . Ma chere femme ! . . . em-
» braffons-nous. . . . . Aidez-moi à mar-
» cher. . . . (il voulut fe lever de fon fiege,
» mais fa foibleffe étoit extrême). . . .
» Menez-moi vers mon lit . . . . Sa femme
» le foutenoit avec peine : il fe traîna juf-
» qu'au lit où il avoit couché ; il y refta
» quelques moments en filence, & puis il
» voulut en defcendre. Sa femme l'aidoit ;
» il tombe au milieu de la chambre en-
» traînant fa femme avec lui : elle veut le
» relever ; elle le trouve fans parole &
» fans mouvement : elle jette des cris. On
» accourt ; on enfonce la porte ; on releve
» M. Rouffeau. Sa femme lui prend la
» main ; il la lui ferre, exhale un foupir
» & meurt. Onze heures du matin fon-
» noient (1).

» Vingt-quatre heures après on a ou-
» vert le corps. Le procès-verbal qui en
» a été fait, attefte que toutes les parties

---

(1) Agé de 66 ans. Il étoit né le 28 juillet 1712, il eft mort le premier juillet.

» étoient saines, & que l'on n'a trouvé » d'autre cause de mort qu'un épanchement de sérosité sanguinolente dans le » cerveau (1).

» M. le marquis de Girardin a fait » embaumer le corps, & l'a fait renfermer dans une double caisse de bois de » chêne. En cet état, accompagné de » plusieurs amis & de deux Genevois, » ses compatriotes, il a été porté samedi » 4 juillet, à minuit, dans l'isle qu'on » appeloit *l'Isle des Peupliers*, & que l'on

---

(1) L'extrait des minutes du greffe du baillage d'Ermenonville, daté du vendredi 3 juillet, porte que : « Sur le réquisitoire du procureur-fiscal, » M. Louis Blondel, lieutenant du bailliage, » assisté du procureur-fiscal & d'un huissier, s'est » transporté en la demeure du sieur J. J. Rousseau » pour y constater son genre de mort; qu'à cet » effet, il a fait comparoir les personnes des sieurs » Gilles-Casimir Chenu, maître en chirurgie, » demeurant à Ermenonville, & Simon Bouret, » aussi maître en chirurgie, demeurant à Montagny; & après avoir reçu d'eux le serment en » tel cas requis, sous lequel ils ont juré de bien » & fidellement se comporter en la visite dont il » s'agit, après visite faite du corps, & l'avoir » vu & examiné dans son entier, qu'ils ont tous » deux rapporté d'une commune voix que ledit » sieur Rousseau est mort d'une apoplexie séreuse, » ce qu'ils ont affirmé être véritable, &c. »

» appelle aujourd'hui *l'Elyſée*. M. Girar-
» din y a reſté juſqu'à trois heures du
» matin pour faire bâtir lui-même à chaud
» & à ſable, autour de ce dépôt, un fort
» maſſif, ſur lequel on éleve un mauſolée
» qui aura ſix pieds de haut & qui ſera
» d'une décoration ſimple, mais belle.

» Cette iſle, que l'on appelle l'Elyſée,
» eſt un lieu enchanté : ſa forme & ſon
» étendue ſont un ovale ayant environ
» cinquante pieds ſur trente-cinq. L'eau
» qui l'entoure coule ſans bruit, le vent
» ſemble craindre toujours d'en augmenter
» le mouvement preſqu'inſenſible. Le
» petit lac qu'elle fo me, eſt environné
» de côteaux qui la dérobent au reſte de
» la nature, & répandent ſur cet aſile
» un myſtere qui entraîne à la mélancolie.
» Ces côteaux ſont chargés de bois &
» terminés au bord de l'eau par des routes
» ſolitaires, dans leſquelles on trouve
» depuis quelques jours, comme on en
» trouvera long-temps, des hommes ſen-
» ſibles regardant l'Elyſée. Le ſol de l'iſle
» eſt un ſable fin couvert de gazons. Il
» n'y a pour arbres que des peupliers,
» & pour fleurs dans cette ſaiſon que
» quelques roſes ſimples. C'eſt-là que
» repoſe Jean-Jacques Rouſſeau, la face

» tournée vers le lever du ſoleil ». On y lit cette ſeule inſcription.

Ci gît
J. J. Rouſſeau,
L'homme de la nature & de la vérité.

On juge facilement à la lecture de ſa lettre, que l'écrivain a pour but de réfuter les étranges aſſertions avancées ſur le compte de Rouſſeau, ſur ſa retraite, & ſur ſon trépas imprévu ; de juſtifier en même temps ce grand homme, mis mal-à propos au rang des philoſophes du jour, c'eſt-à-dire de ceux qui n'on taucune religion ni croyance.

Des gens difficiles ne trouvent pas que le défenſeur ait rempli ſon objet : par les circonſtances de l'accident de Jean-Jacques, par ſes propres paroles & le genre des douleurs dont il ſe plaint, par la certitude qu'il a de ſa fin prochaine ; ils en inferent, au contraire, une ſuite de preuves qu'il s'eſt empoiſonné & ne peut être péri de l'apoplexie ſéreuſe énoncée au procès-verbal.

A l'égard de ſes propos, ces mêmes critiques eſtiment qu'on pourroit très-aiſément les regarder comme ceux d'un déiſte, d'un matérialiſte, ou d'un athée ; ils y

obſervent en outre un amour-propre exceſſif & bien contradictoire avec la maniere dont Rouſſeau parle de lui dans ſa préface.

Ces réflexions cauſtiques n'empêchent pas qu'il n'y ait baucoup de naturel & d'onction dans les phraſes entrecoupées du moribond cauſant avec ſa femme, & qu'on ne liſe avec attendriſſement tout ce récit, quelque puéril & minutieux qu'il ſoit.

Mais quel chagrin amer & violent pouvoit avoir ce philoſophe pour en venir à la cruelle extrémité qu'on ſoupçonne ? Voici ce qu'on préſume, indépendamment des vapeurs noires dont il avoit toujours été affécté, de ſa jalouſie contre Voltaire, paſſion qu'il réprimoit, mais exceſſive chez lui ; enfin de quelque autre cauſe quelconque, phyſique ou morale, qui auroit pu le rendre, comme d'autres, atteint de la manie de ſuicide.

Perſonne n'ignore aujourd'hui qu'il avoit compoſé des mémoires de ſa vie, & que ces mémoires (1), écrits avec une liberté vraiment cynique, compromettoient beaucoup de gens. Il avoit eu l'indiſcrétion de les lire en diverſes oc-

---

(1) Il en ſera fait mention ci-après.

casions ; entre autres une fois chez le marquis de Pezai (1) en 1771. On n'auroit pas cru qu'un grave personnage comme Rousseau se fût prostitué jusqu'à se rendre chez un fréluquet, jusqu'à y manger, y passer une journée entiere & l'amuser de cette lecture. Mais le fait est attesté par plusieurs personnes dignes de foi, tels que MM. le Miere & Dorat. Le dernier même l'a consigné dans une lettre écrite dans le temps à madame la comtesse de Beauharnois.

Voici le jugement qu'il en portoit ; j'en écarte les fadeurs qui le gâtoient.

« Je rentre chez-moi, Madame, ivre » de regrets & d'admiration. J'ai en» tendu des choses sublimes..... Je comp» tois sur une séance de sept ou huit heu» res : elle en a duré quatorze ou quinze. » Nous nous sommes assemblés à neuf » heures du matin, & nous nous séparons » à l'instant, sans qu'il y ait eu d'inter» valle à la lecture que ceux des repas, » dont les instants, quoique rapides, » nous ont paru encore trop longs pour » l'intérêt de nos plaisirs.

» Ce sont les mémoires de sa vie que

(1) Je vous parlerai, Milord, quelque jour plus amplement de ce marquis de Pezai.

» Rousseau nous a lus. Quel ouvrage !
» comme il s'y peint ! & comme on aime
» à l'y reconnoître ! Il y donne à son
» caractere toute la sanction de l'honnê-
» teté ; il y avoue ses bonnes qualités
» avec un orgueil bien noble, & ses
» fautes avec une franchise plus noble
» encore. Il nous a arraché des larmes
» par le tableau pathétique & vrai de ses
» malheurs, de ses foiblesses, de sa con-
» fiance payée d'ingratitude, de tous les
» orages de son cœur sensible tant de
» fois blessé par la main caressante de
» l'hypocrisie, sur-tout de ces passions
» si douces qui plaisent encore à l'ame
» qu'elles rendent infortunée. J'ai pleuré
» de bien bon cœur.

» L'écrit dont il est question est vrai-
» ment un phénomene de génie, de sim-
» plicité, de candeur & de courage. Que
» de géants changés en nains ! Que
» d'hommes obscurs & vertueux, ré-
» tablis dans leurs droits, & vengés à
» jamais des méchants par le seul suffrage
» d'un honnête homme ! Tout le monde
» y est nommé ; on n'a point fait le
» moindre bien à l'auteur qu'il ne soit
» consacré dans son livre, qui lui-même
» est un bienfait ; mais aussi démasque-
» t-il les imposteurs sans le moindre
» égard pour leur difformité.... »

J'en reviens, Milord, à l'inconſéquence qu'on reproche à Rouſſeau d'avoir communiqué ſes mémoires à une aſſemblée auſſi peu grave. Ce qui le rend plus excuſable dans cette occaſion, c'eſt qu'il étoit queſtion de ſatisfaire la curioſité du roi de Suede, prince royal en ce temps-là, qui étoit à Paris ; & que le comité où il fit cette lecture étoit peu nombreux.

Quoi qu'il en ſoit, l'auteur dans une maladie grave dont il craignoit de mourir, s'attendriſſant ſur le ſort de Mlle. le Vaſſeur, menacée de la plus cruelle indigence, lui dit qu'il avoit de quoi adoucir la perſpective affreuſe que ſa fin prochaine lui faiſoit enviſager, & lui remit en même temps une paquet cacheté. Il l'aſſura que ce paquet contenant les mémoires de ſa vie, ſeroit acheté fort cher par les libraires & lui produiroit de quoi ſe faire un ſort. Il n'eſt pas bien éclairci ſi ſa femme, ſollicitée par quelque imprimeur cupide, s'eſt réellement laiſſée aller à ſes offres ; mais quelques ſemaines avant ſa mort, le bruit courut, & s'étoit accrédité au point de mettre en l'air tous les curieux, d'inquiéter tous les acteurs y figurant & intéreſſés à en empêcher la publicité : ce qui rendoit la nouvelle plus probable, c'eſt

qu'on

qu'on diſtribuoit la préface de ces mémoires. Elle eſt courte & vous donnera une idée du ſtile dont ils ſont écrits, & des vues que l'auteur s'y eſt propoſées.

« Je forme une entrepriſe qui n'eut jamais d'exemple, & dont l'exécution n'aura point d'imitateurs; je vais montrer à mes ſemblables un homme dans toute la vérité de la nature; & cet homme, c'eſt moi.

» Moi ſeul je ſens mon cœur & je connois les hommes; je ne ſuis fait comme aucun de ceux qui exiſtent; je ne vaux pas mieux ou moins, je ſuis autre : ſi la nature a bien ou mal fait de briſer le moule dans lequel elle m'a jeté, c'eſt ce dont on ne peut juger qu'après m'avoir lu.

» Que la trompette du jugement dernier ſonne quand elle voudra, je viendrai, ce livre à la main, me préſenter devant le ſouverain juge. Je dirai hautement : Voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai penſé, ce que je ſuis; j'ai dit le bien & le mal avec la même franchiſe : je n'ai rien tu, rien déguiſé, rien pallié; je me ſuis montré coupable & vil quand je l'ai été : j'ai montré mon intérieur comme tu l'as vu toi-même. Etre éternel! raſſemble

autour de moi l'innombrable foule de mes ſemblables ; qu'ils écoutent mes confeſſions ; qu'ils rougiſſent de mes indignités ; qu'ils gémiſſent de mes miſeres ; que chacun dévoile à ſon tour ſon cœur aux pieds de ton trône, & qu'un ſeul te diſe enſuite, s'il l'oſe : Je fus meilleur que cet homme-là. »

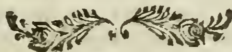
On fut juſqu'à dire que le lieutenant de police ne pouvant réſiſter aux alarmes de ceux qui lui en avoit fait part, manda cet écrivain & l'interrogea ; que Rouſſeau ne put renier ſon ouvrage, mais proteſta n'avoir aucune part à ſon impreſſion. Quoi qu'il en ſoit, comme il diſparut dans le même-temps, les ſoupçons ſe fortifierent, & ſa mort ſubite qui a ſuivi incontinent, a donné lieu de croire qu'il avoit accéléré ſa fin. Il eſt conſtant cependant, que ces mémoires n'étoient & ne ſont pas encore imprimés ; mais on les attend d'un jour à l'autre, malgre la vigilance du gouvernement attentif à s'oppoſer à leur introduction.

Si l'eſpoir des amateurs ſe réaliſe, je vous parlerai, Milord, de cette œuvre poſthume avec d'autant plus de ſoin que tous les journaliſtes de ce pays ont reçu d'avance défenſe d'en faire mention.

Au cas où les conjectures ſiniſtres que je vous expoſe ſur le trépas accéléré du philoſophe Genevois ſeroient fondées, il auroit rempli ſa deviſe dans toute ſon étendue, *vitam impendere vero*. C'eſt bien la mienne; mais comme les vérités que je découvre ne ſont que pour l'amitié, j'eſpere qu'elles me ſeront moins funeſtes, ſur-tout ſi cette amitié me reſte pour derniere conſolation.

Paris, ce 31 juillet 1778.

P. S. Je pourrai quelque jour, Milord, vous faire une deſcription plus détaillée d'Ermenonville; d'autant mieux que c'eſt un jardin modelé ſur les nôtres, mais ce n'étoit point le cas de trop s'etendre ſur ce lieu, lorſqu'il faloit s'occuper d'un grand homme faiſant diſparoître tous les acceſſoires.



LETTRE XI.

Sur la ſortie de l'eſcadre ; ſur différentes déclarations, ordonnances, arrêts du conſeil relatifs à la guerre ; ſur le combat d'Oueſſant.

MONSIEUR le comte d'Orvilliers, Milord, ayant reçu ſes dernieres inſtructions au commencement de juillet, ne devoit pas tarder d'appareiller, & l'orgueil des marins François s'étoit tellement enflé du combat de la *Belle-Poule*, qu'ils ſembloient déſormais ne rien craindre & ſe promettre une victoire certaine. Du moins, c'eſt ce qu'on liſoit dans les lettres de Breſt (1), remplies de jactance. Ils n'at-

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 3 juillet... M. le comte d'Orvilliers, notre général, vient de recevoir les derniers ordres pour faire mettre à la voile l'eſcadre de trente-deux vaiſſeaux de ligne. Perſonne ne peut plus aller à terre, & l'on ſe diſpoſe ſérieuſement à quitter la rade dès que les vents le permettront. Nous ignorons ce que nous allons faire; mais il y a quelque apparence de deſcente. Nous ſavons certainement qu'il y a des vaiſſeaux marchands retenus pour le compte

tendoient plus que, non pas l'ordre, mais la permiſſion de ſe battre ; ils étoient réſolus d'attaquer l'ennemi en tel nombre qu'il fût, ſans faire aucune attention s'ils étoient plus forts ou plus foibles.

Peu après un courrier avoit apporté au miniſtre de la marine l'intéreſſante nouvelle que l'armée navale, au nombre de trente-deux vaiſſeaux de ligne & de quinze frégates ou autres bâtiments, avoit enfin mis à la voile le 8, qu'elle avoit commencé à lever l'ancre à deux heures du matin, & qu'à trois heures après midi tous les bâtiments étoient ſortis du goulet.

Cette ſortie auroit pu être imprudente vis-à-vis d'un homme tel que l'amiral Keppel, & quelques frondeurs de cette capitale en avoient frémi. Mais le comte d'Orvilliers ne s'étoit déterminé à mettre

---

du roi. On ne parle plus de Keppel qui continue à garder *la Licorne* ; mais en cas que nous le rencontrions, & que nous ayons non l'ordre mais la permiſſion de nous battre, l'ardeur eſt telle parmi nous, que nous ne ferons aucune attention ſi nous ſommes plus forts ou plus foibles.

M. de la Prévalaye, chef d'eſcadre & directeur général du port, va commander en l'abſence du comte d'Orvilliers ; il a des lettres de ſervice. On attend ici le 6 de ce mois un régiment Suiſſe pour faire le ſervice du port.

dehors que d'après les avis reçus que les Anglois étoient encore dans leurs ports (1); & vu l'éloignement, il étoit sûr en choisissant un vent soutenu, d'avoir tout le loisir nécessaire pour faire déboucher son armée & la ranger en ordre de bataille avant d'être obligé de se défendre. Quoi qu'il en soit, sa tentative avoit réussi, & c'étoit un danger d'évité que le retard de ses ordres auroit pu lui faire courir.

M. de Sartines, après avoir reçu son courrier & en avoir rendu compte au roi, étoit venu sur le champ faire part de la nouvelle à Mad. la duchesse de Chartres & la prier en même-temps de n'avoir aucune inquiétude. Il lui avoit ajouté que S. M. l'avoit chargé de lui dire qu'elle seroit instruite des événements aussi-tôt que le monarque.

Bientôt on sut que dès le lendemain du départ de l'armée navale, le général avoit fait part aux capitaines des ordres du roi de combattre les bâtiments Anglois indistinctement, soit les navires marchands, soit les corsaires, soit les vaisseaux de roi: en un mot de capturer tout ce qui se ren-

(1) En effet l'amiral Keppel ne mit à la voile de Plymouth que le 15 juillet. (*Note des éditeurs.*)

contreroit (1). Les mêmes lettres faisoient mention de la joie inconcevable que la

(1) Extrait d'une lettre à bord du *Roland* de l'armée navale, en date du 18 juillet, & environ à quarante-huit lieues dans l'Ouest quart-Sud-Ouest d'Ouessant.

Nous avons appareillé le 8 au nombre de trente-deux vaisseaux de ligne, douze frégates & trois autres petits bâtiments. Cela s'appelle une armée navale. Elle est divisée en trois escadres, que commande en chef le comte d'Orvilliers, lieutenant-général.

L'escadre blanche est sous le pavillon du général; la blanche & bleue, sous celui du comte Duchaffault, lieutenant-général; & l'escadre bleue, sous celui du duc de Chartres, lieutenant-général. Les commandants de la deuxieme & de la troisieme divisions de chaque escadre, sont, de la blanche, le comte de Guichen, chef d'escadre, & le sieur Hector, capitaine de vaisseau; de la blanche & bleue, le comte de Rochechouart, chef d'escadre, & le chevalier de Beausset, capitaine de vaisseau; & de la bleue, le comte de Grasse, chef d'escadre, & chevalier de Monteil, capitaine de vaisseau. Les capitaines de pavillon des trois commandants d'escadre, sont du général, le sieur Duplessis Pascault; du comte Duchaffault, le sieur Huon de Kermadec; & du duc de Chartres, le sieur de la Motte-Piquet, chef d'escadre; & sous cet officier-général le sieur de Montperoux, capitaine de vaisseau.

Le 9 M. d'Orvilliers a fait part aux capitaines des ordres du roi d'attaquer les Anglois & la marine royale, ainsi que la marine marchande de

lecture de cette espece de déclaration de guerre faite aux équipages leur avoit causée ; des acclamations bruyantes & des *vive le roi* multipliés dont elle avoit été interrompue & suivie long-temps après. Les effets avoient succédé incontinent aux menaces.

La corvette *la Curieuse* qui chassoit en avant & commandée par le chevalier de Rumain, jeune enseigne de la plus grande espérance, rempli de bravoure, d'activité, d'intelligence, poursuivit une voile dont elle avoit fait la découverte, & quoique de beaucoup inférieure (1), étant à portée de la voix, lui cria de mettre en panne ; ce bâtiment gardant fiérement son pavillon Anglois, n'avoit point éxé-

---

cette nation. En conséquence M. de Kersaint, commandant l'Iphigénie, a pris *le Liveli* que vous devez avoir à Brest.

Lorsque nous rencontrons des vaisseaux marchands de notre nation, nous les faisons avertir par les frégates ou les coureurs de prendre garde à eux : qu'ayant les ordres de nous emparer de tout ce qui appartient à l'ennemi, l'amiral Keppel a les mêmes vraisemblablement.

Tous les équipages ont reçu la lettre de la déclaration concernant les prises avec mille sortes d'acclamations de joie & de *vive le roi.*

(1) *La Curieuse* n'est que de dix canons de quatre.

cuté la manœuvre qui lui étoit prescrite, lorsque *l'Iphigénie*, frégate beaucoup plus imposante (1), est survenue, a parodié l'émissaire de l'amiral Keppel vis-à-vis de la *Belle-Poule*, & exigé qu'il vînt parler au général : sur le refus formel qu'en a fait le capitaine, M. de Kersain, celui de *l'Iphigénie*, a ordonné qu'on fît feu, & l'Anglois a amené. Il a été conduit au comte d'Orvilliers, qui l'a envoyé à Brest (2).

Ces actes militaires caractérisant la rupture, avoient été précédés, accompagnés, suivis d'actes de législation qui la prescrivoient & l'établissoient à ne plus en douter ; tels que l'ordonnance du roi concernant les prises (3) ; l'arrêt du conseil

---

(1) De trente-six canons, dont le plus grand nombre de douze livres de balle.

(2) Cette frégate se nomme *le Liveli* : elle est de vingt-trois canons de neuf ; elle avoit cent cinquante hommes d'équipage & est commandée par M. Biggo capitaine de vaisseau. Elle est arrivée à Brest le 10 juillet.

(3) Son titre est *Ordonnance du roi* concernant les prises faites par les vaisseaux, frégates & autres bâtiments de S. M. en cas de guerre. Elle est datée du 28 mars 1778 ; le mandat à M. l'amiral est du 4 mai. Elle contient 17 articles.

ſur la même matiere (1) ; la déclaration concernant la courſe (2) ; la lettre à M. l'amiral (3) ; l'arrêt du conſeil portant nomination de commiſſaires pour tenir le conſeil des priſes près l'amiral de France (4) ; enfin la déclaration concernant l'abolition du droit d'aubaine convenu entre la France & les Etats-Unis de l'Amérique ſeptentrionale (5). Quelques-

(1) Cet arrêt du conſeil concerne les bâtiments Anglois détenus dans les ports du royaume en vertu des ordres de S. M. du 18 mars dernier, & les navires François pris par les corſaires de l'iſle de Jerſey & de Guerneſey : il eſt daté du 28 juin 1772.

(2) *Déclaration du roi concernant la courſe ſur les ennemis de l'état.* Tel en eſt le vrai titre. Elle a été donnée à Verſailles le 24 juin & enrégiſtrée au parlement, grand'chambre & tournelle aſſemblées, le 14 juillet.

(3) En date du 10 juillet. Son titre porte : *Pour faire délivrer des commiſſions en courſe.*

(4) Il eſt daté du 19 juillet & accompagné d'un réglement pour l'établiſſement du conſeil des priſes & la forme d'y procéder, de la même date en 24 articles, qui ne mérite aucun détail.

Le miniſtre a rendu auſſi un *réglement concernant la navigation des bâtiments neutres en temps de guerre*, donné à Verſailles le 26 juillet dernier ; il contient 15 articles & n'exige pas plus de diſcuſſion.

(5) Cette déclaration du roi a été donnée à Verſailles le 26 juillet & enregiſtrée au parlement le 4 août.

unes de ces diverſes pieces méritent de vous être mieux connues.

Les anciennes ordonnances & les réglements les plus favorables avoient reſtreint la part qui revenoit aux vaiſſeaux preneurs dans le produit des priſes, à des gratifications pour les bâtiments de guerre & aux tiers ſeulement du produit de la vente pour les navires marchands. Aujourd'hui, dans le génie de cette guerre-ci qui eſt principalement de commerce, le gouvernement prend les moyens les plus efficaces & les plus prompts de détruire le nôtre. Il offre un nouveau motif d'émulation & d'encouragement aux gens de mer & ſoldats compoſant les équipages de vaiſſeaux. Il détermine S. M. à leur faire l'abandon en entier des bâtiments de guerre & corſaires enlevés ſur les ennemis en faveur des commandants, états-majors & équipages des vaiſſeaux qui s'en feront emparés, & à réſerver ſeulement un tiers de la valeur des navires marchands & de leur cargaiſon pour être appliqué à la caiſſe des invalides de la marine. Au ſurplus, par une politique non moins bien entendue, la répartition de cet abandon doit ſe faire de façon que l'augmentation qui en réſultera porte principalement ſur la partie du produit des priſes appartenant aux équipages,

& que leurs familles participent à la récompense & au prix des services & de la valeur de leurs peres (1).

Après avoir excité la cupidité des officiers & équipages des vaisseaux de S. M. de façon à leur faire déployer tous leurs efforts dans les diverses occasions qu'ils pourront avoir de détruire notre marine militaire ou marchande, il s'agissoit de multiplier la course en offrant aux armateurs, négociants, particuliers, rentiers, le meilleur appas pour les déterminer à ce genre de spéculation. En conséquence, non-seulement on renouvelle les encouragements qui leur avoient été accordés par les anciens réglements, mais même on les augmente en donnant des marques de distinction à ceux qui feront des entreprises plus considérables, en accordant aux autres des secours pécuniaires, enfin en traitant plus favorablement les équipages. On y pourvoit en même temps aux moyens d'assurer la confiance publique & les intérêts des actionnaires, en simplifiant les procédures concernant les prises, & en

(1) Préalablement le roi s'étoit arrangé avec M. l'amiral, qui anciennement avoit sa part dans les prises. Il lui donne 300,000 livres par abonnement en temps de guerre ou de paix.

accélérant, par des répartitions plus promptes, la rentrée de leurs fonds & celle de leurs bénéfices (1).

Toutes ces diſpoſitions n'étoient, pour ainſi parler, que conditionnelles, qu'accidentelles; mais la lettre à M. l'amiral eſt cathégorique & préciſe: c'eſt un véritable tocſin (2). Le roi y motive d'abord ſa conduite, en ſuppoſant que les Anglois ſont agreſſeurs non-ſeulement dans ce moment-ci, mais depuis très-longtemps. « Mon couſin, lui dit-il, l'inſulte » faite à mon pavillon par une frégate » du roi d'Angleterre envers ma frégate » la *Belle-Poule;* la ſaiſie faite par une » eſcadre Angloiſe, au mépris du droit » des gens, de mes frégates *la Licorne &*

(1) Ce réglement a ſoixante-deux articles; la part des équipages dans le produit des priſes eſt, ſuivant les cas, d'un tiers ou d'un cinquieme.

(2) Celle de M. de Sartines aux officiers de l'amirauté, ne l'eſt pas moins... " Le roi, Meſ» ſieurs, a écrit à l'amiral que ſon intention eſt » que les capitaines des vaiſſeaux & autres bâti» ments aient à courre ſus à ceux du roi d'An» gleterre & de ſes ſujets & de les amener dans » les ports du royaume. Je vous envoie une or» donnance de S. M. relative aux priſes qu'ils » feront: les marques qu'elle y donne de ſa mu» nificence ſont bien capables d'exciter la bra» voure & la reconnoiſſance. »

» *la Pallas*, & de mon lougre *le Coureur*; » la saisie en mer & la confiscation des » navires appartenants à mes sujets, faite » contre la foi des traités; les troubles » continuels & les dommages que cette » puissance apporte au commerce maritime de mon royaume & de mes » colonies de l'Amérique, soit par ses » bâtiments de guerre, soit par les corsaires, dont elle autorise & excite les » dépradations; tous ces procédés injurieux, & principalement l'insule faite » à mon pavillon, m'ont forcé de mettre » un terme à la modération que je m'étois proposée & ne me permettent pas » de suspendre plus long-temps l'effet » de mon ressentiment. La dignité de ma » couronne & la protectiou que je dois à » mes sujets, exigent que j'use de représailles, que j'agisse hostilement contre » l'Angleterre.

» Du reste, continue le monarque, » je suis assuré de trouver dans la justice » de ma cause, dans la valeur de mes » officiers & des équipages de mes vaisseaux, dans l'amour de tous mes sujets, » les ressources que j'ai toujours éprouvées » de leur part; & je compte principalement sur la protection du Dieu des » armées. »

Mais la piece la plus mortelle pour nous, la plus propre à jeter de l'amertume dans le cœur de S. M. Britannique, c'eſt la déclaration aboliſſant le droit d'aubaine, parce qu'elle manifeſte la ferme perſuaſion où eſt la France de la ſciſſion abſolue de nos colonies de l'Amérique ſeptentrionale, décidées à ne plus rentrer ſous le joug de la mere-patrie, & ſon engagement irrévocable de l'empêcher de toute ſa puiſſance.

Bien des politiques, même François, n'approuvoient point ces démarches prématurées; cette précipitation ne prouvant que trop bien que la cour de Verſailles comptoit ſur la guerre, la déſiroit, la provoquoit; ils critiquoient ſur-tout la lettre du roi: ils en trouvoient les moyens foibles. En effet, ſuivant ces philoſophes impartiaux, qui ne ſe laiſſent point aveugler par les préjugés nationaux, les griefs de S. M. Très-Chrétienne peuvent-ils équivaloir au grief malheureuſement trop victorieux du monarque Anglois, qui fera conſidérer comme une agreſſion premiere, véritable & capitale le ſecours donnés aux Inſurgents; qui demandera ſi une puiſſance exerçant un deſpotiſme illimité ſur ſes ſujets, a droit de fixer le moment où ceux d'une autre peuvent ſe délier eux-

mêmes du ferment de fidélité envers elle, fe déclarer indépendants, & fe faire reconnoître comme tels par les autres fouverains, fans que le leur doive s'en offenfer.

Quoi qu'il en foit, dans cet état des chofes, les corfaires François, qui depuis long-temps faifoient déjà la courfe fous le pavillon des Treize-Etats-Unis, n'ont eu qu'à en changer & arborer les leurs; & les ports fourmillent en outre d'une infinité d'autres qui arment ou vont armer.

Précifément à l'inftant où la France fe difpofant à déclarer une guerre ouverte à l'Angleterre, avoit affecté de faire inférer pour la premiere fois dans fa gazette la prife de deux de fes bâtiments, quoiqu'il y en ait plus de cent dans ce cas, afin fans doute de colorer aux yeux de l'Europe fa prétendue modération, celle-ci fe piquoit d'une juftice plus fcupuleufe & lui reftituoit les prifes les plus récemment faites. C'eft ce qu'on apprenoit par des lettres du Havre, de Rouen, de Bordeaux, où les négociants (1) étoient

---

(1) Extrait d'une lettre du Havre du 7 juillet... Nous craignons fort la guerre ici, & à une declaration près, tout ce qui fe paffe eft fait pour entretenir & augmenter nos frayeurs.

dans l'étonnement de ce procédé généreux ; en forte que ce mélange bifarre

---

Nous ne parlons pas du combat de *la Belle-Poule*, & de la prife de *la Licorne*, même de *la Pallas* : la politique peut excufer ces hoftilités & les faire paffer pour des actes de prudence. Mais nous apprenons d'hier que le navire de cette ville nommé *l'Aimable-Victor*, capitaine Vincent, revenant de la Martinique, a été capturé & conduit à Plymouth, ainfi qu'un bâtiment de Rouen faifant le cabotage & portant des farines à Breft. Ce ne font point les infectes de Jerfey ou de Guernefey qui fe font rendus coupables de cette piraterie, mais une frégate de S. M. Britannique. Les affurances font augmentées de vingt & vingt-deux à vingt-cinq pour cent. Les beaux fucres bruts fe font vendus 105 à 110 livres... Extrait d'une lettre du Havre du 12 juillet... Les Anglois ont renvoyé les deux bâtiments marchands dont je vous ai parlé. Ils ne les ont pas regardés comme de bonne prife... Extrait d'une lettre de Rouen du 15 juillet... Un navire de cette ville, capturé, a été renvoyé de Plymouth, où il avoit été conduit. On avoit eu la précaution de mettre fur les écoutilles le cachet de S. M. Britannique, en lui laiffant la liberté de continuer fa route : chemin faifant, il a encore été rencontré par un corfaire de Guernefey, qui voyant ce fceau refpectable, la laiffé fe rendre à Breft. Extrait d'une lettre de Bordeaux du premier août... Les lettres de Londres du 20 nous apprennent que l'amirauté avoit relâché le navire *l'Aimable-Marie Jeanne* de ce port & le navire *l'Ami-au-befoin*, du port de Bayonne ; de forte que de plufieurs

de conduite pacifique & d'agreſſions violentes laiſſoit encore quelque eſpoir aux amis de la concorde, même après la ſortie du comte d'Orvilliers. Ils ſe flattoient qu'on s'obſerveroit, qu'on s'éviteroit & que chacun chercheroit ſeulement à favoriſer la rentrée de ſes flottes attendues. Les lettres de l'armée où l'on annonçoit que le comte d'Orvilliers ne s'écarteroit pas des côtes, qu'il ne *s'enmancheroit* pas, que ſa croiſiere ne ſeroit que d'un mois, ne contrarioient pas cette façon de penſer : le combat d'Oueſſant a renverſé tout le ſyſtême de ces hommes de paix.

Un ſoir (1) qu'en ſortant de l'opéra j'avois pris ma route par le jardin du Palais-Royal, non à deſſein de m'y promener, puiſqu'il avoit plu conſidérablement, mais de le traverſer pour me rendre ailleurs, je fus ſurpris de voir des groupes de monde répandus dans toute ſon en-

---

navires que les corſaires de Jerſey & Guerneſey nous avoient pris, ſous prétexte qu'ils venoient de la Nouvelle-Angleterre, parce qu'ils avoient à leur bord du tabac & du riz, on ne compte plus que le navi e *la Sainte-Croix*, que l'on eſpere qu'ils auront auſſi laiſſé aller.

(1) Le vendredi 31 juillet.

ceinte. Je me doutai qu'il y avoit quelque nouvelle importante & me rendis à un *Club* de nouvelliſtes, les mieux inſtruits ordinairement. Il étoit compoſé en ce moment du comre de Nolivos, maréchal de camp & cordon rouge; de M. le comte de Catuelan, de M. d'Eclieu, capitaine de vaiſſeau retiré; de M. Magon de la Balue, ancien banquier de la cour; de M. Lambert, banquier; de M. Boyer, le correſpondant du courier de l'Europe; de M. Girard, chirurgien; de M. Piot, ancien chanteur de l'opéra; & d'une infinité d'autres gens que je ne connoiſſois point. Pour éviter les répétitions ennuyeuſes, *il dit, il répondit*, qui embarraſſent la narration, je vais vous mettre aux priſes ces différents perſonnages & les laiſſer parler eux-mêmes.

M. D'ECLIEU.

Je me doutois bien qu'il ne tarderoit pas à ſe paſſer quelque choſe; les lettres de Breſt que j'ai reçues aujourd'hui, m'annoncent encore que nos Meſſieurs ſont bien impatients de ſe meſurer avec les Anglois.

M. GIRAD.

Mais enfin, qu'eſt-ce que c'eſt que

cette nouvelle ? Qui a vaincu ? Quels ſont les vaiſſeaux pris ? J'aime la préciſion.

M. Boyer.

Rien de clair encore ; je viens de trois ou quatre endroits pour avoir un bulletin ; il n'y a rien nulle part.

Le comte de Nolivos.

Je ne conçois pas cela : on ne diſoit mot de la nouvelle à l'opéra, doù je ſors.

M. Lambert.

C'eſt que vous en êtes ſorti de bonne heure, monſieur le comte ; pour moi qui avois lorgné une fille & ſuis reſté pour me ménager un entretien particulier, j'ai été témoin qu'on eſt venu dire au foyer qu'un courrier dépêché par M. de Sartines à madame la ducheſſe de Chartres, étoit deſcendu au Palais-Royal, lui avoit apporté des nouvelles de ſon mari & d'une action dans laquelle il avoit été beaucoup expoſé : ma foi, la fureur des nouvelles m'a entraîné, j'ai laiſſé là mon impure ; je ſuis accouru pour apprendre cette victoire plus en détail : je n'en ſais pas davantage.

LE COMTE DE CATUELAN.

Ne voyez-vous pas, Meſſieurs, que tout cela n'eſt pas de trop bonne augure? S'il y avoit une ſi excellente nouvelle, eſt-ce que vous n'auriez pas un bulletin?

M. D'ECLIEU.

Mais voïci ce qu'on dit de plus poſitif. Les deux armées navales ont eu dès le 23 connoiſſance l'une de l'autre; &, quoique les Anglois fuſſent alors au vent, comme il étoit violent, ils n'oſerent attaquer, ſentant leur déſavantage de ne pouvoir ſe ſervir dans une pareille poſition de leur premiere batterie. Depuis les 24, 25, & 26, ſe trouvant ſous le vent du comte d'Orvilliers, ils n'ont pas été plus hardis: on s'eſt tenu en préſence pendant ces trois jours-là, on s'eſt obſervé, tâté réciproquement; c'eſt le 27 ſeulement que l'amiral Keppel, inſtruit qu'il manquoit deux vaiſſeaux à ſon rival, ſe réſolut à donner ſur l'arriere-garde qu'il ſavoit commandée par le duc de Chartres, la diviſion la plus précieuſe à attaquer.

LE COMTE DE CATUELAN.

Et dont il eſpéroit avoir meilleur marché (1).

M. DE LA BALUE.

M. le comte, vous avez de l'humeur; vous voyez que vos amis les Anglois n'ont pas brillé cette fois-ci.

M. D'ECLIEU.

Si vous m'interrompez, Meſſieurs, vous ne ſaurez rien.... M. le comte d'Orvilliers, qui s'eſt apperçu à temps du deſſein de l'ennemi, ayant laiſſé l'amiral Keppel s'engager dans cet eſpoir, l'en a fruſtré par une manœuvre ſavante & hardie : il a par là dégagé le *Saint-Eſprit* & toute ſa diviſion qui couroient de grands riſques, & a forcé les Anglois trop avancés pour éviter d'en venir au combat. Le feu a été très-vif de part & d'autre pendant environ deux heures; il a paru cependant que celui de l'armée du roi étoit ſervi avec plus de

---

(1) Il faut ſavoir que, quoique le duc de Chartres fût plus ancien lieutenant-général que M. Duchaffault, il étoit convenu de ſe laiſſer commander par celui-ci, qui en conſéquence étoit à l'avant-garde.

vivacité que celui de l'armée Angloise : notre but, suivant la maniere d'attaquer qui nous est la plus avantageuse, a été de désemparer les vaisseaux ennemis de leurs mâts & de leur voilure, & l'on a parfaitement réussi ; car plusieurs n'ont pu suivre leur général & l'ont obligé de revirer pour ne pas les abandonner & les laisser couper ; ce qui nous a donné tout le temps de nous rallier, & d'attendre l'ennemi s'il vouloit revenir à la charge : mais il n'en a pas été tenté.

LE COMTE DE CATUELAN.

Ni M. d'Orvilliers de le poursuivre ; car on le dit rentré à Brest.

M. PILOT, *suivi d'un grand nombre de voix.*

Comment morbleu, M. d'Orvilliers est rentré !

M. D'ÉCLIEU.

Attendez donc, Messieurs : vous allez savoir de quelle maniere & pourquoi. Non-seulement notre armée remise en ordre de bataille a forcé l'ennemi par sa bonne contenance à un mouvement rétrograde, mais l'a poursuivi jusqu'au soir :

il avoit alors le vent. Vous ſavez qu'en cette poſition on fait ce qu'on veut : il a profité de l'obſcurité de la nuit pour faire ſa retraite, en cachant ſoigneuſement ſes feux, tandis que tous les vaiſſeaux du roi portoient les leurs, afin que leur poſition pût être bien clairement apperçue des Anglois.

Le 28 au ſoir, l'armée du roi s'entretenant par la latitude d'Oueſſant, où elle avoit établi ſa croiſiere, l'étonnement fut général lorſqu'on découvrit l'iſle d'Oueſſant même, dont le comte d'Orvilliers s'imaginoit diſtant de 25 à 30 lieues. On ſait qu'après pluſieurs jours de croiſiere à l'ouvert de la Manche, après une chaſſe & des évolutions qui ne permettent pas de faire une eſtime exacte des routes, dans une poſition d'ailleurs où l'effet incalculable des courants auroit pu ſeul occaſionner cette erreur, c'eſt un infiniment petit. Le comte d'Orvilliers ayant tout lieu de préſumer que l'ennemi auroit auſſi gagné ſes ports, ſe voyant à portée de celui de Breſt, s'eſt déterminé à y faire entrer l'armée tant pour mettre à terre les bleſſés, que pour y prendre les rechanges dont quelques vaiſſeaux peuvent avoir beſoin pour continuer leur croiſiere.

M,

M. LE COMTE DE CATUELAN.

Et pour laiſſer auſſi au duc de Chartres le loiſir de ſe déſennuyer & rafraîchir à terre après trois ſemaines de navigation.

M. DE LA BALUE.

Dans tout cela je ne vois aucun vaiſſeau pris.

M. LAMBERT.

On avoit barbouillé à l'opéra que les Anglois en avoient perdu pluſieurs.

M. D'ECLIEU.

Mais l'amiral Keppel eſt fort maltraité ; il en a beaucoup de déſemparés.

M. PILOT.

Il faut pourtant, Meſſieurs, que la nouvelle ſoit importante, puiſque M. le duc de Chartres a voulu en être le courrier; car on dit que c'eſt lui qui a apporté la relation du combat.

M. DE LA BALUE.

On dit qu'il eſt en route, que Madame a ducheſſe part & va au devant de lui.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Suivant le récit de M. d'Eclieu, l'action n'a été ni longue ni meurtriere : on ne parle encore, ce me semble, d'aucun officier tué, & quant aux blessés, on ne cite que M. Duchaffault & son fils.

M. D'ECLIEU.

Oui ; ils le sont tous deux griévement, le pere sur-tout l'est à l'épaule d'un coup de mitraille, & l'on a de l'inquiétude pour lui : quant au fils, il a un os de la jambe cassé. On ajoute qu'il y a environ 150 morts & 400 blessés sur toute la flotte.

M. GIRARD.

C'est peu de chose pour une armée navale de cette force. Je ne vois rien de plus positif dans cette prétendue victoire, sinon que nous n'avons pas été vaincus, que nous avons montré aux Anglois qu'on pouvoit leur tenir tête, & humilier leur orgueil en ranimant la confiance des nôtres.

LE COMTE DE CATUELAN.

Je ne juge pas aussi favorablement que

vous ; & la ſeule rentrée de M. d'Orvilliers à Breſt m'eſt une preuve convaincante de notre défaite, ou il mériteroit qu'on lui fît ſon procès : car enfin, Meſſieurs, répondez moi. Quel étoit l'objet de ſa miſſion ? D'abord, ſi vous voulez, par un frivole point d'honneur, de déployer ſur l'Océan le pavillon François & de montrer à l'Europe que nous diſputons aux Anglois la domination de cet empire. Mais indépendamment de ces motifs d'oſtentation, il y en avoit un plus indiſpenſable, de favoriſer la rentrée de nos flottes, revenant des Iſles & de l'Inde, enſuite d'intercepter, s'il étoit poſſible, celles qu'attendent les Anglois. Ce n'eſt donc pas en reſtant ſimplement vingt-quatre heures ſur le champ de bataille que le comte d'Orvilliers pouvoit manifeſter une victoire ſtérile, c'étoit en rempliſſant les deux point capitaux de ſa miſſion. Il falloit qu'il tînt ſa croiſiere au moins juſqu'à l'inſtant où il auroit été certain que ſon rival retiré en Angletere ne pouvoit plus nuire à notre commerce. Qu'eſt-ce que c'eſt que les raiſon pitoyables qu'on allegue de cette honteuſe fuite ? Car, il faut trancher le mot, ſa manœuvre y reſſemble comme deux gouttes d'eau. Si le comte d'Orvilliers avoit pourſuivi les Anglois, il

ne se seroit pas trouvé si près de Brest ; il en étoit voisin, parce qu'il s'en étoit rapproché. La prétendue erreur de son point seroit une ânerie parfaite, si elle n'étoit volontaire. Comment M. d'Eslieu, vous, ancien capitaine de Vaisseau, pouvez-vous nous dire que sur une croisiere d'environ soixante lieues d'étendue, le comte d'Orvilliers auroit fait une erreur de moitié ? Comment nous persuader que dans cette saison il eût été plusieurs jours sans prendre hauteur (1) & sans pouvoir redresser sa fausse estime ? Je parie qu'il n'y a pas de pilotin dans l'escadre, dont le point ne fût mieux dirigé ; mais j'admets cette excuse. Parce qu'il se trouvoit à la porte de Brest, étoit-ce une raison suffisante d'y rentrer ? Il n'avoit qu'à y renvoyer les vaisseaux désemparés avec ses malades, & continuer à rester à la mer. Concluons donc pour l'honneur d'un aussi brave homme, qu'il a été très-maltraité, si

---

(1) C'est-à-dire, avec un instrument astronomique qu'on appelle astrolabe, à l'aide du soleil ou d'un astre, prendre la latitude où l'on est. On sait qu'avec cette précaution on ne peut se tromper : il n'en est pas de même de la longitude ; celle-ci est la mesure des distances de l'Occident à l'Orient, l'autre du Nord au Sud. (*Note des éditeurs.*)

maltraité qu'il n'a pu remplir ſa deſtination, & que prudemment il a cru devoir ſauver l'armée navale du roi au riſque de tout ce qui en pourroit arriver à nos flottes marchandes, même aux deux vaiſſeaux ſéparés des autres & qui n'avoient pas rejoint.

LE CHEVALIER LAMBERT.

Eh! il y a bien du vrai dans tout cela.

M. PILOT.

Dites beaucoup d'anglomanie.

M. GIRARD.

Des faits, Meſſieurs, des faits : pendant que nous tenons d'Eclieu, ne le laiſſons pas échapper. En quel lieu, s'il vous plaît, s'eſt livré le combat ?

M. D'ECLIEU.

A trente lieues d'Oueſſant & à une diſtance à peu-à-près égale des Sorlingues.

M. GIRARD.

La force reſpective des deux armées ?

M. D'ECLIEU.

Au moyen de la réparation des deux

vaiſſeaux qui ſont, je crois, *le duc de Bourgogne* & *l'Alexandre*, M. d'Orvilliers n'avoit plus que trente vaiſſeaux; & de ces trente, trois étoient en réſerve.

M. GIRARD.

Et l'amiral Keppel combien en avoit-il?

M. D'ECLIEU.

Trente, mais dont ſept ſont à trois ponts, tandis que nous n'en avions que deux du premier rang. En outre, les Anglois ne comptoient en ligne que ſix vaiſſeaux de ſoixante-quatre, & nous en comptions neuf & un de cinquante. Vous jugez de quel avantage eſt cette maſſe de vaiſſeaux à trois ponts, l'épaiſſeur de leur bois, & l'élévation de leur troiſieme batterie avec laquelle ils dominent la dunette de nos petits vaiſſeaux. Tout calculé, on aſſure que la ligne Angloiſe avoit trois cents cinquante-quatre canons de plus que la ligne Françoiſe.

LE COMTE DE CATUELAN.

J'admire, Meſſieurs, comment le microſcope de votre patriotiſme vous groſſit les objets à propos pour l'honneur national. Souvenez-vous des huées dont vous

m'accablâtes, il y a quelque mois, lorſque vous montrant la liſte formidable de la marine Angloiſe, vous prétendites que des vaiſſeaux n'étoient que des culs pourris, n'ayant qu'un volume extérieur & la plupart d'un échantillon foible ; que leur artillerie à calibre égal & ſupérieur même en apparence, au moyen de la diminution de la livre Angloiſe, étoit inférieure à la nôtre ; que d'ailleurs mal armés, fournis d'équipages fatigués & non-complets, deux de ces vaiſſeaux devoient moins que jamais faire peur à un vaiſſeau François. Aujourd'hui qu'il s'agit de rendre votre prétendue victoire plus glorieuſe, vous enflez les forces de l'ennemi & diminuez les vôtres.

LE CHŒUR *de nouvelliſtes inconnus.*

Ouh ! ouh ! ouh ! l'anglomane !

LE COMTE DE CATUELAN.

Toutes les fois que je parle raiſon, voilà ce qui m'arrive ; mais Meſſieurs, ſiffler n'eſt pas répondre.

LE COMTE DE NOLIVOS *lui parlant à l'oreille.*

Nous penſons comme vous ; mais il

ne faut pas ſe donner en ſpectacle ici. Par exemple, on dit que le duc de Chartres ne s'eſt pas trop bien conduit ; je n'ai garde de le répéter devant tous ces gobe-mouches.....

M. BOYER *tout eſſoufflé.*

On ſe porte ſous les voûtes du Palais-Royal d'où j'arrive encore ; tous les appartements ſont remplis de monde qui viennent complimenter Madame la ducheſſe. Elle eſt d'une joie qui ne peut s'exprimer.

LE COMTE DE CATUELAN.

Ma foi, à ſa place je ne ſerois pas ſi gai.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Pourquoi ? Cette princeſſe n'enviſage que les dangers qu'on lui dit que ſon mari a courus, & qu'elle imagine encore plus grands ; elle l'en apprend réchappé.

M. BOYER.

M. le duc de Chartres parle lui-même de ces dangers dans ſa lettre : il dit que les Anglois en vouloient ſur-tout au *Saint-*

Esprit ; que plusieurs de leurs vaisseaux le chauffoient vigoureusement, lorsque le général a donné le signal à un vaisseau de sa division de couvrir celui de Monseigneur & de le garantir du feu des ennemis. Il ajoute qu'il a vu plusieurs matelots tombés à ses côtés.

LE COMTE DE CATUELAN.

C'étoit une prédestination sans doute pour les voisins de S. A. ; car on veut qu'il n'y ait eu qu'un homme tué & quatre blessés dans tout l'équipage du *St. Esprit.*

M. PILOT.

Pour moi, ce que je n'aime point, c'est de voir ce Prince quitter si brusquement l'armée ; cela nous annonce ou qu'elle ne ressortira plus, ou du moins que ce ne sera pas de sitôt.

M. DE LA BALUE.

Il faut espérer que nous en saurons plus long demain ; en voilà suffisamment pour aujourd'hui, il est temps d'aller se coucher : bon soir Messieurs.

Les faits, Milord, bien loin de s'éclaircir se sont embrouillés davantage pendant plusieurs jours. Le délire qu'avoit

caufé le premier enthoufiafme d'une victoire imaginaire, s'eft foutenu au point qu'on a chanté un *Te Deum* dans la chapelle de Verfailles (1) ; que M. le duc de Chartres, à fon arrivée à Paris, a été reçu comme l'étoit autrefois le maréchal de Saxe, & que le roi a fait l'honneur au comte d'Orvilliers de lui écrire une lettre de remerciement de fa propre main & de lui envoyer la grand'croix pour récompenfe de fes belles manœuvres ; mais tout cela mérite des détails qui feront la matiere d'une autre lettre.

En attendant, Milord, recevez mon compliment de condoléance ; car fi les François ont raifon de regarder comme une victoire de nous avoir échappé fans perte, nous devons regarder nous autres comme une défaite de n'avoir pas ruiné totalement cette armée navale qui va reprendre de nouvelles forces & fera plus difficile à battre.

Paris, ce 6 août 1778.

---

(1) Le dimanche 2 août.



LETTRE XII.

Sur les fêtes célébrées à Paris à l'occasion du retour du duc de Chartres. Vaudevilles qui ont couru à ce sujet. Lettre du roi au comte d'Orvilliers. Honneurs rendus à ce général.

MONSIEUR le duc de Chartres, Milord, arrivé le premier août à Versailles, rendit compte de vive voix au roi du *choc* du 27 ; c'est ainsi qu'on qualifie, aujourd'hui qu'on est plus de sang froid le combat d'Oueſſant. Il y a joint un détail des belles dispositions qui avoient précédé, ainsi que de tout ce qui s'est passé dans l'armée navale pendant le séjour de S. A. à Brest, & S. M. s'est écriée : *Ce M. de Sartines est un excellent homme.* Vous jugez combien ce mot à dû enfler l'orgueil du ministre & faire ramper à ses pieds les courtisans.

A ce premier récit de la journée d'Oueſſant dont le succès n'étoit encore contrarié par personne, le monarque a été si satisfait qu'il a demandé pour le lendemain à la messe, au lieu de motet,

un *Te Deum*. Il a invité en même temps, le duc de Chartres de s'y trouver, ce qui, sans que le roi s'expliquât autrement, en désignoit plus sensiblement l'objet. Dans tout autre cas le prince auroit regardé cette invitation comme un ordre; mais sa modestie s'y est refusée, & le duc d'Orléans, au contraire très-radieux, y a assisté. Depuis que les faits se sont mieux éclaircis, on a été un peu confus à la cour d'avoir été pris pour dupe, & l'on a voulu donner à entendre que le *Te Deum* chanté ne concernoit que la grossesse de la reine; tournure absurde, puisqu'elle n'étoit & n'est pas encore notifiée. S. M. même étoit si mécontente de ce *Te Deum* que, pour éluder les compliments des ambassadeurs qui n'auroient pu être bien sinceres, & l'auroient peut-être embarrassée, elle est allée à la chasse le jour suivant (1), où ils devoient avoir l'honneur de venir en faire leur cour, & ils en ont été dispensés.

---

(1) C'est le mardi que les ambassadeurs, lorsqu'ils n'ont point d'audience extraordinaire à demander, sont admis à faire leur cour au roi, & traités ensuite à dîner chez le ministre des affaires étrangeres.

Toutefois le héros d'Oueſſant, impatient ſans doute de venir recueillir les hommages des Pariſiens, n'ayant reſté à Verſailles que le temps neceſſaire pour conférer avec S. M., s'eſt rendu tout de ſuite dans la capitale (1). Tout ſon palais étoit rempli de courtiſans qui l'attendoient. Les eſcaliers, les portiques, les rues adjacentes étoient inondées de monde pour le voir paſſer, & non-content de ce coup d'œil trop court, le peuple ne s'eſt diſſipé que lorſque le duc de Chartres a eu la complaiſance de paroître ſur ſon balcon avec Mad. la ducheſſe pour en recevoir les acclamations.

Un poëte fécond (2), patriote zélé, toujours empreſſé à ſe ſignaler dans les fêtes publiques, avoit dévancé ſes confreres & préſenté à S. A. S. comme elle deſcendoit de carroſſe, une piece de vers intitulée : *le Bulletin du Parnaſſe* ; fade madrigal, qui a depuis été trouvé ſi mauvais & ſi amphigourique, que le journal de Paris n'a oſé l'inférer.

Rien n'étoit plus curieux que ce délire

---

(1) Il y eſt arrivé le 2 août.

(2) L'abbé de Launay.

des Pariſiens en faveur d'un prince qui étoit fort mal dans leur eſprit depuis l'aventure de Mad. la ducheſſe de Bourbon, dont on ne connoiſſoit les ſuccès que parce qu'il venoit s'en vanter lui-même, & que cette précipitation même à quitter l'armée devoit rendre très-ſuſpect & plus ſuſceptible de huées que des cris de joie de la nation.

Le jour de ſon retour étoit jour d'opéra; il ne manqua pas de s'y rendre. Tout le monde ſe leva, & il fut applaudi pendant vingt minutes. L'orcheſtre ſe joignit aux clameurs de l'aſſemblée en exécutant une fanfare triomphale. On avoit délibéré de lui préſenter une couronne; mais on n'oſa pas.

Le ſoir on exécuta un concert chez le prince, où Mlle. Arnoux & le ſieur Larrivée chanterent. La voix de la premiere ne répondit pas à ſon zele, & elle fut ſifflée : c'eſt le ſieur Moline, auteur des paroles de l'opéra d'Orphée qu'on jouoit qui avoit fait les vers préſentés à leurs alteſſes, dans le ton de l'adulation la plus plate & la plus dégoûtante.

Ils étoient ſur l'air du cœur de Vertumne & Pomone, de la compoſition de M. Berton ſurintendant de la muſique du

roi : les voici, pour que vous en puissiez juger.

Grand Héros que la gloire guide,
La France te revoit vainqueur;
Le doux plaisir, sous les pas d'un Alcide,
Vole & ramene le bonheur.
Nos plus beaux jours sont dûs à ta valeur;
Sous les loix de l'hymen l'amour est ton égide.

Connoissez-vous dans toute l'Angleterre poëte capable de composer pareil chef-d'œuvre d'impertinence ?

M. Moline présente ces vers à leurs altesses, & les musiciens de l'académie royale exécuterent ce morceau pendant le souper dans une piece voisine.

La nuit le duc & la duchesse ne purent se refuser à se promener au milieu de la foule enchantée. Parvenus sous les fenêtres de Mlle. Arnoux, cette actrice voulut réparer son honneur en les célébrant de nouveau par son chant & faisant des efforts de voix plus heureux.

Entre toutes les folies occasionnées par le délire général, il ne faut pas omettre la farce qu'on exécuta concernant l'amiral Keppel (1), qui commandoit la

(1) Le bruit avoit couru que cet amiral avoit été tué, fondé sur des lettres de l'armée. Voici

flotte Angloise. On avoit habillé un mannequin désigné pour figurer cet amiral ; on chanta une complainte sur sa défaite en présence de leurs altesses sérénissimes ; on le traîna dans un tombereau ; &, après l'avoir bafoué on le jeta à l'eau avec toutes les injures, les imprécations que peut se permettre dans sa phrénésie la populace la plus grossiere. On fut surpris que le couple auguste ne réprimât pas une telle licence, & semblât l'autoriser par sa présence.

Quoi qu'il en soit, c'est ainsi qu'il y a plus d'un demi-siecle, notre fameux Marlboroug étant mort (1), la France qui se ressouvenoit encore des maux que lui avoit causé ce guerrier, au milieu de la paix s'en réjouit indécemment, & qu'il fut chansonné par la canaille dans des couplets outrageants accompagnés de cérémonies burlesques.

Le lundi, la comédie Italienne, que

« qu'on lisoit dans une... Extrait d'une lettre à bord du *Roland* en rade de Brest, le 29 juillet... Comme on a remarqué beaucoup de mouvement sur le vaisseau commandant, le bruit s'est répandu que Keppel étoit tué ou dangereusement blessé, ce qui expliqueroit alors la manœuvre peu glorieuse de nos ennemis.

(1) En 1722.

le prince ne voulut pas priver du plaisir de le congratuler, exécuta un petit compliment relatif à son retour. Le soir les Cracovistes (1), c'est-à-dire, ces oisifs qui se rassemblent en foule au Palais Royal, sous l'arbre de Cracovie, & s'y entretiennent de nouvelles, dans leur reconnoissance pour le héros qui leur fournissoit une si ample matiere à disserter, se cottiserent; ils firent venir de la musique & exécuter un feu d'artifice. Les habitants des rues adjacentes avoient illuminé leurs fenêtres du côté du Palais-Royal, & toute la populace eut la liberté d'entrer dans le jardin & même dans le palais.

Le mardi, M. le duc de Chartres fut encore recueillir un grain d'encens à l'opéra, du sieur Larrivée, faisant le rôle de Ricimer dans Ernelinde; & mêmes folies dans le jardin, jusqu'au départ de son altesse, qui convertit en deuil tant de réjouissances.

Ce qui prouve combien la faveur du

---

(1) On appelle ici dans le stile familier, un menteur, un craqueur : de là vraisemblablement est venu à l'arbre le mot de *Cracovie*, en ce que les nouvellistes sont souvent menteurs.

peuple eſt vaine & juſtifie le peu de cas qu'en fait le philoſophe, c'eſt que cette même nation, ſi enthouſiaſmée du prince, qu'elle regardoit comme un héros, applaudit peu après avec le même empreſſement à une chanſon ſatirique contre ſon alteſſe, & la recueillit avec avidité.

Ce vaudeville malin, Milord, eſt un peu meilleur que tous ceux que j'ai vus depuis long-temps dans ce pays-ci : mais cependant ne produiſit pas ſon effet ; car on aſſure que M. le duc de Chartres ne fit qu'en rire : je doute que vous en euſſiez fait autant à ſa place. Ce qui auroit dû le déſoler ſur-tout, c'eſt que le comte de Maurepas, qui aime la raillerie & la ſouffre, a goûté beaucoup cette méchanceté, qu'il l'a laiſſé chanter à ſa table en petit comité ; elle eſt ſur un air très à la mode, au retour du parlement, intitulé : *Les Revenants.* L'auteur s'adreſſe à ſon alteſſe ſéréniſſime.

Vous faites rentrer notre armée,
L'Angleterre très-alarmée
Vous en louera :
Et vous joindrez à ce ſuffrage
Les lauriers & le digne hommage
De l'opéra.

Quoi ! vous avez vu la fumée ;
Quel prodige ! la renommée
Le publiera.
Revenez vîte, il eſt bien juſte
D'offrir votre perſonne auguſte
A l'opéra.

Tel cherchant la toiſon fameuſe,
Jaſon ſur la mer orageuſe
Se haſarda :
Il n'en eut qu'une, & pour vos peines
Je vous en promets deux douzaines.
A l'opera.

Chers badauds, courez à la fête ;
Parmi vous criez à tue-tête :
Bravo, brava !
Cette grande action de guerre
Eſt telle qu'il ne s'en voit guere
Qu'à l'opéra.

Grand prince, pourſuis ta carriere,
Franchis noblement la barriere
De l'opéra :
Par de ſi rares entrepriſes
A jamais tu t'immortaliſes
A l'opéra.

Il eſt vrai que pour adoucir le mordant de ce vaudeville qui parut le premier, & dont on régala le duc de Chartres avant ſon départ pour Breſt, les ports firent bientôt retentir à ſes oreilles des couplets plus flateurs dans leſquels on cé-

lébroit auſſi le miniſtre de la marine. Voici les meilleurs entre tant d'autres déteſtables. Les premiers ont pour titre : *Le Déjeûner Anglois*. Ils ſont ſur l'air : *Jupiter un jour en fureur.*

J'ai ſouvent fait réflexion,
Que le matin d'une victoire,
Tous les favoris de la gloire
Avoient le ſommeil profond :
Ainſi Condé, tel Alexandre,
Aux champs d'Arbelle & de Rocroi
Dormoient dans la bonne foi. . . *Bis.*
Qu'on devoit les attendre. . . *Bis.*

Monſeigneur, il faut vous lever,
Dit *Foiſſi* (1) chaud comme une braiſe ;
L'amiral de ſa flotte Angloiſe,
Vous demande à déjeûner.
Quoi, dit Bourbon, cet hérétique
Vient viſiter le Saint-Eſprit ?
Par ma foi ſans contredit. . . *Bis.*
L'aventure eſt unique. . . *Bis.*

Qu'on s'apprête à le fetoyer,
Dit Bourbon à ſon èquipage :
Pour maître d'hôtel de paſſage,
Je choiſis un canonnier.
L'Amiral arrive & s'étonne,
De trouver tout prêt ſe repas ;
On traite juſqu'aux goujats. . . *Bis.*
Car monſeigneur l'ordonne. . . *Bis.*

---

(1) Ecuyer de M. le duc de Chartres.

Pour mieux régaler les Anglois,
On joignit à la bonne chere,
Un excellent vin de Tonnerre,
Que Mars fit tirer exprès.
Les têtes Angloifes tournerent,
Pour avoir vuidé maint flacon,
Parbleu le vin étoit bon... *Bis.*
Mais beaucoup en creverent... *Bis.*

Keppel rentrant fur fon palier,
N'avoit non plus tête fort faine;
Soit trop de boiffon, foit migraine;
Il tomba dans l'efcalier.
Pour le remettre dans fa route,
Bourbon ordonne en quatre mots
Qu'on allume les falots... *Bis.*
Keppel n'y voit plus goutte... *Bis.*

Les feconds ont été enfantés à Bordeaux; il font du fils d'un négociant de cette ville, nommé Peziey, & fur l'air : *C'eft la fille à Simonette.*

Ecoutez bien la nouvelle,
Que je vais vous raconter;
Le récit eft très-fidelle;
Vous pouvez tous y compter :
Il s'agit de notre gloire,
De valeur & de fuccès;
Dès qu'on parle de victoire,
Ça regarde les François.

D'Orvilliers, hors de la Manche;
Arboroit depuis long-temps
Pavillon & flamme blanche,
Entouré de braves gens :
Keppel paroît ; on le pique ;
Animé par le dépit,
Il va comme un hérétique,
Attaquer le Saint-Esprit.

Aisément on imagine,
Qu'en voyant ce furibon,
Le Saint-Esprit l'illumine
D'une nouvelle façon.
L'Orléans qui vient combattre,
Faisant pointer ses canons,
Se bat comme un Henri IV,
C'est l'usage des Bourbons.

D'Orvilliers qui par-tout veille,
Chasse l'Anglois amiral,
Qui baisse bientôt l'oreille,
Devant l'affreux bacchanal.
Que faire ! à quoi se résoudre !
Il se sauve au fil de l'eau,
Disant qu'il a vu la foudre,
Embraser tout son vaisseau.

Poursuivant ce téméraire,
Nos trois braves généraux
Sur les côtes d'Angleterre
On fait briller leurs fanaux.
Keppel, en ruses fertile,
A bientôt su leur prouver
Qu'un marin vraiment habile
Sans fanaux peut se sauver.

Sartines accourt à Verſailles
La joie étoit dans ſon cœur ;
LOUIS apprend la bataille ,
Avec le nom de vainqueur :
Quel doux tranſport d'alégreſſe
Produit cet exploit fameux !
Tout lui plaît tout l'intéreſſe
Dans ſes ſujet valeureux.

D'un avenir bien ſiniſtre
Je vois l'Anglois menacé ;
Laiſſons faire ce miniſtre ;
Il a ſi bien commencé ;
Avant la fin de la guerre ,
Il fera , je le prédis ,
La police en Angleterre
Comme il l'a faite à Paris.

Enfin M. Gilbert , poëte ſatirique ; qui s'eſt mis depuis quelque temps aux gages de l'égliſe , qui s'eſt ſi fort diſtingué par ſon audace impudente à outrager les philoſophes & les plus grands hommes d'entre eux ; mais qui ſait prendre à propos le ton adulateur , lorſque ſon intérêt l'exige , a compoſé une ode ſous le titre de *Combat d'Oueſſant*. Il y a de la verve , de beaux vers , de grandes & magnifiques images ; mais auſſi du galimathias , des vers proſaïques , du gigantesque & de l'enflure.

Quelque chose de plus flatteur pour le général que des vers dénués de vérité & souvent vuides de sens, c'est la lettre qu'il a reçue du roi & écrite de sa propre main. Je vous ai déjà envoyé, Milord, des copies des lettres de ce prince (1); si le stile de celle-ci n'est pas plus élégant que celui des autres, on y remarque une sensibilité rare qui fait honneur à l'ame du monarque; il parle avec affection non-seulement de l'officier-général qui a été blessé, mais de ses moindres sujets qui ont éprouvé le même sort. Son attention s'étend jusque sur les veuves, enfants & parents des morts; enfin, il encourage le comte d'Orvilliers de façon à lui faire enfanter des prodiges s'il en est capable. Je vous joins ici ce monument historique précieux à tant de titres (2).

---

(1) Voyez ma premiere lettre sur les *Economistes*.

(2) Copie de la lettre du roi au comte d'Orvilliers, datée de Versailles le Premier août.

« J'ai reçu, Monsieur, avec bien du plaisir les nouvelles du combat que vous avez soutenu contre la flotte Angloise. Vous avez bien justifié le choix que j'ai fait de vous, par votre conduite & les bonnes manœuvres que vous avez faites. Je suis très-content de MM. les officiers

Un

Un courrier extraordinaire, porteur de cette lettre, étoit en même temps chargé de la grand'croix pour le comte d'Orvilliers, & tous les miniſtres lui ont adreſſé leur compliment de félicitation. Mériroit-il réellement cet honneur ? Sans doute, à en croire ſa relation imprimée dans la gazette de France (1), & que je ne vous détaille point, puiſqu'elle doit vous être parvenue. Vous y avez vu combien il cherche à y donner une haute idée de ſa capacité pour la tactique navale ; avec quelle complaiſance il s'étend ſur ſes ſavantes manœuvres, ſur ſa prévoyance de celles de ſon rival, ſur ſa vivacité à les prévenir, ſur ſon art de les mettre en défaut. Il entre à cet égard, dans des

---

& de toute la Marine ; je vous charge de le leur témoigner. Je ſuis bien fâché de la bleſſure de M. Duchaffault ; j'eſpere qu'elle ne ſera pas fâcheuſe, & qu'il ſera bientôt rétabli & en état de continuer ſes bons ſervices : j'ai ordonné qu'on prît le plus grand ſoin des bleſſés. Témoignez aux veuves & aux parents des morts combien je ſuis ſenſible à la perte qu'ils ont faite. M. de Sartines vous fera paſſer mes ordres ultérieurs ; je ſuis aſſuré du ſuccès de la maniere dont ils ſeront exécutés. *Signé*, LOUIS.

(1) En date du mardi 4 août 1778. La relation y eſt intitulée : *Extrait du Journal de l'armée navale au roi.*

détails d'une longueur ennuyeuse pour les lecteurs qui ne sont pas marins & même pour ceux qui le sont, puisque le résultat de tout cela n'est qu'une simple canonnade.

Nous avons aussi actuellement à Paris le récit de l'amiral Keppel beaucoup plus simple & plus succinct. Maintenant de quel côté est la vérité; car tous deux sont en contradiction? A en croire le premier, il est resté maître du champ de bataille vingt-quatre heures; il a poursuivi la flotte Angloise & lui a toujours présenté le combat, qu'elle a constamment refusé, ou du moins éludé. Suivant le second, les ennemis ont été si maltraités dans la journée, qu'ils ont profité de la nuit pour se retirer. Je ne puis, Milord, vous rien mander de plus satisfaisant à cet égard que de vous résumer comme je l'ai fait plusieurs fois en un dialogue (1), les différentes notes que j'ai prises d'après les conversations des nouvellistes que je vous ai déjà introduits en scene. Quelques-uns ont beaucoup de bon sens, sont très-instruits, & ne laissent pas d'avoir une excellente

(1) Ce dialogue est à la suite de la lettre.

dialectique lorſqu'ils veulent ſe dégager des préjugés nationaux ; j'aime beaucoup ces aſſemblées, images de nos ſociétés politiques, & où l'on rencontre quelquefois toute la franchiſe Angloiſe. J'y entends ſouvent des vérités affligeantes, *durus eſt hic ſermo :* il faut cependant s'y habituer, car nous ſommes dans le cas d'en recevoir plus d'une de cette eſpece durant la guerre actuelle. Que nos miniſtres ne peuvent-ils entendre ces diſcours ! Ils en profiteroient peut-être mieux que de ceux qu'on leur adreſſe dans le parlement, qu'ils ne regardent que comme ſuggérés par l'eſprit de jalouſie & de rivalité.

Paris, ce 8 août 1778.



DIALOGUE *entre divers fameux nouvelliſtes du Palais-Royal au ſujet du combat d'Oueſſant & de ſes ſuites.*

Le lieu de la ſcene eſt dans ce jardin ; ſous l'arbre de Cracovie.

Les interlocuteurs ſont les mêmes que ceux du dialogue précédent ; il en ſurvient ſeulement un nouveau qui eſt le

baron de Knipaufen ; c'eft lui qui ouvre la fcene.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Je quitte, Meffieurs ma petite campagne aux environ de Tours, & je ne fais qu'imparfaitement tout ce qui eft arrivé depuis près d'un mois ; je viens à votre école m'inftruire du paffé & me mettre au courant.

M. MAGON DE LA BALUE.

Mais vous avez au moins les papiers publics ?

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Oui, je me fuis d'abord fait repréfenter la fameufe relation inférée dans la gazette de France, où je vois un grand étalage d'érudition mar t me & cherche vainement quelques faits en preuve que toutes ces manœuvres habiles & multipliées étoient bien apliquées : je conclus feulement du propre aveu du comte d'Orvilliers, que malgré fa haute capacité, fon rival n'a combattu que quand il l'a voulu, & a ceffé de combattre de même.

M. GIRARD.

Mais la relation de l'amiral Keppel n'eſt pas ſatisfaiſante davantage.

LE BARON DE KNIPAUSEN

Je l'ai lue auſſi, & la trouve au moins plus convenable à la choſe ; il n'y met pas plus d'importance qu'elle ne mérite.

M. D'ECLIEU.

Pardonnez-moi, Monſieur ; il étoit important pour nous de prouver que nous avions un général en état de tenir tête aux généraux Anglois, & c'eſt ce que vous fait voir le récit du comte d'Orvilliers.

Le commentaire que Fleuriau (1) en a inſéré enſuite dans l'ordinaire du vendredi 14, vous développe encore mieux cette vérité conſolante.

M. LE COMTE DE CATUELAN

Il n'eſt rien de ſi aiſé, Monſieur,

---

(1) Officier de marine attaché aux bureaux dont il a été queſtion précedemment, qui a la principale confiance de M. de Sartines & à qui l'on attribue toutes les parties de la gazette de France relatives à la marine.

que de faire de belles manœuvres sur le papier. L'amiral Keppel auroit pu vous détailler également les siennes qui, je crois, valoient bien celles de son rival. Il s'est contenté de vous en apprendre le résultat : il est vrai qu'il étoit dispensé d'établir ses talents pour le commandement.

M. D'ECLIEU.

Tout ce que vous voudrez ; mais la narration de sa lettre *ostensible* (1) ne sent nullement le marin ; & l'écrivain de son vaisseau auroit pu en composer une pareille.

Au contraire, dans celle de M. d'Orvilliers le fonds & la forme y sont du tacticien le plus consommé. Vous voyez comment ayant découvert le projet de son rival de lui passer au vent & de tomber sur son arriere-garde commandée par le duc de Chartres, il a, en revirant de bord à propos, rendu vaine sa manœuvre & déconcerté son plan d'attaque.

---

(1) Voyez la lettre de l'amiral Keppel à bord de la *Victoire*, en mer le 30 juillet, adressée à M. Stephens, & qu'on croyoit à Paris avoir été ajustée dans les bureaux de l'amirauté. (*Notes des Editeurs.*)

M. LE COMTE DE CATUELAN.

Je conviens que la ſienne étoit adroite, quoique périlleuſe; car enfin l'armée ennemie qui tomboit ſur lui perpendiculairement, pouvoit la couper.

M. D'ECLIEU.

Il vous ajoute qu'il avoit prévu ce cas, que ſes vaiſſeaux ſe tenoient trop ſerrés au bord oppoſé des Anglois, pour craindre qu'ils oſaſſent tenter de les traverſer; & l'événement a en effet juſtifié la juſteſſe de ſes mouvements, puiſque l'amiral Keppel n'a pu prendre d'autre parti que de prolonger notre ligne.

LE COMTE DE CATUELAN.

Il en a réſulté un autre inconvénient, c'eſt que l'avant-garde en ce moment s'eſt trouvée comme en réſerve & n'a pu combattre, tandis que le corps de bataille & l'arriere-garde ont été obligés d'eſſuyer tout le feu de la ligne ennemie.

M. D'ECLIEU.

Ce n'eſt pas la faute de M. le comte d'Orvilliers, ſi l'on n'a pas obéi à ſes ſignaux.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Effectivement j'ai été bien étonné de lire dans la gazette de France, du 4 de ce mois, un paragraphe inculpant nommément le duc de Chartres au moment où l'on venoit de le célébrer à Paris comme un héros vainqueur.

M. PILOT.

Vraiment ce n'eſt plus un myſtere ; ſi ce prince avoit exécuté rapidement le ſignal d'arriver par un mouvement ſucceſif, il y a parier qu'on coupoit l'arriere garde de l'ennemi, & qu'on en enveloppoit pluſieurs vaiſſeaux.

M. GIRARD.

Comment, morbleu, dans une occaſion auſſi critique un chef de diviſion quitter ſa ligne, & ſous prétexte qu'il n'entend pas l'ordre qu'on lui donne, paſſer à poupe du général pour lui demander ſes intentions ! Il fait perdre ainſi un temps précieux qui déterminoit la victoire, & ſe permet au contraire un retard qui pouvoit nous devenir funeſte. Si ce n'eût pas été un prince du ſang, certainement il eût paſſé

au conseil de guerre & répondu sur sa tête d'une désobéissance aussi formelle......

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Messieurs, sans nous perdre dans les possibilités, tenons-nous en aux faits. Voici comme je conçois l'action d'après la combinaison que j'ai faite des diverses relations que j'ai comparées & même d'après des lettres particulieres.

Lorsque l'armée navale Angloise fut forcée de prolonger l'armée du roi sous le vent & se trouva par le travers de la division du général, c'est-à-dire du centre de bataille, cette division & l'arriere-garde arriverent sur elle, & c'est alors que le feu commencé par l'avant-garde (1) & qui, au moyen de la direction oblique & de l'éloignement n'étoit rien, devint très-sérieux. *La Ville de Paris*, *l'Actif*, *le Magnifique*, *la Bretagne*, *le Fendant* & *la Couronne* se signalerent sur-tout, & entre ceux-ci le premier vaisseau.

---

(1) Ce fut le *Saint-Esprit* qui commença le feu & engagea l'action ; mais d'une maniere peu dangereuse & pendant un moment seulement, en sorte qu'il n'y eut que trois vaisseaux de sa division qui donnerent.

M. GIRARD.

Oui : M. de Guichen qui commande la *Ville de Paris* eſt mon héros ; il s'eſt battu comme un lion. Son vaiſſeau, dont les fonds ſont plats, dérivoit & tomboit ſous le vent plus que le reſte de la ligne, un des vaiſſeaux ennemis de quatre-vingts canons, fut lui paſſer au vent & le canonner d'un bord, tandis que *la Victoire* le canonnoit de l'autre : la poſition étoit très-fâcheuſe ; ce chef d'eſcadre a fait des deux bords un feu d'enfer & a forcé l'ennemi d'y renoncer.

M. LE BARON DE KNIPAUSEN.

L'ennemi convient que notre feu dans cette partie fut ſi vif, qu'il fut obligé de s'éloigner & de courir la bordée du ſud eſt ; & après l'avoir prolongée une lieue & demie, il a viré vent devant pour ſe remettre au vent à nous & ſe regréer.

LE COMTE DE CATUELAN.

Et c'eſt ici que M. d'Orvilliers a fait une grande école. Si, comme il le prétend, il avoit réellement envie & ſe ſentoit en état de continuer le combat, puiſqu'il avoit déjà très-maltraité l'ennemi, malgré le déſavantage de ne pouvoir ſe ſervir de ſa

batterie baſſe, il devoit le contenir en gardant le vent, & ne pas, ſous prétexte de le mieux battre, lui laiſſer la liberté de ſe retirer.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

A vous dire vrai, je crois bien que M. d'Orvilliers ne ſe ſoucioit pas trop de recommencer : ce duc de Chartres l'embarraſſoit beaucoup, & il n'avoit rien de plus preſſé que de le remettre à terre (1). Mais avant d'en venir à ce point de diſcuſſion, examinons maintenant, Meſſieurs, ſi de part & d'autre il y avoit eu un ſuccès aſſez décidé pour s'attribuer la victoire. Elle ſe détermine ou par les

(1) Extrait d'une lettre de Breſt, du 30 juillet... M. le duc de Chartres a voulu partir pour Paris & porter au roi la relation du combat, ce qui eſt le fait d'un ſubalterne. Cette envie extrême de retourner dans la capitale, étant encore ſous voiles pour ainſi dire, n'eſt point approuvée, & le général n'auroit pas accordé cette permiſſion à tout autre. Au vrai, le prince ne fait qu'embarraſſer ; ſa manœuvre de paſſer à poupe du commandant ſans ordre auroit mérité d'être punie. M. d'Orvilliers en a été furieux & lui a dit de retourner à ſon poſte & de ſe conformer aux ſignaux : cette manœuvre a été faite contre l'avis de M. de la Motte-Piquet. Les bons officiers déſireroient bien ſincérement qu'il reſtât dans ſon Palais-Royal.

prises qu'on fait, ou par la perte des hommes, ou par ses suites.

LE COMTE DE CATUELAN.

Quand au premier article, zéro de part & d'autre. Cependant, faites attention que nous avions deux vaisseaux séparés de l'armée, soit par accident, comme le raconte M. d'Orvilliers, soit forcément, comme le prétend l'amiral Keppel; que dans tous les cas il étoit essentiel de ne pas les abandonner & d'occuper l'ennemi de façon à ne pas lui laisser le loisir de les chasser s'il en prenoit connoissance.

A l'égard des morts & des blessés de notre part, le nombre des premiers est de cent soixante-trois, & des seconds de cinq cents dix-sept : de la part des Anglois il se monte à cent trente-trois des uns, & à trois cents septante-trois des autres; sur deux armées navales aussi considérables on ne peut pas regarder cet échec comme décisif, il est même très-peu de chose; observez pourtant encore que la plus considérable perte est de notre côté.

Mais quelles ont été les suites? Onze navires de la compagnie des Indes Angloises sont arrivés au commencement d'août à Portsmouth, & leur cargaison est évaluée à plus de 60 millions; la

flotte marchande des Indes Occidentales n'a pas tardé à les ſuivre, & avant le 15 du même mois elle étoit entrée au nombre de cent cinquante voiles dans différents ports de l'Angleterre ; ce qui eſt encore un objet de 40 à 50 millions : & vous voyez au reſte dans le courrier de l'Europe, qu'il ne ſe paſſe pas d'ordinaire où la liſte du café de *Loyd's* ne ſoit chargée de priſes fréquentes de nos navires revenant d'Amérique ſans eſcorte.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Oh! rien de plus vrai ; je n'ouvre pas cette malheureuſe gazette, que je ne tremble d'y trouver les bâtiments chargés des productions des habitations de ma femme.

M. DE LA BALUE.

C'eſt affreux ; tous les Américains jettent les hauts cris.

LE CHEVALIER LAMBERT.

Qui peut en parler plus parfaitement que moi qui en ai beaucoup à ſoutenir & qui aurois grand beſoin qu'il me rentrât des fonds ? Déjà pluſieurs m'ont déclaré être dans l'impoſſibilité de s'acquitter, vu les pertes qu'ils viennent d'eſſuyer.

LE COMTE DE CATUELAN.

Il me ſemble que ces avantages pour les Anglois compenſent bien quelques mâts de hune emportés, des voiles déchirées, des manœuvres hachées, enfin des vaiſſeaux auſſi déſemparés qu'on voudra.

M. GIRARD.

Oh! il n'eſt perſonne qui puiſſe approuver la rentrée de M. d'Orvilliers.

LE COMTE DE CATUELAN.

Je ſuis ravi de vous voir enfin de mon avis, & que vous ſentiez l'abſurdité d'une victoire qui ſe termine par une retraite, qu'on pouvoit qualifier de fuite; car je ne m'en dédis pas.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Comment! on m'écrivit que les premiers jours le roi étoit furieux, & qu'il avoit dit qu'il falloit que l'armée reſſortît ſans différer.

M. BOYER.

Il y a plus: des gens de cour m'ont aſſuré que S. M. avoit ajouté: *Si d'Eſtaing*

avoit été là, cela ne feroit pas arrivé; il ne feroit pas rentré.

M. Pilot.

M. de Sartines même qui, ayant choisi le comte d'Orvilliers pour commandant, a intérêt de le soutenir, sans oser s'en expliquer ouvertement : après la lettre ministérielle où il lui annonçoit la faveur du roi qui le nommoit grand' croix, y a joint une lettre de sa main où il lui fait de vifs reproches de n'avoir pas tenu la mer plus long-temps, sur tout dans l'incertitude du sort du *duc de Bourgogne* & de *l'Alexandre.*

Le baron de Knipausen.

Revenons au duc de Chartres. Qu'en pensez-vous, Messieurs ?

M. Girard.

On l'a trop exalté, & l'on le déprime trop aujourd'hui, on va jusqu'à attaquer sa bravoure personnelle : on dit qu'il avoit une peur du diable, qu'il se faisoit bastinguer de tous côtés, qu'il demandoit force matelots. Moi, j'ai vu une lettre du capitaine de grenadiers de son régi-

ment, qui écrivoit (1) : « C'eſt M. le
» duc de Chartres qui avec ſa gaieté & ſa
» vivacité ordinaire a engagé le combat
» en faiſant tirer la premiere bordée. Il a
» enchanté tout le monde par ſa conte-
» nance pendant qu'il a eſſuyé le feu de
» de trois vaiſſeaux Anglois dont un à
» trois ponts. »

LE COMTE DE NOLIVOS.

Il eſt conſtant que c'eſt ce prince qui a décidé M. d'Orvilliers a attaquer les Anglois, & que ce général étoit tellement irréſolu dans ſon deſſein de combattre ce jour là, que, ſuivant ce que marquoient pluſieurs lettres, il y avoit des vaiſſeaux qui n'avoient pas fait leur branle-bas (2). Sa grande faute, ſa faute impardonnable, eſt de n'avoir pas exécuté le ſignal au moment où il le reçut, c'eſt de s'en être rapporté au comte de Genlis (3) plutôt

(1) Dans une letrre datée du 29 juillet à bord du Saint-Eſprit : je l'ai lue auſſi.

(2) C'eſt-à-dire qu'on enleve tout ce qui gêne le ſervice du canon ſoit ſur les gaillards, ſoit entre les ponts, comme hamacs, cloiſons, caiſſes, malles, &c & on porte tout cela dans la cale. (*Notes des Editeurs.*)

(3) Seigneur de la cour du duc de Chartres,

qu'à M. de la Motte-Piquet, &, sous prétexte d'aller s'éclaircir, d'avoir manqué le moment décisif; c'est ce qui a dégoûté le comte d'Orvilliers & lui a fait prendre son parti.

M. GIRARD.

Il faut à coup sûr que la cour ait été bien mécontente du duc de Chartres, pour avoir autorisé que dans la gazette de France, ordinairement si réservée, on ait inséré le paragraphe de la relation du comte d'Orvilliers qui a dû singuliérement déplaire à ce prince.

M. BOYER.

J'ai su, moi qui furette un peu dans tous ces bureaux de la gazette de France, que M. Bret (1), pour faire sa cour à la maison d'Orléans, ayant composé un article dans sa feuille où il parloit de l'arrivée à Paris du duc de Chartres, de la joie dont S. A. y avoit été accueillie, M. de Sartines avoit rayé l'article, & qu'il n'a permis de le rétablir pour l'ordinaire

---

qui ne le quitte pas & passe pour le compagnon & le ministre de ses plaisirs. C'est d'ailleurs un joueur d'une très-mauvaise réputation.

(1) Le rédacteur de la gazette de France.

d'enſuite que dans les termes les plus modeſtes.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Avec tout cela, M. d'Orvilliers n'en eſt pas quitte : le voilà encore chargé de ce prince (1).

M. PILOT.

Auſſi je parierois qu'il n'y aura pas de ſeconde action.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

L'amiral Keppel eſt il reſſorti ?

M. GIRARD.

Oui, du 22, & nous du 17, comme vous ſavez.

---

(1) Ce Prince étoit reparti le 4 août de Paris. Voici ce qu'on écrivoit dans une lettre du 11 août de Breſt... Le duc de Chartres eſt arrivé ici le 8 au ſoir. Le marechal de Broglio étoit arrivé ici le matin avec pluſieurs ſeigneurs : on a compté huit cordons bleus à la fois ; jamais le port n'a été ſi brillant : le 11 le duc de Chartres, le maréchal de Broglio & toute leur ſuite ont dîné à bord de la *Bretagne*. On y a bu à la ſanté du roi avec un ſalve de vingt-un coups de canon de tous les vaiſſeaux en rade. Le vaiſſeau ſeul commandant a tiré treze coups de canon à la ſanté du maréchal.

LE COMTE DE CATUELAN.

Il s'enſuit que le mal de ſon armée n'étoit pas beaucoup plus grand que celui de la nôtre.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Que deviennent tous ces conſeils de guerre dont il étoit queſtion?

M. D'ECLIEU.

D'abord à l'égard du vicomte de Rochechouart & de M. de Trémignon (1), on regardoit comme indiſpenſable pour eux de ſe juſtifier avant de ſervir de nouveau (2).

M. PILOT.

On rapportoit même ſur le premier un propos du duc de Chartres des plus graves : ce prince arrivant de Breſt à Ver-

---

(1) Le premier, chef d'eſcadre, commande le *duc de Bourgogne* ; & le ſecond, capitaine de vaiſſeau l'*Alexandre*.

(2) Extrait d'une lettre de Breſt, du 31 juillet... Le *duc de Bourgogne* & l'*Alexandre* viennent de mouiller en rade ſains & ſaufs : on ne doute pas que M. de Rochechouart & M. de Trémignon qui les commandent ne ſoient mis au conſeil de guerre.

failles, le dimanche, avoit rencontré dans la galerie le comte de Rochechouart qui étoit venu lui faire son compliment de félicitation, à quoi S. A. n'avoit repondu autre chose, sinon & très-séchement : *La tête de votre cousin ne tient pas sur ses épaules.*

Le baron de Knipausen.

Il est certain que le vicomte de Rochechouart est un talon rouge qui a eu ce commandement par faveur ; qui n'a pas soutenu la bonne opinion qu'on avoit de lui, il y a vingt ans, lorsqu'il fut fait capitaine de vaisseau (1), & dont la conduite & les talents étoient devenus très-suspects. Pour M. de Trémignon, je le connois personnellement ; je l'ai vu dans l'Inde ; c'est un Breton, qui sort de la compagnie des Indes, & qui, quoique bien fait pour figurer avec MM. de la marine royale, n'ayant point passé par les premiers grades, leur est désagréable ; mais ceux qui l'ont étudié comme moi, rendent justice à son mérite & à sa bravoure. Il étoit sous les ordres de son

---

(1) Voyez, Milord, la lettre de Brest que je vous ai citée dans ma lettre du 4 juillet 1776.

chef de divifion & ne pouvoit qu'en fuivre les mouvements.

M. D'ECLIEU.

Le Marquis de Nieuil, qui auroit pu s'autorifer de même, & le premier de la tête de la ligne, étoit encore plus excufable de n'avoir pas remarqué le fignal, plus intelligent jugea la manœuvre de l'armée, & la rejoignit le lendemain (1).

M. GIRARD.

Voilà une anecdote que j'ignorois.

M. D'ECLIEU.

Oh ! elle eft très certaine. Voilà ce qui met les autres plus en faute ; cependant cela s'eft civilifé ; le confeil à été renvoyé au retour de l'armée, fon départ prochain ne permettoit pas d'inftruire pareille procédure, & les accufés même n'ont point été démontés ; ils ont confervé leur commandement & font refforțis. Vous fentez

---

(1) Pour vous rendre ceci plus fenfible, Milord, je joins à la fuite de ce dialogue un *tableau de la difpofition de l'armée* avec des notes inftructives. J'y joindrai précédemment le tableau comparatif des deux armées navales, envoyé par M. d'Orvilliers.

qu'en pareil cas, lorſqu'on a du répit, c'eſt bonne marque. On croit que le conſeil n'aura lieu que pour la forme.

Le capitaine du *Diadème* n'eſt pas dans une poſition auſſi favorable ; il eſt certain qu'il a été *flambé* : cependant ſon affaire eſt auſſi renvoyée au retour.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Ce capitaine ne ſe nomme-t-il pas M. de la Cardonnie ? Je l'ai connu auſſi dans l'Inde. C'eſt un bon officier pour le ſavoir, les connoiſſances & la manœuvre. Il y releva douze vaiſſeaux accablés d'un coup de vent & dont il ne devoit pas réchapper un ; mais il n'eſt pas franc du collier, & le cœur chez lui ne paſſe pas pour être auſſi bon que l'eſprit. Au reſte, ſon ſort eſt entre les mains de ſon état-major & de ſon équipage; leurs dépoſitions en décideront.

M. PILOT.

Il a un très-honnête homme de pere à Bordeaux, âgé de quatre vingts ans, qui ſe meurt de douleur de la cruelle aventure de ſon fils.

M. BOYER.

M. de la Cardonnie s'étant préſenté

chez M. Duchaffault pour le voir & prendre part à sa blessure, ce général le reçut très durement, lui ordonna de sortir de sa présence, en s'écriant que la vue d'un J. F. augmentoit ses douleurs.

LE COMTE DE CATUELAN.

Vous verrez, Messieurs, que tout cela s'arrangera; tout le monde aura bien fait; tout le monde aura été brave. Il n'est pas jusqu'à M. le commandeur de Dampierre qui se sera conduit à merveille.

M. DE LA BALUE.

A propos, le commerce s'en plaint amérement.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Est-ce qu'il est arrivé? Ne commandoit-il pas le *Prothée* à la Martinique?

M. D'ECLIEU.

Oui (1), il avoit mis un embargo

---

(1) Extrait d'une lettre de Brest, du 12 août... Le *Prothée* de soixante-quatre canons, dont le commandant de Dampierre est le capitaine, vient d'arriver de la Martinique avec la *Blanche*, commandée par M. de Trecesson lieutenant. Quelques bâtiments marchands sont venus sous leur escorte;

ſur une cinquantaine de navires marchands prêts à revenir de cette colonnie en Europe. Son objet étoit de les débouquer : il n'avoit aucun ordre précis de les convoyer, parce que le miniſtre avoit combiné qu'à leur attérage en Europe l'armée navale du comte d'Orvilliers ſeroit à croiſer & les préſerveroit de ce nouveau danger : comme la plupart de ces bâtiments étoient mauvais voiliers & le retardoient beaucoup dans ſa marche ; qu'il étoit preſſé de ſe rendre, environ à deux cents lieues des côtes il a fait ſignal à ſa flotte de *ſauve qui peut*, & n'eſt rentré qu'avec une très-petite partie qui l'a pu ſuivre. Il ignoroit que M. d'Orvilliers n'étoit point à la mer en ce moment, & l'on ſait que beaucoup ont déjà été pris.

M. LAMBERT.

On me mande du Havre que pluſieurs

---

mais la plus grande partie de la flotte eſt reſtée de l'arriere.

La *Renommée*, commandée par M. Verdun de la Creſne lieutenant de vaiſſeau, les avoit précédés, & étoit arrivée le 26 juillet de Saint-Domingue en vingt-neuf jours de traverſée.

M. Deſcars, commandant la frégate la *Prudente*, a fait voile avant-hier 10 pour Saint-Domingue.

de

de ce port ont eu ce deſtin. Mes lettres de Bordeaux diſent qu'il y en eſt arrivé quelques-uns; mais qu'on eſt inquiet d'un plus grand nombre, que M. de Dampierre a de grands reproches à ſe faire d'avoir abandonné ſi-tôt ſa flotte, & que M. le maréchal de Mouchy vient d'écrire à M. de Sartines combien tout le commerce de ce port eſt alarmé, & ſur-tout la chambre d'aſſurance qui court de gros riſques.

M. DE LA BALUE.

Et moi j'apprends de Saint-Malo que ſix navires qui en ſortoient avoient été interceptés, que ces navires alloient à la Guyanne-Françoiſe & appartenoient à la nouvelle compagnie qui a entrepris le défrichement, la culture & la population de cette colonnie. Vous concevez que ce projet va reſter là.

M. GIRARD.

C'eſt que les Anglois, qui avoient déjà beaucoup de corſaires en mer contre les Américains, n'ont eu qu'à étendre leur deſtination.

M. DE LA BALUE.

Suivant les nouvelles de nos ports de

la Manche, il en eſt ſorti quelque corſaires qui font merveille ; mais il en eſt beaucoup plus dont l'ardeur eſt ſuſpendue faute de canons de 12 dont les arſenaux ſont dégarnis, le roi les ayant tous pris pour ſes frégates.

M. BOYER.

Ne vous y trompez pas, Meſſieurs, ces navires n'ont point été pris par de ſimples corſaires, mais bien par une diviſion de l'amiral Keppel ; car, malgré ſa rentrée, il a toujours eu quelques vaiſſeaux en ſtation.

M. PILOT.

Ah ! il faut convenir que les Anglois entendent mieux cela que nous. On avoit bien parlé de faire ſortir une diviſion ſous les ordres de M. de Monteil, qui auroit été croiſer à l'entrée de la Manche, mais ces vaiſſeaux n'ont pas été plus loin que Bertheaume, ſur la nouvelle que les Anglois étoit à la mer.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Je n'aurois pas cru le chevalier de Monteil ſuſceptible d'une pareille terreur : il falloit que ſes ordres fuſſent bien précis & bien puſillanimes. J'ai connu cet

officier dans l'Inde : c'eſt un petit homme taquin comme un diable, & qui ſe feroit plutôt ſauter que de ſe laiſſer prendre. Il étoit major de l'eſcadre de l'Iſle-de-France dans la guerre de 1756 : ce fut lui qui ſe mit aux genoux de M. d'Aché lors du dernier combat, pour l'engager à tenir encore un quart-d'heure contre l'amiral Pocock, l'aſſurant que les Anglois n'en pouvoient plus. *Ah, mordieu, Monſieur, je mâche les boulets. En voilà aſſez*, lui répondit le général, & il fit ſa retraite.

LE COMTE DE CATUELAN.

C'eſt ce monſieur de Sartines qui n'oſe laiſſer ſortir quelques vaiſſeaux ſeuls ; il craint qu'ils ne ſoient pris, & que la marine naiſſante ne rentre bientôt dans le néant.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Ce pauvre monſieur de Sartines n'y entend rien au fond ; mais il a des tournures de formes qui ne ſont pas gauches pour ſéduire la marine & ſe la concilier. Vous avez vu la lettre du roi au comte d'Orvilliers, où S. M. montre l'ame la plus humaine & la plus compatiſſante ;

c'en eſt beaucoup d'avoir engagé le monarque à cet épanchement de tendreſſe, dont cependant pluſieurs de nos ſouverains ſe ſont montrés ſuſceptibles ; mais un trait unique & dont il n'eſt pas d'exemple, dans l'hiſtoire de la marine principalement, c'eſt l'attention qu'a eu le miniſtre d'ordonner au courrier porteur de la lettre S. M. d'entrer à l'hôpital de Breſt, d'y viſiter les bleſſés de la part de leur ſouverain, de s'informer de leur état de leur témoigner la ſenſibilité particuliere de lui Sartines, de leur dire qu'il étoit chargé de la part de ce dernier de lui en rendre un compte détaillé, afin de le mettre ſous les yeux du roi.

Ce ſoin, qui coûte peu, ne ſera pas croire ſans doute à ceux qui le connoiſſent, ou qui connoiſſent les gens de cour, que M. de Sartines ait un cœur moins dur que les miniſtres ne l'ont ordinairement ; mais ils applaudiront du moins à ſa politique, à une préſence d'eſprit qui auroit échappé à tout autre. C'eſt dans ces petites choſes qu'il excelle.

M. GIRARD.

Auſſi vous avez vu la réponſe du comte d'Orvilliers au roi.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Moi, je ne la connois point, l'auriez-vous ?

M. BOYER *se fouillant.*

J'en ai une copie dans mon porte-feuille.... la voilà.

Un cercle d'auditeurs inconnus s'écrie :

Ah ! Monsieur, voulez-vous bien la lire tout haut.

LE BARON DE KNIPAUSEN *lit.*

« Le très profond respect & l'amour » dont vous pénétrez les cœurs de tous » vos sujets, avoient préparé ceux de » votre armée navale à tout sacrifier » pour la gloire de votre regne ; mais » le témoignage de votre satisfaction que » V. M. a bien voulu tracer de sa propre » main & me faire la grace de m'adresser, » ce témoignage que je baise avec le plus » tendre & le plus profond respect, a » élevé l'ardeur & le courage au-dessus » de l'humanité.

» Vos généraux, les états-majors, » les équipages de vos vaisseaux en ont » entendu la lecture avec des larmes d'at- » tendrissement, des acclamations de *vive* » *le roi* & des protestations sinceres de

» verser avec joie leur sang pour le » service d'un si bon maître : les blessés ont été consolés & regardent » avec complaisance les plaies qu'ils » ont reçues à votre service, & aux- » quelles la bonté de votre cœur vous » rend sensible : la veuve & l'orphelin, » assurés des secours que V. M. leur » promet, essuient leurs larmes & joignent » leurs vœux à ceux de tous les François » pour la prospérité de vos armes & la » durée du regne du meilleur des rois. »

LE COMTE DE CATUELAN.

Cette piece n'a rien de merveilleux ; elle est même très-critiquée pour le ton d'adulation qui y regne & la singularité de quelques expressions outrées. Par exemple, l'image d'un malheureux estropié, qui se complaît à se trouver un bras ou une jambe de moins par amour pour son roi, est un peu forte. Passe que dans la *légende dorée*, ou dans le *martyrologe*, on nous peigne les chrétiens bravant les bourreaux & riant de leurs souffrances à la vue du paradis qui s'ouvroit devant eux ; on conçoit que l'imagination d'une foi vive peut s'exalter à ce point : mais qu'un matelot mutilé, qui n'a en perspec-

tive qu'une méchante demi-folde mal payée, en faffe autant, cela n'eft pas croyable.

LE COMTE DE NOLIVOS.

C'eft qu'un Anglomane comme vous eft incapable de croire aux prodiges que peut enfanter dans une monarchie l'amour du maître.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

M. le comte, fi M. de Catuelan joue le rôle d'un républicain, vous jouez bien celui d'un courtifan.

M. GIRARD.

De grace, Meffieurs, tenons-nous-en ici à notre rôle de nouvelliftes; point de differtation, & des faits; j'en fuis pour les faits. Par exemple, on prétend que fi nous avons manœuvré à étonner les Anglois dans le combat d'Oueffant, nous en fommes redevables aux auxiliaires; on ajoute même que M. d'Orvilliers a eu la modeftie de convenir que M. de Cornic, aujourd'hui lieutenant de vaiffeau, embarqué fur *la Bretagne*, lui a été d'un grand fecours, & lui a donné de fort bons confeils.

M. D'ECLIEU.

Ne croyez pas un mot de cela.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Pour moi : je le crois fort ; mais point de querelle & parlons d'autre chose. Que faites-vous du chevalier de Fabry & de son escadre ?

M. GIRARD.

Le chevalier de Fabry & son escadre (1) ont appareillé le 27 du mois dernier de Toulon. Il y a grande apparence, qu'ils ne sortiront pas de la Méditerranée. Leur objet est de protéger notre commerce, en interceptant, autant qu'il sera possible, celui des Anglois ; & nous ne laissons pas que de faire des prises (2).

---

(1) Voyez-en la composition dans l'état de la marine de Toulon que je vous ai adressé précédemment ; supprimez-en seulement la *Chimere*, mise par erreur, puisqu'elle est de l'escadre du comte d'Estaing ; & substituez-y la *Flore* qui étoit aussi avec le comte d'Estaing, mais qui l'ayant quitté au détroit pour en venir donner des nouvelles, est arrivé à Toulon assez à temps pour être incorporée à l'escadre du chevalier de Fabry.

(2) Extrait d'une lettre de Toulon, le 7 août...

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Et le comte d'Eſtaing, les nouvelles qu'on dit en avoir reçues ſont elles ſûres? Quelles ſont-elles?

M. D'ECLIEU.

M. d'Eſtaing, peu après ſa ſéparation de la frégate *la Flore*, le 20 mai, vers l'Iſle de Madere, a fait pavoiſer ſon vaiſſeau comme un jour de fête, & la petite eſcadre repréſentant le corps de la nation en a fait autant; on ne ſavoit encore quel étoit ſon deſſein.

Les inſtructions remiſes aux capitaines & lues aux états-majors portoient ſeulement, de ſe méfier des Anglois, d'attaquer toute flotte allant en Amérique ou en revenant, ſuppoſe toutefois qu'on fût en forces ſupérieures, &, en cas de ſéparation de ſe rendre directement à Boſton.

La frégate la *Gracieuſe*, commandée par M. de Vialis, a amené ici deux navires pris par l'eſcadre du chevalier de Fabry; un de ces navires eſt eſtimé 1,200,000 & l'autre 2,000,000.

La barque l'*Eclair* commandée par M. de Flotte, qui eſt auſſi de cette eſcadre, a pareillement pris en mer & envoyé ici deux navires Anglois qui ſont évalues en emble un million.

On n'en pouvoit encore préſumer une guerre décidée puiſqu'alors il n'y auroit pas eu d'exception, & les ordres auroient été également offenſifs pour tout bâtiment ennemi quelconque & de quelque lieu qu'il vînt.

Quelle fut donc la ſurpriſe de l'eſcadre lorſqu'on vit le comte d'Eſtaing faire une déclaration de guerre ſolemnelle à l'Angleterre ? On y reconnut bien ſon génie entreprenant & romaneſque. Il eſt certain qu'il ne pouvoit en avoir l'ordre formel & précis ; ç'auroit été de notre part un manque de bonne foi clair, & la réparation demandée à la cour de Londres pour l'inſulte faite le 17 juin (1) au pavillon François, auroit été trop contraire à ce que la cour de Verſailles ſavoit avoir dû ſe paſſer un mois plutôt dans l'eſcadre du comte d'Eſtaing. Cette politique blâmable & dériſoire, dont notre miniſtere eſt incapable, nous auroit perdus dans l'eſprit des autres nations.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Je croirois plutôt que la cour connoiſ-

(1) Il faut ſe rappeler le combat de la *Belle-Poule* à cette époque.

ſant bien le caractere audacieux du comte d'Eſtaing, l'avoit choiſi exprès pour, ſans crainte de ſe compromettre, profiter de ſa forfanterie ſi elle réuſſiſſoit, & le déſavouer en cas qu'il échouât.

M. D'ECLIEU.

Quoi qu'il en ſoit; en vertu de cette déclaration de guerre, dès le premier juin on a chaſſé vigoureuſement des navires qu'on croyoit Anglois, & qui enſuite ont été reconnus Hollandois, venant de Batavia, richement chargés, ce qui a augmenté le déſeſpoir de ne pouvoir s'en emparer.

La *Charlotte* venant de l'iſle de la Providence, une des Lucaies, chargée de ſucre, café, indigo, eſt le premier bâtiment Anglois qu'on ait pris. Cette expédition a eu lieu à la hauteur des Bermudes le 30 juin; ainſi elle étoit en regle à n'examiner que les époques; mais vu les diſtances, elle juſtifioit au contraire le combat de l'*Aréthuſe*.

Le 5 juillet la frégate l'*Engageante* a combattu dans la nuit la frégate la *Roſe*, corſaire de vingt-deux pieces de canons, dont elle s'eſt emparée après la réſiſtance la plus courageuſe. Il étoit commandé par le capitaine Doukins, dont la bravoure à mérité l'éloge de ſon vainqeur.

Il conſervoit encore une priſe faite ſur nous, qui eſt retombée dans nos mains (1).

Le 7 juillet, l'eſcadre a donné chaſſe à la frégate la *Mercaid* de trente-deux canons & l'a forcée à ſe détruire.

Tout cela n'étoit que le prélude de ce que ſe promettoit le général ; ſon objet étoit de ſurprendre l'eſcadre Angloiſe & de s'en emparer ou de la brûler. A cet effet il ramaſſe un bateau Américain qu'il rencontre à cent cinquante lieues de la côte ; il l'interroge, il en apprend que les Anglois ſont dans la Délaware ; il le comble de bienfaits pour l'engager à lui ſervir de pilote ; comme le patron ne pouvoit ſuffire ſeul à ce ſervice, il quitte l'eſcadre ſous prétexte d'aller chercher de ſes camarades dans la baye de Chéſapeack ; non-ſeulement il ne revient pas, mais il trahit le comte d'Eſtaing & va prévenir l'amiral Howe de ſon arrivée.

La troupe des nouvelliſtes s'écrie :

Ah, le gueux ! ah, le coquin ! il falloit le pendre !

M. D'ECLIEU.

N'ayant point de pilote, ſans aucune

(1) Ce bâtiment recours s'appelle la *Bonite*.

connoissance de la côte, l'embarras du général étoit extrême. On essaie de chenaler dans la Délaware, plusieurs vaisseaux échouent ; on est obligé de mouiller, & sans savoir si cette partie de la côte est aux Américains ou aux Anglois, d'envoyer à terre un canot avec un officier pour prendre langue : heureusement les ennemis venoient d'évacuer Philadelphie (1).

L'escadre alloit manquer d'eau, plusieurs vaisseaux n'en avoient plus que pour douze jours. Dans cette extrémité, le premier soin auroit dû être d'en faire dans la Délaware ; pendant ce temps le comte d'Estaing auroit pu se concerter avec le congrès & le général Washington sur les moyens de remplir sa mission, qui étoit de leur donner tous les secours qui dépendroient de lui. Il auroit pu & dû sur-tout prendre des pilotes pour toute la côte. Il ne fit rien de tout cela ; il débarqua en hâte l'envoyé de France, & M. Deane ; & dans ses idées de chevalerie, il se persuade toujours qu'il va surprendre l'ennemi, & fait voile pour New-York, mettant son escadre à l'économie de l'eau.

La nuit du 10 au 11 juillet, à l'entrée

---

(1) L'évacuation est du 18 juin. (*Note des Editeurs.*)

de ce port ennemi, il s'est vu séparé de son escadre pour s'être trop obstiné à la poursuite d'un bateau de guerre qu'il a pris ; mais dont la conquête lui pouvoit être tout-à-fait funeste. Heureusement que l'on s'est rallié dans la matinée, & l'on s'est présenté devant New-York l'après-midi du 11 juillet.

Voilà jusqu'où va le journal que j'ai lu.

M. GIRARD.

Ce n'est pas le journal d'un ami du comte d'Estaing.

M. D'ECLIEU.

C'est un officier impartial & exact.

M. BOYER.

Oui ; cela se rapporte assez à mes nouvelles d'Angleterre.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Ainsi, à vue de pays, c'est une expédition manquée : le comte d'Estaing pourroit bien faire le second tome du duc d'Anville (1).

---

(1) Ce seigneur, que les officiers de la marine appeloient aussi un *intrus*, parce qu'il n'avoit pas

M. PILOT.

C'eſt bien dommage ; on avoit lieu de concevoir de ſi belles eſpérances par le coup de vent de Byron !

M. D'ECLIEU.

Ah ! ce coup de vent étoit venu admirablement ; j'en ai vu dans le temps la face de M. de Satines bien épanouie.

LE COMTE DE CATUELAN.

Je vous l'ai prédit, Meſſieurs : cela baſtera mal ; les François ne valent rien pour des expéditions lointaines.

M. GIRARD.

C'eſt incroyable ; il ſembloit que la guerre ne devoit pas durer plus d'une campagne, que l'Amérique alloit être enlevée aux Anglois d'emblée. Point du tout, l'Eſpagne tergiverſe & va s'amuſer à négocier lorſqu'il falloit combattre.

---

paſſé par les premiers grades, avoit été chargé dans la guerre de 1742 d'une expédition contre Chibouctou à la côte d'Acadie, qui manqua par la jalouſie des capitaines ſous ſes ordres, & le duc d'Anville en mourut de chagrin.

Au lieu de tomber brusquement sur l'amiral Howe par le chemin le plus court & le plus sûr, on arme une escadre dans la méditerranée, qui est plus de cinq semaines à en sortir ; on laisse le temps aux Anglois d'y porter des secours ; les éléments vous servent, les vents battent votre ennemi, votre supériorité vous reste : & ne voilà-t-il pas que la mésintelligence entre vos officiers, la trahison de vos alliés....

M. D'ECLIEU.

(ajoutez l'inexpérience de votre général,)

M. GIRARD.

vous empêchent de réaliser des espérances aussi bien fondées. D'un autre côté, un combat qui devoit décider du sort de l'Angleterre & ruiner à jamais sa marine, n'aboutit à rien, pour avoir voulu promener là un prince du sang.

M. PILOT.

Oh ! major (1), vous voyez tout en noir.

---

(1) Epithète qu'on donne ici aux chirurgiens d'armée.

LE BARON DE KNIPAUSEN.

Moi, je ne me déſeſpere pas ainſi ; je compte que nous allons avoir de bonnes nouvelles de M. le comte d'Orvilliers, que M. le duc de Chartres va réparer la faute qu'on lui impute, & que Keppel ſera bien étrillé.

LE COMTE DE CATUELAN.

Priez Dieu ſeulement qu'il ne vous étrille pas.

M. LAMBERT.

Meſſieurs, voilà la politique coulée à fond : tâchons d'en faire autant des jolies filles de ce jardin.

LE COMTE DE NOLIVOS.

Il ne perd pas ſon objet de vue.

M. LAMBERT.

M. le comte, vous êtes un paillard honteux ; qui n'oſez pas en dire autant que moi, mais en faites plus.

M. DE LA BALUE.

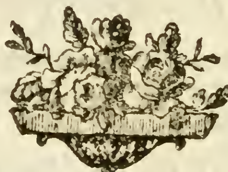
Vous êtes bien heureux, Meſſieurs, de

pouvoir vous amuſer ainſi ; moi je vais faire mon courrier.

M. BOYER.

Et moi, voir ſi le courrier de l'Europe eſt arrivé.

Ici le chœur des nouvelliſtes ſe diſperſe & va répandre ce qu'il a appris.





FORCES comparées des deux lignes qui ont combattu à la journée d'Oueſſant.

FORCES ÉGALES.

Ligne Françoiſe.			*Ligne Angloiſe.*
La Bretagne.	100	100	Victory.
La Ville de Paris.	90	90	Queen.
La Couronne.	80	80	Foudroyant.
Le Robuſte. . .	74	74	America.
L'Orient. . . .	74	74	Egmont.
Le Glorieux. .	74	74	Vaillant.
Le Conquérant.	74	74	Courageux.
Le Fendant. .	74	74	Ramilies.
Le Magnifique.	74	74	Hector.
Le Palmier. . .	74	74	Monarque.
L'Intrépide. . .	74	74	Berwick.
L'Actif.	74	74	Elizabeth.
Le Zodiaque. .	74	74	Cumberland.
Le Diadême. .	74	74	Robuſte.
Le Bien-aimé.	74	74	Centaur.
Le Solitaire. . .	64	64	Stirling-Caſtle.
Le Vengeur. .	64	64	Worceſter.
Le Réfléchi. . .	64	64	Exeter.
L'Artéſien. . .	64	64	Bienfaiſant.
L'Actionnaire.	64	64	Défiance.
L'Indien. . . .	64	64	Vigilant.
Canons. . . .	1542	1542	Canons.

FORCES INÉGALES.

Ligne Françoise.			*Ligne Angloise.*
Le Saint-Esprit.	80	90	Ocean.
Le Dauphin-R.	70	90	Formidable.
L'Eveillé. . . .	64	90	Sandwick.
Le Sphinx. . .	64	90	Prince George.
Le Roland. . .	64	90	Drake.
L'Amphion. . .	50	74	Vengeance.
		74	Shcrewsburg.
		74	Thunder.
		74	Terrible.
Canons.	392	746	Canons.

Tot. des canons de la ligne Angloise.	2288
Idem de la ligne Françoise. . .	1934
Différence	354

Nota. Ces nouvellistes prétendent que la liste des vaisseaux qui composoient l'armée Angloise au combat d'Ouessant est tirée entiérement des comptes rendus par l'amiral Keppel, & que la force de chaque vaisseau a été prise sur la liste de la marine Angloise imprimée à Londres en 1778.

Vous êtes à même, Milord, de vérifier si c'est juste ; celle des François est exacte.

TABLEAU des dispositions de l'armée navale Françoise lors du combat d'Ouessant.

Troisieme division, ou arriere-garde par où s'est engagé le combat.

Vaisseaux.	*Can.*	*Messieurs les Commandants.*	
Le Sphinx.	66	Le comte de Soulanges, cap.	
Le Robuste.	74	Le comte de Grasse, cap. ayant le brevet de chef-d'escadre.	
Le Roland.	64	De l'Archantel, capitaine.	
Le Zodiaque.	74	La Porte-Vezins, capitaine.	
Le Saint-Esprit.	80	Monseigneur le duc de Chartres, lieutenant-général.	
L'intrépide.	74	Beaussier, capitaine.	
Le Solitaire.	64	De Briqueville cap.	*Nota.* Ces trois vaisseaux n'ont pas donné.
Le Conquérant.	74	Chevalier de Monteil. *Idem.*	
Le Diadême.	74	La Cardonnie cap.	
	642		

Premiere division, ou corps de bataille qui a le plus soutenu l'action.

Vaisseaux.	*Can.*	*Messieurs les Commandants.*
Le Réfléchi.	64	Le chevalier de Sillans, cap.
Le Ville de Paris.	90	Le comte de Guichen, chef d'escadre.
L'Actif.	74	Dorves capitaine.
Le Magnifique.	74	Le chevalier de Branche, cap.
	302	

Vaisseaux	*Can.*	*Messieurs les commandants* de la premiere division.
De l'autre part.	302	
La Bretagne.	110	Le comte d'Orvilliers, lieutenant-général.
Le Fendant.	74	Le marquis de Vaudreuil, cap.
L'Actionnaire.	64	De Proisy, capitaine.
L'Orient.	74	Hector, capitaine.
L'Artésien.	64	Destouches, capitaine.
	688	

Seconde division faisant l'avant-garde qui a eu le moins de part à l'action.

Vaisseaux.	*Can.*	*Messieurs les commandants.*	
Le Dauphin-R.	70	Le marquis de Nieul, cap.	
Le duc de Bourgogne.	80	Le vicomte de Rochechouart, chef-d'escadre.	*Nota.* Ces deux vaisseaux s'étoient séparés.
L'Alexandre.	64	Tremigon, cap.	
Le Bien-Aimé,	74	Daubenton, capitaine.	
La Couronne.	80	Le comte Duchaffault, lieutenant-général.	
Le Palmier.	74	De Reals, capitaine.	
L'Indien.	64	De la Grandiere, capitaine.	
Le Glorieux.	64	Le comte d'Amblimont, cap.	
	644		

Corps de Réſerve.

Vaiſſeaux.	*Can.*	*Meſſieurs les commandants.*
Le St. Michel.	64	Mithon, cap. n'a pas donné.
L'Amphion.	50	Trobrian, capitaine.
L'Eveillé.	64	Le chevalier de Botzerue, cap.
Le Triton.	64	Ligondais, cap. n'a pas donné.
Le Fier.	50	Turpin, cap. n'a pas donné.
	292	

On voit que chaque diviſion étoit compoſée de neuf vaiſſeaux qui n'étoient point rangés par ordre d'ancienneté, mais ſuivant la maniere la plus convenable pour ſe ſoutenir en ligne.

Le général portoit un pavillon blanc carré au grand mât; le commandant de l'avant-garde, pavillon mi-partie blanc & bleu au grand mât; & de l'arriere-garde, pavillon tout bleu au grand mât.

Les vaiſſeaux de chaque diviſion étoient déſignés par une flamme de la couleur du pavillon de leur chef de diviſion; mais les uns la portoient à un mât & les autres à un autre, ce qui étoit décidé par les ſignaux.

Les chefs d'eſcadre commandant les vaiſſeaux répartis dans chaque diviſion avoient, au lieu de flamme, comme les

autres vaiſſeaux ſubalternes, un pavillon ou cornette à leur mât de miſaine de la couleur du pavillon du chef de chaque diviſion.

Les frégates n'étant attachées à aucune diviſion, ne portoient qu'une flamme blanche ſuivant l'uſage.

LETTRE XIII.

Sur la perte que M. Necker vient de faire de ſon ſoutien, le marquis de Pezay. Digreſſion ſur le défunt & ſur ſa mort. Tableau du commencement des opérations du directeur-général des finances.

LES Anglois, m'écrivez vous, Milord, ont une haute opinion des talents de M. Necker & le redoutent plus lui ſeul que tous les généraux de la marine Françoiſe enſemble ; en conſéquence vous me priez d'entrer dans les innombrables détails que je pourrai recueillir ſur ce miniſtre intéreſſant. Je vous ai déjà dit ce que j'en penſois ; & plus je l'étudie, plus je perſiſte dans mon jugement. Je ne crois pas qu'il ſoit auſſi à craindre que vous vous l'imaginez, & ſon plus grand mérite dans la

la place qu'il occupe eſt d'avoir ſuccédé à des prédéceſſeurs, ou ſcélérats, ou ineptes, ou mal dirigés.

L'inexpérience indocile
Du compagnon de Paul-Emile,
Fit tout le ſuccès d'Annibal.

J'en faiſois beaucoup plus de cas, lorſqu'écrivant contre un miniſtre novateur, il renverſoit ſon funeſte ſyſtême au riſque de lui déplaire, de ſe voir déſavoué par la république qui l'avoit honoré du titre de ſon repréſentant, & de perdre peut-être la liberté. On pouvoit alors attribuer ſon agreſſion à cet amour ardent de l'humanité, à ce noble enthouſiaſme de l'homme de génie, qui ne lui permettent pas de tenir la vérité captive, lorſqu'il la croit utile, & qu'il ſe ſent les talents néceſſaires pour la développer dans toute ſon énergie. Malheureuſement, ſa conduite poſtérieure, ſon ingratitude envers ſes bienfaiteurs, la révélation des petites menées, des manœuvres baſſes à la faveur deſquelles il eſt parvenu au miniſtere, ont détruit le preſtige dont il s'étoit entouré; on a reconnu que ce n'étoit qu'un intrigant comme les autres. Or que peut-on eſpérer de bien d'un pareil ambitieux dans une

place où la premiere & continuelle dispo-sition de celui qui la possede doit être d'y renoncer dès qu'il ne pourra plus opérer le bien auquel il est appelé ? La meilleure idée qu'on puisse avoir de M. Necker, c'est que ses intentions sont louables ; mais que pour peu qu'elles soient contrariés, au lieu de dire à son maître : « Sire, c'est » la seule maniere de rétablir vos finances, » je n'en connois point d'autres ; si V. M. » ne me seconde pas dans mon plan, j'y » renonce, & je la supplie de me per-» mettre de me retirer », il foiblira comme ses devanciers, & se permettra même les injustices, si elles lui sont nécessaires pour se maintenir dans un poste, objet de ses désirs lors même qu'il n'avoit aucun espoir d'y parvenir : c'est ce qui lui est arrivé déjà plusieurs fois qu'il a chancelé depuis la mort du marquis de Pezay. Je vous ai dit précédemment un mot de celui-ci ; mais pour que vous puissiez encore mieux juger du protégé par ce protecteur, c'est le cas de vous faire ici une digression sur ce personnage, météore brillant qui n'a lui qu'un moment sur l'horizon de la cour, & avoit bientôt disparu quand il s'est anéanti pour toujours.

Ce prétendu marquis étoit fils d'un

commis & petit-fils d'un épicier. Le lieu de ſon marquiſat étoit une très-petite habitation où il eſt mort. Il avoit pour ſœur une madame de Caſſini, renommée dans Paris pour ſes brillantes aventures, ſes graces & ſes prétentions à la littérature. Elle tient une ſorte de bureau de bel-eſprit.

Le jeune Pezay, lié de bonne heure avec M. Dorat, avoit vraiſemblablement puiſé dans ce commerce ſon goût pour celui des Muſes, ou du moins avoit cherché à ſinger ſon maître & à faire de ces petits vers doux & langoureux qu'il ne ſavoit pas aſſaiſonner, comme le premier, d'une critique ingénieuſe & fine des mœurs, propre à y jeter du piquant & à donner une ſorte de conſiſtance à ces frivolités. Son poëme de *Zélis au bain*, ne fait que promettre les images voluptueuſes dont eſt ſuſceptible un tel ſujet : le poëte n'y développe ni chaleur ni énergie; il rate ſes jouiſſances. Ses pieces de théâtre, qui ſe réduiſent à quelques opéra-comiques, ſans être deteſtables, n'ont pas plus de caractere & ne déſignent qu'un auteur médiocre.

Soit conviction intime de ſon peu de capacité pour courir la carriere de la poéſie, ſoit ambition qui le dévoroit déjà

intérieurement, il entra au service, quoiqu'en pleine paix. Un motif de vanité puérile auroit bien pu être aussi pour quelque chose dans sa vocation ; car à peine il eut son brevet qu'il arbora le plumet & les *talons rouges*. Quoique presque toutes les distinctions extérieures dans la société soient abolies à Paris, par l'émulation des bourgeois à se mettre de niveau avec la cour, cependant il en est encore quelques-unes qu'ils n'osent afficher. Tels sont les *talons rouges*, attribut d'un homme de qualité. Les autres poëtes, confreres de M. de Pezay, rirent beaucoup de le voir venir avec cette décoration dans de petites assemblées qu'ils tenoient entre eux sous le nom de *Dominicales*, parce que c'étoient des dîners qu'ils faisoient le dimanche par pique-nique. Quelques-uns, qui valoient mieux que lui pour la naissance, en furent indignés, & le dirent à son ami Dorat, envers lequel il se refroidit insensiblement.

Ce qui prouve que ce nouveau militaire avoit déjà de grandes vues, c'est une anecdote que raconte M. Dorat. Il dit que dans le temps où ils étoient fort liés, passant sous les fenêtres de M. de Pezay, sur les onze heures du soir, il s'avisa de monter chez lui ; il fut très-

ſurpris de le trouver enterré dans une multitude de livres de politique ; il lui témoigna ſon étonnement : à quoi ſon ami lui répondit, qu'on ne ſavoit pas ce qui pouvoit arriver, & qu'il falloit toujours ſe préparer aux événements.

En effet, peu après il fut choiſi pour donner au roi régnant des idées de tactique. On a cru qu'il devoit cette faveur au marquis de Monteynard, alors miniſtre de la guerre, ou plutôt au comte de Maillebois, qui connoiſſoit beaucoup madame de Caſſini, & vivoit en intimité avec elle. On prétend que ce ſeigneur lui ſervoit de maître d'abord, & qu'il ne rendoit à ſon auguſte éleve que les leçons qu'il en avoit reçues.

Sous le nouveau regne, ſes eſpérances ſe ſont accrues ; il s'eſt trouvé avoir une ſorte de confiance du monarque ; il a été de tout temps le protégé du comte de Maurepas, il s'étoit tellement inſinué auprès de la comteſſe qui la dirigeoit. Il étoit à merveille auprès de M. le prince de Montbarey, qui venoit de remplacer le comte de Saint-Germain : on l'a vu venir dîner en bottes chez la princeſſe & y être bien accueilli. Il n'eut pas de peine à faire créer une place pour lui, avec le titre *d'inſpecteur général des gardes-côtes.* Outre

les ſommes incroyables qu'il avoit déjà touchées ſous prétexte de payer ſes dettes, car il étoit devenu aſſez important pour qu'on les regardât en quelque ſorte comme une charge de l'état qu'il falloit acquitter, on lui avoit aſſigné 40,000 liv. d'appointements. Cette inſpection qui n'étoit à ſes yeux qu'un acheminement à un rôle plus brillant, fut le terme de ſa gloire & de ſa vie. Il voulut ſe mêler de trop de choſes, non de défaire un miniſtre & d'attaquer l'adminiſtration de M. de Sartines, anecdote abſurde, puiſque M. de Pezay n'avoit rien à inſpecter dans le département de la marine, mais de traiter trop cavaliérement les intendants des provinces ſur leſquels, comme ami de M. Necker, leur chef, il voulut s'arroger une autorité révoltante. Il n'avoit pas encore aſſez de conſiſtance pour ne pas cauſer une ligue générale de ces miniſtres ſubalternes, & pour n'être pas ſacrifié. L'éclat que cauſa ſa diſgrace, dont les courtiſans & les gens de lettres ſe réjouirent, lui cauſa vraiſemblablement un chagrin qu'il n'eut pas aſſez de philoſophie pour ſurmonter : il mourut à Pezay. Il avoit épouſé une fille de condition du Dauphiné, qui ſe nommoit Mlle. de Murat. Elle étoit charmante pour la figure. Elle a donné des larmes ſinceres

à ſon mari, & le ſpectacle affligeant de ſa perte lui procura une maladie de nerfs ſi terrible, que dans ſon retour à Paris elle fut à la veille de périr pluſieurs fois.

D'après cette eſquiſſe, que m'a donné du marquis de Pezay un philoſophe qui a le pinceau ſévere, mais vrai, vous conviendrez qu'on ne peut concevoir une haute idée de l'homme qui a eu pour introducteur dans le miniſtere, un agent comme celui-ci; mais ſans nous en tenir à juger ainſi par induction, ce qui peut être fautif, diſcutons maintenant & les principes, & les opérations, & les talents de M. Necker.

Ses principes ſont qu'un miniſtre des finances eſt un charlatan politique qui doit toujours montrer les choſes en beau, promettre des merveilles, couvrir de fleurs le précipice où il entraîne une nation, l'y conduire en riant, & ſur-tout en éviter la chûte ſous ſon adminiſtration.

En conſéquence, dans le mémoire qu'il donna à M. de Maurepas au mois de juillet 1776, loſqu'il vit jour à entrer dans la place qu'il occupe aujourd'hui, il ne manqua pas d'établir que « facilement, par le ſeul effet d'un examen » plus exact, & d'une meilleure combi» naiſon, ſans augmenter les impôts, ſans

» être injuſte envers perſonne, ſans exi-
» ger inutilement de trop grands retran-
» chements de dépenſes, ſans aliéner les
» domaines, ou introduire d'autres nou-
» veautés qui occaſionneroient des débats
» avec les parlements, & ſans pouvoir
» s'aider encore dans le moment des
» économies multipliées que le temps ou
» le crédit feroient naître par la ſuite, on
» pouvoit en un an combler le *déficit*
» annuel & trouver un ſurplus de plu-
» ſieurs millions (1), indépendamment
» des bonifications ultérieures. »

L'auteur du mémoire, par ces belles ſpéculations, gagna la confiance d'un vieillard qui avoit de bonnes intentions, mais ſans aucune énergie pour les effectuer, & enchanté de trouver quelqu'un qui ſoulageât ſa pareſſe & ſur tout berçât ſon imagination de riantes chimeres; car, au fond, il avoit trop d'eſprit, trop de connoiſſance de la ſituation de la France & de celui qui parloit ainſi, pour y croire bien ſincérement.

Après avoir ſéduit le premier miniſtre,

(1) Dix millions, ſuivant les calculs du compte. Dans ce mémoire, M. Necker évaluoit le total des reſſources à 37 millions; ainſi ſuivant lui, le *déficit* auroit été de la recette à la dépenſe de 27 millions.

M. Necker, parvenu à la tête des finances, a cherché à séduire la nation, & il a conçu que le vrai moyen de réussir étoit de paroître s'occuper beaucoup d'elle & de son bonheur, sur-tout de ne point mettre au commencement de la guerre des impôts auxquels tout le monde s'attendoit, & de s'annoncer au contraire comme voulant tirer toutes ses ressources de ce meilleur ordre dans la manutention, de cette économie qu'on désiroit & dont on désesperoit en même temps: il ne comptoit pas lui-même sur ces tentatives qu'il n'avoit garde d'effectuer à un certain point & qu'il savoit être l'écueil où venoit se briser toute la puissance ministérielle. Pour y suppléer donc, comme c'est le mot qui choque plus que la chose, il a étendu sourdement les anciens impôts à un excès monstrueux. Du reste, il a fait des suppressions sans remboursement, des réformes sans profit, des emprunts outre mesure.

Son grand art c'est, après avoir fait répandre adroitement par ses émissaires qu'il étoit impossible d'entreprendre la guerre, d'obtenir le crédit qu'elle exigeroit; c'est dis-je, de trouver des fonds abondamment dans cette crise de la France; c'est d'engouer assez de lui, non-seule-

ment les nationaux mais les étrangers pour qu'ils lui apportent aveuglément leur argent, ſous l'appas d'un gros intérêt, ou de chances avantageuſes; lorſqu'avec de la réflexion ils devroient regarder comme preſque inévitable, tôt ou tard, en partie ou en totalité, la perte de leurs capitaux.

Mais ce mérite même eſt un tort réel; puiſque M. Necker endort le gouvernement au lieu de le forcer à s'évertuer pour mettre en jeu les vrais reſſorts d'une bonne adminiſtration, la juſtice rigoureuſe, la vigilance, les retranchements, l'économie abſolue, & ſans autre meſure que celle du beſoin.

C'eſt un tort, puiſqu'il ſacrifie l'avenir au préſent, le peuple au monarque, & pour quelques années de proſpérité apparente, prépare au royaume un ſiecle de ſouffrances.

Pour mieux développer ces aſſertions, Milord, & vous en faire ſentir toute la vérité, il faut les appuyer de faits qui formeront comme le tableau de l'adminiſtration actuelle de M. Necker.

Les obſtacles qu'il a rencontrés à chaque pas depuis qu'il eſt en place, lorſqu'il a voulu opérer quelque changement utile, s'il n'eût été plus ambi-

tieux que zélé pour le bonheur de la nation Françoife, l'auroient déjà dégoûté : c'en étoit aſſez pour lui faire connoître par ſa propre expérience l'impoſſibilité qu'un miniſtre vertueux pût reſter à la cour ſans gauchir dans ſes principes.

Les deux ordonnances (1) qu'il a fait rendre dès le commencement de ſon adminiſtration ſont reſtées ſans la moindre exécution : non - ſeulement l'on ne paie pas le courant dû aux fourniſſeurs & officiers de la maiſon du roi, ainſi que le preſcrivoit l'une des deux ; mais on en paie pas même l'ancien auſſi exactement que ci - devant ; &, malgré la promeſſe de ne leur donner aucun effet négociable pour totalité ni partie de leur rembourſement, on les force de prendre des contrats à quatre pour cent, qui perdent quarante pour cent ſur la place. Quant à l'économie pour laquelle chacun des chefs dans ſa partie devoit donner des mémoires, perſonne ne l'a fait, & tous ces meſſieurs aſſurent qu'il y a plutôt à augmenter qu'à retrancher.

A l'égard de l'ordonnance concernant les penſions qui ne devoient s'aſſigner qu'à la fin de l'année, & ſur les états

(1) Voyez la lettre du 28 décembre 1776.

du directeur du tréfor royal, chaque miniſtre dans ſon département s'eſt ſouſtrait à ces ordres, & les choſes vont auſſi à-peu-près de même en ce genre.

M. Necker a prétendu qu'étant alors gêné par ſon collegue, & même ſon ſupérieur, il ne pouvoit répondre d'une exécution qui ne dépendoit pas de lui; l'en voilà débarraſſé, & rien n'eſt mieux.

Il a un peu moleſté les tréſoriers; il les a forcés à une exactitude à laquelle ils n'étoient pas accoutumés; il vouloit les renvoyer tout-à-fait: mais ceux-ci l'attendoient là; ils ſe ſont rangés ſous l'égide de leur miniſtre reſpectif, & c'eſt à préſent tout le conſeil que M. le directeur-général des finances a en oppoſition.

Quant aux fermiers généraux & receveurs-généraux des finances, ils commencent à revenir également de leur terreur: ils font valoir la néceſſité de leur crédit, l'impoſſibilité de les rembourſer, ſans rembourſer auſſi les reſcriptions, aſſignations, billets des fermes montant à pluſieurs centaines de millions, qui roulent ſur leur compte, auquel le public ne verroit pas de bon œil le roi ſe ſubſtituer.

Enfin, il eſt reconnu que M. Necker,

pour s'impatroniser à la cour, a fait encore sonner trop haut son crédit chez l'étranger, & que si celui-ci a apporté son argent, ce n'est pas, comme l'avoit fait espérer ce Genevois, à un plus modique intérêt que l'intérêt courant; mais au contraire amorcé par un profit considérable, tel qu'il ne pouvoit l'espérer dans un autre royaume.

Depuis les deux ordonnances d'apparat dont je viens de vous parler, Milord, M. Necker avoit fait rendre un arrêt du conseil (1) pour la réforme de l'admi-

---

(1) Suivant cet arrêt, S. M. frappée de la somme considérable à laquelle s'éleveroient annuellement les intérêts des fonds, droits de présence, & taxations des administrateurs, les appointements de l'intendant, les remises du receveur-général, & les parts accordées par forme de croupes, a adopté le plan de réforme que lui a proposé M. Necker, assurant à ses finances une économie importante. En conséquence elle supprime les croupes & la place d'intendant, ainsi que les remises du receveur-général; & pour donner à toutes les opérations de cette loterie d'autant plus d'authenticité, elle en confie l'inspection au sieur de la Michodiere, conseiller d'état. Du reste, tout cela n'est que provisoire, & en attendant que les circonstances permettent d'examiner jusqu'à quel point l'établissement en lui-même doit être maintenu ou circonscrit.

niſtration de la loterie royale de France, qui n'a guere été mieux exécuté, du moins à juger de ce qu'on ne voit pas par ce qu'on voit. On applaudiſſoit à cet arrêt, en ce qu'en tolérant une inſtitution peu honnête (1) entre les mains, de S. M. il la tournoit cependant en objet d'utilité publique par l'économie qu'il introduiſoit dans ſa régie. Non-ſeulement cette économie ſe réduit à rien ou à peu de choſe (2), mais l'eſpoir qu'il donnoit de voir quelque jour ſupprimer ce gouffre où viennent s'engloutir & la fortune du riche & le ſalaire du pauvre, s'évanouit ; puiſque, loin d'en reſſerer la voracité, on laiſſe les régiſſeurs donner l'eſſor à leurs ſpéculations cupides & pourſuivre leur projet d'étendre davantage la loterie, d'en établir des bu-

---

(1) Voyez ce qui a été dit précédemment en parlant de l'adminiſtration de M. de Clugny.

(2) Par exemple : le ſieur Meſnard de Conichard, dont la place d'intendant de la loterie eſt ſupprimée, n'en conſerve pas moins ſon logement & ſes appointements. En outre, il eſt remplacé par M. de la Michodiere auquel il aura bien fallu faire un ſort. Ainſi, dans le fait ſur cet objet, au lieu d'une diminution, c'eſt une augmentation.

reaux jusque dans les lieux les plus reculés, les plus isolés & les plus ingrats. C'est ainsi qu'à la fin de l'année derniere on en a fondé un à Ferney, malgré les efforts de Voltaire pour préserver sa colonie (1) de cette contagion, dont il ne pouvoit parler que les larmes aux yeux & en maudissant M. le directeur-général.

Jusqu'à présent M. Necker a mieux réussi dans une autre ordonnance, où n'étant contrarié par aucuns gens puissants, il a pu effectuer librement son plan à cet égard, plan dans lequel tous ses prédécesseurs avoient échoué. Il s'agit de la suppression de la mendicité. C'étoit un spectacle insupportable pour moi, Milord, d'être continuellement tourmenté dans les rues, dans les lieux publics & jusqu'aux portes des maisons, de ces pauvres dont le métier est de n'en point avoir, est de mettre à contribution l'industrie des autres, & quelquefois d'exciter la compassion en étalant aux regards des maux qu'ils se donnent & s'ôtent à volonté : nous ne connoissons point en Angleterre cette

(1) C'est le terme dont se servoit Voltaire en parlant de Ferney, qu'il avoit en quelque sorte fondé.

profession bizarre & détestable, absolument contraire à toute bonne société.

Par l'ordonnance dont il s'agit (1), on semble vouloir sérieusement purger la capitale de ces fainéants dont la tolérance devient la source de beaucoup de crimes qui troublent le repos & la sureté publique. En conséquence, on leur prescrit ce qu'ils ont à faire, soit comme étrangers, soit comme pauvres valides, soit comme infirmes.

En conséquence, aussi de suite, il a été publié un arrêt du conseil (2), par lequel le roi a établi une commission uniquement occupée à trouver les moyens d'améliorer les hôpitaux de Paris (3), & invite les citoyens animés de l'amour du bien & qui se croiront quelques connoissances particulieres sur cette matiere,

---

(1) En date du 27 juillet 1777.

(2) En date du 7 août 1777.

(3) Cette commission est composée des sept chefs de l'administration du temporel de l'Hôtel-Dieu, en outre des sieurs Dargouges & de Bernage, conseillers d'état, du sieur de la Miliere, maître des requêtes, des curés de Saint-Eustache, de Saint-Roch & de Sainte-Marguerite, du sieur de la Noue, directeur de la société royale de medecine, & des sieurs d'Outremont & de Saint-Amand, administrateurs de l'hôpital-général.

à les communiquer à la commiſſion ; il veut qu'on lui nomme les auteurs des projets qui auront été adoptés, ou qui auront préſenté des idées nouvelles & intéreſſantes ; & ſans doute des récompenſes ſuivront le rapport.

Après avoir ainſi ébloui par un peu de bien plus apparent que réel, M. Necker n'a pas craint de faire crier un corps entier qui s'eſt trouvé ſans défenſe, & dont il a jugé que les murmures ſeroient étouffés par les bénédictions du peuple, oubliant tous ſes maux quand il voit vexer les financiers.

Il s'agit des receveurs - généraux des domaines & bois, qui les premiers ont ſuccombé ſous ſes coups.

M. Necker, qui connoît tous les charmes de l'éloquence, a voulu encore augmenter les diſpoſitions favorables du public par un beau préambule. Il ſait que les lecteurs ſont toujours flattés de voir un adminiſtrateur les mettre en quelque ſorte dans ſa confidence & leur rendre compte de ſes opérations. Il n'a pas manqué de développer dans celui - ci des vues d'un homme de génie par les avantages immenſes qui en doivent réſulter.

Il remarque d'abord un grand inconvénient de l'ancien régime, introduit dans

la partie dont il s'agit, en ce que les droits domaniaux de la couronne étant partagés entre les receveurs-généraux des domaines & bois & la régie des domaines, ces deux compagnies recevoient plusieurs droits de même nature, ou dérivant les uns des autres : l'une recouvroit les droits casuels, & l'autre les cens, qui sont un titre primitif de ces mêmes droits ; & par là, au lieu de s'aider & s'éclairer mutuellement, toutes deux étoient désunies, au lieu de concourir à la conservation des revenus du domaine, augmentoient les difficultés d'un tel recouvrement & multiplioient d'ailleurs les frais & les contestations pour les sujets.

Il observe ensuite un second inconvénient dans la multiplicité des officiers de la comptabilité des domaines, opérant sans concert dans des affaires contentieuses où l'unité de principes est essentielle, & séparés d'ailleurs d'intérêts ; en sorte que l'étude du domaine a été négligée dans plusieurs départements, tandis qu'on a fait dans un petit nombre des améliorations importantes.

Son projet est donc de donner des principes uniformes dans cette partie, en y assujettissant les chefs à un travail assidu & suivi, en réunissant dans un centre

& en liant à un intérêt commun les fonctions dispersées des deux commissions peu d'accord entre elles & avec elles-mêmes.

Enfin, d'après cet arrangement, le directeur-général des finances laissoit présumer qu'il ne tarderoit pas à s'occuper du projet agité depuis si long-temps, de faire rentrer le roi dans ses domaines : vaste opération, source de richesses immenses ; mais qui exige de la part du ministere & de ses coopérateurs le zele le plus soutenu, le plus intrépide, le plus actif & le plus intelligent.

Après un exposé aussi spécieux, l'intérêt pour environ cinq cent (1) familles enveloppées dans cette proscription, s'affoiblissoit considérablement, sur-tout par la promesse de leur remboursement en argent dont les fonds étoient tout prêts (2).

---

(1) Il s'agissoit 1°. de soixante-quatre offices de receveurs-généraux des domaines & bois ; 2°. de soixante-quatre offices de contrôleurs des domaines & bois ; 3°. de cent cinquante-deux charges de receveurs particuliers des bois ; de cent cinquante-deux charges de receveurs des amendes dans les maîtrises des eaux & forêts, & de vingt-neuf charges de gardes-généraux & collecteurs de ces mêmes amendes, &c.

(2) Au surplus, cet édit de suppression n'a

Pour anéantir absolument toute commisération envers ces familles, il ajou-

---

pas passé à la chambre des comptes sans difficulté Elle ne l'a enregistré que le 26 août 1777 avec les modifications suivantes. « A la charge » que la liquidation des offices supprimés ne pourra » être inférieure à l'évaluation faite en vertu de » l'édit de février 177 ; que les préposés à la » recette des domaines & bois ne seront point » en même temps chargés du contrôle de ladite » recette : à la charge, sur l'article quatre-vingt un, » que les administrateurs prêteront serment en la » chambre, & que conformément à l'edit de juin » 1725, ils fourniront en icelle l'état de la consistance des domaines, de cinq ans en cinq ans, » & les extraits des registres de recette & d'ensaisinement par chaque année; sur l'article quatorze, qu'ils obtiendront incessamment lettres-patentes sur le résultat du conseil qui aura fixé les » attributions en faveur desdits régisseurs & de » leurs commis, pour être lesdites lettres registrées en la chambre : & sera le roi très humblement supplié de conserver aux officiers supprimés les exemptions & privileges dont ils » jouissoient en vertu de leurs offices, comme » aussi de ne jamais soumettre à la retenue du » dixieme, qui n'est point prononcée par la loi, » l'interet des finances promis à cinq pour cent » jusqu'au parfait remboursement : d'ordonner » que désormais il ne soit imposé aucunes charges » sur les villes, en vertu d'arrêts du conseil non » revêtus de lettres-patentes, & de mettre la » chambre à portée de faire connoître audit seigneur roi leur situation, & combien il est in-

toit un acte de bienfaisance à son projet économique : il annonçoit dans le courant

---

» téressant de maintenir en icelle la pleine & » entiere comptabilité de leurs deniers communs ; » de considérer qu'il est essentiel pour l'adminis- » tration des domaines de choisir des personnes » à qui la connoissance des coutumes des lieux, » & de la jurisprudence des cours en ce qui con- » cerne la perception des droits du roi, soit de- » venue familiere par l'expérience & l'étude, qui, » par la continuité & la stabilité de leurs services, » puissent connoître les droits & les titres de cha- » que généralité ; qui soient intéressés à faire les » recherches nécessaires dans les archives des » chambres des comptes & des bureaux des fi- » nances : Qu'il importe que les nouveaux ré- » gisseurs soient, comme les anciens receveurs, » personnellement tenus des dépenses des procé- » dures faites sur des contestations mal fondées, » sans qu'ils puissent les employer en frais de » de régie ; qu'ils deviennent garants de la sol- » vabilité des adjudicataires des bois, faute de » poursuite à temps, ou pour avoir admis des » cautions insuffisantes ; que leur caisse pour les » successions vacantes adjugée au roi, puisse être » inspectée par les magistrats ; qu'ils répondent » des frais de justice après l'année de la date des » rôles de recouvrement, sans que ledit seigneur » roi puisse être exposé à de plus longs délais, ni » à des frais pour y parvenir : se reposant au sur- » plus avec confiance ladite chambre, sur la sa- » gesse dudit seigneur roi & sur son amour pa- » ternel pour ses peuples, &c. »

Les partisans de M. Necker disent que c'est

des dispositions de l'édit, qu'il s'occupoit des prisons, & que sur le bénéfice qu'il comptoit faire en rectifiant les domaines, il vouloit que l'entretien de ces lieux publics autrefois à leur charge, y retournât en partie, & il consacroit déjà une somme de 3,000,000 liv. par an aux réparations, à l'entretien, & à la purification de ces demeures pestilentielles.

Ainsi, meilleure administration, amélioration & accroissement des revenus, actes de bienfaisance, équité parfaite dans les actes de rigueur. Tel est le point de vue sous lequel l'opération est présentée. Au contraire, les receveurs généraux des domaines & bois ont fait un mémoire où ils en démontrent l'illusion, où ils prouvent que non-seulement leur suppression n'est point avantageuse; mais qu'elle coûte au roi plus d'un million de plus par an; que le but véritable de de M. Necker, est de paroître décharger l'état d'un côté sans bourse délier, puisqu'à raison de leur comptabilité, il

---

l'intérêt personnel qui guidoit cette cour, par contre coup devant souffrir de la suppression dont il s'agit une réduction dans ses revenus; puisqu'il y aura moins de réceptions, moins de comptes à rendre, &c.

ne leur a rien donné, & de l'autre côté de ſubvenir à la détreſſe où il ſe trouve en faiſant ſur le champ financer par les nouveaux adminiſtrateurs (1) qu'il leur ſubſtitue, les fonds d'avance qu'il en exige; emprunt indirect dont il greve encore plus le royaume. Il en faut dire autant de la régie générale, ou de la réunion de toutes les régies particulieres (2) en une ſeule, auſſi formée ſous le prétexte que la multiplication des frais & des bénéfices eſt une perte pour le tréſor royal, & la multiplicité des commis & des bureaux une incommodité & ſouvent une vexation : grands mots ſous leſquels le directeur-général marque le vrai but de ſes opérations ; celui à travers tant de revirements de garder l'argent des ſupprimés tout-à-fait ou le plus long-temps qu'il pourra, & de percevoir le plutôt poſſible celui des agents inſtallés à leur place.

(1) Il avoit été inſtitué par M. l'abbé Terrai une régie des domaines pour certaines parties, diſtraites du bail des fermes, & cette régie avoit vingt-cinq chefs à ſa tête ; M. Necker l'a incorporée à ſa nouvelle compoſition, & a réduit le tout à dix-huit adminiſtrateurs.

(1) Voyez-en l'état dans ma lettre du 10 mars 1777.

La ſuppreſſion des receveurs-généraux des domaines & bois, avoit été précédée d'un acte plus deſpotique, c'eſt celui de la réſiliation du bail des poſtes (1), paſſé tout récemment, & que M. Necker a jugé à propos de transformer en régie intéreſſée. On ne peut qu'applaudir à celui-ci, ſi, comme on en convient aſſez généralement, le bail étoit au-deſſous de ſa valeur, s'il y avoit eu une colluſion honteuſe de la part de ceux chargés de ſtipuler les intérêts du roi, qui les avoient ſacrifiés moyenant de forts pots de vin à leur profit. C'eſt une iniquité à joindre à celles dont on charge la mémoire de M. de Clugny (2); mais on voit encore dans le nouvel arrangement que le plus preſſant motif de M. Necker eſt d'avoir de l'argent, puiſqu'il éloigne le rembourſement des anciens membres & preſſe les nouveaux de faire leurs fonds. On trouve en outre dans le préambule tout ce charlataniſme qui ne l'abandonne pas, ce *pathos*, auquel on ne peut croire de la part d'un médecin politique dont le cœur doit être au moins auſſi rendurci

(1) Par arrêt du conſeil, du 17 août 1777.
(2) Voyez ma lettre du 4 novembre 1776 & ſuivante.

que

que celui d'un médecin de nos frêles individus. D'abord, on y remarque une phrase insérée exprès pour rassurer les fermiers-généraux, qui n'est qu'un bavardage de rhéteur (1), qu'on pourroit retourner avec tout autant de justesse, si l'on vouloit en faire une application contraire; ensuite il fait dire à S. M. qu'elle voit avec satisfaction que par les économies déjà faites & celles dont elle est assurée, elle pourra subvenir avec ses revenus aux besoins ordinaires de l'état : & comme cette assertion, déjà très-incroyable en elle même, étoit en outre trop contra-

---

(1) Il fait dire au roi par une comparaison de leur bail avec le premier, qu'il ne doit éprouver aucune interruption ; parce que ses produits, dépendant d'une infinité de circonstances, se trouvent continuellement exposés à l'intempérie des saisons, aux vicissitudes du commerce & à l'influence de la politique : qu'au contraire le produit de la ferme des postes, n'étoit soumis à aucun de ces hasards ; parce que les motifs de s'écrire & de se communiquer, qui peuvent varier dans le cours d'une année, avec le nombre des évenements, sont les mêmes dans un espace de temps donné, & que ces motifs loin de s'affoiblir, doivent toujours aller en croissant par l'effet naturel de l'augmentation des richesses & du progrès des arts, du commerce & de l'industrie.

dictoire avec ce qui se passoit, avec les emprunts répétés qu'il ouvroit par-tout & sous toutes les formes, quoiqu'il ne fût pas encore question de guerre; il prévenoit cette objection en les attribuant aux circonstances qui exigeoient de la prudences de S. M. des dépenses extraordinaires. Du reste, il promettoit que dès que les inquiétudes du gouvernement seroient calmées, S. M. s'occuperoit efficacement de répandre sur la classe la plus indigente des contribuables une partie des bienfaits dont elle étoit impatiente de les faire jouir (1), fondé sur des principes d'équité bien nouveaux à la cour, quoique de la plus étroite obligation. Mais le style amphigourique dont il étoit envélopé, déceloit trop bien que ce n'étoit pas le cœur qui l'avoit dicté.

Si celui de M. Necker étoit véritablement droit, auroit-il attaqué en même temps le bail des messageries? Auroit-il

(1) Et c'est, disoit le préambule, dans le moment où S. M. peut se livrer à une semblable espérance, qu'elle sent plus fortement que les bénéfices de finances qui n'ont aucune proportion ni avec le travail, ni avec les risques, sont une véritable injustice envers les peuples.

forcé les adminiſtrateurs de préférer de ſe ſaigner de nouveau (1), à ſe voir ruinés tout à-fait ? Surcharge au ſurplus que devoit ſuporter, en derniere analyſe, le public qui ne jouit pas de la réduction des places qu'on offroit (2) : mais cette façon très-détournée de faire venir ſon argent au fiſc, ne portoit pas le nom d'impôt, & l'on applaudiſſoit.

Le coup d'autorité que le directeur général à frappé en faiſant aſſujettir par le roi (3) à la retenue des impoſitions, les rentes conſtituées par les corps & communautés avec cette exemption, prouve qu'il ne connoît pas mieux que ſes prédéceſſeurs les plus tranchants l'in-

(1) Le bail qui n'étoit que d'un million par an, a été porté à 1,800,000 par an par un arrêt du conſeil du 23 novembre 1777.

(2) Une nouvelle compagnie s'étoit miſe en avant & offroit 1,200,000 plus que l'ancienne ; & en même temps de réduire les places ſuivant la taxe de M. Turgot. M. Necker à fait perdre ainſi au roi en apparence 400,000 ; mais il auroit fallu donner aux fermiers renvoyés une indemnité qui auroit été plus onéreuſe à S. M. Le bail eſt commencé du premier avril 1778.

(3) Par un arrêt du conſeil du 9 décembre 1777.

violabilité des propriétés & des engagements contractés légalement & librement. C'est une façon d'administrer d'autant plus vicieuse, qu'elle inspire une défiance générale, même dans les conventions particulieres, par la crainte que S. M. ne veuille se substituer, quand bon lui semblera (1), aux emprunteurs, & changer ou modifier à son gré les clauses & stipulations des actes.

Une anecdote au surplus, Milord, par où je terminerai cette lettre, vous fera mieux connoitre M. Necker & sa façon de penser que tous les raisonnements sur ces actes de legislation en finances : il va se peindre lui-même en action.

Quelques-uns des payeurs des rentes, supprimés par M. l'Abbé Terrai, sont venus leur *quitus* (2) à la main, lui demander leur remboursement, aux ter-

(1) Il faut se rappeler que M. Turgot, en rendant le commerce libre & en supprimant les maîtrises & communautés, s'étoit emparé de tous les effets de ces dernieres, & avoit pris à la charge du roi leurs dettes. Quand les communautés ont été remblies, le roi n'a point rendu l'argent & est resté chargé des dettes.

(2) On appelle ainsi le résultat d'un compte clos & jugé à la chambre des comptes, suivant lequel un comptable est absolument quitte envers le roi.

mes de l'édit de ſuppreſſion : *Ce n'eſt point de mon bail*, a-t-il répondu; & il les a renvoyés ainſi ſans autre ſolution. Ces officiers preſſés par leurs créanciers, ont été forcés de mettre ſur la place leur quittace de finance qui perd trente pour cent.

Aſſurément ſi l'équité ſévere dirigeoit M. l'adminiſtrateur-général, il n'auroit pas tenu ce propos inſolent, tyrannique & mal adroit. En effet, c'eſt annoncer qu'il regarde le tréſor-royal comme ſa caiſſe particuliere; c'eſt forcer ces payeurs des rentes à un ſacrifice qu'ils ne devoient pas ſupporter; c'eſt délier d'avance ſes ſucceſſeurs & leur preſcrire la réponſe qu'ils auront à faire aux ſupprimés actuels; en un mot c'eſt annoncer qu'il ne croit pas lui-même aux paroles qu'ils fait donner au roi, & que tous ſes magnifiques préambules ne ſont qu'une dériſion.

Heureuſement pour M. Necker, cette anecdote n'eſt point écrite; elle concerne des particuliers iſolés, à qui tout moyen de la conſigner dans le moment & de la répandre eſt interdit; & le *chorus* de louanges dont ſes prôneurs font retentir tout le royaume ne ſe propage pas moins.

Je vous entretiendrai la prochaine fois, Milord, de la façon dont, en criant qu'il ne vouloit point, qu'il ne falloit point mettre d'impôts, il a prodigieusement accru les anciens : & quant à ces administrations provinciales dont on va faire l'essai, projet qui sembleroit annoncer le désir de se rapprocher de l'ancienne constitution, vous verrez que c'est celui, au contraire, de consommer sans retour le despotisme dans les finances. Ainsi ai-je entendu un magistrat grave s'écriant, en lisant l'arrêt du conseil :

Timeo Danaos & dona ferentes.

Paris, ce 10 septembre 1778.



LETTRE XIV.

Suite du même sujet.

MONSIEUR Necker, Milord, malgré la facilité qu'il trouve d'emprunter, sent bien que cela ne peut pas toujours durer (1); que tôt ou tard le crédit baissera; que pour le soutenir d'ailleurs il faut au moins satisfaire aux engagements nouveaux, aux engagements *de son bail*. Il ne veut

(1) On calcule déjà que les emprunts faits par M. Necker depuis moins de deux ans qu'il régit le trésor royal, se montent à deux cents millions & plus.

Savoir, en 1777,

Premiere loterie. . . .	24000000.
Décembre, *ibid.* . . .	25000000.
Emprunt de la ville. . .	12000000.
—— de l'ordre du St. Esprit.	12000000.
Billets de la ferme-générale.	18000000.
Avances, *ibid.*	10000000.
Cautionnement de ses employés.	18600000.
1778.	
Premieres rentes viageres.	48300000.
Emprunt de Languedoc.	27000000.
—— de Bourgogne. . .	16000000.

pourtant pas mettre d'impôts, du moins il veut reculer autant qu'il sera possible pour bien laisser se confirmer la haute opinion de sa capacité, & le zele aveugle des François, même la confiance des étrangers, qui s'apercevroient qu'il n'en sait pas plus long que les autres. Il a trouvé un expédient admirable ; c'est celui d'étendre, de forcer les anciens impôts jusqu'à ce qu'on crie assez fort pour qu'il soit obligé de s'arrêter. Cette tournure lui avoit d'autant plus ri, qu'il évitoit par-là le choc avec les parlements ; choc qu'il redoute, parce qu'il n'ignore pas qu'ils ont toujours été la pierre d'achoppement des ministres les plus accrédités, & qu'un étranger comme lui, sans entours & sans famille, succomberoit plus promptement qu'un autre. Il a donc rusé tant qu'il a pu, afin de se soustraire à leur vigilance ; il a cherché à les endormir par de belles paroles ; il s'est fait dans leur sein des partisans zélés, qui, en exaltant ses opérations à outrance comme des chef-d'œuvres d'intelligence & de patriotisme, continssent les frondeurs, & les fissent envisager pour de mauvais citoyens. Cependant il n'a pu empêcher deux de ces compagnies d'éclater, & l'on ne sait encore comment il s'en tirera.

La premiere est le parlement de Rouen : cette cour a toujours été renommée pour son activité & sa chaleur à défendre les intérêts de ses concitoyens ; on en appelle les membres, *les grenadiers de la magistrature.* Depuis son rétablissement, elle n'a pu tolérer les impôts levés en vertus d'enrégistrements faits illégalement, & d'ailleurs au préjudice de la constitution & des privileges de la province (1). Cependant la fermentation de cette compagnie ne s'est point manifestée tout à coup ; elle s'est entretenue pendant quelques années, & ce n'est que lorsque les vingtiemes, forcés de la maniere la plus vexatoire, ont excité une réclamation génerale, qu'elle a cru devoir accueillir les plaintes des peuples & rendre un arrêt (2) vigoureux à cet égard. Cette premiere démarche remonte a plus d'un an. Depuis elle a formé des arrêtés non moins violents, & deux fois (3) le gouverneur

(1) C'est ce que l'on a fait reconnoître au roi dans l'édit de rétablissement de cette cour, & , par une contradiction manifeste, le roi y vouloit en même temps que toutes les loix publiées au parlement de Paris, lorsque celui de Rouen étoit dispersé, subsistassent.

(2) En date du 11 juin 1777.

(3) Extrait d'une lettre de Rouen, du 16 juil-

de la province eſt venu avec des ordre du roi annuller ſur les regiſtres de cette compagnie les actes que le conſeil trouvoit repréhenſibles, & tout autant de fois le parlement à perſiſté dans ſa réſiſtance & s'eſt même porté juſqu'à préférer ſon anéantiſſement à ſon déshonneur. Cependant, comme ce n'eſt qu'une démiſſion

---

juillet 177°... Il a enfin été pris hier 15 un arrêté mixte, où le parlement en s'attachant à conſerver la forme, laiſſe entrevoir qu'il eſt diſpoſé à abandonner le fonds. Voici ſes paroles ſacramentelles ſur le biffé du duc d'Harcourt.

« La cour déclare nul & de nul effet, comme » contraire aux loix & aux formes ſagement éta» blies, la tranſcription faite par le maréchal » d'Harcourt, le 2 juin.

Extrait d'une lettre de Rouen, du 4 ſeptembre... Le parlement s'eſt aſſemblé hier 3 à midi pour entendre les ordres du roi. Le maréchal d'Harcourt s'y eſt rendu à une heure, & n'en eſt ſorti qu'à 8 heures du ſoir. Les chambres ſont reſtées aſſemblées juſqu'à 4 heures & demie du matin; elles ont arrêté que par reſpect pour les ordres de S. M. elles laiſſeroient ſubſiſter l'enrégiſtrement fait par le maréchal de l'exprès commandement du roi; mais que ſon parlement ne pouvant plus remplir avec honneur ſes fonctions dans des circonſtances qui répugnoient à leur ſerment & à leur conſcience, ſupplioit S. M. de recevoir ſa démiſſion: que cependant il ne quitteroit point ſes fonctions que le ſeigneur roi n'eût nommé d'autres perſonnes pour adminiſtrer la juſtice.

conditionnelle & communicatoire en quelque ſorte, qu'elle n'a eu lieu qu'au moment des vacances, & que la cour a tout le temps de prévenir ce coup, elle n'en ſemble pas fort alarmée, ſur-tout ſi elle parvient à étouffer les réclamations du parlement de Paris, comme elle paroît l'avoir fait : il donne ordinairement la loi aux autres.

Il y eut d'abord quelques ſéances chaudes dans le ſein de cette compagnie (1), long-temps retenue par ſon chef qui ne vouloit pas ſe brouiller avec le miniſtre des finances : il avoit pluſieurs fois menacé M. Necker de laiſſer prendre l'eſſor aux dénonciateurs, s'il ne ſe réformoit lui-même & ne réprimoit les vexations qui alarmoient : celui-ci a gagné du temps autant qu'il a pu ; enfin, quand il a vu que cela devenoit ſérieux, il a cherché adroitement, en paroiſſant acquieſcer aux plaintes des magiſtrats, à les faire concourir eux-mêmes à ſes vues & à ſon dépotiſme ; &, forcé de rendre hommage aux formes, il a eſſayé de les employer à conſacrer,

(1) Dès le vendredi 29 août 1777 la dénonciation concernant l'extenſion arbitraire des vingtiemes avoit été faite aux chambres aſſemblées.

légalement, tout ce qu'il avoit fait d'illégal.

Il a envoyé au parlement un arrêt du conseil (1), dont le préambule long, captieux & illusoire, étoit très propre à en imposer au public & aux bonnes gens de la compagnie. Il avoit avant passé chez le premier président, afin de se reconcilier & le grand banc avec lui ; il espéroit les séduire par son éloquence, leur faire goûter son ouvrage, & en préparant ainsi les esprits des chefs, détourner l'orage qui se formoit sur sa tête ; mais M. d'Aligre, qui depuis long-temps étoit son jouet, le reçut très-mal, lui reprocha de l'avoir trompé en ne se conformant pas à ce dont il étoit convenu, lui reprocha de l'avoir par-là compromis vis-à-vis de sa compagnie, & lui déclara qu'il n'en contiendroit plus l'effervescence.

En effet, à la rentrée du parlement il se fit une explosion violente ; un des membres découvrit tout l'insidieux de l'arrêt du conseil, dont l'auteur, loin d'avouer les vexations, exactions, concussions sous lesquelles gémissoient les contribuables, & en conséquence d'y remédier, suppo-

(1) En date du 2 novembre 1777.

ſoit au contraire que tout étoit bien, afin de tout laiſſer de même ; préſentoit, comme un réglement le plus louable de juſtice diſtributive, l'acte arbitraire & deſpotique contre lequel la cour s'élevoit ; vouloit faire entendre que c'étoit même une précaution ſalutaire priſe par l'autorité pour venir au ſecours des pauvres ſacrifiés aux riches dans la répartition de l'impôt, & fondant ſa nouvelle loi ſur une baſe auſſi ſacrée, cherchoit à forcer les magiſtrats à s'aſſocier à ſes iniquités par une ſanction légale, ou à ſe rendre odieux au peuple en s'y refuſant, à accréditer ainſi de plus en plus les clameurs trop ſouvent répétées contre le parlement, qu'il ne s'échauffoit jamais, ne montroit jamais de zele & de réſiſtance que dans les affaires qui le concernoient, où il étoit animé par le preſſant aiguillon de ſon intérêt perſonnel.

Entrant enſuite dans plus de détails, il fit voir que ces vérifications, exaltées avec tant d'emphaſe dans le préambule, n'étoient point néceſſaires ; que les peines prononcées contre les fauſſes déclarations, étoient le ſeul moyen efficace pour intimider la fraude & l'arrêter ; que ces vérifications, fuſſent-elles nécéſſaires, ne pouvoient avoir lieu qu'ordonnées par la

loi, ne pouvoient être exercées que par des hommes avoués d'elle, & devoient être soumises elles-mêmes aux tribunaux de la loi ; qu'enfin, elles étoient encore abusives & funestes, puisque les vérificateurs ne cherchoient pas à asseoir l'impôt d'une maniere plus égale, mais à l'augmenter de quelque maniere que ce fût, au point que les vingtiemes, depuis cette invention bursale (1), étoient accrus de dix millions.

Les magistrats n'eurent pas de peine à convenir d'adresser au roi des remontrances ; mais avant ils voulurent entendre le récit des gens du roi, chargés (2) de rendre compte des instructions qu'ils auroient prises sur la matiere des délibérations. Les réponses que le procureur-général reçut de ses substituts, concernant les abus pratiqués dans la perception des vingtiemes du ressort, ne permirent point de révoquer en doute ces abus déjà no-

---

(1) En 1771. Voyez, au surplus, ce qui a été dit précédemment sur cette matiere dans la lettre du 10 mars 1777.

(2) Les pieces nécessaires pour procéder à l'instruction avoient été remises aux gens du roi dans l'assemblée du vendredi 29 août 1777.

toires, également effrayants par leur eſpece & par leur nombre.

Il s'enſuivoit que, dans toutes les élections, le pouvoir arbitraire des miniſtres, des commiſſaires départis, des directeurs, des contrôleurs, ſe produiſoit, ſe déguiſoit, s'étendoit ſous mille formes, qui toutes ſe reſſembloit en un ſeul point; ſavoir, que les vingtiemes étoient impoſés ſans meſure, & perçus ſans modération.

On apprenoit que ces rigueurs exceſſives avoient pour premiere cauſe deux lettres miſſives de l'abbé Terrai, qui, ſe prévalant de l'enrégiſtrement vague du tribunal intermédiaire, ne craignit point, en 1772, d'envoyer aux commiſſaires départis un ordre circulaire d'augmenter les rôles dans la proportion que lui ſeul avoit fixée. Pour ſe procurer cette augmentation, ſuivant le rapport des ſubſtituts du procureur-général, on avoit pris la tournure d'exiger des déclarations nouvelles: ſans égard à ces déclarations, on s'étoit permis des vérifications illégales. Une armée de contrôleurs s'étoit répandue dans le royaume; tous les moyens que l'avidité du fiſc, ou la rivalité des contribuables avoit pu imaginer, avoient été mis en œuvre. Telle étoit la ſubſtance des plaintes arrivées de toutes parts.

Elles formerent aussi le fond des remontrances. On y joignit une discussion du fameux arrêt du conseil, que beaucoup de gens séduits par le préambule & par ses dispositions artificieusement présentées, regardoient comme émanée de l'équité même, comme un monument de législation qui, bien loin d'exciter la critique, devoit être reçu avec la plus vive reconnoissance. On y fit voir que cet arrêt, lié dans toutes ses parties, n'étoit établi, ni sur la loi, ni sur la justice ; que, posé sur un faux principe, il s'écrouloit avec lui.

Ce principe étoit que *la progression des vingtiemes doit suivre la progression des biens.* Il paroît d'adord révoltant de contrarier cette maxime : M. Necker l'avoit bien senti, il l'avoit ainsi offerte isolée avec adresse, comme devant entrainer le suffrage du roi, du conseil, de la nation, de la raison même; & cependant les magistrats découvrirent qu'appliquée à la circonstance présente, elle étoit vicieuse, dérogatoire du pacte social, contraire aux formes sagement établies & destructive de la constitution.

Malgré toute l'astuce dont l'arrêt étoit rempli afin d'éblouir les lecteurs & de se les concilier contre eux-mêmes, le rédacteur n'avoit pu s'empêcher d'y insérer une

phrase qu'il avoit crue consolante seulement, sans en prévoir les inductions : il y disoit que l'intention de S. M. étoit de ne recommencer les vérifications ordonnées que tous les vingt ans, & d'accorder ainsi les vues de sa sagesse pour la proportion de l'impôt, avec le repos des contribuables. Mais quelle effrayante perspective ! le parlement en dévoila toute l'horreur ; il peignit les sujets alarmés se demandant si les vingtiemes étoient donc perpétuels, s'il falloit renoncer à l'espérance de les voir supprimer ?

Comme il étoit fort essentiel de bien démasquer l'hypocrisie du directeur-général des finances, le parlement le suivit jusque dans ses actes de bienfaisance prétendue ; il fit voir qu'une assemblée, protectrice des foibles, formée dans chaque paroisse pour veiller aux vérifications, n'étoit qu'une précaution chimérique, ne parant à aucun inconvenient, ne prévenant aucun mal, & propre seulement à jeter la désunion entre les contribuables, & le désordre dans l'assiete du subside ; il prouva en dernier lieu que le vingtieme sur l'industrie, aboli dans les villages, les bourgs & les campagnes, n'étoit qu'un sacrifice idéal.

Ces remontrances, travaillées avec la

plus grand ſoin pendant un mois, lues & arrêtées dans une aſſemblée des chambres (1), furent portées au roi, & il y fut fait promptement réponſe. Le directeur-général des finances déſira qu'on y mît un appareil qui n'étoit point uſité depuis long-temps. La grande députation fut mandée (2) à Verſailles. S. M. lui dit : « J'ai examiné avec attention les remon-» trances de mon parlement.

» Je n'y ai rien trouvé qui puiſſe me » faire changer de réſolution. Je veux » bien vous inſtruire des motifs qui m'en-» gagent à y perſiſter.

» Mon garde-des-ſceaux va vous les » expliquer. »

Ce commentaire avec les paroles ſacramentelles de S. M. fut auſſi remis par écrit au premier préſident ; il étoit preſque auſſi volumineux que les remontrances (3), & la lecture aux chambres convoquées dura près d'une demi-heure : on le trouva ſi compliqué & ſi verbeux, qu'on nomma des commiſſaires pour en

(1) Le 23 janvier 1778.

(2) Le 7 février 1778.

(3) La réponſe & le commentaire avoient douze pages de minute.

ſaiſir le ſens, l'analiſer & le mettre à portée de tous les membres de l'aſſemblée.

Ce commentaire, au ſurplus, qu'on attribue à M. Necker, ou plutôt qui ne peut venir que de lui, eſt curieux & d'un genre dont le parlement n'a point trouvé d'exemple dans ſes *olim* (1). Aſſurément quand un miniſtre ſe mêle de faire raiſonner un roi, il faut ſans doute que ce ſoit avec une grande ſupériorité, & c'eſt ce dont ne convinrent pas les commiſſaires: pour moi, j'en trouve la logique & le ſtyle auſſi faux l'un que l'autre; il me ſemble que le légiſlateur ne s'y énonçoit pas avec une certaine dignité, & ſur-tout avec cette bonne foi devant caractériſer toutes les œuvres & paroles royales.

Quoi qu'il en ſoit, il a réſulté, des obſervations des commiſſaires, d'itératives remontrances; elles n'ont guere été mieux accueillies. M. Necker a eu le crédit de faire rendre par le roi une ſeconde réponſe abſolument négative; mais il a ſenti en même-temps qu'il falloit prendre le parti de ſe paſſer d'enrégiſtrement pour ſon arrêt du conſeil. Cependant,

(1) Nom des anciens regiſtres du parlement.

toujours dans son système de mettre le public de son côté, de montrer une grande modération, une sorte de docilité même; il en a fait publier un autre (1), où, sous prétexte de considérations occasionnées par l'examen desdites remontrances, S. M. ordonne quelque légere amélioration dans la forme d'imposer & de percevoir; & l'on a affecté de se servir dans un article d'une conjonction conditionnelle donnant quelque espoir que l'impôt pouvoit n'être pas perpétuel, ne pas même durer encore vingt ans.

De son côté, la cour, n'osant dans un moment de guerre pousser trop loin le ministre & fatiguer le monarque, a eu recours à un arrêté conservatoire, dont la substance est de rendre justice aux vues du souverain désirant par la nouvelle forme d'administrer, de diminuer les pauvres en augmentant les riches, & d'attendre du bénéfice du temps que S. M. s'éclaire elle-même, lorsqu'elle verra ses bonnes intentions éludées & peut-être tout-à-fait renversées.

Le parlement, à dessein de détruire aussi dans l'esprit des peuples les impres-

(1) En date du 24 avril 1778.

ſions fâcheuſes qu'y pourroit avoir cauſé contre les magiſtrats le miniſtre charlatan opérant le mal ſourdement & dans les ténebres, mais donnant toujours la plus grande publicité à ſes projets de bienfaiſance, a fait imprimer ſes remontrances. Malheureuſement elles ne répondent ni à l'importance de la matiere, ni à la majeſté du tribunal, ni à la grande idée conçue de l'éloquence du rédacteur (1). Ce n'eſt pas qu'on n'y trouve des principes hardis & dignes de notre parlement d'Angleterre ; mais ils n'y ſont pas aſſez réduits en corps de ſyſtême, & d'ailleurs, nulle énergie dans l'expreſſion, & un ſtyle du plus foible coloris, ce qui leur fait perdre toute leur vigueur.

Le parlement ſe prévaut adroitement de l'exclamation de Louis XIV, lorſqu'on lui propoſa pour la premiere fois d'impoſer le dixieme : *Mais je n'ai pas ce droit !*

Il en conclut que le vingtieme n'eſt qu'un don gratuit, une ſubvention volontaire dans les temps critiques. Naturellement ce ſeroit à la nation aſſemblée à l'accorder ; il faut, à ce défaut, que le ſacrifice ſoit conſenti de la part de chaque

(1) M. d'Eprémeſnil.

individu ; que la déférence à ſa déclaration ſoit du moins une image, un veſtige, un dédommagement conſervatoire du droit national. Tel a été l'eſprit des édits & déclarations ſur cette matiere, dont on ſuit la chaîne, & dont les diſpoſitions expreſſes ne laiſſent aucun doute.

« Ces maximes, diſent les remon-
» trances, données par la raiſon, re-
» cueillies par les loix, conſacrées par les
» faits, ont régné, Sire, pendant ſoixante
» années. Depuis 1771 on s'en écarte ;
» auſſi le royaume eſt inondé d'abus &
» retentit de plaintes ; auſſi toutes les
» élections ſont-elles ravagées par des
» hommes ſans frein comme ſans titres,
» qui ſont aux yeux de la juſtice des con-
» cuſſionnaires. Votre parlement auroit
» dû les rechercher peut-être ; cependant
» il a cru pouvoir ſuſpendre l'exercice de
» ſes fonctions, pour s'occuper du ſoin
» d'éclairer votre juſtice. »

D'ailleurs, l'eſſence des ſubſides n'eſt pas d'augmenter avec les revenus des contribuables, mais d'avoir pour baſe fixe les beſoins réels de l'état ; ſi ces beſoins croiſſent, il faut de nouvelles demandes, il faut un nouvel enrégiſtrement. C'eſt le dixieme des revenus de 1710 dont il s'agit, ce n'eſt pas de celui des revenus de 1778 :

autrement cette théorie arbitraire ouvriroit la porte à des abus infinis ; & combien n'en eſt-il pas réſulté depuis que l'on a introduit des vérifications vexatoires colorées ſous ce beau nom de juſtice diſtributive ! C'eſt ainſi que le parlement détruiſoit par ſa lettre lumineuſe de la loi les ſophiſmes trompeurs de M. Necker.

Le directeur-général des finances s'eſt apperçu que les magiſtrats l'avoient démaſqué, qu'ils l'alloient épier, pourſuivre dans toutes ſes opérations, le contrarier ſans ceſſe ; qu'il ne lui reſtoit aucun eſpoir de les ramener : il a pris le parti, non de leur déclarer une guerre ouverte, ce qui ſeroit trop dangereux, mais de diſſimuler avec eux, de les miner ſourdement & de les détruire. Son projet eſt d'autant plus adroit, qu'il ſemble chercher lui-même à ſe lier les mains, & ſacrifier ſa grandeur à ſon patriotiſme.

Vous avez vu, Milord, précédemment (1) comment les fauteurs du deſpotiſme ſont venus à bout d'abolir les états en careſſant l'amour-propre du parlement (2) ; comment, parvenus à ce but

---

(1) Voyez dans *l'Obſervateur Hollandois* la lettre III.

(2) Je parle, ici, Milord, ſuivant le ſyſtême

désiré, ils ont contesté ensuite au parlement ce droit de représentation ; droit que celui-ci s'arroge toujours & soutient avec plus ou moins de force, suivant les circonstances. M. Necker a imaginé aujourd'hui de rétablir les états pour anéantir le parlement, pour en réduire du moins les membres à la seule qualité de *jugeurs*.

Depuis long-temps on se plaint en France des frais énormes de la perception des impôts ; & différentes provinces ont demandé, en accordant au roi la même somme qui entre dans ses coffres & même une plus forte, de la faire elles-mêmes, dans l'espoir d'une grande économie, & de se soustraire à la dureté, aux vexations & souvent aux injustices des préposés aux recouvrements, ainsi qu'à l'arbitraire des commissaires départis. Les ministres despotiques de Louis XV n'avoient jamais voulu accéder à une proposition aussi raisonnable ; & quoiqu'un esprit de justice & de modération parût l'essence du nouveau regne & fût réellement celui du jeune roi, les patriotes ne se flattoient pas que

---

des grands parlementaires, qui, comme vous avez vu précédemment, ne reconnoissent qu'un parlement divisé en différentes classes.

cette

cette bonne inſtitution dont il avoit été queſtion ſous M. Turgot, pût jamais ſe réaliſer ; ils remarquoient avec douleur que, par des moyens plus doux, mais non moins ſûrs, le deſpotiſme, au contraire, gagnoit de plus en plus. Les gens de loi ſur-tout, s'écrioient que la révolution commencée depuis Richelieu pour ſubſtituer l'autorité abſolue & arbitraire aux voies & formes légales, s'avançoit & ſe conſommoit viſiblement, même de la part de celui deſtiné par état à les conſerver & à les rappeler. Ils accuſoient M. le garde-des-ſceaux de ſe prêter indécemment dans les provinces à attribuer aux commiſſaites départis des fonctions appartenantes aux magiſtrats dans l'ordre hiérarchique : quel a donc été leur ſurpriſe d'entendre parler du nouveau ſyſtême ; de voir tout à coup l'autorité ſe relâcher & accéder à un vœu porté depuis long-temps au nom de la province par le parlement de Normandie, vexé en ce moment, accablé ſous la plus forte oppreſſion ; au vœu tout récent du parlement de Paris (1), dont les remon-

(1) Voici le paragraphe relatif à cette matiere, qu'on y liſoit ; « Le royaume eſt partagé en pays

trances avoient été rejetées avec des reproches amers & une ſorte de mépris? Comment croire à une converſion auſſi ſubite du gouvernement? *Latet anguis in herba.* En effet, par la diſcuſſion de cet eſſai frivole (1), on juge facilement que ce n'eſt qu'un leurre offert à la nation pour lui faire ſupporter patiemment ſes maux actuels, ſon déplorable ſort empirant journellement, dans l'eſpoir de ſa félicité future dont on s'occupe On découvre des vues plus inſidieuſes encore, celles de lui faire abjurer ſes derniers défenſeurs ſous prétexte de lui rendre ſes droits, & à la faveur de la confuſion des noms & des

---

» d'états & pays d'élections: ceux-ci le ſont en » pays d'abbonnements & diſtricts vérifiés. Ces » derniers ſont le théâtre des vexations & le » foyer des plaintes; les autres ſont tranquilles, » pas une élection n'eſt gouvernée ſuivant la loi: » à peine une ſeule plainte eſt-elle adreſſée des pays » d'etats & d'abonnements à votre parlement. »

(1) Le Berri eſt la ſeule province ou l'on doive commencer *les adminiſtrations provinciales.* Par ſa poſition, par le caractere de ſes habitants, par ſon état de langueur même, il n'en peut réſulter ni aſſez de mal pour craindre celle-ci, ni aſſez de bien pour que les peuples en déſirent la continuation, & pour exciter leurs murmures en cas qu'on veuille ſupprimer cette nouvelle forme de régie.

qualités d'administrations provinciales & d'assemblées nationales, de la mettre absolument sous le joug.

Une anecdote aussi certaine que secrete, Milord, c'est que M. Necker n'a pu vaincre la répugnance du conseil à établir les assemblées dont il s'agit ; que par un mémoire très-développé, où il fait voir qu'une fois bien consolidées, on pourroit sans inconvénient se passer de la sanction des parlements pour tous les impôts ; que la résistance de ces nouveaux corps ne pourroit jamais avoir les inconvénients de celle des cours ; que le gouvernement, dès qu'il le voudroit, pourroit la rendre absolument nulle, même faire servir les administrations provinciales de modele pour corriger & perfectionner les constitutions actuelles des pays d'états. . . . Et voilà l'homme que les François, trompés par son masque de popularité, par ses grands mots répétés à chaque coup de fouet qu'il leur donne, de justice, d'humanité, de bienfaisance, regardent pour l'homme qu'il leur faut, pour le Moyse qui va les faire sortir du désert, leur faire tomber la manne, leur faire jaillir l'eau du rocher, en un mot, les conduire dans la terre de promission.

Laiſſons - le aller, Milord, & comptez que c'eſt un de nos amis.

Afin de ne rien vous omettre, ainſi que vous le déſirez, des opérations de ce grand adminiſtrateur, il faut vous dire un mot de ſon *Mont de piété.* C'eſt un établiſſement après lequel la France ſoupiroit depuis long-temps, très-utile ſans doute, s'il étoit modelé ſur ceux des autres états; mais, comme il eſt de la malheureuſe deſtinée de ce royaume que les meilleures inſtitutions y ſoient perverties, M. Necker a enviſagé celle - ci ſeulement ſous un point de vue fiſcal. Un légiſlateur guidé par des vues ſupérieures, y auroit cherché uniquement, au contraire, le moyen de détruire ces repaires multipliés de rapine obſcure, où des hommes avilis & cupides, abuſoient ſans frein également & du beſoin impérieux de l'homme honnête & de la paſſion aveugle du jeune débauché. Le directeur des finances n'y a vu qu'une nouvelle bourſe qu'il s'ouvroit pour y puiſer ſans meſure & ſans réclamation. C'eſt pourquoi il a refuſé le bureau de la ville, qui s'offroit de ne prendre que l'intérêt du commerce (1),

---

(1) Il paſſe pour conſtant que la ville avoit

& au lieu de détruire l'ufure, l'a autorifée par la fanction de la loi (1).

Il eft vrai qu'aux termes des lettres-patentes, l'excédant des bénéfices doit être appliqué au profit de l'hôpital-général; mais, par une inconféquence qui fait préfumer avec raifon que ce n'eft qu'un but d'oftentation de bienfaifance qui ne s'effectuera jamais, ou que très-imparfaitement, c'eft qu'il a écarté tous les chefs de l'adminiftration du temporel de cette maifon (2), qui, par une fuite, auroient dû l'être du nouvel établiffement, excepté un (3), refté feul, non encore dans l'ordre hiérarchique de la magiftrature, mais comme commiffaire du con-

---

offert d'établir un mont de piété à fix pour cent d'intérêt feulement, au lieu que celui actuel prend dix pour cent, outre les faux frais qu'on fait fupporter aux emprunteurs, ce qui augmente encore d'environ deux pour cent.

(1) Le mont de piété a été inftallé à la fin de l'année derniere, en vertu de lettres-patentes du 9 décembre 1777, enrégiftrées grand'chambre & tournelle affemblées.

(2) Comme le premier préfident du parlement, celui de la chambre des comptes, celui de la cour des aides, le procureur-général, le prevôt des marchands.

(3) M. le lieutenant-général de police.

ſeil auquel M. Necker n'a pu ſe ſouſtraire.

M. l'archevêque de Paris, le chef-né de tous ces chefs, s'en eſt retiré volontairement, ou plutôt forcé par l'eſſence de l'inſtitution contraire à la doctrine de l'évangile qui défend expreſſément le prêt à intérêt ſur gages & au taux au-deſſus de celui réglé par le prince; il a fait aſſembler ſes théologiens, & les a conſultés ſur ce cas de conſcience; tous ont décidé négativement, c'eſt-à-dire, que le prélat ne pouvoit, par ſa préſence & par ſa ſignature, participer à cette œuvre du diable. Il paroît qu'il y a, à cet égard, une grande fermentation dans le clergé, diſpoſé à contrarier cet établiſſement uſuraire.

Du reſte, à peine a-t-il été inſtallé, que M. le directeur-général des finances l'a excité à emprunter de toutes mains; en ſorte que c'eſt aujourd'hui un double goufre où viennent s'engloutir & les effets du malheureux qui ſe ruine, & l'argent du ſpéculateur avide qui regarde un dépoſitaire ſur gages comme le débiteur le plus ſolide de tous.

M. Necker, qui ne voudroit laiſſer aucun argent mort, aucune caiſſe oiſive, cherche depuis qu'il eſt en place, le

moyen de s'emparer de celle des consignations (1). Il croit avoir trouvé le moment d'en tirer parti, & il sollicite le législateur d'ordonner que ces fonds soient versés dans la nouvelle caisse. Les magistrats jaloux s'y refusent, & pour les éblouir, ou au moins pour détruire leurs difficultés aux yeux de S. M., il propose de faire porter un intérêt à l'argent des consignations & d'améliorer ainsi le sort des debiteurs saisis ou celui de leurs créanciers : cette petite querelle ne contribue pas à lui concilier le parlement.

Telle est, Milord, l'esquisse du tableau des opérations de M. Necker, depuis qu'il est en place jusqu'à ce moment (1) ;

---

(1) C'est un dépôt judiciaire où les magistrats ordonnent fréquemment par leurs arrêts, que des sommes en litiges soient déposées provisoirement.

(1) Pour ne rien omettre, il faut encore faire mention d'une ordonnance de S. M. en date du 28 décembre 1777 rendue à l'instigation de M. Necker & portant : *Institution d'un prix public en faveur des nouveaux établissements du commerce & de l'industrie.* Il doit être décerné pour la premiere fois au mois de mars 1778 & ainsi d'année en année.

La distribution aura lieu dans une assemblée extraordinaire composée du ministre des finances, de trois conseillers d'état, des intendants du com-

& à le confidérer avec les yeux de l'obfervation & de l'expérience, elle confirme ce que je vous en ai dit. C'eft un empirique, appelé auprès d'un malade défefpéré, qui n'a pas plus qu'un autre le fecret d'empêcher de mourir ; mais qui, par des fecouffes, des cordiaux, des élixirs violents, rend une vie momentanée au moribond, lui procure même un embonpoint apparent, &, après avoir fait crier au miracle, fe retire, fauf à rejeter fur la faute de fon fucceffeur ou de fon malade le funefte événement par où fe doit terminer ce prodige prétendu. Mais hélas, Milord, fongeons à nous, & puiffent les François ne pas être les premiers à rire fur notre tombe!

Paris, ce 24 feptembre 1778.

---

merce ; les députés & infpecteurs-généraux du commerce y feront appelés.

S. M. ordonne en outre, que les intendants du commerce rendront compte à cette affemblée de tous les établiffements nouveaux dont ils doivent acquérir la connoiffance dans le cours de l'année.

FIN du neuvieme Volume.

